Dans la même collection

Enzo Traverso, *Pour une critique de la barbarie moderne. Ecrits sur l'histoire des Juifs et de l'antisémitisme,* nouvelle édition revue et augmentée, 1997.

Pierre Rolle, *Où va le salariat ?,* coédition avec la Fondation Marcel Liebman (Université Libre de Bruxelles), 1997.

Claude Meillassoux, *L'économie de la vie. Démographie du travail,* 1997.

Michael Löwy, *Patries ou Planète ? Nationalismes et internationalismes, de Marx à nos jours,* 1997.

Christophe Aguiton et Daniel Bensaïd, *Le retour de la question sociale. Le renouveau des mouvements sociaux en France,* 1997.

Riccardo Petrella, *Le bien commun. Eloge de la solidarité,* 1997.

Michel Bonnet, *Regards sur les enfants travailleurs. La mise au travail des enfants dans le monde contemporain. Analyse et études de cas,* 1998.

Pierre Rolle, *Le travail dans les révolutions russes. De l'URSS à la Russie : le travail au centre des changements,* 1998.

Alain Bihr, *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité,* 1998 (une édition augmentée est parue en 1999).

Daniel Bourgeois, *Business helvétique et Troisième Reich. Milieux d'affaires, politique étrangère, antisémitisme,* 1998.

Riccardo Petrella, *Le Manifeste de l'eau. Pour un contrat mondial,* 1999.

Michel Bonnet, *Le travail des enfants : terrain de luttes,* 1999.

Michel Husson, *Les ajustements de l'emploi. Pour une critique de l'économétrie bourgeoise,* 1999.

Claude Meillassoux, *Terrains et théories,* vol. 1 « Voir poindre », 1999.

Noam Chomsky, *Le nouvel humanisme militaire. Leçons du Kosovo,* 2000. Originally published in English as *The New Military Humanism : Lessons from Kosovo,* by Common Courage Press, USA.

Alain Bihr, *Le crépuscule des Etats-nations. Transnationalisation et crispations nationalistes,* 2000.

Jean-Marie Vincent, *Un autre Marx. Après les marxismes,* 2001.

Claude Meillassoux, *Mythes et limites de l'anthropologie. Le Sang et les Mots,* 2001.

Alain Bihr, *La reproduction du capital. Prolégomènes à une théorie générale du capitalisme,* 2 vol., 2001.

Jean-Pierre Durand, Nicolas Hatzfeld, *La chaîne et le réseau. Peugeot-Sochaux, ambiances d'intérieur,* 2002.

Hai Hac Tran, *Relire « Le Capital ». Marx, critique de l'économie politique et objet de la critique de l'économie politique,* 2 vol., 2003.

Gilbert Achcar, *L'orient incandescent*, 2003.

Benoît Mély, *De la séparation des Eglises et de l'école. Mise en perspective historique,* 2004.

Claude Serfati, *Impérialisme et miliarisme : actualité du XXIe siècle,* 2004.

Pietro Basso, *Temps modernes, horaires antiques. Le temps de travai au tournant du XXIe siècle,* 2005.

Alain Bihr, *La préhistoire du capital. Le devenir-monde du capitalisme 1,* 2006.

Michel Bonnet et al., *Enfants travailleurs - Repenser l'enfance,* 2006.

Le dilemme israélien. Un débat entre juifs de gauche, Lettres de Marcel Liebman et Ralph Miliband, Introdution Gilbert Achcar, 2006.

LA NOVLANGUE NÉOLIBÉRALE

© 2007 Editions Page deux
Collection « Cahiers libres »

Case postale 34, CH-1000 Lausanne 20
E-mail : editions@page2.ch
www.page2.ch

Maquette et impression Codis, Suisse - Italie
ISBN 978-2-940189-39-7

Alain Bihr

LA NOVLANGUE NÉOLIBÉRALE

La rhétorique du fétichisme capitaliste

Cahiers libres Editions Page deux

A mes amis et camarades d'*A Contre-Courant*
au sein duquel, en dépit des vents contraires
et des tempêtes internes, nous avons su maintenir
le cap d'un anticapitalisme radical

INTRODUCTION

« *Le langage politique est destiné à rendre vraisemblables les mensonges, respectables les meurtres et à donner l'apparence de la solidité à ce qui n'est que du vent.* »
George Orwell

Le contexte

Cet ouvrage traite d'un objet limité, le discours néolibéral, et il vise un objectif limité : établir en quel sens, dans quelle mesure et pour quelles raisons ce discours ressortit à la catégorie orwellienne de la novlangue. Il me faut cependant, pour commencer, évoquer, dans ses grandes lignes, le contexte plus général qui a vu émerger ce discours dans l'espace public mondial jusqu'au point d'y être aujourd'hui devenu prépondérant, au moins dans certains départements de cet espace. Car il règne aujourd'hui en maître notamment au sein de la sphère politique, où il fait consensus, dans une large mesure aussi au sein de la sphère médiatique qui en a fait sa vulgate, de même qu'il a contaminé bon nombre de cercles du monde académique, au sein duquel il a d'ailleurs trouvé son origine, qui le développe en des paradigmes raffinés.

Ce contexte, c'est d'abord, sur le plan économique, la crise structurelle dans laquelle le mode capitaliste de production est en-

tré, au niveau mondial, au cours des années 1970. Une crise qui, tant par son extension temporelle (elle dure depuis plus de trente ans maintenant) que par son expansion spatiale (elle s'est diffusée à tous les Etats de la planète, bien que différemment et inégalement), et sans préjuger de sa possible issue aujourd'hui incertaine, s'avère déjà comme la plus profonde que le capitalisme ait connue tout au long de son histoire. Cette crise implique une vaste réorganisation des rapports capitalistes de production au sein des Etats centraux, sur fond de persistance d'un fort taux de chômage, du développement continu de différentes formes de travail précaire, d'une lente mais inexorable diffusion de la pauvreté et de l'exclusion socio-économique ; tandis que, simultanément, elle tente de se résoudre à travers une 'mondialisation' de ces mêmes rapports de production, qui revient tout simplement à réorganiser la hiérarchie des formations nationales dont le monde capitaliste se compose.

Ce contexte se caractérise ensuite, sur le plan politique, par la rupture de ce que, rétrospectivement, on a pu identifier comme le «*compromis fordiste*» : la configuration singulière des rapports de classe, dans le cadre de laquelle et moyennant laquelle la précédente crise structurelle du capitalisme, celle des années 1930 et 1940, a trouvé à se solder au sein des différents Etats centraux, en y créant les conditions institutionnelles d'un modèle de développement original du capitalisme, précisément identifié sous le terme de fordisme (cf. *Flexibilité,* «Retour sur la crise du fordisme»). La rupture de ce compromis a été rendue nécessaire par la crise dans laquelle ce modèle est entré dans les années 1970. Et elle a eu pour condition de possibilité politique une offensive de grande ampleur du capital contre le travail, visant à remettre en cause bon nombre des conquêtes antérieures du monde du travail (du mouvement ouvrier), celles effectuées dans le cadre du précédent compromis. Cette offensive s'est notamment développée par l'intermédiaire de la mise en œuvre des politiques néolibérales suivies par l'ensemble des gouvernements des Etats centraux depuis le début des années 1980 et tout aussi bien préconisées par les organes du capital transnationalisé que sont le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La rupture de ce compromis, tout comme le relatif succès de ces politiques n'auraient cependant pu se produire sans cette condition supplémentaire qu'est la profonde crise dans laquelle est simultanément en-

tré le mouvement ouvrier au sein des Etats centraux, incapable de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies et des tactiques, des formes de mobilisation, d'organisation et de lutte qui soient adaptées aux nouvelles caractéristiques de la situation et, plus largement, à la hauteur des enjeux de cette nouvelle phase de la lutte des classes.

Ce contexte se caractérise, enfin, sur un plan plus strictement idéologique, par la faillite de tous les modèles socialistes – qui constitue une dimension spécifique de la crise du mouvement ouvrier que je viens d'évoquer. Faillite du prétendu «*socialisme réel*», dont la réalité a pu se mesurer à la rapidité et à la facilité avec lesquelles il a pu donner ou redonner naissance, en Chine comme en Russie, au capitalisme ; mais dont l'idéalité avait été antérieurement compromise depuis des lustres par l'ampleur et la nature des crimes de masse dont les régimes censés le réaliser s'étaient rendus coupables. Mais faillite aussi du «*socialisme démocratique*», de la social-démocratie, qui, au mieux, s'accroche encore quelquefois désespérément aux ruines institutionnelles du compromis fordiste et qui, au pire, le plus souvent, a vendu son âme au diable néolibéral dont elle n'est plus que l'avatar *soft*.

Le discours néolibéral : idéologie et novlangue

Il me fallait évoquer brièvement ce contexte[1]. Car, comme il est de règle pour les langages dominants, le crédit public du discours néolibéral s'explique moins par ses vertus intrinsèques, par exemple de vérité ou de justice, que par sa portée idéologique. N'oublions jamais en effet que «*les pensés de la classe dominante sont aussi, à toutes les époques, les pensées dominantes*»[2]. En l'occurrence, le discours néolibéral vise non seulement à justifier les politiques néolibérales en en masquant le caractère de politiques de classe, cherchant à transformer et refonder l'exploitation et la domination capitalistes, mais encore à les renforcer, tant en servant de langage commun aux différents membres de la classe dominante et à leurs représentants qu'en brouillant l'intelligence de leurs enjeux par les membres des classes dominées. Ce n'est donc pas un simple discours d'accompagnement, une simple musique de fond ou d'ambiance des politiques néolibérales, c'est une partie intégrante de ces politiques, une dimension même de l'offensive de la classe dominante. C'est le langage actuel des maîtres du monde.

La fonction idéologique du discours néolibéral en explique le contenu : les présupposés, la problématique, les propositions doctrinales, les concepts-clés auxquels il recourt. Par exemple son apologie de la liberté individuelle (de la liberté de l'individu égocentré et égoïste) et de la propriété privée, son sens si particulier de l'égalité, son exaltation cynique de l'insécurité sociale, son fétichisme du marché, sa haine de l'Etat et des services publics, etc. Les différents articles qui composent cet ouvrage auront l'occasion de le montrer amplement.

Mais cette même fonction idéologique n'en explique pas moins certains aspects des formes de ce discours, en l'occurrence les procédures rhétoriques par lesquelles il opère pour obtenir ses effets idéologiques[3]. Et c'est ce qui m'a conduit à me référer à la notion de novlangue. Car je crois que cette notion est propre à caractériser le discours néolibéral sous ce rapport.

Je n'apprendrai rien à personne en rappelant l'origine de cette notion. Elle est évidemment empruntée à George Orwell (1903-1950), écrivain, journaliste et militant politique anglais, surtout connu comme l'auteur de *1984*. Dans ce roman de politique-fiction paru en 1948, Orwell imagine un univers politique proprement totalitaire qui, sous bien des rapports, préfigure d'ailleurs le nôtre. En particulier, dans cette puissance mondiale qu'est Oceania, empire en guerre constante contre ses deux rivaux Eurasia et Eastasia, le parti unique qui est au pouvoir cherche à imposer une langue nouvelle, *nova lingua* ou novlangue, destinée à rendre impossible tout doute, toute réflexion autonome, a fortiori toute critique et toute contestation de la part des citoyens, en les privant des conditions mêmes de possibilité de telles attitudes non seulement sur le plan intellectuel mais encore et plus fondamentalement sur un plan linguistique et psychologique. Orwell lui-même n'a pas théorisé cette notion de novlangue ; suivant en cela une tradition bien britannique, marquée par l'empirisme, il s'est contenté de la mettre en scène et en œuvre en laissant au lecteur critique le soin d'en dégager, si nécessaire, ses modes opératoires.

Deux des principaux modes opératoires de la novlangue orwellienne se retrouvent notamment au sein du discours néolibéral. Il s'agit, d'une part, de l'inversion de sens, d'autre part, de l'oblitération de sens. Elles sont le plus souvent simultanément mises en œuvre dans la manière dont le discours néolibéral utilise et définit ses concepts-clés. Ce n'est donc que pour la commodité de l'analyse que je les distingue ici.

L'inversion de sens

Le procédé le plus emblématique de toute novlangue consiste dans l'inversion du sens ordinaire des termes utilisés : la substitution à leur sens propre du sens de leur contraire, de leur antonyme. Orwell lui-même en a imaginé quelques exemples demeurés célèbres dans son roman. Les trois principaux slogans utilisés par le parti unique au pouvoir en Oceania reposent ainsi sur une pareille inversion de sens : « *La guerre, c'est la paix* », « *La liberté, c'est l'esclavage* », « *L'ignorance, c'est la force* ». Orwell fondait sur ce procédé le principe de « *double pensée* » qui est, selon lui, l'un des opérateurs fondamentaux de la novlangue en même temps que l'un de ses principaux bénéfices idéologiques en ce qu'il dispense de toute pensée spéculative voire la rend impossible, en bloquant ainsi l'accès à la pensée critique.

Or l'usage que le discours néolibéral fait de ses principaux mots-clés procède à une telle inversion, en finissant par renverser le sens du mot dans son contraire. Je voudrais brièvement le montrer sur les exemples des quatre termes suivants : égalité, marché, propriété, réforme. Le corps de l'ouvrage en donnera d'autres exemples encore.

Egalité. La revendication d'égalité est issue des révolutions démocratiques de l'Europe moderne et contemporaine ; et elle a été rapidement, souvent dans le cours même de ces révolutions, retournée contre les limites que la bourgeoisie et, plus largement, l'ensemble des classes possédantes, ont cherché à imposer à ces bouleversements révolutionnaires dont elles n'entendaient faire que le simple moyen de leur accession au pouvoir d'Etat ou de la consolidation de leur emprise sur ce pouvoir. Cette revendication possède donc une portée subversive, potentiellement dangereuse pour l'ordre social capitaliste. Cette menace qui perdure de nos jours se trouve conjurée dans et par le discours néolibéral à travers une double procédure. D'une part, l'égalité est réduite à la seule égalité juridique et civique, l'égalité formelle des individus face au droit, à la loi et à l'Etat, la seule forme d'égalité qu'exigent et que tolèrent à la fois les rapports capitalistes de production. Quant à l'égalité réelle, l'égalité des conditions sociales, elle est rejetée comme synonyme d'uniformité et d'inefficacité, voire comme attentatoire en définitive à la liberté individuelle. D'autre part, pour tenter d'atténuer les effets potentiellement dévastateurs de la contradiction entre l'égalité formelle et l'inégalité réelle, de l'abîme séparant

quelquefois les deux, le discours néolibéral se rabat sur la douteuse notion d'« *égalité des chances* », qui ignore ou feint d'ignorer l'inégalité des chances entre les individus dans la lutte pour l'accession aux meilleures places dans la hiérarchie sociale, qui résulte de leurs situations socio-économiques et culturelles respectives dans la société. Au terme de cette double procédure, le mot égalité est devenu propre à désigner l'inégalité sociale et sa perpétuation (sa reproduction) à travers les luttes de places et de placements. Dans le discours néolibéral : « *L'égalité, c'est l'inégalité* » *!*

Marché. La pensée libérale fétichise le marché dès ses origines ; et le discours néolibéral reprend ce fétichisme (voir p. 17 « La langue du fétichisme ») à son compte, en le poussant jusqu'à ses plus extrêmes conséquences. Conformément à ce fétichisme, il dénomme et qualifie la société capitaliste de « *société de marché* ». A l'en croire, le capitalisme résulterait simplement d'une extension du monde de la marchandise, d'une extension des échanges marchands et de leur principe, la concurrence, à l'ensemble des rapports économiques et sociaux. Extension qui serait en passe de se parachever, aussi bien en s'élargissant à la planète entière (tel serait fondamentalement le sens de la 'mondialisation') qu'à l'ensemble des sphères de l'existence sociale, à tous les rapports sociaux et à toutes les pratiques sociales, qui devraient ou bien directement prendre une forme marchande, ou bien, pour le moins, se conformer aux exigences du développement du marché, à commencer par ceux de la concurrence. En somme, le discours néolibéral fait l'apologie du monopole du marché, au nom bien évidemment des vertus de la concurrence !

Bien plus, ce faisant, le discours néolibéral occulte deux phénomènes majeurs. Le premier est tout simplement l'existence du capital comme rapport de production, fondé sur l'appropriation privative des moyens sociaux de production, autrement dit sur la monopolisation de ces moyens par une petite minorité de membres de l'humanité et l'expropriation du restant de l'humanité. Quant au second, c'est la centralisation croissante des capitaux, inhérente à leur accumulation, qui aboutit aujourd'hui à conférer une structure d'oligopole à une majorité, qui va grandissant, de branches de la division sociale du travail, et cela au niveau planétaire. Dans ces conditions, faire l'apologie du marché concurrentiel, c'est faire preuve de bêtise ou de cynisme. Dans les deux cas, cependant, sous ce rapport encore, pour le discours néolibéral : « *Le marché, c'est le monopole* » *!*

Propriété. Comme son ancêtre, la pensée libérale, le discours néolibéral défend bec et ongles la propriété privée, en assimilant sous cette forme juridique des rapports sociaux tout à fait hétérogènes : la propriété de moyens de consommation, éphémères ou durables, ordinaires ou luxueux, par des ménages (des individus ou des familles), résultant de leurs revenus ; la propriété, là encore individuelle ou familiale, de leurs moyens individuels de production par les travailleurs indépendants, résultat et instrument de leur travail personnel ; enfin la propriété capitaliste, propriété de moyens *sociaux* de production, au double sens où ils ne peuvent être mis en œuvre que par du travail social (la combinaison de multiples forces de travail individuelles) et où ils sont les résultats de l'exploitation d'un tel travail social, le plus souvent sur des générations. L'intérêt idéologique de cette confusion, ses effets de légitimation de la propriété capitaliste sont du même coup manifestes. Là encore, cependant, dans la mesure où cette propriété est fondée sur l'expropriation de l'immense majorité des producteurs, ce bénéfice idéologique est obtenu moyennant une inversion de sens. Dans le discours néolibéral : « *La propriété, c'est l'expropriation* » !

Réforme. Pendant des décennies, en gros de la fin du XIX^e^ siècle jusqu'à la présente crise du capitalisme, au sein du mouvement ouvrier ou en marge de celui-ci, le mot réforme a désigné des transformations des rapports capitalistes de production, de propriété ou de classes destinées à améliorer la condition des travailleurs salariés en général. En dépit des illusions réformistes qui ont pu les accompagner mais aussi en partie grâce à elles, de telles réformes ont été au cœur du compromis fordiste précédemment évoqué, tout comme plus largement de la dynamique même du capitalisme que ce compromis a encadrée et soutenue. Aujourd'hui, au contraire, lorsque idéologues et politiciens néolibéraux parlent des nécessaires 'réformes'à entreprendre, ils entendent remettre en cause non seulement les acquis des travailleurs, fruit de leurs luttes antérieures, mais encore le principe même selon lequel le sort des travailleurs pourrait s'améliorer à la faveur de la transformation des rapports capitalistes de production. C'est ainsi que la « *réforme des retraites* » conduite en France en 2003 par le gouvernement Raffarin va très certainement générer une dégradation du pouvoir d'achat des retraités au cours des prochaines décennies, en faisant réapparaître le spectre de la vieillesse indigente. Dans le discours néolibéral : « *La réforme, c'est la contre-réforme* » !

L'oblitération de sens

Le second procédé rhétorique auquel a régulièrement recours le discours néolibéral est *l'oblitération de sens*. Procédé à la fois opposé et complémentaire du précédent, il consiste non pas à imposer l'usage d'un terme ou d'un sens sous couvert d'un terme ou d'un sens contraire, mais à rendre inaccessible, impraticable, un sens ou un terme par l'intermédiaire d'un autre qui lui fait obstacle ou écran. Autrement dit, il ne s'agit plus d'*imposer* de penser selon certains termes mais au contraire d'*empêcher* de penser selon certains termes, de bannir certains mots et, à travers eux, certains concepts et, partant, certaines analyses théoriques dont ces concepts sont les instruments.

Dans le roman d'Orwell qui me sert ici de modèle, ce procédé d'oblitération est encore plus caractéristique de la novlangue que le précédent procédé d'inversion. En partant du principe que la pensée dépend des mots, que c'est toujours dans et par les mots que l'on pense, il suffit par exemple de faire disparaître un mot subversif tel que *amour* ou *liberté* pour oblitérer le concept associé à ce mot et rendre impraticables les actes que ce concept peut amener à concevoir et à entreprendre. Ce procédé ne se limite d'ailleurs pas au seul niveau lexical auquel je m'en tiendrai ici puisque, dans son roman, Orwell imagine qu'il puisse s'étendre au niveau syntaxique. Par une simplification lexicale et syntaxique de la langue (par exemple, sa réduction à une série de slogans), il s'agit en définitive de rendre impossible l'expression d'idées subversives et d'éviter toute formulation de critiques et même la seule idée de critique.

La plupart des mots-clés du néolibéralisme procèdent de et à une telle oblitération, destinée à rendre incompréhensibles et inutilisables certains termes gênants, à les faire disparaître de l'usage dans l'espoir de les effacer à terme des consciences et des dictionnaires. Termes gênants parce qu'à portée polémique ou critique, non seulement pour les politiques néolibérales mais plus fondamentalement pour les rapports capitalistes de production, ils procèdent le plus souvent de la tradition révolutionnaire. Là encore, il me faudra m'en tenir à quelques exemples, pris parmi d'autres possibles, que les pages suivantes illustreront d'abondance.

Capital humain. Par cet oxymore (comme si le capital pouvait avoir quoi que ce soit d'humain !), le discours néolibéral désigne en fait la force de travail, les capacités physiques, morales, intel-

lectuelles, esthétiques, etc., que tout sujet humain, en fonction du degré de civilisation de la société qui est la sienne et de sa position dans la division sociale du travail, met en œuvre dans les tâches productives qu'il effectue et que, dans le cadre du rapport capitaliste de production il est contraint de mettre en vente pour obtenir en contrepartie un salaire. Oblitérer le concept de force de travail, c'est évidemment masquer la source de toute valeur, le travail humain, la mise en œuvre productive de la force de travail, ainsi que le secret de la valorisation du capital lui-même, l'exploitation de cette même force de travail, plus exactement de la combinaison des innombrables forces de travail individuelles que le capital s'approprie. Autrement dit, c'est occulter l'exploitation et la domination du travail par le capital.

Charges sociales. Bête noire de petits mais aussi quelquefois des grands capitalistes, les «*charges sociales*» n'en sont pas moins insupportables pour les hommes politiques et les penseurs néolibéraux. Cette curieuse expression ne désigne pourtant pas autre chose que *la part socialisée du salaire* : la part du salaire qui n'est pas directement et immédiatement perçue par chaque travailleur salarié pris individuellement mais qui est centralisée en une sorte de fonds salarial social servant à verser des prestations venant soit compléter le salaire direct, soit se substituer à lui lorsque, dans des circonstances particulières (la charge d'enfants, la maladie, l'accident de travail, l'invalidité, la retraite), ce dernier s'avère insuffisant ou même inexistant, de manière temporaire ou durable. Ne pas identifier ces «*charges sociales*» comme une partie du salaire, en parler comme d'une espèce de surcoût venant s'ajouter au coût salarial réduit au seul salaire direct, c'est non seulement rendre incompréhensible ce qu'est le salaire (le prix de la force de travail) et ce qui le mesure (la valeur de la force de travail, le coût social de sa reproduction) ; mais c'est évidemment aussi se mettre en position de contester la légitimité de ce prétendu surcoût, en proposant de pratiquer des coupes plus ou moins claires dans les éléments qui le composent. Autrement dit, c'est proposer purement et simplement de réduire la valeur de la force de travail, d'aggraver en conséquence l'exploitation des travailleurs, d'étendre et d'intensifier la pauvreté et la misère dans leurs rangs.

Dette publique. Voici une autre bête noire des néolibéraux, toujours prompts à dénoncer l'appétit vorace du Moloch étatique, la mauvaise graisse qu'il fait, le régime au pain sec et à l'eau au-

quel il conviendrait de le mettre pour lui faire rendre son dû. Il est singulier qu'ils parlent si souvent de la dette publique et si rarement (presque jamais) de ce qui en est pourtant le complément et la condition, le crédit public. Car, pour que l'Etat puisse s'endetter, encore faut-il qu'il trouve des prêteurs prêts à lui fournir les recettes que ce même Etat ne trouve pas à se procurer par le biais des prélèvements obligatoires, notamment par l'impôt. Mais qui sont ces généreux créanciers ? Essentiellement des banques, des compagnies d'assurances, des fonds d'investissement, des fonds de pension – en un mot le capital financier. Si ce dernier prête si généralement ses fonds à l'Etat, c'est qu'il s'agit là pour lui d'un placement particulièrement sûr et honnêtement rémunérateur sur le long terme, en l'autorisant à prélever au titre des intérêts une partie des impôts, donc de la richesse sociale produite. Mais si ce capital dispose de pareils fonds, pourquoi l'Etat ne s'en empare-t-il pas directement, par l'intermédiaire de l'impôt ? Pourquoi doit-il emprunter ce qu'il pourrait prélever, en évitant du même coup d'avoir à s'endetter ? Question sacrilège, dont il s'agit justement d'interdire qu'elle soit posée… en évitant de s'interroger sur le mécanisme du crédit public, en mettant précisément l'accent sur la seule dette publique !

Flexibilité. Maître exigence du capital dans la phase critique actuelle de son procès transnational de reproduction, la flexibilité est en même temps une donnée structurelle du capital qui correspond à l'instabilité fondamentale qu'il imprime à l'ensemble des conditions de sa reproduction. Car l'invariance de la structure du rapport capitaliste a précisément pour exigence le changement permanent des éléments pris dans cette structure. L'univers du capital répond bien à cette formule que Lampedusa met dans la bouche du personnage principal de son roman, *Le Guépard*, qui comprend que, face à la montée au pouvoir de la bourgeoisie, sa classe (l'aristocratie) va devoir accepter le changement et s'y adapter pour conserver ses privilèges : « *Se vogliamo che tutto rimanga come è, bisogna che tutto cambi* » (« Si nous voulons que tout reste en l'état, il faut que tout change »). Autrement dit, exiger la flexibilité de tout et de tous à tous les moments et faire l'apologie du changement, c'est exiger de se plier à l'inflexibilité de la domination du capital et c'est masquer la permanence de sa domination.

Je pourrais ainsi multiplier les exemples. D'ailleurs, certains de ceux dont je me suis servi pour illustrer le premier procédé, l'inversion de sens, pourraient se reprendre ici pour illustrer

l'oblitération de sens, tant il est vrai que les deux procédés ne se séparent pas, qu'ils sont fréquemment le recto et le verso d'une même opération. Ainsi, parler d'« *économie de marché* », c'est oblitérer les concepts de capital et de capitalisme ; parler de « *propriété privée* » à propos du capital, c'est oblitérer les concepts d'expropriation et de réappropriation ; parler d'« *égalité* » (égalité formelle ou égalité des chances), c'est oblitérer le concept d'inégalité ; etc.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que la prépondérance du discours néolibéral dans l'espace public se soit accompagnée de la quasi-disparition, voire du bannissement, de toute une série de termes tels que capital, capitalisme, exploitation, exploités, prolétaires et prolétariat, bourgeoisie, classes sociales, rapports et luttes des classes, socialisme et communisme, etc. Terminologie qui, naguère encore, servait de langage, d'outils d'analyse aussi bien que de signes de reconnaissance aux protagonistes des luttes anticapitalistes.

La langue du fétichisme

On devine que, comme c'est souvent le cas, il existe un lien étroit entre le contenu du discours néolibéral, sa vision ou compréhension des rapports sociaux, et sa forme, notamment les procédures rhétoriques qu'il met en œuvre. Avançons ici une hypothèse à ce sujet.

Comme l'établira l'analyse critique de la plupart de ses concepts-clés que l'ouvrage passe en revue, le discours néolibéral procède de ce que Marx nommait le fétichisme des rapports capitalistes de production. Impossible de restituer ici toute la richesse de ce concept de fétichisme, qui est au cœur de la critique marxienne de l'économie politique[4]. Disons simplement que le fétichisme se réduit en définitive à *réifier* (transformer en choses) les rapports de production, partant les hommes que ces rapports médiatisent et qui en sont les acteurs, ainsi qu'à *personnifier* les choses en les dotant de qualités ou de propriétés qu'elles ne doivent qu'à leur fonction de supports de ces rapports mais qui, du coup, paraissent leur appartenir en propre et leur confèrent une apparence surhumaine. Ainsi, la marchandise semble posséder par elle-même la mystérieuse propriété d'être valeur et de s'échanger contre ses semblables en des rapports qui échappent à la maîtrise, à la volonté et même à la conscience des hommes qui en sont

pourtant les producteurs. L'argent, sous forme d'une simple pièce de métal, d'un bout de papier ou d'une carte à puce électronique, semble posséder la (non moins) mystérieuse capacité de s'approprier n'importe quel produit du travail humain et de pouvoir commander par conséquent l'activité des producteurs. Et, devenu capital, l'argent semble même doté du pouvoir surnaturel de se mettre en valeur par lui-même, d'engendrer de l'argent comme le poirier produit des poires (comme le disait ironiquement Marx), en un mot de s'auto-engendrer à l'image des dieux, en pliant tout (l'ensemble des conditions matérielles et sociales de la production) et tous (les producteurs) aux exigences de sa reproduction.

Le concept de fétichisme permet à Marx d'expliquer plus qu'une simple illusion de la conscience des agents économiques, capitalistes aussi bien que travailleurs salariés. A travers lui, c'est de *l'apparence* même que revêt le mouvement économique de la société capitaliste dont il cherche à rendre compte : de la manière réelle dont se manifeste un mouvement dans lequel les hommes deviennent des choses et les choses des puissances autonomes qui les dominent, un mouvement dans lequel les hommes sont réifiés tandis que les choses qu'ils produisent accèdent au statut de puissances surhumaines, dans lequel les sujets deviennent des objets et les objets des sujets qui les dominent, un mouvement qui combine selon les propres termes de Marx « *la personnification des choses et la réification des rapports sociaux, cette religion de la vie quotidienne* »[5], « *la subjectivation des choses, la chosification des sujets, l'inversion de la cause et de l'effet, le quiproquo religieux* »[6].Ce monde à l'envers, qui est notre univers quotidien, qui a acquis la consistance des choses, des habitudes et des modes de pensée du quotidien, qui semble être la réalité même et qui l'est dans une large mesure, dans la mesure de son apparence précisément, voilà le théâtre d'ombres qui sert de cadre, de référent et d'objet au discours néolibéral : ce dernier rend très exactement compte de ce monde tel qu'il est. Ou, plus exactement, tel qu'il serait s'il n'était pas précisément pure apparence : s'il ne procédait pas du fétichisme. C'est bien en quoi réside d'ailleurs sa portée idéologique : elle consiste à conforter cette apparence, en la masquant en tant que telle, pour faire croire que la réalité s'épuise dans cette apparence, il en entretient le « *quiproquo religieux* » dans sa forme vulgaire et il tente de le conforter dans et par ses constructions théologiques[7]. Autrement dit, le discours néolibéral cherche à nous faire croire que ce monde à l'envers dans lequel

les choses (marchandises, argent, moyens de production, titres de propriété, etc.) commandent aux hommes qui en sont pourtant les producteurs est non seulement le seul monde possible mais le meilleur des mondes.

A partir de là, on peut aussi comprendre les deux opérations fondamentales qui sont à l'œuvre dans la rhétorique néolibérale, l'inversion de sens et l'oblitération de sens. Transformer les sujets en objets et les objets en sujets, faire passer les hommes pour des choses et les choses pour des puissances surhumaines, tel est, nous le verrons, l'alpha et l'oméga de l'inversion de sens auquel procèdent la plupart des concepts-clés autour desquels s'articule le discours néolibéral. En ce sens, il constitue dans une certaine mesure la langue du fétichisme économique. Rendre simultanément impraticables les voies qui mènent à l'élaboration ou à l'emploi des notions critiques qui permettraient de dénoncer l'opération précédente, donc de renverser ce monde à l'envers, refouler ces notions critiques de l'usage courant, les effacer de la mémoire de ceux qui avaient pu les acquérir un moment, telle est la fonction complémentaire de l'oblitération de sens. Car il ne suffit pas de faire l'apologie du monde à l'envers ; encore faut-il masquer ou discréditer les leviers critiques qui permettraient de le remettre à l'endroit.

Mode d'emploi

Au vu des lignes précédentes, le lecteur comprendra mieux les limites de l'objet et de l'objectif de cet ouvrage, annoncées dès ses premières lignes. Du néolibéralisme, il ne sera ici question, pour l'essentiel, que de son discours ; ses politiques, leurs objectifs socio-économiques, leurs effets sur les rapports de force entre classes et entre Etats, leurs appuis et relais institutionnels et organisationnels, leurs limites et contradictions, etc., ne seront évoqués que pour autant que cela sera nécessaire pour éclairer la signification et la portée du discours néolibéral. De surcroît, ce discours lui-même ne sera abordé que sous l'angle de ses procédures rhétoriques et de leurs effets idéologiques ; ses conditions sociales et institutionnelles de formation et de diffusion, son histoire, ses rapports avec le libéralisme classique, la discussion de ses fondements philosophiques, etc., sont largement en dehors de mon champ d'analyse : là encore, pour autant que ces points seront rencontrés, ils ne pourront faire l'objet que de brèves considérations. Enfin, parmi l'ensemble des concepts-clés du discours néolibéral,

je me suis principalement centré sur ceux qui ont une portée macroéconomique et macrosociologique ; j'ai ainsi fait largement l'impasse sur un autre pan tout aussi important de ce discours, relatif au niveau micro : à tout ce qui a trait à la gestion des entreprises et des organisations en général (par exemple tout le jargon de la « *gestion des ressources humaines* » – expression qui, à elle seule, résume bien la visée fondamentalement réificatrice, là encore, de ce discours). D'excellents ouvrages ont été consacrés aux différents aspects du néolibéralisme ici négligés ; la bibliographie fait mention de quelques-uns parmi les principaux d'entre eux ; j'y renvoie le lecteur soucieux de les approfondir.

S'agissant de traiter des aspects rhétoriques d'un discours pour en mettre en évidence la fonction et la portée idéologiques, l'ordre le plus simple, qui s'impose immédiatement, est celui qui consiste à passer en revue ses principaux lieux communs ou termes-clés, ceux autour desquels il gravite et se structure. C'est le choix auquel je me suis tenu. D'où les différents articles, ordonnés de manière alphabétique, dont se compose le corps de l'ouvrage. Rédigés indépendamment les uns des autres, ils peuvent être lus dans n'importe quel ordre, au gré de la fantaisie ou de l'intérêt du lecteur.

Pareil choix présente cependant deux défauts. Le moindre est qu'il expose au risque de devoir quelquefois se répéter d'un article à l'autre – défaut que je n'ai pu pallier qu'en partie. Plus grave est qu'un pareil ordre est arbitraire : artificiel et somme toute extérieur à son objet. Car un discours ne se réduit jamais à une simple collection de termes ou de concepts juxtaposés. Il organise aussi ces derniers d'une manière qui lui est propre, en les articulant et en les hiérarchisant selon une structure spécifique. Et cet ordre ne fixe pas moins, dans une certaine mesure, le sens des concepts qu'il compose. Par conséquent résumer un discours à une série de concepts, traités sans respect de l'architecture qui les agence, risque de laisser échapper une bonne partie du sens produit par lui.

Pour corriger ce défaut majeur de l'ordre alphabétique d'exposition retenu, j'ai procédé à de nombreux renvois des articles les uns aux autres, de manière à bien mettre en évidence les articulations entre les différentes notions examinées séparément, pour marquer en quelque sorte le caractère systémique de ce discours, qui n'en exclut d'ailleurs pas les contradictions internes. De plus, j'indique ici rapidement ce qui me paraît constituer la

structure propre au discours néolibéral, par conséquent l'ordre dans lequel il convient de parcourir les différents articles si l'on veut en effectuer une lecture systémique, nullement obligatoire cependant. Au centre de ce discours, qui en est rarement exhibé en tant que tel et encore plus rarement interrogé, qui en constitue même une sorte de champ aveugle, figure une conception de *l'individualité* bien singulière, présupposant que l'individu puisse être et même doive être une sorte d'atome de l'organisation sociale, une réalité à la fois première et dernière à partir de laquelle s'édifie toute cette organisation, autrement dit une conception individualiste de l'individu et de la société. Des attributs de cette individualité tout comme de ses rapports aux autres et au monde (social) rend compte une première triade, celle articulant les concepts de *propriété* (privée), de *liberté* et d'*égalité*. Ce sont là les quatre pierres angulaires du discours néolibéral, que l'on retrouve déjà aux fondements de la pensée libérale classique des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles et qui fixent la dette du premier à l'égard de la seconde.

A partir de ce noyau générateur, la pensée (néo)libérale peut se développer dans différentes directions*. Le privilège que j'ai accordé à la thématique macroéconomique et macrosociologique m'a conduit à retenir une seconde triade, celle articulant les concepts de *marché*, de *société civile* et d'*Etat*, qui fixent en quelque sorte le cadre général de représentation de la société globale à l'intérieur duquel évolue la pensée (néo)libérale, à partir duquel il est possible de comprendre la manière dont elle spécifie des thèmes plus particuliers. Dans le traitement qu'il réserve à chacun de ces trois concepts, le discours néolibéral laisse également apparaître sa filiation à l'égard du libéralisme classique, tout en introduisant déjà souvent plus que des nuances par rapport à ce dernier.

L'ensemble des autres concepts qui font ici l'objet d'un article forment une sorte de troisième cercle du discours néolibéral et

---

* Le lecteur remarquera que j'emploie tantôt l'orthographe *néolibéralisme*, tantôt l'orthographe *(néo)libéralisme,* et de même pour les adjectifs correspondants. Les deux orthorgraphes renvoient à deux sens différents. Quand j'emploie *néolibéralisme*, j'entends désigner ce qui propre à ce dernier par opposition au libéralisme classique ; j'emploie au contraire *(néo)libéralisme* pour indiquer, sur le point considéré, la continuité entre le libéralisme classique et son avatar contemporain.

renvoient au contraire à des thématiques qui lui sont propres ; à telle enseigne que certains d'entre eux constituent de véritables néologismes (par exemple *capital humain* ou *workfare*). Les articles qui leur sont consacrés me donnent aussi l'occasion d'éclairer quelques-uns des principaux aspects des politiques néolibérales et du contexte historique dans lequel elles ont vu le jour et ont été mises en œuvre, et de formuler à l'occasion des propositions politiques contraires ; sans jamais cependant pouvoir me proposer d'être exhaustif sur le sujet, ce qui m'aurait fait sortir du cadre de mon propos. Tant il est vrai qu'on ne peut séparer l'analyse d'un discours à portée politique et idéologique de celle de ses conditions sociales de production et des résistances et luttes que ces dernières suscitent.

On aura compris que cet ouvrage possède une dimension polémique que j'assume pleinement. Il se veut un instrument de dénonciation d'un discours qui fait l'apologie de la soumission des hommes aux choses, qui se transforme souvent en écrasement des hommes par les choses : l'apologie d'un monde dans lequel on n'hésite pas à sacrifier le sort de dizaines de milliers de travailleurs pour la valorisation des titres de propriété du capital de leur entreprise (ce que la novlangue néolibérale appelle « *créer de la valeur pour l'actionnaire* »), d'un monde où le salut d'une monnaie peut impliquer que les « *autorités monétaires* » plongent froidement des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans la pauvreté et la misère.

Cette dimension polémique n'implique cependant pas de sacrifier la rigueur propre à l'analyse théorique. Bien au contraire, l'arme de la critique n'est jamais aussi acérée et ne fait jamais autant de mal à l'ennemi que lorsqu'elle est patiemment affûtée sur la meule du concept. Aussi chacun des articles procède-t-il à un démontage minutieux de la notion examinée, de manière à permettre au lecteur non seulement de n'être pas dupe du discours néolibéral mais encore de disposer des arguments requis pour s'y opposer. Cette exigence de rigueur théorique m'a d'ailleurs contraint quelquefois à procéder à des détours théoriques relativement ardus (je pense en particulier aux articles *Individualité* et *Société civile*). Dans la mesure où les concepts-clés du néolibéralisme procèdent presque tous, comme je l'ai suggéré plus haut, d'une compréhension fétichiste des rapports sociaux caractéristiques du capitalisme et de l'apologie des formes fétichistes que ces rapports impriment à la vie sociale en général, démonter son

discours revient souvent à devoir analyser les formes fétichistes en question, analyse qui peut s'avérer relativement complexe. Ces quelques détours théoriques m'auront donné l'occasion, une nouvelle fois, d'administrer la preuve de la fécondité théorique de l'héritage de la pensée marxienne, dès lors qu'on ne se contente pas de le réduire en une série de formules toutes faites mais qu'on le prend comme un outil pour procéder à l'analyse critique du monde existant et qu'on se donne la peine de le faire fructifier à l'occasion de cette confrontation.

Sacrifier à l'exigence théorique ne doit pas cependant nous priver de manier cette autre arme polémique que constituent l'humour et l'ironie. C'est pourquoi je n'ai pas résisté à la tentation de compléter le passage en revue critique des différents concepts-clés du néolibéralisme par un petit « *Dictionnaire des idées reçues* » qui en compile la vulgate. Car, si le néolibéralisme comprend une version (pseudo)savante, qui constitue mon objet propre, il a également donné naissance à une version vulgaire qui, via les médias, a envahi les discours quotidiens de ses poncifs, dont la familiarité finit quelquefois par nous en faire oublier la profonde bêtise et la nocivité sournoise. J'espère que le lecteur partagera le plaisir que j'ai pris à recenser, ironiquement, quelques-unes des sentences courantes de tous les Bouvard et Pécuchet du néolibéralisme[8].

Capital humain

Quelle affreuse alliance de mots ! Comme si le capital, ce monstre froid, cette accumulation de travail mort, qui ne doit de survivre qu'au fait de vampiriser en permanence le travail vivant, de consommer productivement la force de travail de milliards d'individus en broyant le plus souvent leur existence, tandis qu'il en voue quelques autres milliards (quelquefois les mêmes) à la pauvreté ainsi qu'à la misère de la précarité, du chômage et de l'exclusion socio-économique, comme si le capital donc pouvait avoir quoi que ce soit d'humain. Les économistes et sociologues, les technocrates, les hommes politiques mais aussi les simples quidams qui osent user de cette expression disent en fait l'inhumanité de leur conception du monde, dans laquelle tout et tous se réduisent à la seule loi qu'ils connaissent et reconnaissent, celle de la valorisation du capital.

Mais qu'entendent-ils au fait par là ? Qu'est-ce que désigne cette expression à leurs yeux ? Tout simplement la force ou puissance de travail des travailleurs salariés : l'ensemble des facultés physiques (puissance, endurance, dextérité, savoir-faire), morales (courage, persévérance, conscience morale et professionnelle), intellectuelles (connaissances générales et spécialisées, imagination et intelligence), esthétiques (goût, talents), relationnelles (capacité d'empathie, sens de la relation ou de la négociation), etc., que possèdent à des degrés et titres divers et sous différentes formes les salariés, qu'ils peuvent mettre en vente sur le marché du travail et mettre en œuvre dans les innombrables procès de travail (activités productives) dont ils sont les agents. Ceux qui désignent la force de travail comme un « *capital humain* » entendent ainsi et se convaincre et convaincre les travailleurs salariés que chacun d'eux posséderait en fait lui aussi, avec sa force de travail, un « *capital* » au sens d'un ensemble de ressources, en l'occurrence immatérielles bien qu'incorporées dans sa personne, qu'il lui appartiendrait de valoriser au mieux sur le marché du travail, de

vendre au meilleur prix et dans les meilleures conditions, en veillant à en maintenir et même à en accroître la valeur par sa formation initiale et continue, par son expérience professionnelle, par sa carrière, tout comme par le soin apporté à sa santé, par ses activités culturelles et de loisirs hors du travail, par ses relations personnelles, etc. Autrement dit, dans toutes les dimensions de son existence, chacun devrait se considérer et se comporter comme un centre potentiel autonome d'accumulation de richesse monétaire, à l'instar de l'entreprise capitaliste. En somme, à chacun de se comporter comme un capitaliste dont le «*capital*» qu'il aurait à gérer ne serait autre que sa propre personne, soit l'ensemble de ses qualités ou propriétés valorisables sur le marché. Tous capitalistes, tous entrepreneurs de soi-même, voici ce que présuppose et laisse entendre cette formule.

Passons sur le cynisme ou l'inconscience qu'il y a à parler de «*capital*» (donc de possibilité d'enrichissement) à propos de la force de travail de tous ceux, dont le nombre va grandissant, qui se trouvent réduits à la précarité et au chômage, voire à l'exclusion socio-économique pure et simple. Tout simplement parce qu'ils ne parviennent pas à vendre leur force de travail en tant que marchandise, encore moins à la faire fructifier comme «*capital*». Et le cynisme est à peine moins éhonté et l'inconscience moins stupide lorsque la formule s'applique à tous ceux qui échangent leur force de travail contre des salaires de misère, ces «*travailleurs pauvres*» dont les salaires ne suffisent pas à satisfaire leurs besoins vitaux ni ceux des leurs et dont le nombre va croissant sous l'effet du développement des politiques néolibérales, au Nord comme au Sud.

Ce cynisme et cette inconscience contribuent, en deuxième lieu, à convaincre les uns et les autres que, s'ils se trouvent au chômage ou dans «*la galère*» des emplois précaires à répétition ou qu'ils sont employés au rabais, ils ne le doivent qu'à eux-mêmes, qu'à l'insuffisance de leur mobilisation afin de valoriser leur «*capital humain*»: c'est qu'ils n'ont pas grand-chose à vendre ou qu'ils ne savent pas le vendre correctement. Se trouvent occultées du même coup toutes les structures qui président à la distribution inégale ou à l'appropriation inégale des ressources matérielles, sociales, culturelles, symboliques dans notre société, qui font que le «*capital humain*» d'un jeune des milieux populaires des banlieues aura peu de chance d'équivaloir celui d'un jeune issu des milieux aisés des «beaux quartiers». Individualiste

voire psychologisante, la notion de «*capital humain*» dissout tous les rapports sociaux et les déterminismes plus ou moins puissants qui les affectent dans le volontarisme de la mobilisation de soi, que condense la formule populaire : «*Il suffit de vouloir pour pouvoir*».

Quant à la partie des travailleurs salariés qui ont encore la chance de disposer d'un emploi stable, la même formule contribue à les convaincre que c'est à leur «*capital humain*» qu'ils doivent cette situation plus favorable. Cela les conduit non seulement à se désolidariser des précédents, mais encore à se persuader qu'il leur faut se mobiliser en permanence pour conserver et accroître ce «*capital humain*» si précieux, en transformant ainsi leur existence hors travail, dans toutes ses dimensions, en une entreprise permanente d'accumulation de «*capital humain*» destiné à se valoriser sur le marché du travail. Et, en les préparant ainsi, du même coup, à culpabiliser, en s'attribuant à eux seuls la responsabilité des inévitables échecs ou revers de fortune qu'ils vont inévitablement connaître sur ce même marché.

Mais, si chacun est un petit entrepreneur gérant son «*capital humain*» en le valorisant au mieux sur le marché du travail, c'est alors, en troisième lieu, le mécanisme de l'exploitation capitaliste lui-même qui, simultanément, se trouve occulté et qui devient incompréhensible. Car, en tant que gestionnaire d'un «*capital humain*», le travailleur salarié n'est plus censé vendre au capital une puissance (une force) de travail dont l'actualisation (la mise en œuvre sous forme d'un travail d'une durée, d'une intensité, d'une qualité et en définitive d'une productivité déterminées) peut former plus de valeur que sa valeur propre, en générant ainsi une plus-value : en fournissant au capital plus de valeur que son achat par ce dernier ne lui a coûté. Il est censé vendre «*des services*» dont le salaire serait en quelque sorte le juste prix, le strict équivalent monétaire. Nulle possibilité d'exploitation entre le capitaliste et le salarié ; tout juste l'un peut-il profiter de son «*pouvoir de marché*» plus étendu que l'autre…

A quoi s'ajoute enfin que – et c'est là un quatrième niveau de critique de la formule, de caractère plus théorique, donc plus général mais aussi plus fondamental – parler de capital à propos d'une marchandise (la force de travail), c'est pratiquer un solide fétichisme, au sens où Marx utilise ce terme. C'est laisser croire que, sous prétexte que le capital est une «*valeur en procès*», une valeur capable de se conserver et de s'accroître au cours d'un in-

cessant procès cyclique au cours duquel il prend alternativement l'apparence de marchandises et d'argent, toute marchandise (comme la force de travail) ou toute somme d'argent seraient, par elles-mêmes, du capital. Et, du même coup, on occulte à nouveau complètement les conditions qui, seules, rendent possible la valorisation du capital : l'exploitation de la force de travail sous forme du salariat et l'expropriation des producteurs, leur dépossession des moyens sociaux de production, qui sont pourtant les fruits accumulés de leur propre exploitation ; de même qu'on occulte la nature même de cette exploitation : l'extorsion de surtravail sous forme de plus-value. Parler de « *capital* » à propos de ce qui est le contraire même du capital en même temps que son principe générateur, c'est renverser tous les rapports de production capitalistes en les rendant incompréhensibles.

Ainsi, qu'ils le sachent ou non, les promoteurs et usagers de la formule « *capital humain* » sont soit de parfaits idéologues du capital, occultant et légitimant à la fois ce dernier en tant que rapport d'exploitation et de domination, soit les dupes des précédents.

CHARGES SOCIALES

On ne compte plus les éditoriaux de journalistes qui s'en prennent au poids supposé excessif des «*charges sociales*», voire, pour les plus radicaux d'entre eux, au principe même de ces dernières. Ils relaient ainsi la longue plainte des chefs d'entreprise que ces charges sont supposées écraser et qui exigent à cor et à cris leur allégement voire leur suppression pure et simple. Et ils servent de discours d'accompagnement et de justification à la liste désormais longue des mesures prises, au cours de ces dernières années, dans l'ensemble des Etats centraux, pour réduire effectivement ces «*charges*», occasionnant du même coup des coupes sombres dans les prestations sociales qu'elles financent. De toutes parts donc, haro sur les «*charges sociales*»!

Ces attaques convergentes accusent unanimement les «*charges sociales*» d'être à la racine de quelques-uns des principaux maux qui minent notre économie. Le sous-emploi et le chômage, d'une part, car ces charges excessives, enchérissant le «*coût du travail*», dissuaderaient voire empêcheraient les entrepreneurs d'embaucher. L'irresponsabilité et l'oisiveté des assurés sociaux, d'autre part, abusant des prestations sociales (d'assurance-maladie par exemple) ou préférant en vivre chichement (tels les Rmistes et les chômeurs indemnisés) plutôt que d'exercer un emploi (cf. *Workfare*). Enfin, bien évidemment, les administrations chargées de gérer ce mécanisme redistributif, repaires de «*fainéants*» ou d'«*incapables*» vivant aux crochets des seules «*forces vives de l'économie*» que sont les entreprises.

Pour saisir la pleine signification de ces attaques ainsi que leur enjeu, un détour théorique s'impose. Il faut commencer par revenir au principe même du rapport salarial et de son présupposé majeur, la transformation de la force de travail en marchandise, pour rappeler quelques spécificités de cette marchandise. Ce faisant, je risque de donner l'impression de m'éloigner de mon sujet, comme chaque fois qu'il est nécessaire de procéder à un dé-

tour. Je demanderai donc au lecteur de faire preuve d'une certaine patience.

Les spécificités de la force de travail comme marchandise

Tout travail salarié – et l'immense majorité du travail social prend aujourd'hui une forme salariée, du moins dans les Etats centraux –, qu'il soit ou non dominé et exploité de manière capitaliste, suppose que la force de travail soit transformée en une marchandise. Cette transformation présuppose elle-même que les travailleurs ne soient pas (ou plus) en mesure d'utiliser directement leur force de travail, en produisant un bien ou un service qu'ils pourraient consommer eux-mêmes ou qu'ils pourraient mettre en vente pour se procurer d'autres biens ou services. Ils ne le peuvent pas (ou plus) parce qu'ils sont tout simplement dépourvus de tout moyen de production propre. Ce sont des producteurs (potentiels) expropriés de tout moyen de production, leur seule propriété économique restant précisément leur force de travail. Dès lors, le seul usage qu'ils puissent faire de cette dernière est de la mettre en vente, en espérant que quelqu'un trouve un intérêt quelconque à la leur acheter.

Comme toute marchandise, la force de travail possède une valeur d'usage, une utilité déterminée, et une valeur d'échange, qui s'exprime sous forme de prix, d'une quantité déterminée de monnaie). Sa valeur d'usage, c'est sa capacité de fournir un travail en général ou tel genre de travail bien particulier, pour lequel elle a acquis des facultés spécifiques (un savoir-faire, une dextérité, une expérience, une technique, un savoir spécialisé, etc.). Quant à sa valeur d'échange, elle est déterminée en principe, comme celle de toute marchandise, par la quantité moyenne de travail social nécessaire à sa production.

C'est là que commencent les difficultés. Car que peut bien signifier une pareille expression dans le cas de la force de travail, autrement dit pour ce qui concerne l'ensemble des facultés ou capacités, incorporées par les hommes en général, par tel groupe d'hommes en particulier, voire par tel homme bien singulier, et qui les rendent aptes à produire un travail en général, à occuper un emploi particulier, à effectuer une opération singulière ? Autrement dit, comment définir et mesurer la quantité moyenne de travail social nécessaire à la production d'une force de travail en général ou telle force de travail bien particulière ? C'est là une question non seulement d'ordre théorique mais d'ordre éminem-

ment pratique, que pose inévitablement le rapport salarial et qu'il lui faut non moins nécessairement résoudre, puisqu'il repose précisément sur la transformation de la force de travail en marchandise.

Différents éléments entrent en fait dans la composition de la force de travail et, partant, dans la mesure de sa valeur. En allant des plus simples au plus complexes à analyser, on peut ainsi en distinguer cinq.

1° Tous les éléments (tous les biens et services) nécessaires à l'entretien quotidien du travailleur lui-même, qui lui permettent de reconstituer quotidiennement sa force de travail et de poursuivre par conséquent son effort productif tout le long de sa vie active. Ces biens et services doivent être en qualité et quantité suffisantes pour satisfaire l'intégralité des besoins du travailleur, de manière à lui permettre non seulement de rester en vie mais encore de déployer les facultés et capacités qui constituent sa force de travail spécifique.

2° Il faut intégrer, en amont de l'entretien quotidien du travailleur, le coût de la formation générale et éventuellement particulière de sa force de travail, autrement dit la quantité de travail social moyen nécessaire à la production de l'ensemble des biens et services dont l'usage a été nécessaire à cette formation. Cela explique pourquoi la valeur d'une force de travail s'accroît avec la durée, la qualité et la complexité de la formation qu'elle a requise ; autrement dit pourquoi une force de travail complexe (par exemple celle d'un ingénieur ou d'un médecin) vaut plus qu'une force de travail simple (celle d'un manœuvre ou même d'un ouvrier qualifié).

3° Il faut de même intégrer, cette fois-ci en aval de l'entretien quotidien du travailleur, le travail social nécessaire à l'entretien des différents membres de sa famille, notamment de ses enfants, pour autant que cet entretien soit nécessaire à la reproduction générationnelle des forces de travail. Car il faut bien veiller à assurer le renouvellement générationnel de la force de travail, gage de la continuité du procès social de production, en palliant l'usure et en définitive la mortalité du sujet humain.

4° Aucun des trois groupes d'éléments précédents ne se laisse ni définir ni mesurer en dehors de certaines normes sociales et culturelles (au sens socio-anthropologique ou civilisationnel de ce dernier terme). Ces normes fixent à chaque fois ce qu'il est jugé nécessaire ou souhaitable d'assurer comme standard de vie (com-

me qualité et quantité des biens et services aptes à satisfaire tel type de besoins) aux membres d'une société en général ou à tel groupe spécifique en son sein, en fonction à la fois de son niveau de développement socio-économique général, de ses normes morales, juridiques, politiques, religieuses, etc. Et ces normes sont évidemment de ce fait extrêmement variables dans l'espace et le temps. Ainsi, seuls 3% de l'ensemble des logements existant en France en 1947 auraient satisfait aux normes minimales actuelles de construction auxquelles doit réglementairement répondre le plus modeste logement social en France. Et, alors que la scolarité obligatoire a été portée à 16 ans en 1959 en France, nos parents et grands-parents partaient encore en masse à l'usine vers 12 ans pendant l'entre-deux-guerres, et leurs propres parents et grands-parents à 8 ans avant l'institution de la scolarité obligatoire au début des années 1880. Autrement dit, la valeur de la force de travail relève largement d'un ensemble de conventions sociales. Elle est donc aussi une construction sociopolitique – il faut y insister pour contrer toute tendance à la réifier sur la base d'une conception naturaliste des besoins humains.

5° Enfin – et cela ne fait que renforcer encore la remarque précédente – ces conventions sociales selon lesquelles se fixe la valeur de la force de travail, et par conséquent cette valeur elle-même, sont l'enjeu et donc le résultat d'une lutte constante entre les travailleurs salariés et leurs employeurs (capitalistes ou non). Lutte qui constitue l'une des dimensions de la lutte des classes. D'un côté, les travailleurs salariés luttent en permanence pour l'élargissement (quantitatif) et l'enrichissement (qualitatif) de leurs normes de consommation ; c'est-à-dire pour que la satisfaction de nouveaux besoins, l'acquisition de nouveaux biens, la jouissance de nouveaux services soient considérées comme normales et légitimes, qu'elles entrent en quelque sorte dans les usages et les coutumes, qu'il soit donc acquis qu'elles doivent faire partie du « panier de biens et de services » auquel tout travailleur doit avoir accès. Autrement dit, ils luttent pour la valorisation de la force de travail, de la seule marchandise qu'ils puissent mettre en vente. Ce qui correspond prosaïquement à l'augmentation de leur niveau de vie en même temps que, plus largement, à l'amélioration de l'ensemble de leurs conditions de vie, dont la revalorisation du pouvoir d'achat de leurs salaires fait évidemment partie. Tandis que, de l'autre côté, leurs employeurs leur contestent la légitimité de leurs revendications et, surtout,

tentent d'en limiter les incidences économiques par l'augmentation de la productivité moyenne du travail social. Celle-ci constitue la principale réplique capitaliste à la lutte des salariés visant à l'élargissement et l'enrichissement de leurs normes de consommation.

Si l'on tient compte de l'ensemble des éléments précédents, on peut dire que le salaire d'un travailleur déterminé correspond, dans le cadre des normes de consommation en vigueur au sein de la société en général ou du groupe social particulier dont il fait partie – telles qu'elles résultent du rapport général de forces entre salariés et employeurs mais aussi des luttes de concurrence entre les différents types de travailleurs – à la quantité de travail social nécessaire à la production de l'ensemble des biens et des services requis par la formation générale et particulière de sa force de travail, par son entretien quotidien ainsi que par celui des membres de sa famille[9].

La nécessaire socialisation du salaire

Les considérations précédentes permettent de rendre compte d'une particularité remarquable du salaire, qui va nous ramener à notre sujet. En effet, au fur et à mesure que, notamment sous l'incidence des luttes syndicales et politiques de travailleurs, l'ensemble des éléments entrant dans la composition de la valeur de la force de travail ont été pris en compte, le salaire a dû se dédoubler. Autrement dit, à côté et en plus du salaire direct ou individuel, que chaque travailleur perçoit immédiatement de son employeur, a été ajouté un salaire indirect ou social, composé d'un ensemble de prestations en espèces ou en nature, notamment sous forme de l'accès gratuit ou quasi gratuit à un ensemble de biens ou de services collectifs (par exemple l'accueil de la petite enfance dans des crèches publiques ou les soins hospitaliers).

Ces prestations sont partie intégrante du salaire, autrement dit du prix ou de la valeur de la force de travail. La preuve en est qu'elles sont financées par une partie du salaire, prélevée sous forme de cotisations sociales (on retrouve ici nos fameuses «*charges sociales*»)[10]; et que c'est précisément ce prélèvement (l'acquittement de ces cotisations) qui donne droit aux prestations sociales qu'il sert à financer. C'est pourquoi on peut parler à son sujet de salaire indirect ou de salaire social :

- *Salaire indirect*. Ces prestations procèdent en effet d'une double médiation : dans le temps (je verse des cotisations d'assu-

rance maladie pendant que je suis bien portant pour toucher ultérieurement un revenu de remplacement quand je serai malade, je verse actuellement des cotisations d'assurance vieillesse pour toucher une pension de retraite pendant mes vieux jours) ; et dans l'espace (l'ensemble des cotisations est centralisé par différents organismes qui les redistribuent aux salariés prestataires ou à leurs ayants droit).

- *Salaire social*. Car la centralisation des cotisations sociales constitue une sorte de socialisation du revenu salarial, en permettant la constitution d'un fonds salarial social (collectif) capable de rémunérer (sous forme de prestations sociales) les travailleurs qui ne peuvent pas ou plus (temporairement, durablement ou définitivement) travailler ou qui ne peuvent pas faire face aux exigences de reproduction de leur force de travail (au sens large précédemment entendu) par leur seul revenu salarial direct.

Mais, dira-t-on, pourquoi avoir mis sur pied un mécanisme aussi complexe de centralisation d'une partie de la masse salariale suivie de sa redistribution aux travailleurs salariés sous forme de prestations sociales ? Pourquoi ne pas intégrer au salaire direct de chaque travailleur salarié l'équivalent des différentes prestations sociales auxquelles il a droit en fonction des normes sociales de consommation en cours dans la formation sociale et le groupe social dont il fait partie ? Autrement dit, pourquoi ne pas verser directement à chaque salarié l'intégralité de la valeur de sa force de travail, l'intégralité du « *coût salarial* » ? Les rapports sociaux y gagneraient en simplicité, tant sur un plan théorique (ils seraient plus transparents) que sur un plan pratique (on s'éviterait bien des lenteurs et des lourdeurs bureaucratiques, on y gagnerait en temps et en argent) ? On retrouve ici une partie des critiques néolibérales évoquées en introduction de cet article.

Pour comprendre la nécessité de cette complication apparemment inutile du rapport salarial, il faut précisément tenir compte de la spécificité de certains éléments qui entrent dans la composition de la valeur de la force de travail et que j'ai détaillés précédemment. Elle seule permet de comprendre pourquoi il est nécessaire de socialiser une partie du salaire.

J'ai dit plus haut que, comme pour celle de toute autre marchandise, la valeur de la force de travail est mesurée par la quantité de travail social nécessaire à sa (re)production. Du moins cela définit-il, comme pour toute marchandise, sa valeur *sociale*, qui diffère évidemment des valeurs singulières des différentes forces de travail

individuelles, relativement auxquelles elle ne constitue qu'une moyenne. Or les valeurs individuelles des forces de travail peuvent non seulement s'écarter plus ou moins de cette moyenne mais encore différer plus ou moins entre elles. Par exemple, la moyenne du nombre d'enfants par couple est aujourd'hui en France de près de deux ; et le couple avec deux enfants tend à devenir la norme. Mais cela n'empêche pas qu'il existe des familles nombreuses (de trois enfants et plus), tout comme des couples sans enfants et des célibataires. Sur la base des statistiques antérieures, on peut calculer qu'au cours de l'ensemble de sa vie active un salarié moyen bénéficiera d'un peu plus d'un an d'arrêt de maladie : mais un tel ne sera presque jamais malade, là ou tel autre sera affecté par une maladie chronique grave progressivement invalidante ; et évidemment tous les cas intermédiaires existent. On peut de même calculer qu'il reste en moyenne entre vingt ans (pour les hommes) et vingt-cinq (pour les femmes) à vivre après leur départ en retraite. Mais l'un va décéder dans l'année qui suit, là où l'autre fera un centenaire alerte qui vivra encore quelques années.

Dès lors, si l'on versait l'intégralité de la valeur *sociale* de la force de travail sous forme de salaire *individuel* (salaire direct), pour solde de tout compte en ce qui concerne la reproduction de la force de travail, il serait impossible de tenir compte des inévitables écarts entre valeur sociale et valeurs individuelles des forces de travail, tout comme des écarts existant entre ces dernières. Tantôt le salaire individuel serait insuffisant (dans le cas où la valeur individuelle est supérieure à la valeur sociale), tantôt une partie en serait au contraire superflue (dans le cas où la valeur individuelle est inférieure à la valeur sociale). Autrement dit, on aurait toutes les chances de cumuler deux inconvénients majeurs au regard de la reproduction du rapport salarial, en tant qu'elle est un élément de la reproduction du capital : certains salariés seraient dans l'incapacité de faire face aux exigences de la reproduction de leur force de travail selon les normes sociales en vigueur ; tandis que d'autres se verraient au contraire gratifier d'un revenu représentant une charge salariale excessive (pour le capital) par rapport à ces mêmes normes.

La solution adoptée pour éviter ce double écueil a été précisément de diviser le salaire en deux parties. D'un côté, on verse directement au salarié une partie de son salaire correspondant en gros à toutes les conditions de reproduction de sa force de travail qui – toujours en fonction des normes établies – sont prévisibles

et calculables *a priori* en fonction d'une situation minimale type. A lui de faire valoir, le cas échéant, *a posteriori,* la présence d'éléments excédant cette situation pour pouvoir bénéficier des prestations sociales qui viendront remplacer ou compléter son salaire direct. Ainsi les administrations chargées d'assurer ces prestations ont-elles la double certitude que les éléments nécessaires et suffisants (selon les normes sociales en vigueur) à la reproduction de la force de travail ont été bien été versés à ceux qui en avaient besoin… et à eux seuls. De la sorte, d'une part, la reproduction de l'ensemble des forces individuelles de travail est assurée ; tandis que, d'autre part, elle l'est au moindre coût pour le capital[11].

Retour sur la critique des « charges sociales »

Fort de ces éléments d'analyse, on peut revenir sur la critique néolibérale des « *charges sociales* » pour en apprécier la signification. Celle-ci est évidemment multiple.

Elle correspond globalement, en premier lieu, à l'incompréhension de l'ensemble du mécanisme qui vient d'être exposé. Le vocabulaire même utilisé traduit cette incompréhension : parler de « *charges sociales* » qui viendraient se surajouter au salaire pour renchérir « *le coût du travail* », c'est clairement indiquer qu'on ne comprend pas que ces prétendues « *charges* » sont en fait une partie intégrante du salaire, due par les employeurs aux salariés, mais dont le versement est simplement médiatisé dans l'espace et le temps. Cette incompréhension est encore aggravée, dans le cas français, par la division administrative et comptable de ces « *charges* » entre une « *part patronale* » et une « *part salariale* », qui embrouille tous les rapports en laissant croire que le salarié lui-même verse une partie de son salaire au fonds social de financement des prestations sociales.

En deuxième lieu, pour autant que ces critiques s'en prennent au niveau jugé excessif des « *charges sociales* » voire évoquent leur suppression pure et simple, elles signifient explicitement la volonté d'une dévalorisation plus ou moins importante de la force de travail, par rétrécissement et appauvrissement des normes de consommation et des standards de vie de la population salariée. Un certain nombre de 'réformes' néolibérales de la protection sociale conduites ces dernières années s'inscrivent clairement dans cette orientation, en liaison ou non avec la baisse des « *charges sociales* ». Ainsi en va-t-il des mesures successives de dérembour-

sement d'un certain nombre de produits et de services médicaux ; quant à l'augmentation de la durée de cotisations à l'assurance vieillesse pour pouvoir percevoir une pension à taux plein, dans un contexte de raccourcissement de la durée d'emploi, sous l'effet conjugué de l'allongement des études, du développement du chômage et de la précarité, elle programme de même une baisse drastique des pensions de retraite dans les prochaines décennies. L'ensemble de ces mesures est évidemment l'indice de la profonde crise de valorisation dans laquelle continue à se débattre le capital depuis plus de trois décennies maintenant, dont il n'est manifestement pas parvenu à sortir, en dépit des gains d'intensité et de productivité du travail qu'il a su imposer aux travailleurs. La pression générale en faveur d'une augmentation de la durée du travail (sur la semaine, l'année, la vie active tout entière) va dans le même sens[12].

En troisième lieu, pour autant que certaines de ces critiques proposent d'intégrer l'ensemble des «*charges sociales*» dans le salaire dans un souci de simplification administrative, elles ouvrent évidemment aussi la voie à la privatisation de la protection sociale, pour le plus grand bénéfice des compagnies d'assurances (capitalistes ou mutualistes) qui viendraient se substituer aux actuelles administrations publiques qui en assurent actuellement la gestion (cf. *Fonds de pension*). Les centaines de milliards d'euros sur lesquels ces compagnies pourraient ainsi mettre la main doivent peupler les rêves les plus doux de leurs actuels dirigeants. Le sort qu'elles réserveraient aux salariés est lui aussi tout à fait prévisible au vu des précédents éléments d'analyse : une aggravation considérable des inégalités face à la charge d'enfants, la maladie, le chômage, l'infirmité, la dépendance et la vieillesse, l'incapacité pour un nombre grandissant de salariés de se prémunir face à ces «*risques*», un coût grandissant conjugué à des garanties réduites pour ceux qui pourraient encore se payer des contrats d'assurance. Et que le capital financier puisse ainsi compromettre à terme les conditions de reproduction de la force de travail dont dépend celle du capital dans son ensemble ne serait pas non plus pour nous surprendre, tant les intérêts particuliers de même que l'horizon temporel du premier sont incapables d'intégrer les données et les exigences relatives à la seconde.

Dette publique

Parmi les thèses que la propagande néolibérale matraque depuis des lustres, reprise par les universitaires en service commandé aussi bien que par les plus modestes grouillots journaleux en passant par le député de base, figure l'idée que la dette publique aurait atteint (en France comme ailleurs) un niveau excessif, qu'elle serait devenue littéralement insupportable. Pourtant tout au long des dernières années, l'endettement public n'a cessé de croître. Pourquoi ?

Il est vrai que le service de la dette représente aujourd'hui autour de 20% du budget de l'Etat français, par exemple, soit cinq fois plus que le déficit annuel moyen de ce même Etat. Autant dire que la dette antérieure est largement responsable des nouveaux endettements actuels ; que la dette entretient et aggrave la dette selon un véritable cercle vicieux ; bref que l'Etat est surendetté.

Cependant, serait-ce là la seule raison de la poursuite de ce processus pourtant constamment décrié ? On a quelques raisons d'en douter.

Pourquoi la dette publique ?

Commençons par rappeler ce qu'est la dette publique. C'est la différence (négative) entre les recettes de l'Etat (au sens large : Etat central plus collectivités locales, hormis cependant les organismes de protection sociale) et ses dépenses. Par conséquent, pour mettre fin à la dette publique, on dispose de deux moyens, qu'on peut éventuellement actionner conjointement.

D'une part, on peut chercher à réduire les dépenses de l'Etat. Et c'est la voie qu'ont privilégiée les gouvernements d'inspiration néolibérale, à coups de coupes claires dans les budgets d'équipement et de fonctionnement, de compression de personnels, de stagnation voire de baisse des salaires réels (à fonction identique), le tout débouchant sur la dégradation de la quantité et de la qualité des équipements collectifs et des services publics dont l'Etat a directement ou non la charge. Telle est aussi la limite (non encore

atteinte) de cette voie : c'est que de ces équipements et services dépendent non seulement la qualité de la vie de la population (dont un gouvernement 'démocratique' ne peut pas totalement se désintéresser, chargé qu'il est de créer et de maintenir un consensus social minimal) mais encore la capacité même du capital lui-même à assurer les conditions de ses propres performances, voire tout simplement de sa propre reproduction (cf. *Services d'intérêt général*). Autrement dit, les dépenses publiques sont pour une part incompressibles ; part évidemment variable : tout dépend du degré de développement du capital mais aussi du rapport de forces dans la lutte des classes.

D'autre part, on peut chercher à accroître les recettes de l'Etat, essentiellement fiscales, autrement dit à augmenter les impôts. Mais là encore la marge est limitée. Cela supposerait en effet ou bien d'augmenter les taux d'imposition ; ce qui se heurterait au caractère impopulaire persistant de cette dernière. Ou bien encore d'en élargir l'assiette, en supprimant les différentes exemptions, abattements, déductions et réductions qui affectent tous les impôts ; ce qui se heurterait, bien au-delà du caractère impopulaire de l'imposition, aux multiples privilèges fiscaux dont bénéficient les classes et couches les plus aisées de la population[13].

En bref, la dette publique résulte de l'écart existant entre le coût de la part incompressible des dépenses publiques, au sein de laquelle intervient la part socialisée du coût de reproduction des éléments (matériels et personnels) du capital, et le montant des recettes fiscales de l'Etat, essentiellement limitées par des raisons politiques, au premier rang desquelles figure le fait que les classes et couches aisées de la population ne sont pas mises à contribution au niveau où elles pourraient et devraient l'être. Autrement dit, la dette publique ne résulte pas de ce qu'une nation ne serait pas assez riche, ne produirait pas ou ne s'approprierait pas assez de richesse, relativement à ses dépenses collectives d'équipement ou de fonctionnement ; mais, de ce que, par volonté ou, plus sûrement encore, par absence de volonté politique, l'Etat ne prélève pas sous forme d'impôt la part de la richesse sociale qui permettrait de faire face à ces dépenses. En d'autres termes encore, l'Etat n'est pas endetté comme peut l'être un ménage, parce que son train de vie excède ses recettes ; il est endetté parce qu'il a décidé de restreindre ses recettes pour des raisons essentiellement politiques. En somme, la dette publique est un pur artefact politique.

La dette publique, double cadeau de l'Etat à la bourgeoisie

En effet, que va faire l'Etat pour faire face à cet écart ? Il va s'endetter ; autrement dit, il va emprunter (essentiellement sous forme de bons du Trésor et d'obligations) la différence entre ses recettes et ses dépenses. Et, auprès de qui emprunte-t-il ainsi ? Essentiellement auprès de ceux que les économistes appellent familièrement « *les zinzins* », les « *investisseurs institutionnels* » : grandes banques, compagnies d'assurances, fonds de placement, fonds de pension, etc. En un mot, les organes du capital financier concentré et socialisé. Evidemment, ces organes ne placent (car il s'agit d'un placement rémunérateur, je vais y revenir) pas seulement leurs fonds propres mais encore et surtout toute la part des salaires, profits, intérêts, dividendes et rentes, qui se concentrent entre les mains des membres de la bourgeoisie mais aussi de l'ensemble des couches aisées de la population, qui n'est pas immédiatement dépensée comme revenus ou avancée sous forme de capitaux additionnels par ces « *happy few* » et qu'ils placent eux-mêmes auprès des « *zinzins* » en question.

On devine maintenant le tour de passe-passe dont la dette publique est le moyen. L'argent que ces mêmes personnes ne se voient pas exiger par l'Etat en leur qualité de contribuables sous forme d'impôts, elles l'avancent à ce même Etat sous forme de prêts rémunérés. Autrement dit, non seulement l'Etat ne leur soustrait pas la part de leur revenu qu'il serait *en droit* d'exiger d'elles (au nom de l'équité fiscale qui demande que chacun soit imposé à la mesure de ses facultés contributives) et *en capacité* d'exiger d'elles (puisque ces revenus existent et qu'ils font partie de ce qui excède de toute manière les dépenses courantes de ces ménages). Mais, de plus, il rémunère cette part sous forme d'intérêts sur les bons ou les obligations d'Etat. En un mot, la dette publique est le mécanisme magique par lequel une partie des revenus excédentaires des catégories fortunées ou aisées de la population non seulement ne leur est pas soustraite sous forme d'impôt mais se trouve, de surcroît, transformée en capital (fictif) porteur d'intérêts.

Là ne s'arrête pas le tour de passe-passe. Car le processus précédent implique encore que les titres de la dette publique sont autant de droits à valoir sur une partie des impôts, donc sur la partie du revenu général de la société que l'Etat prélève bon an mal an. Ils sont donc aussi un moyen pour la partie la plus fortunée ou la

plus aisée de la population, celle qui s'approprie déjà la part la plus substantielle du revenu social, d'accaparer une part supplémentaire de celui-ci, donc de s'enrichir davantage encore.

La dette publique, caution du capital financier

L'intérêt que présente l'existence de la dette publique pour la bourgeoisie est cependant encore plus large. Elle remplit en effet une seconde fonction qui intéresse plus spécifiquement sa fraction financière.

L'activité capitaliste est par nature une activité risquée. On y avance du capital (sous forme de capital-argent) en espérant qu'au terme d'un processus plus ou moins complexe, passant par des médiations multiples, ce capital fasse retour engrossé d'une fraction de plus-value (selon le cas sous forme de profit industriel, de bénéfice commercial, d'intérêt financier). Le résultat n'est jamais assuré ; courir pareil risque et savoir le surmonter feraient la grandeur et la vertu des capitalistes, aux yeux de leurs admirateurs et défenseurs.

De ces risques, les capitalistes (qui ne sont pas tous des aventuriers, loin de là) cherchent cependant à se prémunir. C'est le cas notamment pour les financiers, ceux qui réunissent du capital de prêt pour le mettre à la disposition des industriels et des négociants ; ou pour le valoriser dans les jeux de la spéculation financière, jeux par définition plus hautement risqués encore. Parmi les techniques les plus éprouvées et par conséquent les plus courantes pour se prémunir de risques excessifs figure celle qui consiste, pour un même capital financier, à diversifier autant que possible ces placements (selon l'adage qui recommande de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier) et à contrebalancer des placements risqués mais aux perspectives alléchantes par des placements peut-être moins rémunérateurs mais sans grand risque.

Or, de tous les débiteurs, l'Etat est incontestablement celui qui offre, et de loin, les meilleures garanties. Tout simplement parce que, contrairement au premier capitaliste venu, il n'est pas lui-même exposé aux risques inhérents à la valorisation du capital : pour rembourser ses dettes, il n'est pas nécessaire que ses affaires aillent bien, que le capital qu'il a emprunté puisse normalement et correctement se valoriser. Il lui suffit de prélever des impôts, ce qu'il parvient en principe toujours à faire. Même un surendettement sévère, qui ne serait toléré de la part d'aucun capitaliste, donne simplement lieu, dans son cas, à un rééchelonnement de la

dette… synonyme de remboursements plus longs et plus onéreux et d'endettement accru. Il suffit de penser à la manière dont est gérée depuis plus de vingt ans la dette dite du Tiers Monde. Quant à un Etat récusant unilatéralement sa dette, il faut remonter à la fondation de la République soviétique pour en trouver le dernier exemple en date…

En somme, les Etats sont pour le capital financier des clients absolument idéaux. Ils conjuguent ces deux traits contraires qui garantissent la valorisation optimale du capital financier : ce sont des débiteurs toujours endettés et pourtant toujours solvables (sauf rarissime exception). Dès lors, il n'est pas étonnant que autour de 37-38 % de l'ensemble des actifs des « investisseurs institutionnels » des Etats de l'OCDE soient actuellement constitués par le titre de dettes publiques[14] ; et que cette part n'ait cessé d'augmenter au cours des deux dernières décennies, dans un contexte pourtant de très forte croissance des investissements directs étrangers et des flux financiers internationaux.

Cela signifie encore que la fraction ainsi assurée du capital financier mondial, constituée de la dette publique, sert de caution à ce même capital quand il se risque dans des opérations de financement ou de spéculation beaucoup plus aventureuses. Autrement dit, en finançant la dette des Etats, le capital financier force aussi ces derniers – et avec eux leurs peuples – à se porter garant de toutes leurs aventures financières. On s'en rend compte chaque fois que ces aventures tournent mal : les 120 milliards de francs perdus par le Crédit Lyonnais sont restés intégralement à la charge des contribuables français. Selon le bon vieux principe bourgeois : « *Socialisons les pertes, mais privatisons les bénéfices !* »

La dette publique, moyen de pression de la bourgeoisie et de mise au pas des gouvernements

Il est enfin une dernière fonction que remplit la dette publique, toujours par l'intermédiaire du capital financier, et qui n'intéresse pas moins la bourgeoisie dans son ensemble. L'endettement de l'Etat qui en fait le client obligé (bien que parfaitement volontaire) du capital financier le place en situation de dépendance par rapport à ce dernier. Comme tout débiteur contraint de sans cesse faire appel à la bonne volonté de ses créanciers, l'Etat (c'est-à-dire les gouvernements successifs) se doit évidemment de se plier non seulement aux conditions du marché (au niveau des taux d'intérêt exigés), mais encore de satisfaire aux de-

mandes de la bourgeoisie en général et du capital financier en particulier (mener une politique économique favorable à leurs intérêts) ou même aux desiderata singuliers de tel groupe financier (ce qui ouvre toute grande la voie au régime des copains et coquins – la dette publique est ainsi nécessairement vectrice de corruption).

On comprend aussi, à partir de là, que, sauf à pouvoir s'appuyer sur une solide assise populaire, aucun gouvernement d'un Etat fortement endetté ne peut résister aux injonctions du capital financier et du capital tout court ; et pourquoi tant de gouvernements, faute d'une telle mobilisation populaire, tournent aussi vite casaque, renient leurs engagements antérieurs pour passer sous les fourches caudines de la bourgeoisie. Bref, la dette publique est l'un des deux principaux moyens d'instrumentalisation directe de l'appareil d'Etat par la bourgeoisie ; l'autre étant évidemment l'occupation des sommets de l'Etat (gouvernement et haute administration) par des membres issus de la bourgeoisie elle-même ou tout entier gagnés à ses intérêts.

Une seule solution : l'annulation

On comprend aussi combien l'antienne néolibérale sur le caractère insupportable de la dette publique est du pipeau, uniquement destinée qu'elle est à amuser la galerie en détournant l'attention des véritables fonctions de cette dette et, accessoirement, à justifier, sous prétexte de lutte contre la surcharge financière de l'Etat, des réductions d'impôts qui ne profitent qu'aux plus aisés… et qui sont le gage d'un endettement futur public supplémentaire qui profitera une seconde fois aux mêmes. En conséquence, la solution s'impose d'elle-même : il faut purement et simplement *annuler toutes les dettes publiques*, non seulement celles des Etats périphériques mais celles des Etats centraux. Et que les grands créanciers de l'Etat ne viennent surtout pas crier au crime expropriateur : l'extinction de leurs créances ne sera qu'une manière de recouvrir des impôts qu'« on » était en droit d'exiger d'eux depuis longtemps. Qu'ils soient déjà heureux qu'on ne leur fasse pas payer, de surcroît, des pénalités de retard.

Égalité

Depuis que la première partie de la fameuse formule révolutionnaire «*Liberté, égalité, fraternité, ou la mort*» est devenue la devise de la République française, son terme central n'a cessé de poser problème. Non seulement pour toutes les composantes de la réaction contre-révolutionnaire, pour lesquelles l'idée même d'une égalité de principe entre tous les hommes est un scandale éthique et politique autant qu'une aberration ontologique puisque, selon eux, l'inégalité entre les êtres est une loi naturelle voire divine inviolable. Mais l'idée d'égalité a aussi rapidement divisé les différents courants qui se proposaient d'assumer, à un titre ou à un autre, l'héritage révolutionnaire.

Pour les uns, il s'agissait clairement d'en rester à l'inspiration libérale originelle de la formule et, par conséquent, de se limiter à la stricte *égalité juridique et civique* : à l'égalité des hommes face au droit et face à la loi, en leur qualité d'individus privés, à la fois sujets de droit et citoyens. Une égalité qui est d'ailleurs exigée par le fonctionnement même de la société civile et de l'Etat de droit, deux conditions et conséquences à la fois de cette économie marchande généralisée qu'est le capitalisme (cf. *Etat* et *Société civile*). Par exemple, pour qu'un contrat de travail puisse être conclu, il faut que l'employeur capitaliste et le travailleur salarié figurent l'un face à l'autre comme propriétaires, l'un de moyens monétaire, l'autre d'une force de travail, qu'ils sont prêts à échanger à égalité formelle de conditions et de prétentions. Ou encore, pour qu'une démocratie parlementaire puisse fonctionner, il faut que la voix de l'homme le plus riche, le plus puissant ou le plus savant ne vaille ni plus ni moins que celle du plus pauvre, du plus faible et du plus ignare.

D'autres par contre, et très tôt, dès le cours même de la Révolution française, et plus encore dans les décennies suivantes, au fur et à mesure que le mouvement ouvrier fit entendre la voix

des plus démunis, dénoncèrent les limites de cette égalité juridique et civique. D'une part, ils montrèrent qu'elle est précisément purement *formelle* : elle est vidée de tout contenu par les inégalités réelles de revenus, de patrimoine, de pouvoir, de culture, etc., liées aux différences de situation des individus dans les rapports de production, les rapports de propriété, les rapports de classes, les rapports de genres, etc. Ainsi n'est-ce que formellement en leur qualité de propriétaires privés que l'employeur capitaliste et le travailleur salarié se font face : en réalité, le rapport de forces entre eux sur le marché du travail est généralement tel que le premier impose ses conditions (de rémunération, d'emploi, de travail) au second. D'autre part et de ce fait, cette liberté formelle en devient illusoire et mensongère : elle est le masque ironique dont se pare l'oppression pour se justifier et désarmer du même coup idéologiquement les opprimés, brouiller leur conscience des rapports sociaux réels et les conduire à accepter en définitive le sort qui leur est fait. Et les mêmes, dès lors, de réclamer que l'on passe de l'égalité formelle à *l'égalité réelle* : en réduisant les inégalités sociales, voire en y mettant fin, par l'éradication de leurs principes mêmes, à commencer par la propriété privée des moyens de production. Socialisme et communisme sont nés, notamment, de cette passion pour l'égalité conduisant très tôt, dès la révolution de 1848 à exiger l'instauration d'une « *République sociale* ».

On l'aura compris, la notion d'égalité pose un problème structurel à l'idéologie dominante, quelle qu'en soit l'orientation, surtout lorsqu'elle est (néo)libérale. D'une part, il lui est impossible de s'en passer, puisque l'égalité formelle (juridique et civique) fait partie des conditions mêmes de fonctionnement des rapports capitalistes de production. D'autre part, ce faisant, elle entretient elle-même un concept et un thème susceptibles en permanence de se retourner contre elle et contre l'ordre économique, juridique et politique qu'elle est censée défendre et justifier, en permettant de souligner l'écart entre les inégalités réelles et l'égalité formelle, de dénoncer les premières au nom de la seconde (et inversement) et d'exiger la réduction de cet écart, voire sa suppression pure et simple. Bref, il lui faut constamment gérer cette contradiction : mobiliser la notion d'égalité tout en désamorçant le potentiel critique qui est le sien.

L'égalité contre l'égalitarisme

Dans la phase la plus récente, l'offensive néolibérale a tenté de gérer cette contradiction doublement. En premier lieu, en cherchant à dissocier l'égalité formelle de la revendication de l'égalité réelle, qualifiée d'*égalitarisme* et fustigée à ce titre. A cette fin, elle a communément recouru à trois arguments différents. Arguments aussi méprisables que fallacieux, puisqu'ils en viennent tous à justifier en définitive les inégalités réelles et à couvrir l'inégalité du manteau chatoyant de l'égalité.

Selon le premier de ces arguments, poussée à bout, l'égalité serait synonyme d'uniformité : elle coulerait tous les individus dans le même moule, elle les stéréotyperait. L'inégalité est alors défendue au nom du droit à la différence. Cet argument repose en fait sur une double confusion, spontanée ou intéressée, entre égalité et identité d'une part, entre inégalité et différence de l'autre. Or, pas plus que l'égalité n'implique l'identité (l'uniformité), l'inégalité ne garantit la différence. Bien au contraire : les inégalités de revenus génèrent des strates ou couches sociales au sein desquelles les individus sont prisonniers d'un mode et style de vie, qu'ils sont plus ou moins tenus de suivre ; quant aux inégalités de pouvoir, elles créent des hiérarchies bureaucratiques de places et de fonctions qui, du haut en bas, exigent de chaque individu qu'il normalise ses comportements, ses attitudes, ses pensées s'il veut espérer gravir les échelons. Inversement, loin d'uniformiser les individus, l'égalité des conditions sociales peut ouvrir à chacun d'eux de multiples possibilités d'action et d'existence, qui seraient éminemment plus favorables au développement de sa personnalité et, en définitive, à l'affirmation des singularités individuelles.

Le deuxième argument est que l'égalité réelle serait synonyme d'inefficacité. En garantissant à chacun une égale condition sociale, une égale capacité d'accès aux richesses matérielles, de participation au pouvoir politique, d'appropriation des biens culturels, elle démotiverait les individus, elle ruinerait les bases de l'émulation et de la concurrence qui constitueraient le facteur premier de tout progrès. L'égalité serait ainsi nécessairement contre-productive, stérilisante, tant pour l'individu que pour la communauté. Certes, reconnaissent certains néolibéraux à sensibilité sociale, la concurrence et le marché sont inévitablement facteurs d'inégalités. Mais, dans la mesure où celles-ci sont la rançon à payer pour l'efficacité globale de l'économie, elles pro-

fitent en définitive à tout le monde, aussi bien aux 'perdants' qu'aux 'gagnants'!

Cet argument présuppose «*la guerre de tous contre tous*» que constitue la concurrence marchande, en présentant cette dernière comme un modèle indépassable d'efficacité économique. Or, d'une part, cette efficacité n'a pas pour seule condition la concurrence sur le marché : la forte croissance économique d'après-guerre a ainsi reposé sur la réglementation et la limitation de la concurrence ainsi que sur la prise en compte d'impératifs sociaux de réduction des inégalités, précisément. D'autre part et surtout, la prétendue efficacité concurrentielle a son prix, de plus en plus lourd : le gaspillage non seulement des ressources naturelles mais aussi des richesses sociales. Les inégalités issues du marché entraînent en effet un incroyable gâchis : elles stérilisent l'initiative, la volonté, l'imagination et l'intelligence, le désir de se réaliser dans une tâche personnelle ou socialement utile, en un mot les talents de tous ceux et celles dont elles aliènent l'autonomie, de tous ceux et celles dont elles font des individus condamnés à obéir, à se soumettre, à subir, ou qu'elles excluent purement et simplement de la vie économique et sociale normale. Mesure-t-on, par exemple, ce formidable gaspillage de richesse sociale (en même temps que la somme de désespoirs individuels) que constituent le chômage et la précarité de masse ? L'efficacité économique de la société ne serait-elle pas supérieure si était utilisée la force de travail des centaines de millions de personnes affectées par ce processus d'exclusion de l'emploi ?

Le discours inégalitariste se replie, en dernier lieu, sur son argument majeur : l'égalité réelle serait synonyme de contrainte, d'aliénation de la liberté. Liberticide, elle le serait en portant atteinte au «*libre exercice de la propriété privée*» et au «*libre fonctionnement du marché*» : en bridant la capacité et l'esprit d'entreprise, en déréglant les autorégulations spontanées du marché par la réglementation administrative, en se condamnant du même coup à étendre et complexifier sans cesse cette dernière, jusqu'à enserrer l'économie et la société entière dans les rets d'une bureaucratie tentaculaire et en définitive oppressive. En somme, entre liberté politique et égalité sociale, il y aurait incompatibilité voire antagonisme, et les atteintes éventuelles que doit supporter la seconde seraient la condition en même temps que la garantie de la pérennité de la première. Inversement, dénoncer les inégalités réelles, remettre en cause leur légitimité, ce serait faire le lit d'un

totalitarisme niveleur qui prend la forme fallacieuse de l'utopie révolutionnaire ou même seulement celle du réformisme généreux. Bref, l'enfer totalitaire serait pavé des meilleures intentions égalitaires.

Reprenant en partie les deux précédents, ce dernier argument ne vaut pas mieux qu'eux, tout en en redoublant le cynisme. Qui ne voit qu'en fait c'est l'inégalité qui opprime tous ceux qui la subissent ? Quelle est la liberté du chômeur de longue durée, de l'ouvrier à la chaîne, du smicard, du pauvre, de l'illettré, de celui qui meurt à 30 ou 40 ans d'un accident du travail ou dont la vie est abrégée par l'usure au travail ou la maladie professionnelle ? La seule liberté que garantisse l'inégalité sociale, c'est celle d'exploiter et de dominer, c'est la faculté pour une minorité de s'arroger des privilèges matériels, institutionnels et symboliques au détriment de la majorité. C'est au contraire l'égalité des conditions sociales qui garantit la liberté individuelle et collective, en mettant chacun à l'abri des tentatives d'abus possibles de sa liberté par autrui. Bref, pas de véritable liberté (pas plus d'ailleurs que de fraternité) sans véritable égalité[15].

L'égalité des chances contre l'égalité

La fragilité de cette première ligne de défense argumentative du discours néolibéral tient évidemment dans son mode de justification de l'écart entre égalité formelle et inégalités réelles. En tentant d'expliquer que les secondes sont en quelque sorte le prix inévitable à payer pour garantir la première, qui serait seule possible, elle s'expose au discrédit de tous ceux qui doivent précisément payer ce prix, qui craignent de devoir le payer un jour ou l'autre ou qui, sans avoir à le payer ni même craindre de devoir le payer à l'occasion, le trouvent pourtant trop élevé ou injuste. D'où la mise en œuvre par le discours néolibéral d'une seconde ligne de défense, plus subtile, faisant appel à une curieuse notion, celle d'*égalité des chances*.

L'idée en est simple, simpliste même… La proclamation de la seule égalité formelle étant insuffisante et le maintien d'un trop grand écart entre elle et les inégalités réelles risquant d'être jugé intolérable, il s'agit de laisser croire que notre société offre ou pourrait offrir, par des institutions ou des actions appropriées visant à concrétiser l'égalité formelle, une égale possibilité à tous les individus, quelle que soit leur position sociale de départ, d'accéder aux meilleures places dans la hiérarchie sociale. Si bien que

le résultat de la concurrence interindividuelle ne serait dû en définitive qu'aux talents et aux efforts inégaux des individus ou aux circonstances, plus ou moins heureuses ou malheureuses, qui ont présidé à l'expression de leurs talents et de leurs efforts. On devine immédiatement le bénéfice idéologique d'une telle représentation idyllique de la concurrence : une égalité des chances étant censée garantie au départ, les inégalités à l'arrivée devraient tout aux concurrents ou au hasard et rien aux règles (explicites ou implicites) de la concurrence, ni aux rapports sociaux qui président à la production de ces règles… ainsi qu'aux dotations inégales des concurrents. Le concours n'étant pas truqué et tous les concurrents ayant la même chance sur la ligne de départ, ce ne peuvent être que les meilleurs ou les plus chanceux qui gagnent ! Qui pourrait légitimement le leur reprocher ?

En fait, cette seconde ligne de défense argumentative n'est guère plus solide que la précédente. En premier lieu, la notion d'égalité des chances est une véritable contradiction dans les termes. Car là où il y a égalité, par définition, non seulement il n'y a pas besoin de chance, mais il s'agit justement de mettre les individus à l'abri des coups malheureux du hasard. Et inversement, là où il y a chance, il n'y a pas égalité mais hasard, gros lot pour un petit nombre et, au mieux, lot de consolation pour quelques-uns parmi tous les autres… Autant dire qu'une loterie est affaire d'égalité sous prétexte que chacun peut participer au tirage au sort de l'heureux gagnant ! Ou qu'il en va de même dans l'épreuve de la roulette russe, sous prétexte que chacun peut presser sur la détente ! Quelle piètre idée de l'égalité on se fait ici !

On s'en rend d'ailleurs compte, en second lieu, quand on imagine ce qui se passerait si, ayant été instaurée, cette fameuse « *égalité des chances* » en venait, miraculeusement, à transformer tous les riches en pauvres et à faire d'autant de ci-devant pauvres des riches – on peut imaginer le même type de miracle inversant les dominants en dominés et vice versa, les cultivés en ignares, etc. Evidemment, rien n'aurait fondamentalement changé au niveau de structures sociales dans leur ensemble : les *rapports* d'exploitation, de domination et d'aliénation séparant les uns des autres et les opposant entre eux ne seraient modifiés en rien. La nature des inégalités réelles, leur forme et leur contenu, leur intensité même seraient, après l'heureux miracle produit par 'l'égalité des chances', ce qu'ils étaient déjà avant. Seule aurait changé l'identité de 'gagnants' et des 'perdants'. Ce qui nous révèle en

passant le présupposé individualiste de la notion d'« *égalité des chances* » : elle promet de transformer la situation de certains individus, tout en laissant inchangées les structures sociales et, par conséquent, le sort de l'immense majorité des individus. Et, en cherchant à faire croire au plus grand nombre que c'est possible, elle les conduit à se désolidariser les uns des autres pour tenter leur chance individuellement. En pure perte pour la quasi-totalité d'entre eux.

Car – et ce sera ma dernière objection – il n'est que trop évident que « *l'égalité des chances* » est un pur leurre pour ces derniers. Comment peut-on imaginer créer les conditions d'une pareille égalité dans une situation où règnent, dans tous les domaines et sous tous les rapports, les inégalités entre les individus ? Le lot général réel, c'est précisément *l'inégalité des chances* face à l'enseignement, à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, etc. Les éventuelles institutions ou actions dont on attend les corrections nécessaires témoignent toutes de leur impuissance foncière à cet égard, au mieux de l'extrême modicité de leurs résultats. Pour ne prendre qu'un exemple, des décennies de « *démocratisation de l'enseignement* » n'ont en rien réduit les inégalités scolaires entre enfants de catégories populaires (ouvriers, employés, agriculteurs, artisans et petits commerçants) et enfants des catégories favorisées (cadres, professions libérales, chefs d'entreprise), elles se sont contentées d'en déplacer le niveau et d'en renouveler les formes[16]. Bien au contraire, l'accès aux diplômes les plus prestigieux (ceux des écoles d'ingénieurs, des écoles supérieures de commerce, pour ne pas parler des « *grandes écoles* ») est plus élitiste aujourd'hui qu'il ne l'était déjà aux lendemains immédiats de la guerre ou dans les années 1970.

ÉTAT

Bête noire des néolibéraux, l'Etat est aussi leur casse-tête ! Tous l'accablent des pires qualificatifs en lui reprochant d'être le principal responsable des maux dont souffre le monde contemporain. Tous rêvent par conséquent de s'en débarrasser ou, du moins, de le réduire à la portion congrue. Et tous finissent cependant par concéder, quelquefois du bout des lèvres, qu'on ne peut s'en passer. En somme, l'Etat serait un mal nécessaire !

Ce paradoxe s'explique par la contradiction dans laquelle s'enferre la pensée (néo)libérale : elle pose des prémisses (les rapports capitalistes de production) et voudrait ne pas avoir à en assumer les conclusions (l'Etat comme appareil central de reproduction de ces rapports). C'est dire combien elle ne comprend ni ce qui en est des unes, ni ce qui en est des autres, en encore moins les rapports qui les lient.

Un mal nécessaire

Au fond de la pensée (néo)libérale gît une intuition proprement révolutionnaire, qu'elle ne parvient d'ailleurs pas à assumer véritablement. La société serait une réalité auto(re)productrice, qui n'aurait pas besoin d'une instance supérieure et extérieure à elle (en l'occurrence l'Etat) pour se diriger, s'organiser (se réglementer, se réguler) et se contrôler. Au contraire, outre qu'elle ne peut qu'être despotique (ne remplissant aucune fonction nécessaire, elle ne peut procéder que de la volonté de puissance maligne de ses dirigeants), une telle instance ne peut que brider la capacité auto(re)productrice de la société et créer par conséquent toute une série de dysfonctionnements.

Cette capacité d'auto(re)production, les (néo)libéraux la voit se réaliser sous une double forme. D'une part, sous celle du marché. En effet, comme je l'expose par ailleurs dans l'article consacré à ce concept, non seulement ce dernier disposerait selon eux d'une vertu d'autorégulation qui en assurerait en permanence

l'équilibre ; mais encore cet équilibre serait optimal, en ce sens qu'il réaliserait la conjonction des intérêts particuliers et de l'intérêt général. A condition précisément que rien ni personne (à commencer par l'Etat) ne vienne perturber le fonctionnement supposé rationnel et optimal du marché : à condition que rien ni personne ne vienne entraver la liberté des individus d'entrer dans des rapports d'échange marchands, pour y poursuivre leurs seuls intérêts personnels, ni ne vienne fausser le jeu de la concurrence entre les échangistes. «*La concurrence libre et non faussée*», dont parlait l'article 4 de la première partie de feu le projet de Traité constitutionnel européen, est précisément ce qui est censé garantir l'efficacité et la rationalité du marché, partant la capacité de la société à s'auto(re)produire.

Aux yeux des (néo)libéraux, cette dernière se réalise, d'autre part, sous la forme de la société civile, c'est-à-dire de la contractualisation généralisée des rapports sociaux. L'article que le présent ouvrage consacre à ce concept montre pourquoi et comment, au sein d'une société dominée par le marché, tous les rapports sociaux, à commencer par les rapports marchands, tendent à prendre la forme de rapports contractuels, impliquant que les individus eux-mêmes revêtent la forme de sujets de droit : d'individus porteurs de prétentions qu'ils peuvent légitimement faire valoir face à autrui, sur la triple base de la pleine possession et de leur personne et de leurs biens, de la pleine autonomie de leur volonté et de la parfaite égalité (réciprocité) de prétentions et d'obligations entre les contractants. Et cette subjectivité juridique tend alors à se fétichiser sous la forme d'une qualité ou propriété que tout individu semble posséder de par sa nature même d'être humain, indépendamment des rapports sociaux dans lesquels il est pris.

Marché et société civile, développement des échanges marchands et contractualisation généralisée des rapports sociaux sont donc les deux formes sous lesquelles les (néo)libéraux reconnaissent la capacité d'auto(re)production de la société et desquelles ils attendent la réalisation de cette dernière. Ce sont donc aussi elles qui sont censées nous libérer de l'Etat selon eux.

Pour leur malheur, cependant, ils doivent rapidement reconnaître que ni l'une ni l'autre de ces deux formes ne sont pleinement et parfaitement autonomes : que l'une et l'autre doivent au contraire faire appel, en l'espèce à l'Etat, à une instance transcendante qui seule peut en garantir l'autonomie, en même temps qu'elle la limite. Chassé par la porte d'apparat du marché et de la

société civile, l'Etat revient par l'entrée de service… des 'instruments' indispensables au bon fonctionnement de l'un et de l'autre !

En effet, dès lors qu'ils se développent en dépassant le stade du simple troc, les rapports marchands font appel à la médiation monétaire. Et, quelle que soit sa forme (métallique, fiduciaire, scripturale), la monnaie, devenue le pivot de la circulation des marchandises, doit être garantie dans sa validité sociale pour pouvoir remplir ses différentes fonctions (étalon des prix, moyen de circulation, moyen de réserve) : il faut qu'elle puisse ne pas être récusée par quelque échangiste que ce soit. Cela implique notamment qu'elle échappe à la mainmise de chacun des échangistes en particulier qui en font usage, pour être contrôlée par une instance impersonnelle, placée en dehors des rapports immédiats entre les échangistes privés, que sa validité sociale soit par conséquent garantie par un pouvoir public uniquement préoccupé du bon fonctionnement du marché par la caution qu'il apporte à la solidité de la médiation monétaire qui lui sert de pivot. Et cette instance publique impersonnelle, c'est l'Etat ! Bref, là où il y a de la monnaie, l'Etat est nécessaire pour la garantir. Première (in)conséquence obligeant le (néo)libéralisme a en rabattre dans ses prétentions anti-étatiques.

Mais un raisonnement analogue peut et doit aussi se mener à propos de la médiation contractuelle. Qu'un tel pouvoir soit également nécessaire à l'ordre civil, c'est l'évidence même. C'est qu'un tel ordre est fondamentalement fragile au sens propre : il risque de se rompre à tout moment. Car il ne repose que sur la bonne volonté des contractants, le respect de leurs engagements réciproques, dans des conditions de séparation et d'oppositions de leurs intérêts singuliers qui ne peuvent qu'inciter ces mêmes contractants à ne pas respecter leurs engagements. Et en cas de litige entre deux sujets de droit, dès lors que ceux-ci ne peuvent pas tomber d'accord pour régler ledit litige à l'amiable, soit directement entre eux, la nécessité se fait sentir d'un tiers pour trancher le litige et dire le droit. Ainsi le pouvoir politique est-il le tiers inclus indispensable de et dans l'ordre civil ; ou, en d'autres termes, il est la condition nécessaire de l'ordre civil, le garant de la paix civile sans lequel la continuité des rapports contractuels serait sans cesse remise en cause sans jamais parvenir à se rétablir. Bref, là où il y a du contrat et du droit, l'Etat n'est pas moins nécessaire pour les garantir. Deuxième inconséquence.

De cette double inconséquence résulte la position habituelle des (néo)libéraux à l'égard de l'Etat. Forcés qu'ils sont de reconnaître la nécessité de l'existence de l'Etat sur la base de leur propre prémisse, du moins s'efforcent-ils d'en réduire autant que possible le champ d'intervention, de le limiter à ses seules fonctions dites régaliennes : battre la monnaie (garantir la validité sociale de la monnaie) ; dire le droit (rendre justice) ; exercer le monopole de la violence légitime, à l'intérieur (assurer la police) comme à l'extérieur (par la diplomatie et la force armée). Faute de pouvoir disparaître, du moins l'Etat doit-il se limiter à n'être que le garant (monétaire, juridique et répressif) du bon fonctionnement des marchés et de la société civile[17].

L'Etat comme pouvoir public impersonnel

La contradiction précédente se trouve atténuée non seulement par la restriction du champ d'intervention de l'Etat mais encore par la forme générale même que l'Etat revêt au sein du capitalisme, celle d'un *pouvoir public impersonnel*. Il faut entendre par là tout à la fois :

– un pouvoir placé au-dessus de tous les individus, y compris ceux qui l'exercent : personne n'en est le titulaire à titre individuel ;

– un pouvoir dont les actes, mesures, dispositions ne doivent pas être l'expression d'intérêts particuliers, mais exclusivement celle de l'intérêt général, qui se confond ici avec le maintien de l'ordre civil, avec la possibilité pour chacun de se voir garantir sa subjectivité juridique et la possibilité de chacun de contracter librement en fonction de ses intérêts singuliers ;

– un pouvoir respectant par conséquent les droits de tous les individus et ne les limitant qu'autant qu'il est nécessaire au maintien de l'ordre civil ; ce qui est conforme à l'exigence de respect de l'autonomie de la volonté des individus sur laquelle se fonde cet ordre (cf. *Société civile*) ;

– un pouvoir s'adressant par conséquent aussi à tous de manière égale, soumettant tous aux mêmes obligations et leur garantissant à tous les mêmes droits ; ce qui est conforme à l'exigence de respect de l'égalité juridique entre les individus (cf. *Egalité*) ;

– en définitive un pouvoir qui apparaît non pas comme le pouvoir d'un homme ou d'un groupe d'hommes sur d'autres hommes, mais comme le pouvoir d'une règle impersonnelle et impartiale s'appliquant à tous les hommes : *la loi*.

Car, au sein de la société civile qu'est censée être la société capitaliste, tout pouvoir personnel, toute domination directe d'un individu sur un autre individu contredit les principes mêmes de l'ordre juridique (contractuel) constituant cette société. Au sein de celle-ci, le pouvoir politique ne peut et ne doit se présenter que sous la forme d'une autorité publique et impersonnelle : celle de la loi, expression présumée de l'intérêt général des sujets de droit prenant contractuellement part à la formation de l'ordre civil. C'est ce qu'explique clairement Evguéni Pašukanis dans le passage suivant :

« *Là où les catégories de valeur et de valeur d'échange entrent en scène, la volonté autonome des échangistes est une condition indispensable. La valeur d'échange cesse d'être valeur d'échange, la marchandise cesse d'être marchandise quand les proportions d'échange sont déterminées par une autorité située en dehors des lois immanentes du marché. La contrainte, en tant qu'injonction basée sur la violence et adressée par un individu à un autre individu, contredit les prémisses fondamentales des rapports entre propriétaires de marchandises et, à l'intérieur des limites de l'acte d'échange, la fonction de contrainte ne peut pas apparaître comme une fonction sociale, étant donné qu'elle n'est pas abstraite et impersonnelle* […]. *Elle doit apparaître plutôt comme une contrainte provenant d'une personne collective abstraite, et qui n'est pas exercée dans l'intérêt de l'individu dont elle provient – car chaque homme est un homme égoïste dans la société de production marchande – mais dans l'intérêt de tous les membres participants aux rapports juridiques. Le pouvoir d'un homme sur un autre est transposé dans la réalité comme pouvoir du droit, c'est-à-dire comme le pouvoir d'une norme objective impartiale.* »[18]

En d'autres termes, au sein de la société capitaliste en tant qu'elle est une société civile, qu'elle se réduit à l'enchevêtrement de rapports contractuels, le pouvoir politique ne peut se présenter que comme pouvoir de la loi, censée incarner la volonté générale, la volonté commune de tous les sujets de droit que sont réputés être tous les membres de la société civile, à égalité de condition juridique. Et l'Etat doit nécessairement revêtir la forme d'Etat de droit[19].

L'Etat comme appareil central de la reproduction du capital

Si l'immense majorité des (néo)libéraux sont finalement bien forcés de reconnaître qu'il ne peut y avoir ni de capital

(comme rapport de production) ni a fortiori de capitalisme (comme mode de production) sans Etat (de droit), ils ne comprennent pas pour autant les relations qui lient les deux. Ou plutôt, prisonniers qu'ils sont des formes fétichistes du marché et de la société civile sous lesquelles se présentent le capital et le capitalisme, ils ne sont capables d'en saisir au mieux que les quelques aspects précédents, de manière d'ailleurs le plus souvent partielle et confuse.

Pour comprendre de manière plus ample et plus profonde les rapports entre capitalisme et Etat, il faut commencer par aborder le premier terme de ces rapports à partir d'autres concepts que ceux de marché et de société civile qui font ici écran et obstacle. En l'occurrence celui de rapports capitalistes de production. Il apparaît alors que l'Etat constitue l'appareil central de reproduction de ces rapports et que, à ce titre, loin de représenter une instance accessoire dont on pourrait vouloir et espérer pouvoir se débarrasser pour mieux faire 'fonctionner' le marché et la société civile, il est précisément ce qui permet au capitalisme de 'fonctionner': aux rapports capitalistes de production de se reproduire. En ce sens, loin d'être un mal nécessaire, il est au contraire un bien indispensable au regard de la marche de ses rapports.

Je ne peux me proposer de développer pleinement cette thèse dans le cadre de cet article. Il me faut me contenter d'en indiquer quelques grandes lignes[20]. En premier lieu, l'Etat remplit des fonctions indispensables au niveau du procès immédiat de reproduction : de la production et de la circulation du capital et de leur articulation, fonctions qu'il est le seul à pouvoir remplir. Et pas seulement dans les limites et sous la forme de la gestion de ces deux médiations essentielles de ce procès que sont la monnaie et le droit (droit commercial, droit financier, droit du travail, etc.), comme nous venons de le voir. C'est ainsi par exemple, et pour en rester à ce qui est relativement connu, que la régulation de ce procès, bien loin de pouvoir compter sur les seules autorégulations marchandes (la concurrence), est aussi et surtout l'œuvre de l'Etat : c'est notamment grâce à lui (par l'intermédiaire de sa politique salariale, de sa politique monétaire, de sa politique budgétaire, etc.) que sont constamment corrigés les non moins constants déséquilibres qui naissent dans la répartition du capital social entre les différentes branches de production, déséquilibres générateurs des crises sectorielles et conjoncturelles. Tout comme l'Etat prend une part décisive dans l'activation de la lutte contre

la baisse tendancielle du taux moyen de profit, génératrice des crises structurelles de l'accumulation.

En deuxième lieu, l'Etat est le maître d'œuvre de la production des conditions sociales générales des procès de production et de circulation du capital. Non pas qu'il génère l'ensemble de ces conditions à lui seul ; mais c'est lui qui organise leur mise en cohérence et en synergie (cf. *Services d'intérêt général*). C'est le cas, par exemple, pour la reproduction de la force sociale de travail, que sa seule circulation marchande (sa circulation comme marchandise : son échange contre le salaire direct et l'achat de moyens de consommation grâce à ce dernier) ne suffit pas à assurer : l'Etat y prend une part considérable, que ce soit par le biais des politiques sociales ou par celui du système d'enseignement, pour en rester à ce qu'il y a de plus évident. De même seul l'Etat (au sens large, impliquant à ce titre ce qu'on nomme habituellement les pouvoirs publics locaux) est-il en mesure par sa réglementation de l'urbanisme tout comme par ses politiques de planification spatiale (« l'aménagement du territoire ») d'assurer une relative cohérence dans le maillage de l'espace social par les équipements collectifs et les services publics, qui sont autant de conditions indispensables à la valorisation des capitaux singuliers.

En troisième lieu, enfin, l'Etat joue un rôle non moins central dans le procès de reproduction des rapports de classes, donc dans la reproduction de la domination de la classe capitaliste dans et par les luttes de classes – ce qu'ignore complètement une pensée (néo)libérale profondément individualiste et qui, à ce titre, est largement étrangère (au moins sur un plan théorique) à la réalité des rapports de classes et notamment des luttes de classes. Ce rôle est d'ailleurs éminemment complexe, puisque l'Etat est le champ, le moyen et l'enjeu à la fois de l'unification de la classe dominante (l'Etat est le seul vrai parti de la bourgeoisie), de la constitution de son hégémonie (c'est dans et par l'Etat que se réalise autour de la classe dominante un bloc social assurant son hégémonie), enfin de la neutralisation (dosant intégration et répression) de la lutte des classes dominées, au premier rang desquelles le prolétariat évidemment.

En dépit de leur concision, les quelques lignes qui précèdent suggèrent l'ampleur de la méconnaissance par la pensée (néo)libérale de la réalité de l'Etat, en définitive sa superficialité et sa naïveté sur le sujet, qui tient aux prémisses mêmes sur la base

desquelles elle aborde l'analyse de l'Etat. Pas étonnant dans ces conditions qu'elle ait pu, au cours de l'histoire, se laisser piéger sur ce terrain, en étant incapable de prendre en charge le nécessaire renforcement de la médiation étatique, comme cela a été tout particulièrement le cas pendant la période fordiste. Déboires qui risquent bien de se répéter à l'avenir (cf. *Libéralisation* et *Mondialisation*).

Flexibilité

C'est incontestablement un des maîtres mots du discours néolibéral. A l'en croire, dans le contexte global de «*la mondialisation*», l'heure serait plus que jamais à «*la flexibilisation*» de tout et de tous : à l'allégement sinon à la suppression de toutes les contraintes légales et de toutes les rigidités sociales, à l'assouplissement de toutes les pratiques collectives et de tous les comportements individuels, dans le seul but de rendre plus fluide et plus rapide le procès de reproduction du capital, auquel plus rien ne doit désormais faire obstacle. Car si l'exigence de flexibilité est inhérente à ce procès, elle se trouve redoublée dans la phase actuelle de son développement.

La donnée structurelle

Le capitalisme est le monde engendré par l'extension spatiale et l'expansion sociale de ce rapport social de production qu'est le capital, un monde dans lequel tout est tendanciellement subordonné, directement ou indirectement, aux exigences de son procès de production. De ce fait, ce monde est profondément, constitutionnellement, instable. Entendons qu'il est soumis à un incessant bouleversement, à des transformations perpétuelles, qui condamnent toutes les pratiques, les institutions et les représentations humaines à se métamorphoser en permanence.

Dans un passage prophétique du *Manifeste du parti communiste*, Engels et Marx avaient déjà indiqué que c'est là un trait spécifique du capitalisme, qui le distingue de tous les modes de production antérieurs : *« La bourgeoisie ne peut exister sans révolutionner sans cesse les instruments de production, ce qui veut dire les rapports de production, c'est-à-dire l'ensemble des rapports sociaux. Le maintien sans changement de l'ancien mode de production était, au contraire, pour toutes les classes industrielles antérieures, la condition première de leur existence. Ce bouleversement continuel de la production, ce constant ébranlement de tout*

le système social, cette agitation et cette insécurité perpétuelles distinguent l'époque bourgeoise de toutes les précédentes. Tous les rapports sociaux, figés et couverts de rouille, avec leur cortège de conceptions antiques et vénérables, se dissolvent ; ceux qui les remplacent vieillissent avant d'avoir pu s'ossifier. Tout ce qui avait solidité et permanence s'en va en fumée, tout ce qui était sacré est profané, et les hommes sont forcés enfin d'envisager leurs conditions d'existence et leurs rapports réciproques avec des yeux désabusés. »[21] Engels et Marx n'indiquent cependant pas ici pour quelles raisons il en va ainsi. Marx les exposera ultérieurement dans *Le Capital*. Si le capital ne peut se reproduire sans bouleverser en permanence ses propres conditions matérielles, sociales, politiques, culturelles, etc., d'existence, il le doit essentiellement à sa nature contradictoire et conflictuelle : d'abord à la concurrence que se mènent les multiples capitaux singuliers (les entreprises) dont il se compose, ensuite aux rivalités entre ses différentes fractions sociales (le capital industriel, le capital commercial, le capital financier) et spatiales (par exemple nationales), enfin et surtout à la lutte de classes qui oppose le capital au travail, qui oblige le premier à bouleverser les conditions d'exploitation et de domination du second pour répondre à sa résistance.

De ce fait, ce que Engels et Marx énoncent dans le passage précédent sur le mode de l'indicatif se réalise bien plutôt sur le mode de l'impératif ou, du moins, de l'optatif. C'est une nécessité pour le capital que de procéder à ces bouleversements incessants des conditions tant immédiates que générales de l'exploitation et de la domination du travail et des travailleurs, nécessité à laquelle il lui faut plier en définitive toutes les conditions de la vie sociale, tant culturelles et institutionnelles que strictement matérielles. Et c'est une nécessité dont il fait une vertu : l'assimilation naïve bien que très courante de tout changement à un progrès – à tel point que les deux termes se confondent souvent dans le langage ordinaire – figure parmi les expressions les plus banales de cette idéalisation de l'impératif de transformation constante, d'instabilité constitutionnelle qui est la loi même d'existence du capital.

Cependant, pour être constante, cette exigence de changement inhérente n'en est pas moins variable en intensité et en modalité dans l'espace et dans le temps. Elle ne revêt ni la même forme ni la même force aux différentes phases historiques de développement du capitalisme. Dans la suite de cet article, je vais m'inté-

resser aux seules formes prises par cette exigence dans la phase la plus récente de ce développement, ouverte par la crise du modèle fordiste de développement au cours des années 1970.

Retour sur la crise du fordisme

Le modèle de développement qu'a suivi le capitalisme occidental aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, connu sous le nom de fordisme, reposait essentiellement sur un double mécanisme : d'une part, l'obtention constante de gains de productivité par le développement de la taylorisation et de la mécanisation du travail ; d'autre part, le 'partage' de ces mêmes gains de productivité entre salaires et profits. L'augmentation des premiers soutenait l'expansion d'une consommation de masse, capable de fournir des débouchés suffisants à la production de masse que la croissance des seconds assurait *via* les investissements, gage de gains supplémentaires de productivité (cf. *Libéralisation*).

Ce cercle vertueux a fait croire, trois décennies durant, à bon nombre d'économistes, d'hommes politiques et d'idéologues bourgeois que, décidément, le capitalisme avait trouvé la solution de ses contradictions économiques. En fait, ces dernières ont continué à le travailler souterrainement, au point de provoquer finalement l'essoufflement de ce modèle de développement sous l'effet de la conjonction de quatre facteurs.

En premier lieu, un ralentissement de la croissance de la productivité, sensible dans l'ensemble des pays capitalistes développés dès le début des années 1970, voire pour certains (le Royaume-Uni et les Etats-Unis notamment) dès le milieu des années 1960. Ce ralentissement s'explique par des raisons à la fois techniques et sociales. D'une part, la diffusion de la taylorisation et de la mécanisation du travail atteint alors ses limites tant extensives (tout ce qui a pu être taylorisé et mécanisé l'a été) qu'intensives : passé un certain seuil, l'une et l'autre se révèlent contre-productives par le manque de fluidité (l'augmentation des encours et des stocks, les problèmes d'équilibrage des chaînes, etc.) et de flexibilité (les difficultés à faire face aux aléas techniques et sociaux) du procès de travail et de l'appareil de production qu'elles entraînent.

Mais c'est surtout, d'autre part, la révolte ouvrière de la fin des années 1960, générale dans les Etats centraux, qui marque les limites de ces méthodes d'extorsion de la plus-value. Les jeunes générations d'ouvriers spécialisés (OS) ne sont plus prêtes à

«*perdre leur vie à la gagner*»: à échanger la certitude de l'emploi et de l'accès au standard fordiste de consommation contre celle d'un «boulot» abrutissant et sans perspective. L'augmentation de l'absentéisme, du turn-over, du coulage, du sabotage, mais aussi la récurrence des grèves sauvages désorganisent alors la production et font chuter la productivité.

A quoi s'ajoute, en deuxième lieu, la hausse de la composition technique et organique du capital. Entendons l'augmentation du rapport entre la masse du travail mort (des matières et des moyens de travail) et celle du travail vivant (du nombre de travailleurs et de la durée et de l'intensité du travail) qu'il mobilise, qui est inhérente à la dynamique du fordisme. En termes plus concrets, on assiste à l'augmentation continue des investissements en infrastructures productives, en locaux, en systèmes de machines, en brevets, en matières premières, en énergie, etc., qu'il faut consentir par unité de temps de travail. Les formes fordistes d'exploitation du travail condamnent à terme le capital à obtenir des gains de productivité de plus en plus faibles à partir d'investissements en capital (notamment fixe) de plus en plus onéreux. Le palliatif du développement du travail posté n'est lui-même que temporaire.

Troisième facteur de l'épuisement du fordisme: la saturation et la transformation de la norme sociale de consommation. La régulation du fordisme impliquait que la consommation privée (celle des ménages) se centre sur un certain nombre de biens durables (automobile, logement familial, équipements ménagers, équipements de loisirs et de tourisme de masse, etc.) Autrement dit, elle impliquait une norme déterminée de consommation, pour assurer les débouchés de l'industrie fordiste de biens de consommation durables et, à travers elle, de tout l'appareil fordiste de production et, surtout, pour produire la dévalorisation de la force de travail nécessaire à l'extraction de la plus-value relative par l'intermédiaire des gains de productivité. Or, d'une part, le marché de ces biens va progressivement se saturer au cours des décennies 1960 et 1970, en entraînant une baisse des taux de croissance des débouchés pour les industries en amont, au moment où le ralentissement des gains de productivité aurait au contraire exigé un allongement des séries pour réaliser des économies d'échelle et un amortissement plus rapide des équipements productifs. Tandis que, d'autre part et de plus, sous l'effet de leur saturation, ces marchés tendent à devenir fluctuants (parce que liés au renouvellement d'équipements déjà acquis) et à se fragmenter (la massification de la consommation

engendrant par réaction une demande plus différenciée et plus capricieuse). Double évolution qui, là encore, convient mal à un appareil productif aussi peu flexible que celui du fordisme, requérant au contraire une demande à la fois uniforme et continue.

Dernier facteur d'épuisement du fordisme : le développement du travail improductif, assurant la circulation du capital (gestion, commercialisation, banques et assurances) ainsi que l'ensemble des conditions sociales, institutionnelles et idéologiques de la reproduction du capital (principalement par les appareils d'Etat). Durant la période fordiste, dans tous les Etats centraux, la masse du travail improductif a crû davantage que celle du travail productif ; tandis que la productivité du premier augmentait bien plus faiblement que celle du second, notamment parce que les méthodes fordistes sont peu aptes à mécaniser ce type de travail. Conséquence : une inflation des « faux frais » ou « frais généraux » de la production capitaliste sous sa forme fordiste, une ponction grandissante du travail improductif sur la plus-value.

Les quatre facteurs précédents vont se conjuguer pour provoquer une baisse du taux moyen de profit réalisé par le capital en fonction. Le mouvement s'est amorcé plus tôt dans certains Etats (Grande-Bretagne, Etats-Unis) que dans d'autres (RFA, France, Japon). Mais le mouvement est général dans les Etats capitalistes développés au début des années 1970, et il s'accentuera tout le long de la décennie, signifiant clairement l'épuisement de la dynamique fordiste.

Le procès post-fordiste de production

Manifeste à partir des années 1970, l'épuisement du modèle fordiste d'accumulation, fondé sur la taylorisation et la mécanisation du travail ouvrier et employé, met la bourgeoisie au défi d'inventer, d'expérimenter et d'imposer de nouveaux modes de valorisation du capital (de formation de la plus-value), autrement dit de nouvelles formes de domination et d'exploitation du travail. C'est ce à quoi elle va s'employer à partir de ces mêmes années 1970 ; et c'est ce qu'elle n'a pas cessé de faire depuis lors, en introduisant de multiples innovations technologiques et organisationnelles dans le travail mais aussi dans les formes d'emploi, porteuses de nouvelles exigences en matière de flexibilité.

C'est l'ensemble de ces innovations que je voudrais ici présenter. Je le ferai en concevant une sorte de modèle idéal (un idéal-type à la Max Weber), celui de *l'usine fluide, flexible et dif-*

fuse, qui n'existe à peu près nulle part comme telle mais qui est la synthèse cohérente des principales tendances à l'œuvre dans les transformations en cours du procès capitaliste de production et qui rend ces dernières intelligibles. Puis je soulignerai son originalité et ses points de rupture par rapport à l'ancien paradigme productif fordiste, notamment quant à ses exigences de flexibilité[22].

Avec la grande entreprise taylorisée et mécanisée typique du fordisme, le capital s'était doté d'un type d'organisation du travail apte à dégager constamment de nouveaux gains de productivité et, partant, à valoriser le capital par formation de plus-value relative. Il s'agit toujours pour lui de persister dans cette voie, mais en tentant de dépasser les limites rencontrées par l'entreprise fordiste. Telle est l'ambition fondamentale du nouveau type d'entreprise en train de se développer sous nos yeux et dont les trois caractéristiques essentielles sont la fluidité, la flexibilité et la diffusion dans l'espace social.

L'usine fluide. Il s'agit de se rapprocher de l'idéal de la production en continu, sans temps morts ni arrêts. Idéal que les modes spécifiquement fordistes de production ne réalisaient que très imparfaitement en multipliant les temps morts entre les différentes séries d'opérations parcellaires ainsi que les «*en-cours*»: les pièces en attente, les stocks intermédiaires, les pièces défectueuses à retoucher, etc. Idéal à atteindre: la production «*fluente*» des industries de *process* (industrie chimique, sidérurgie, cimenterie et verrerie, industrie agroalimentaire, etc.). On reconnaît ici l'exigence actuelle de production à flux tendus ou «*just in time*». avec zéro stock, zéro en-cours, zéro défaut, zéro temps d'attente, etc.

L'enjeu est double. D'une part, il s'agit d'obtenir de nouveaux gains d'intensité et de productivité du travail, donc accroître le taux d'exploitation de la force de travail, le taux de plus-value. Mais il s'agit aussi, d'autre part, d'accélérer la vitesse de rotation du capital, en luttant contre la flânerie du capital productif, de la même manière que le taylorisme visait à mettre fin à la flânerie des ouvriers. Les deux facteurs se conjuguant pour améliorer la profitabilité du capital.

L'usine flexible. Il s'agit d'adapter le procès de production aux aléas du procès de circulation, en faisant face à une demande à la fois de plus en plus diversifiée et de plus en plus fluctuante, constamment variable en volume et en composition. Ce que les modes fordistes de produire (production en grande série uniforme

d'une gamme limitée de produits) ne permettaient pas, fort mal ou (au mieux) très peu. Autrement dit, il s'agit de piloter la production par l'aval : à la limite, ne produire que ce qui est déjà vendu, ajuster constamment l'offre à la demande ; là où, au contraire, le fordisme cherchait à ajuster la demande à l'offre, par le biais du couplage des augmentations de salaires avec les gains de productivité.

L'enjeu est ici triple. Il s'agit d'obtenir, d'une part, un accroissement de l'intensité du travail, en supprimant ou réduisant les temps morts entre les différentes séries productives ; d'autre part, une économie de capital fixe, en permettant de faire baisser la composition organique du capital, par exemple en faisant usiner des produits divers par un même système de machines ; enfin, encore une fois, une rotation accélérée du capital, en luttant contre la flânerie du capital-marchandise, en attente de réalisation. Trois facteurs également propres à apprécier le taux de profit.

L'usine diffuse. Au lieu de concentrer en un même lieu le maximum de fonctions productives et gestionnaires comme le faisait l'usine fordiste, il s'agit désormais de diffuser le procès de production à travers tout l'espace social. L'usine diffuse suppose toujours une unité centrale qui coordonne et planifie la production de tout un réseau d'unités périphériques, qui peuvent atteindre le nombre de plusieurs centaines voire de plusieurs milliers. Elle dirige et contrôle le tout (la totalité du réseau) sans avoir toutefois à tout diriger et contrôler : à la concentration pyramidale de l'usine fordiste se substitue la gestion fluide et flexible d'un réseau d'unités de production disséminées.

Cette diffusion revêt de multiples formes qui reviennent toutes à externaliser une partie des fonctions productives (au sens large) jusqu'alors incluses dans le champ organisationnel de la grande industrie. Ce qui peut s'obtenir par la déconcentration et la délocalisation de segments du procès de production, qui peut prendre des dimensions internationales ; par le développement de la filialisation et de la sous-traitance (externalisation d'une partie du travail très qualifié ou, au contraire, totalement déqualifié) ; enfin par le recours à des formes marginales de travail : recours à des « faux indépendants », au travail à domicile, au travail au noir.

L'enjeu est, là encore, double. D'une part, il s'agit de mettre une partie du capital social (celle concentrée et centralisée dans les grandes entreprises) à l'abri des fluctuations périodiques ou erratiques des conditions de valorisation en en reportant la charge sur le restant du capital : faire varier l'engagement en capital

(constant et variable) en fonction des fluctuations du marché et de la conjoncture économique générale, en faisant jouer aux filiales et aux sous-traitants le rôle d'édredons amortissant les à-coups de la production qui peuvent en résulter. Et surtout, d'autre part, il s'agit de casser le rapport de forces favorable aux travailleurs que la concentration fordiste de la production avait permis de construire au sein de ces «*usines forteresses*» qu'étaient devenues certaines entreprises fordistes, en dispersant spatialement et juridiquement les travailleurs[23].

Les innovations du procès de production post-fordiste se confirment lorsqu'on passe en revue les différents moyens qu'il met en œuvre pour atteindre les objectifs précédents de fluidité, de flexibilité et de diffusion. En premier lieu, une nouvelle base technologique, essentiellement caractérisée par le passage du principe mécanique au principe automatique, de la mécanisation du procès de travail à son automation, par incorporation dans le procès de travail de systèmes de machines capables d'autorégulation grâce à leur pilotage par des ordinateurs. La «*production assistée par ordinateur*» est la condition technique notamment de la fluidité et de la flexibilité du procès de travail : elle permet, par exemple, de traiter simultanément différents modèles le long d'une même chaîne de montage automobile, en répondant ainsi à une demande diversifiée variable quotidiennement tout en évitant de multiplier les équipements productifs et en permettant de les amortir plus rapidement.

A quoi s'ajoutent, en deuxième lieu, de nouvelles formes d'organisation du procès de travail (de division du travail dans l'atelier) et d'usage des forces de travail. A la relation ouvrier spécialisé / machine spécialisée, cellule de l'organisation fordiste, se substitue une relation équipe polyvalente / système de machines elles aussi polyvalentes. La mise en œuvre de l'automatisation suppose donc, d'une part, la constitution d'équipes de travail réunissant toutes les compétences nécessaires au pilotage, à la surveillance mais aussi à la maintenance des systèmes automatisés, dans lesquelles chaque travailleur doit être capable d'intervenir sur plusieurs machines différentes à la fois et où tous les travailleurs sont responsables des performances de l'ensemble de l'équipe. Ainsi la fluidité et la flexibilité du procès de travail requièrent-elles aussi celles de l'organisation du travail elle-même, et par conséquent l'abandon de l'organisation du travail en postes fixes et spécialisés. D'autre part, et simultanément, elles exigent

aussi une pluralité de compétences (de savoirs et de savoir-faire) de la part de chacun des travailleurs. La fluidité et la flexibilité du procès de travail se traduisent donc globalement par une remontée vers le haut des qualifications et du niveau de formation générale et professionnelle exigée des opérateurs de base. L'atelier fluide et flexible semble devoir déboucher sur un certain dépassement du taylorisme, à travers une relative recomposition des fonctions d'exécution et de certaines fonctions de conception. Ce qui entraîne nécessairement un bouleversement des qualifications ouvrières, impliquant d'une part la promotion de certaines catégories d'ouvriers mais aussi, inversement, le déclassement voire l'invalidation radicale des moins aptes (des moins qualifiés).

En troisième lieu, les précédents objectifs de flexibilité du capital imposent de nouveaux modes d'échange et d'usage de la force de travail, impliquant par conséquent un profond remodelage du rapport salarial. Tant la flexibilité du procès de travail (l'adaptation du procès de production aux fluctuations du procès de circulation) que l'éclatement de l'espace productif (l'usine diffuse) requièrent en effet :

– la flexibilité du contrat de travail : l'assouplissement des conditions légales ou conventionnelles régissant le contrat de travail (essentiellement les conditions d'embauche et de licenciement), impliquant notamment la possibilité de recourir facilement au travail à temps partiel et au travail temporaire ; ici la flexibilité du capital rime directement avec la précarité de l'emploi salarié ;

– la flexibilité du temps de travail : l'aménagement du temps de travail en fonction des aléas de la production par l'adoption de multiples formules d'horaires variables (sur la journée, la semaine, l'année) et, là encore, des recours plus fréquents au travail à temps partiel ; la flexibilité du capital rime ici avec la mise à disposition quasi permanente de certaines catégories de travailleurs ;

– la flexibilisation du salaire direct, sa variabilité en fonction de la situation microéconomique (les résultats de l'entreprise) ou macroéconomique (la conjoncture économique globale). Cela passe par l'abolition des seuils minima de salaire, qu'ils soient légaux ou conventionnels, au moins pour certaines catégories de travailleurs ; mais aussi par l'abolition des mécanismes d'indexation des salaires sur les prix et la productivité. Et inversement, cela passe par l'adoption, à leur place, de nouveaux mécanismes de formation du salaire direct, de nature plus concurrentielle, tenant compte à la fois de la situation économique générale, des résultats

propres à l'entreprise, enfin de la performance individuelle de chaque salarié. La flexibilité du capital exige ici en définitive l'individualisation maximale du salaire (notamment sous la forme de la multiplication des primes individuelles) et, par conséquent, le dépérissement de la négociation collective en la matière ou, du moins, son confinement au niveau de l'entreprise.

En quatrième lieu, l'ensemble des processus précédents passe par de nouveaux modes de mobilisation idéologique de la force de travail. Le procès de travail fordiste induisait un désinvestissement du travailleur à l'égard d'un travail dépourvu de sens et d'intérêt ; et, tant qu'il ne se muait pas en révolte passive (absentéisme et *turn-over* trop importants) ou active (sabotage et grève), le procès de travail fordiste pouvait tolérer un tel désinvestissement. Ce n'est plus le cas du procès de production post-fordiste qui suppose l'investissement du travailleur dans les objectifs de productivité et de qualité (« zéro temps mort », « zéro défaut », etc.). Ce qui se traduit tout à la fois par la réorganisation du procès de travail que je viens d'évoquer, rendant chaque travailleur responsable des résultats de toute l'équipe et plaçant, par conséquent, chacun sous la surveillance et le contrôle de ses collègues, par l'évolution en conséquence du rôle de l'encadrement (du modèle militaire du caporal au modèle sportif du chef d'équipe), par l'organisation de « *groupes de discussion* » ou de « *cercles de qualité* » où sont débattues les questions techniques et organisationnelles relatives à la production, par l'intéressement des travailleurs aux résultats économiques de l'entreprise (primes de qualité, primes de productivité), par la revalorisation de l'image de l'entreprise (comme lieu de synergie et de consensus, comme famille ou équipe), etc.

Les conditions externes de la flexibilité

L'analyse précédente pourrait cependant laisser croire que le procès de production post-fordiste est capable d'engendrer par lui-même la flexibilité dont le capital a aujourd'hui besoin. En fait, il n'en est rien. Il lui faut encore le secours de médiations qui sont et restent en partie externes à sa dynamique immédiate. Je dois me contenter de les évoquer sans pouvoir développer ici leur analyse autant qu'il serait nécessaire.

Au premier rang de ces dernières figure le chômage de masse qui est allé s'aggravant depuis une trentaine d'années. Sans ce dernier, sans l'exacerbation de la concurrence qu'il introduit entre les membres de « *l'armée industrielle de réserve* » du capital, sans

la menace permanente qu'il fait peser sur les membres de «*l'armée industrielle active*», sans l'angoisse du lendemain qu'il génère chez les uns comme chez les autres, jamais ni les premiers ni les seconds n'auraient accepté et n'accepteraient la diffusion des multiples formes de travail précaire et de la flexibilisation de l'échange et de l'usage des forces de travail précédemment décrites. Comme toujours en période de crise, le chômage est le meilleur chien de garde du capital, dont l'effet disciplinaire est d'autant plus redoutable qu'il opère de manière silencieuse et insidieuse : nul aboiement n'est nécessaire, nul besoin de montrer les crocs, le spectacle quotidien de la misère des exclus et la peur qu'elle inspire se chargent de rappeler aux salariés employés ou à ceux à la recherche d'un emploi ce qu'ils pourraient leur en coûter de ne pas se soumettre aux exigences capitalistes de flexibilité.

L'exacerbation de la concurrence entre les travailleurs, qu'ils soient ou non pourvus d'un emploi, nécessaire à la réalisation des exigences actuelles de flexibilité du capital, opère encore par un deuxième biais, celui de leur mise en concurrence internationale (en fait transnationale). Dans le contexte de la phase actuelle de la 'mondialisation' du capital, cette mise en concurrence s'exerce essentiellement sous trois formes. Les deux premières sont anciennes, bien que la phase actuelle en ait accru singulièrement l'intensité. Il s'agit, d'une part, du commerce international, de la circulation internationale des marchandises. En effet, par l'intermédiaire de la mise en concurrence internationale des marchandises, ce sont directement les capitaux qui cherchent à se valoriser à travers leur vente et, par voie de conséquence, les travailleurs employés par ces capitaux, leurs salaires et leurs conditions d'emploi et de travail, qui sont mis en concurrence. Envisagé sous cet angle, on comprend mieux l'intérêt stratégique de la 'libéralisation' des échanges marchands et des négociations qui se déroulent en permanence dans et autour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il s'agit, d'autre part, de la circulation internationale des forces de travail, autrement dit de l'importation par les Etats capitalistes centraux de main-d'œuvre en provenance des Etats périphériques ou semi-périphériques. Les mesures légales de limitation de l'immigration prises par les premiers et le durcissement continu de leurs législations concernant le séjour des travailleurs immigrés ne doivent pas masquer l'ampleur de l'immigration réelle qui, pour être «illégale», n'en sert pas moins les intérêts du capital ; bien plus, c'est son caractère

illégal qui y contribue le mieux, non seulement en renforçant la dépendance des immigrés illégaux à l'égard de leurs employeurs mais encore en exacerbant la concurrence entre travailleurs, immigrés ou nationaux. A ces deux formes anciennes, la phase actuelle de 'mondialisation' ajoute aujourd'hui les effets de l'accroissement, de l'extension et de l'intensification de la circulation internationale des capitaux, notamment sous la forme des investissements directs à l'étranger (IDE), dont les fameuses 'délocalisations' sont les formes les plus spectaculaires, précisément par les effets de mise en concurrence des travailleurs qu'elles manifestent. Dans ce dernier cas, il n'est que trop évident que, par la pression à la baisse qu'elle exerce sur les conditions d'emploi, de travail et de rémunération des salariés dans les Etats centraux tout comme dans les Etats semi-périphériques, la circulation internationale du capital est un autre merveilleux moyen mis en œuvre par le capital pour parvenir à ses fins de flexibilité. Elle se conjugue d'ailleurs directement avec les exigences et les opportunités du procès de production post-fordiste : elle correspond en fait à l'extension planétaire de ce procès sous la forme de la localisation de ses différents segments dans des aires spatialement dispersées et socio-politiquement hétérogènes, en fonction des exigences de valorisation ou de réalisation du capital et des opportunités offertes par ces différentes aires.

La prédominance du capital financier sur le capital industriel et commercial, qui caractérise la phase actuelle de 'mondialisation' du capital constitue une troisième médiation par l'intermédiaire de laquelle la flexibilité du capital dans son ensemble se réalise. Forme la plus fluide et la plus flexible du capital, la plus 'mondialisée' aussi de ce fait, le capital financier tend en effet à imposer aujourd'hui ses exigences de flexibilité aux autres fractions du capital qui opèrent dans le procès de reproduction (ce que les économistes nomment «l'économie réelle»), immédiatement en ce qui concerne les grands conglomérats industriels ou commerciaux (le capital concentré) qu'il contrôle par le biais des banques ou des bourses et, médiatement, en ce qui concerne le restant du capital (le capital diffus) placé en situation de sous-traitance ou de subordination par rapport au précédent, qui répercute pleinement sur lui, en les amplifiant souvent, les exigences générales de flexibilité. Dans cette mesure même, cette prédominance du capital financier ne doit nullement se comprendre comme une autonomisation de ce dernier mais bien plutôt comme la forme

sous laquelle se réalisent aujourd'hui les exigences de valorisation de l'ensemble du capital, notamment en ce qu'elles impliquent une flexibilisation généralisée des conditions d'emploi et de travail. En ce sens, l'autonomie apparente conquise par le capital financier n'est que la forme détournée sous laquelle se réalisent les exigences de reproduction du capital en général.

Enfin, comme toujours, l'ensemble des conditions antérieures ne pourraient se réaliser sans l'intervention décisive de l'Etat, plus exactement de l'actuel système des Etats qui constitue la structure institutionnelle du capitalisme 'mondialisé'. Sont ici notamment en jeu les politiques néolibérales de déréglementation des marchés : de démantèlement des réglementations et des régulations mises en place dans le cadre des différents Etats-nations au cours de la période fordiste. Sans un pareil démantèlement, l'internationalisation (en fait la transnationalisation) des marchés précédemment mentionnée, qu'il s'agisse de la circulation des marchandises, des investissements directs ou des flux financiers, n'aurait pu avoir lieu ni sur une telle échelle ni à une telle vitesse. Mais ces politiques néolibérales ont fourni un appui bien plus décisif encore à la réalisation des exigences de flexibilité du capital en contribuant directement au démantèlement de la réglementation légale ou conventionnelle des conditions d'embauche, d'emploi et de licenciement de la main-d'œuvre, à la suppression des seuils minimaux, légaux ou conventionnels, en matière de salaire (salaire minimal), à la désindexation des salaires sur les prix et sur la productivité, à la dévalorisation et au dépérissement du principe de la négociation collective et centralisée des conditions d'échange et d'usage de la force de travail (le contrat de travail), au bénéfice de l'individualisation la plus poussée possible du rapport salarial (cf. développements à *Libéralisation* et *Mondialisation)*.

Au vu des quelques éléments d'analyse réunis ici, il apparaît que la flexibilité dont le néolibéralisme s'enorgueillit, dont il a fait un de ses slogans préférés et qu'il va même jusqu'à ériger en valeur éthique et esthétique, exprime l'inflexibilité du commandement du capital dans les conditions actuelles de sa reproduction. Elle a en fait pour contrepartie la souplesse d'échine des prolétaires, salariés ou chômeurs, sur lesquels elle pèse. C'est dire aussi qu'elle ne durera que le temps que ces derniers accepteront de courber la tête.

Fonds de pension

Si vous avez une cinquantaine d'années ou plus, vous vous souvenez sans doute de cette campagne publicitaire, lancée dans le cours des années 1970, par une grande banque française et dont le slogan était : « *Votre argent nous intéresse !* » Au-delà de son cynisme, ce slogan nous rappelle une vérité simple : pour un gestionnaire de capital financier, tout argent est destiné à devenir du capital, c'est-à-dire de l'argent qui rapporte de l'argent, de l'argent qui engendre un surcroît d'argent sous forme d'un intérêt. Un financier, c'est quelqu'un qui se jette sur n'importe quelle somme d'argent tout comme un vampire sur du sang frais. Car il lui faut constamment de nouveaux apports d'argent pour se valoriser, c'est-à-dire pour se conserver et s'accroître. Ne serait-ce que parce qu'il doit lui-même verser des intérêts sur l'argent qu'il détient, qui constitue le capital avec lequel il opère, et qui, pour l'essentiel, n'est pas le sien. Gardons constamment cette vérité simple en mémoire dans tout ce qui va suivre ; elle va nous éclairer sur l'enjeu fondamental de la constitution des fonds de pension.

« *Votre argent nous intéresse !* » C'est en effet ce qu'il faut entendre derrière tout le matraquage que, de manière concertée, la plupart des médias, des partis politiques et même des organisations syndicales orchestrent depuis des années sur le thème de la nécessité et de l'urgence qu'il y aurait à instituer en France, comme dans un nombre de pays croissant, des fonds de pension, autrement dit un système de retraites par capitalisation, en complément ou même en remplacement de l'actuel système de retraites par répartition, qui serait aujourd'hui devenu défaillant. Matraquage organisé à l'initiative des principaux intéressés par l'institution de pareils fonds, à savoir les capitaux financiers, en l'espèce les compagnies d'assurances françaises et des fonds de pension étrangers. Ce matraquage a déjà abouti à instituer en 2001, à l'initiative d'un gouvernement prétendument de gauche,

des «*fonds d'épargne salariale*» qui sont des fonds de pension qui ne disent pas leur nom. Et il a évidemment contribué à la 'réforme' d'inspiration néolibérale du régime des retraites qu'un gouvernement ouvertement de droite a imposée en 2003, en dépit de l'opposition de millions de salariés, avec la complicité des organisations syndicales. 'Réforme' qui, en allongeant la durée de cotisation nécessaire pour percevoir une pension complète, dans un contexte de chômage et de précarité persistants, va provoquer, dans les prochains lustres, une baisse du montant des pensions du plus grand nombre, en incitant ainsi tous ceux qui le pourront… à compter sur la capitalisation de leurs revenus présents pour compenser, espèrent-ils, cette baisse programmée de leurs futurs revenus[24].

Répartition versus capitalisation

Commençons par préciser les termes du débat. Un système par *répartition* repose sur la redistribution entre les retraités de sommes prélevées sur les revenus des actifs, par voie de cotisations sociales et/ou d'impôts. Cette répartition peut s'effectuer à l'intérieur d'une branche professionnelle, d'une catégorie socioprofessionnelle ou d'un groupe de catégories socioprofessionnelles, voire à l'intérieur d'une nation entière, toutes catégories sociales confondues. Les prélèvements qui financent les pensions par répartition étant obligatoires, ceux qui doivent les consentir durant leur vie active acquièrent ainsi un droit à percevoir, à leur tour, une pension au moment de leur propre retraite.

Un système par répartition repose donc sur une sorte de dette perpétuelle que les générations se transmettent. Les présentes générations actives doivent assurer l'entretien des générations antérieures au moment où celles-ci se retirent de la vie active; moyennant quoi, elles se voient garantir d'être elles-mêmes prises en charge par les générations suivantes au moment de leur propre départ en retraite, et ainsi de suite. C'est donc un système qui repose sur la solidarité intergénérationnelle, en même temps qu'inter- ou même intra-catégorielle, en somme sur une double solidarité synchronique et diachronique. Et il s'inscrit dans la constitution plus largement d'un salaire socialisé, venant compléter le salaire individuel perçu directement par le salarié ou même se substituer à lui (cf. *Charges sociales*).

Dans un système de retraites par *capitalisation*, au contraire, chacun est invité à verser, selon ses possibilités et ses choix, une

partie de ses revenus professionnels à un fonds de pension. Ce fonds de pension est constitué d'actifs financiers (actions et obligations émises par des capitaux, titres des dettes publiques), mais aussi d'actifs fonciers et immobiliers (terres et immeubles de rapport), générant différents types de revenus (intérêts, dividendes, loyers et rentes, 'plus-values' spéculatives). Chacun acquiert ainsi des parts d'un capital financier socialisé qui, grossies de ses intérêts, lui sont reversées sous forme de rente au moment de sa retraite. C'est donc un système qui relève non plus d'une logique de solidarité collective, mais d'une pure logique d'assurance individuelle, tout à fait comparable à l'assurance automobile ou à l'assurance incendie. Comme ces deux dernières, elle peut éventuellement être obligatoire ; mais chacun ne s'assure (ne se couvre face aux risques qu'il encourt) qu'à la hauteur de ses choix… et surtout de ses moyens.

L'argumentaire en faveur des fonds de pension

Venons-en à l'exposé de l'argumentaire des partisans des fonds de pension. Il se réduit pour l'essentiel à deux arguments. Le principal est que les fonds de pension seraient seuls en mesure de faire face à l'inévitable étranglement financier qui condamne à brève échéance l'actuel système par répartition. S'y ajoute un argument secondaire selon lequel ces mêmes fonds seraient indispensables pour garantir le dynamisme et l'autonomie des entreprises françaises, dans le contexte actuel de 'mondialisation' financière croissante.

Selon les partisans des fonds de pension, l'équilibre financier du système de retraites par répartition serait en effet irrémédiablement compromis par un certain nombre d'évolutions démographiques et économiques, qui provoquent à la fois une augmentation des charges et une diminution des recettes des différents régimes d'assurance vieillesse. Les deux phénomènes ne sauraient se nier, d'autant plus qu'ils ne sont pas propres à la France. L'augmentation des charges est due, d'une part, à l'allongement constant de l'espérance de vie, entraînant l'augmentation et du nombre des retraités et de la durée moyenne de la période pendant laquelle une pension de retraite leur est versée ; d'autre part, à l'augmentation du montant moyen des pensions versées, les générations arrivant à la retraite depuis les années 1980 ayant connu des carrières professionnelles de plus en plus longues et continues (c'est le cas notamment pour les femmes) et des revenus

professionnels (qui servent de base au calcul des pensions de retraite) en croissance régulière, en dépit du fléchissement enregistré depuis l'ouverture de la crise au milieu des années 1970. Autrement dit, on continue de ce point de vue à 'subir' la dynamique ascendante antérieure du fordisme.

Quant à la diminution des recettes, elle s'explique elle aussi principalement par la conjonction de deux processus. D'une part, la baisse du nombre des cotisants du fait du développement du chômage et de la précarité, baisse sinon absolue du moins relative : le nombre des cotisants croît moins vite que celui des pensionnés. On cite à ce sujet souvent des projections alarmistes : ainsi, d'ici à 2040, on passerait d'environ 2 actifs pour 1 retraité (ce qui est la situation actuelle) à 1,3 voire 1,1 actif seulement par retraité. A quoi il convient d'ajouter la baisse de la natalité enregistrée à partir de la seconde moitié des années 1960. Au vu des évolutions actuelles, les prévisions courantes tablent sur le passage d'une descendance finale de 2,1 enfants par femme (situation actuelle) à 1,8 enfant en 2020. A cette baisse du nombre des cotisants s'adjoint, d'autre part, une moindre croissance des revenus professionnels (des revenus du travail) qui servent d'assiette au calcul des cotisations, dont la part dans le revenu national n'a cessé de diminuer depuis un quart de siècle par rapport à celle des revenus de la propriété et notamment du capital, qui ne sont pas imposés ou nettement moins imposés que ceux du travail au titre de la protection sociale en général. Ici, ce sont au contraire les effets de la rupture avec la dynamique antérieure du fordisme qui se font sentir.

En bref, d'un côté, des charges en hausse du fait que des retraités plus nombreux perçoivent plus longtemps des pensions de retraite en moyenne plus élevées. De l'autre, des recettes en baisse du fait de cotisants moins nombreux et d'assiettes de cotisation qui croissent moins vite que les pensions versées. Les différentes caisses d'assurance vieillesse voient donc leurs charges augmenter plus vite que leurs ressources. Dans ces conditions, la crise financière des régimes de pension par répartition semble inévitable.

Mais alors, demandera-t-on, pourquoi ne pas augmenter les cotisations, en en élargissant les assiettes et en élevant les taux, tout simplement ? Parce que, répondent les partisans des fonds de pension, on aurait atteint un seuil de tolérance. Un de plus ! Les cotisants, qui sont tous des actifs (au sens économique du terme), n'accepteraient pas de voir leurs revenus professionnels amputés

davantage encore au bénéfice de ces inactifs que sont les retraités. D'autant plus qu'ils doivent par ailleurs consentir des cotisations au bénéfice de ces autres inactifs ou inemployés que sont les enfants, les malades, les infirmes, les chômeurs, etc. Sans compter que – ce sont toujours les partisans des fonds de pension qui parlent –, de toute manière, on aurait atteint un taux de prélèvement obligatoire qui serait excessif et qu'il faudrait à tout prix diminuer dans le contexte actuel de mise en concurrence généralisée des économies au sein de la mondialisation. En quoi l'inspiration néolibérale de leur argumentation et de leur projet se fait nettement reconnaître.

La seule solution serait donc bien l'institution de fonds de pension. D'autant plus que – et c'est le second argument que les partisans des fonds de pension tiennent en réserve – l'institution de pareils fonds serait en mesure de contribuer au dynamisme général de l'économie française, ainsi qu'à son autonomie. L'argument se décline en trois propositions plus particulières. D'une part, les fonds de pension fourniraient des capitaux aux entreprises françaises, en leur permettant ainsi de financer leurs investissements à long terme, investissements synonymes de création d'emplois et de richesses. D'autre part, ils éviteraient que, par manque de fonds nationaux précisément, ces entreprises ne tombent sous la coupe d'investisseurs étrangers, notamment de ceux provenant de pays qui ont déjà institué des fonds de pension et qui bénéficient donc de leur apport financier. Les milieux industriels et financiers français font en particulier valoir que les fonds de pension étrangers possèdent d'ores et déjà une part croissante du capital des grandes entreprises françaises. Par manque de fonds nationaux, notre patrimoine industriel serait en train de passer sous la coupe de financiers étrangers ; constituer des fonds de pension serait donc quasiment un devoir de patriotisme économique. Sans compter enfin que cela contribuerait au dynamisme de la Bourse de Paris, générateur de revenus financiers pour les entreprises mais aussi pour les ménages nationaux.

En un mot comme en mille, l'institution des fonds de pension est une panacée. On se demande d'ailleurs pourquoi on n'y avait pas pensé plus tôt. Mais examinons de plus près ce que vaut cet argumentaire. Il ne va pas tarder à nous apparaître comme un tissu de sophismes, de vérités tronquées, de mensonges grossiers et d'illusions puériles.

Une pseudo-évidence

Cet argumentaire repose en premier lieu sur une pseudo-évidence d'ordre démographique et économique : la diminution du ratio cotisants / retraités. Le numérateur (le nombre de cotisants) diminuant, tandis que le dénominateur (le nombre des retraités) augmentant, il arrive nécessairement un moment où les revenus des premiers ne peuvent plus supporter les cotisations destinées à financer les pensions des seconds.

En fait, tous les raisonnements démographiques ou économiques de ce type et toutes les projections fondées sur l'hypothèse d'une pareille diminution font tout simplement l'impasse sur un facteur pourtant décisif, l'augmentation de la productivité moyenne du travail. Car si, à productivité constante, on ne peut en effet verser plus de pensions et / ou des pensions plus élevées qu'en diminuant les revenus des actifs, cette proposition ne se vérifie plus dès lors que la productivité du travail augmente, autrement dit dès lors qu'une même quantité de travail est en mesure d'engendrer plus de richesse sociale.

Pour illustrer cette proposition par un exemple simple, supposons qu'à l'instant T (une année donnée) la richesse produite par un actif (disons 200) suffise pour entretenir, à revenu égal, cet actif et un inactif (retraité ou non). Chacun d'eux touche donc 100, ce qui revient à dire que l'actif accepte un taux de prélèvement de 50% sur la richesse qu'il produit en faveur des inactifs. Si, maintenant, on se propose d'entretenir sur cette même richesse de 200 un deuxième inactif, cela ne peut en effet se faire qu'en amputant d'un tiers les revenus des deux premiers : chacun ne touchera plus que 200 / 3 = 66,66. On peut s'attendre à ce que l'un et l'autre refusent catégoriquement une pareille amputation de leur revenu. Mais supposons à présent que, entre-temps, la productivité de l'actif ait été multipliée par deux : il ne produit plus désormais 200 par an mais 400. Si l'on suppose que toutes les choses restent égales par ailleurs, en particulier les revenus de chacun (100), chaque actif pourra désormais entretenir non pas *un* mais *trois* inactifs. Notre actif ne s'en portera pas plus mal, puisque ses revenus seront restés identiques, alors même que le taux de prélèvement qu'il subit sera passé de 50 % à 75 %. De quoi faire hurler les partisans d'un seuil de tolérance en matière de prélèvement obligatoire ! Ou encore, deux actifs produisant désormais 800 pourront dès lors entretenir trois inactifs, tout en augmentant les

revenus de chacun de 60% en les portant à 160, alors même que le taux de prélèvement aura grimpé de 50% à 60%. Les hurlements précédents cessent brusquement… pour faire place à un silence confus ou gêné, suivi d'un haussement d'épaules incrédule !

Cet exemple n'a cependant rien de fictif. Si, au cours des décennies passées, on a pu instituer des pensions de retraite et, plus largement, un système de protection sociale (des allocations familiales, le remboursement des soins médiaux, des allocations de chômage, etc.), et si ce système a pu être progressivement – bien qu'encore insuffisamment et inégalement – étendu à l'ensemble de la population et que le niveau de prestations a pu être augmenté, c'est essentiellement grâce à l'accroissement continu au cours des décennies passées de la productivité du travail, générant une richesse sociale croissante. On cherche à nous affoler en nous annonçant qu'au rythme actuel le coût total des pensions triplera au cours des quarante prochaines années. Mais on oublie tout simplement de nous signaler qu'au cours des quarante dernières années, ce coût n'a pas *triplé* mais *décuplé*, sans que pour autant le système par répartition soit conduit à la faillite. Cela a précisément été rendu possible grâce à l'augmentation continue de la productivité du travail, mais aussi, il est vrai, grâce à une répartition de la richesse nationale plus favorable aux retraités, notamment sous la pression des luttes menées par les salariés et leurs organisations syndicales et politiques.

Or à qui voudra-t-on faire croire qu'à l'âge de l'automation, la productivité du travail est condamnée à diminuer et en conséquence la société à s'appauvrir globalement ? Les données économiques disponibles infirment complètement une pareille hypothèse : entre 1970 et aujourd'hui, le produit intérieur brut (PIB) de la France a doublé en termes réels (déduction faite de l'inflation), grâce essentiellement à une augmentation constante de la productivité du travail, même si celle-ci a été plus faible qu'au cours des trois décennies antérieures de croissance fordiste. Autrement dit, dans les Etats centraux, nous vivons dans une société de plus en plus riche, parce qu'elle accumule sans cesse des moyens de production de plus en plus performants en même temps que les capacités humaines (en termes de formation générale et professionnelle et d'organisation du travail) pour en tirer toutes les potentialités. Et une pareille société ne serait plus capable, demain, de faire ce qu'elle faisait hier avec une moindre richesse et de moindres capacités matérielles et humaines de production : verser

des pensions de retraite à chacun ? A titre indicatif, je rappellerai que la croissance annuelle de la productivité a été, au cours du siècle écoulé, en moyenne de 2%. Si l'on fait l'hypothèse tout à fait réaliste que cette tendance se poursuivra dans les prochaines décennies, cela signifie que la productivité moyenne d'un salarié aura au minimum doublé d'ici à 2050. Dans ces conditions, même en admettant que le fameux ratio actif / retraité soit ramené à 1,1 (selon les prévisions démographiques les plus alarmistes), nous serions alors dans une situation meilleure que celle d'aujourd'hui où ce ratio est de 2. Autrement dit, sous ce rapport, la situation est destinée non pas à s'aggraver mais à s'améliorer !

Bref, la richesse croissante à répartir est d'ores et déjà suffisante et elle le sera bien plus encore demain pour assurer une pension par répartition à tous les retraités. Seules sont inadaptées parce que foncièrement inégalitaires les règles de répartition de cette richesse, qui continuent notamment à exonérer les revenus patrimoniaux de toute cotisation sociale ou à limiter leur contribution à des taux nettement inférieurs à ceux encourus par les revenus professionnels. Si les régimes de retraite par répartition sont demain progressivement étranglés, ce ne sera certes pas par manque de richesse sociale à répartir, mais bien du fait de l'iniquité des règles présidant à la répartition. Voilà ce que veut nous cacher l'argumentaire néolibéral en faveur des fonds de pension.

Lâcher la proie pour l'ombre ?

Le même argumentaire est, en second lieu, trompeur parce qu'il fait croire à tout un chacun qu'en cotisant à un fonds de pension il se constituerait une sorte d'épargne, de magot ou de trésor, dont le principal augmenté des intérêts capitalisés lui serait reversé durant sa retraite. Or il n'en est rien, car ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Dans l'un et l'autre cas, qu'on ait affaire à un système par répartition ou à un système par capitalisation, la seule chose que l'actif accumule pendant la phase où son revenu professionnel est amputé par des prélèvements, ce sont *des droits à valoir sur une richesse sociale à venir*. Que ces droits soient fondés sur des titres de propriété (comme dans les fonds de pension) ou qu'ils résultent de la participation obligatoire à un système organisant la solidarité collective par le biais d'un fonds salarial socialisé, cela ne change rien à l'affaire : dans les deux cas, ces droits ne pourront jamais se monnayer que contre une richesse qui reste à produire. Autrement

dit, qu'elles soient financées par répartition ou par capitalisation, les pensions de retraite procèdent toujours d'un prélèvement sur la richesse produite et répartie pendant l'année en cours. Les richesses dont les retraités bénéficieront en 2030 ou en 2050 devront être produites au cours de ces années-là et ne pourront pas être accumulées entre-temps sous forme d'une gigantesque cagnotte. De ce point de vue là, les deux systèmes, répartition et capitalisation, sont parfaitement équivalents. Il est donc non moins illusoire et mensonger de faire croire que le système par capitalisation serait susceptible de générer une richesse qui ferait défaut dans le système de répartition. Dans les deux cas, ou bien la société est en mesure le moment venu de produire une richesse suffisante pour générer des revenus pour les retraités (et plus largement pour les inactifs), ou bien elle n'en est pas capable. Et l'institution de fonds de pension ne changera rien à l'affaire.

Ce qui change cependant, d'un système à l'autre, ce sont les procédures et les règles qui président au versement des pensions et qui les garantissent… ou non. Autrement dit, les procédures et les règles qui garantissent les droits accumulés par les actuels cotisants (aux caisses de retraite ou aux fonds de pension) au moment de leur passage à la retraite. Et, de ce point de vue, les deux systèmes ne sont certes pas équivalents : la répartition est bien préférable à la capitalisation, d'un double point de vue.

En premier lieu, quant aux garanties qu'elle offre aux cotisants. En effet, dans le cas d'un système de retraites par répartition, les pensions sont générées par l'existence d'un contrat entre générations, implicite ou explicite, garanti par la force coercitive de la loi. Chacun contribue par des cotisations obligatoires qu'il paye durant sa vie active au financement des pensions des générations précédentes parvenues à la retraite. Et chacun acquiert du même coup un droit légal à percevoir une part de la richesse sociale qui sera produite par les générations à venir. Rien ne risque de remettre en cause un pareil système, si ce n'est une dépression économique de grande envergure ou une éventuelle remise en cause du pacte entre les générations. La première n'est jamais à exclure, tant qu'on vit en régime capitaliste du moins. Par contre, on ne voit pas ce qui pourrait motiver la seconde qui met en jeu un des fondements plurimillénaires de la civilisation, la solidarité entre générations, celle des enfants envers leurs parents et *vice versa*.

Sous cet angle, un système par capitalisation apparaît singulièrement plus fragile et offre bien moins de garanties à ses soi-di-

sant bénéficiaires. En effet, les rentes que distribue un fonds de pension procèdent des revenus générés par les placements des fonds collectés, essentiellement sur les marchés financiers, secondairement dans l'immobilier. Quand on connaît le caractère aléatoire de ce type de placements, dont une partie est nécessairement investie à des fins purement spéculatives, on ne peut que redouter le pire pour l'avenir des pensions de retraite qui seraient exclusivement ou principalement financées ainsi.

Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la situation catastrophique des systèmes de retraite au Royaume-Uni, du fait de l'effondrement progressif de son pilier reposant sur les fonds de pension d'entreprise, aggravé par le dégonflement des bulles boursières entre 2000 et 2003 : alors qu'en 1995-1996, il y avait déjà 8,4 millions de salariés britanniques à ne plus être assurés par ce type de fonds contre 10,6 millions qui l'étaient encore, en 2004-2005 ils étaient respectivement 11,6 millions et 9 millions dans ces deux situations, dont moins de 2 millions étaient assurés de toucher une pension de retraite proportionnelle à leur ancien salaire. Conséquence : des millions de retraités britanniques ne disposent plus aujourd'hui que du pilier de la retraite publique, soit de 546 euros par mois ; et 11% des personnes âgées se situent en dessous du seuil de pauvreté[25]. Quelles rentes pourraient verser, aujourd'hui, des fonds de pension qui auraient investi dans les années 1980 dans l'immobilier de bureaux à Tokyo, ou dans les années 1990 dans les titres de la dette mexicaine ou la production des infrastructures indonésiennes ? *Jouer sa retraite en Bourse, c'est jouer à la roulette russe !*

Mais, au-delà de la question des garanties que chacun des deux systèmes offre à ses prestataires, c'est en second lieu du point de vue de la philosophie politique qui sous-tend l'un et l'autre de ces deux systèmes que la répartition est préférable à la capitalisation. On peut dire qu'on est placé ici face à un véritable enjeu de société. D'un côté, il s'agit de parier sur la capacité de la société à arbitrer les conflits sur les règles de répartition de sa propre richesse et à inciter ses membres à tisser entre eux des rapports de solidarité intra et intergénérationnels. On y parie donc sur la capacité de la société à faire corps politiquement parlant : à instituer des mécanismes qui fassent l'objet d'une discussion et d'une délibération collectives – même si l'ensemble de ces processus et dispositifs se trouve limité et pour partie vidé de contenu par la nature de classes de la société contemporaine. De l'autre

côté, il s'agit de s'abandonner aux mécanismes aveugles et incontrôlés des marchés, en outre aux plus spéculatifs et plus irrationnels d'entre eux, soit les marchés financiers. Il s'agit par conséquent d'abdiquer toute volonté politique au profit du fétichisme monétaire et capitaliste, dans la plus pure tradition (néo)libérale conjuguant l'apologie du marché et la haine de l'Etat (cf. *Etat* et *Marché*). Et dire que certains promoteurs de ces fonds de pension osent se prétendre socialistes ou tout simplement républicains…

Toujours plus… d'inégalités !

Poursuivons notre examen critique de l'argumentaire précédent. On y a déjà relevé deux pseudo-évidences fallacieuses. On va y découvrir à présent un véritable sophisme. En effet, pourquoi les mêmes individus refuseraient-ils de voir augmenter leurs cotisations sociales (à supposer que ce soit nécessaire, et nous avons déjà vu qu'il n'en sera probablement rien) pour sauver les régimes par répartition, et accepteraient-ils de consacrer une partie au moins équivalente de leurs revenus à cotiser à des fonds de pension ? C'est que, nous répondent les partisans de ces derniers, dans le premier cas ils cotisent pour d'autres, alors que dans le second ils cotisent pour eux-mêmes.

Cet individualisme voire cet égoïsme, sur lequel spéculent les partisans des fonds de pension, outre qu'il signe une nouvelle fois l'inspiration (néo)libérale de ces derniers (cf. *Individualité*), doit nous avertir d'un autre effet prévisible de l'institution de pareils fonds et non des moindres : l'aggravation des inégalités face à la protection sociale. En effet, dans un système par répartition, la cotisation est obligatoire ; tandis que la pension est fonction des cotisations versées, dans les limites éventuelles d'un plancher (c'est le cas, par exemple, aujourd'hui en France avec le minimum vieillesse) et d'un plafond légal ou conventionnel. Ainsi chacun est-il assuré de toucher une pension ; et les inégalités entre pensions sont limitées, du moins restreintes par rapport à celles existant entre les revenus sur lesquels les cotisations sont prélevées. Rien de tel dans un système par répartition : seuls ceux qui ont cotisé touchent une pension ; et les pensions sont aussi inégales que le sont les capacités d'épargne des cotisants, donc plus inégales encore que les revenus qui les génèrent. Car le taux d'épargne croît plus que proportionnellement au revenu.

Aussi, si demain étaient introduits des fonds de pension obligatoires, les inégalités de revenus et, plus largement, de condi-

tions de vie s'aggraveraient-elles entre les retraités. En particulier, l'écart se creuserait entre ceux qui auraient pu, grâce à leurs revenus professionnels ou patrimoniaux, acquérir des parts importantes de ces capitaux financiers que sont les fonds de pension, ceux qui n'auraient pu accéder qu'à des formules du même genre moins avantageuses, ceux enfin qui devraient se contenter d'une formule du type minimum vieillesse ou d'une pension sur fonds publics en peau de chagrin. Aux premiers, une pension de retraite à la mesure de leurs revenus antérieurs élevés ; aux deuxièmes, des pensions de retraite en baisse par rapport à leurs revenus antérieurs ; aux derniers, l'aumône d'une solidarité publique étriquée. On ne saurait rêver en définitive d'un *apartheid social* mieux organisé : les riches seraient enfin libérés du poids encombrant des pauvres. Tel est le véritable sens qu'il faut donner au prétendu seuil de tolérance précédemment évoqué que l'on aurait atteint en matière de charge contributive exigée de l'assuré social, selon les partisans des fonds de pension.

Encore un peu plus d'instabilité macroéconomique

Il faut enfin dire quelques mots du second des deux arguments précédemment avancés par ces derniers, qui est de la même farine que le précédent. Pour le dire rapidement, l'institution des fonds de pension ne produirait sans doute aucun des avantages macroéconomiques qu'ils attendent et promettent d'eux. Par contre, elle est grosse de graves effets déstabilisateurs sur ce même plan macroéconomique.

Il est, en effet, tout à fait illusoire de croire que d'éventuels fonds de pension permettraient aux entreprises françaises d'assurer à la fois leur financement et leur autonomie. Comme tous les autres fonds de pension, les fonds français décideraient de leurs investissements en fonction de critères de rentabilité et de diversification des risques, ce qui les amènerait sans doute à investir davantage à l'étranger qu'en France. De plus, les fonds de pension ne sont pas des mécènes. S'ils investissent dans le capital d'une entreprise, en achetant des actions, c'est pour être rémunérés à un taux important. Ils coûtent donc en définitive beaucoup plus aux entreprises qu'ils ne leur apportent. Enfin, loin de garantir l'autonomie des entreprises, les prises de participation de leur capital par des fonds de pension placent les entreprises à la merci d'opérations boursières de prise de contrôle – la chronique boursière nous en fournit régulièrement des exemples. En effet, n'ayant en-

core une fois en vue que la rentabilité financière de leur investissement, les fonds de pension cèdent volontiers leur participation dans le capital d'une entreprise dès lors que l'acheteur leur en propose un bon prix, pour la réinvestir dans le capital d'autres entreprises.

En fait, bien loin de renforcer la position des entreprises industrielles et commerciales françaises, la constitution des fonds de pension aggraverait au contraire leur dépendance à l'égard du capital financier et de la folle logique spéculative qui l'anime. D'ores et déjà, les fonds de pension, américains et japonais notamment, alimentent les flux et reflux de capitaux spéculatifs qui vont de place financière en place financière, en plongeant l'économie mondiale dans l'instabilité chronique qu'on lui connaît aujourd'hui. En détournant quelques centaines de milliards supplémentaires vers les marchés financiers et immobiliers, la constitution des fonds de pension français ou, plus largement encore, européens alimenterait en définitive la spéculation dont ces marchés sont le siège, en en aggravant du même coup tous les effets ravageurs sur l'économie. Parmi d'autres, j'en soulignerai deux particulièrement pervers.

D'une part, la subordination plus étroite encore de la gestion des entreprises industrielles et commerciales aux seuls critères de rentabilité financière, avec pour conséquence une pression accrue à la baisse du coût salarial, donc aussi de la masse salariale, conduisant à une aggravation du chômage et de la précarité ainsi qu'à une faible croissance voire une stagnation des salaires réels. Ainsi, en cotisant aux fonds de pension, les salariés seraient incités à alimenter un mécanisme qui accroîtrait leur propre exploitation et les risques de leur mise au chômage, sans pour autant leur garantir leurs futures pensions de retraite. Un comble !

D'autre part, de la même manière, les fonds de pension exercent une pression accrue à la baisse sur les prélèvements obligatoires et les dépenses publiques, précisément pour assurer une meilleure rentabilité financière des entreprises et pouvoir verser des dividendes plus élevés à leurs actionnaires, aux propriétaires des fonds de pension. Par voie de conséquence, ils ne peuvent que rendre plus aiguës encore les difficultés financières actuelles des systèmes publics de protection sociale. La boucle serait alors bouclée : en précipitant la crise financière des régimes de retraite par répartition, telle qu'ils l'ont annoncée, les promoteurs et défenseurs des fonds de pension trouveraient ainsi à justifier, par

avance, leur mise en place, selon le mécanisme pervers de la prophétie autoréalisatrice.

La Bourse ou la vie !

Le remplacement d'un système de retraites par répartition par un système de retraites par capitalisation serait donc une escroquerie. Et une escroquerie de taille, dont l'enjeu est constitué par les quelque 150 milliards d'euros que les Français consacrent chaque année à financer, de différentes manières, les pensions de retraite versées aux plus âgés d'entre eux. Autrement dit, une escroquerie comme seul le capital financier sait en organiser, à l'image de toutes celles, plus scandaleuses et plus désastreuses les unes que les autres, qui parsèment son histoire pluriséculaire.

Comme toute escroquerie financière, elle repose sur un tissu de mensonges et d'illusions. J'ai eu l'occasion de les mettre en évidence dans les lignes précédentes. Ces illusions et mensonges procèdent d'ailleurs tous d'un même fétichisme monétaire et capitaliste : de la croyance naïve dans la capacité de l'argent de produire par lui-même de l'argent, en oubliant que toute richesse sociale, qu'elle prenne la forme abstraite de l'argent ou celle concrète de valeurs d'usage courantes, n'est jamais que le fruit du travail et de la nature conjugués.

Quant aux victimes potentielles de cette escroquerie, elles sont toutes désignées : les salariés, dès aujourd'hui, à qui l'on propose de lâcher la proie pour l'ombre, tout en se plaçant du même coup sous la coupe du capital financier ; les retraités demain, Ces derniers risquent de ne plus toucher que des pensions de retraite en peau de chagrin, ou risquent même de se voir spoliés de tout l'argent qu'on les aura contraints d'avancer au seul bénéficie des requins financiers. Et, tout au long de ce processus, ce qui persiste de la démocratie politique et de la solidarité sociale sera jeté par-dessus bord au profit du Veau d'Or.

En définitive, l'alternative est bien la suivante : la Bourse ou la vie ! Que la première soit porteuse d'une logique mortifère, conforme à la nature du capital, cette immense accumulation de travail mort qui ne peut subsister qu'en absorbant sans cesse du travail vivant, rien ne l'illustre mieux en définitive que cette affaire des fonds de pension. Car quel en est l'enjeu en définitive ? La vie, sous la forme du prolongement de l'espérance de vie individuelle. Cette conquête merveilleuse de la civilisation a certes un coût, puisqu'elle implique que la société consacre une part crois-

sante de ses ressources à l'entretien de ses membres les plus âgés. Ces ressources, la société actuelle les possède et peut les mettre au service de la vie, du prolongement de la vie, dès aujourd'hui et plus encore demain. Et ce sont précisément ces ressources et ces possibilités que les tenants de la Bourse entendent jouer à la roulette, gaspiller à leurs stupides et criminels jeux de Monopoly, au risque de nous empêcher du même coup de pouvoir jouir de la vie, d'une espérance de vie plus longue, dans des conditions de vie normales.

La Bourse ou la vie ! Choisissons délibérément la seconde contre la première et refusons catégoriquement toute implication dans ces funestes projets de fonds de pension.

Individualité

Au cœur du (néo)libéralisme figure un fétichisme de l'individualité, qui n'a d'ailleurs pas, la plupart du temps, une exacte conscience de lui-même. Pour en comprendre les raisons et les contenus propres, il est nécessaire de se pencher sur la situation faite aux individus par le capital (les rapports capitalistes de production) et, plus largement, par le capitalisme qui résulte de la reproduction du capital. C'est aussi à la lumière des transformations récentes de ce dernier que peuvent se comprendre les formes contemporaines de l'individualisme qui confortent la diffusion de l'idéologie néolibérale.

Le procès d'assujettissement des individus au sein du capitalisme

A de multiples reprises dans son œuvre, Marx insiste sur une différence essentielle entre société capitaliste et sociétés précapitalistes. Dans ces dernières, dit-il, « […] *bien que les rapports soient de caractère personnel, les individus n'entrent en relation mutuelle que sous une forme* [sociale] *déterminée, en tant que seigneurs et vassaux, propriétaires terriens et serfs, membres d'une caste, citoyens d'un Etat, etc.* »[26] ; et, dans ces conditions, les rapports de domination sont fortement personnalisés, en ce sens qu'ils placent des individus sous la domination immédiate d'autres individus. Au contraire, le développement de l'économie marchande et monétaire, qui se parachève au sein des rapports capitalistes de production, tend à dissoudre tous ces liens personnels de dépendance et à placer les individus, en tant que sujets de l'échange marchand, dans une situation d'indépendance réciproque : « *Dans les rapports monétaires et dans le système d'échange développé (et la démocratie renforce cette apparence), les liens de dépendance personnelle se rompent et tombent en pièces ainsi que les différences de race, de culture, etc. : les liens personnels deviennent une affaire personnelle. Les individus sont*

libres d'entrer en heurt et d'échanger dans un climat de liberté ; ils semblent indépendants *(cette indépendance n'est d'ailleurs qu'une illusion, et il serait plus juste de l'appeler indifférence).* »[27] Si cette indépendance ou indifférence personnelle est pour une bonne part illusoire, c'est que les individus tombent simultanément sous une commune dépendance à l'égard du mouvement de leurs propres produits au sein de la circulation marchande, monétaire puis capitaliste, donc à l'égard d'un système de rapports sociaux sur le devenir général duquel ils n'exercent plus aucun contrôle et dont dépend pourtant leur reproduction en tant qu'êtres sociaux. Autrement dit, à des rapports de dépendance personnels se sont substitués des rapports de dépendance impersonnels et abstraits : « *Les rapports réifiés de dépendance révèlent que les rapports sociaux – donc les conditions de production – sont autonomes en face des individus, apparemment autonomes. Contrairement aux rapports de dépendance* personnels*, où un individu est subordonné à un autre, les rapports réifiés de dépendance éveillent l'impression que les individus sont dominés par des* abstractions*, bien que ces rapports soient, en dernière analyse, eux aussi, des rapports de dépendance bien déterminés et dépouillés de toute illusion.* »[28] La vie humaine dominée et saisie par des abstractions ? Que ceux à qui cette formule apparaîtrait sibylline pensent, par exemple, aux indices de croissance de la production et de la productivité, au système des prix, aux taux de plus-value et de profit, aux taux d'intérêt et de rente, aux taux d'inflation ou aux taux de change, aux balances commerciales et de paiement, à la dette publique, etc. : autant d'abstractions pourtant terriblement concrètes, qui pèsent aujourd'hui de tout leur poids de rapports sociaux réifiés sur la vie de la quasi-totalité des hommes et qui en écrasent des centaines de millions en permanence[29].

Marx nous ouvre ici une perspective particulièrement stimulante et originale pour comprendre la genèse et la forme propre de l'individualité moderne et contemporaine. En effet, à le suivre, on peut caractériser la situation faite aux individus dans et par le capitalisme par la conjonction de deux mouvements contraires, à la fois opposés et complémentaires, donc aussi potentiellement contradictoires. D'une part, les individus tendent à s'y émanciper de toute forme de dépendance personnelle ou communautaire : de toute forme de dépendance de personne à personne, subordonnant la volonté de l'une à celle de l'autre, ou de toute forme de dépen-

dance de l'individu à l'égard d'une communauté d'appartenance ou de référence déterminée, qui l'enfermerait dans le cadre et les limites étroites de cette dernière ; tandis que, d'autre part, le capitalisme soumet l'ensemble des individus, ainsi potentiellement émancipés de toute dépendance personnelle réciproque, à des rapports de dépendance impersonnels ou abstraits, mieux à des systèmes de tels rapports, dont les trois principaux sont le marché, la société civile et l'Etat[30].

Il ne faut cependant pas être dupe des formules précédentes et ne pas se laisser abuser par leur sens. Tous les rapports sociaux se présentent toujours, telle est du moins leur apparence immédiate, sous la forme de rapports personnels, de rapports d'individus à individus. Mais ils ne sont précisément des rapports *sociaux* que pour autant que les individus qui s'y trouvent ainsi engagés représentent plus et autre chose qu'eux-mêmes, qu'ils y figurent comme la personnification de déterminations sociales qui les dépassent. Ainsi en va-t-il notamment dans le capitalisme. Les rapports de domination qui le constituent ne s'y présentent toujours que sous la forme immédiate de rapports personnels de dépendance. Mais, dans ces rapports personnels, la domination repose elle-même sur autre chose que sur les individus ainsi mis en rapport : en l'occurrence sur leurs positions et fonctions respectives au sein des systèmes de rapports impersonnels de domination qui définissent le capitalisme en propre, qui médiatisent les rapports personnels et en constituent en définitive la condition même de possibilité.

Ainsi en va-t-il, par exemple, du rapport entre capitaliste et salarié. Comme le fait remarquer Marx, contrairement à ce qui se passait au sein du patriarcat, de l'esclavage ou du servage, l'exploitation et la domination capitalistes du travail salarié ne reposent plus sur « *un rapport personnel de domination et de dépendance, mais uniquement sur les différentes fonctions économiques* »[31]. Ce que Marx veut dire par là, c'est que le rapport d'exploitation et de domination du travail salarié par le capital n'est pas d'abord un rapport de pouvoir entre le capitaliste et le travailleur salarié en tant que personnes, ni même entre la classe des capitalistes et la classe des travailleurs salariés. Car le pouvoir réel des premiers sur les seconds ne fait que dériver de la dépendance plus fondamentale dans laquelle est tombée la puissance de travail à l'égard de ses propres conditions matérielles de reproduction, moyens de production et moyens de consommation, dès lors que celles-ci se sont séparées d'elle pour devenir la propriété

d'autrui sous forme de capital, que cet autrui soit un tiers personnel ou non, qu'il s'agisse de telle ou telle personne étant tout à fait inessentiel. C'est cette dépendance *objective* et *impersonnelle* du travail vivant à l'égard du travail mort qui est la condition même de possibilité des rapports de pouvoir que vont entretenir les capitalistes et les travailleurs salariés en tant que personnes : dans l'achat-vente de la force de travail, « […] *c'est uniquement parce qu'il détient les conditions du travail que l'acheteur place le vendeur sous sa dépendance* économique *: ce n'est plus un rapport politique et social fixe qui assujettit le travail au capital* »[32] . Le pouvoir du capital, c'est en définitive celui du travail mort (produits et moyens de production) rendu autonome à l'égard du travail vivant (la puissance de travail), dès lors contraint de se mettre à son service pour assurer sa conservation et son accroissement ; c'est celui des conditions matérielles et sociales de la production qui se sont émancipées des producteurs et qui placent ceux-ci sous leur dépendance.

Indépendance personnelle et *dépendance impersonnelle*, telle est donc en première approximation, à suivre Marx, la situation singulière de l'individu au sein des rapports capitalistes de production et, plus généralement, du capitalisme. Cette opposition ne condense cependant pas à elle seule cette situation. Il est possible et nécessaire d'en enrichir l'analyse et la compréhension, en précisant notamment le contenu exact de la dépendance impersonnelle dans laquelle le capitalisme place l'individu à l'égard de ses rapports constitutifs.

Cette dépendance présente, comme toute dépendance au demeurant, une double face. Elle est à la fois proscription (elle interdit certains actes, comportements, attitudes : par exemple de s'emparer du bien d'autrui par la force ou de ne pas payer ses dettes, de ne pas être en mesure de déterminer la valeur marchande des biens, de n'être pas capable de comprendre un système de règles formelles, etc.) et prescription (elle contraint à accomplir certains actes, à développer certains comportements et à adopter certaines attitudes). Et c'est sous ce dernier angle qu'elle revêt son originalité la plus caractéristique et la plus paradoxale en définitive : elle exige en effet de chacun qu'il soit *autonome*. Autrement dit, loin que l'autonomie individuelle soit antinomique de toute dépendance, la situation faite à l'individu par le capitalisme nous oblige à penser l'autonomie personnelle dont y jouit ce dernier comme la marque même de sa dépendance impersonnelle : ce sont les rap-

ports réifiés et abstraits dont il est dépendant qui prescrivent à l'individu d'être autonome, de faire preuve d'autonomie.

Cette prescription d'autonomie se décline elle-même sous de multiples formes. Elle exige, en premier lieu, l'indépendance de chacun à l'égard des autres, en quoi elle recoupe et renforce l'autre face de la situation de l'individu, son indépendance personnelle. Plus largement, elle exige de la part de chacun qu'il soit capable de s'émanciper des traditions, des coutumes, des modes habituels d'agir et de penser qui sont ceux de son temps, de son pays, de ses proches. Elle exige encore, plus fondamentalement, de chacun qu'il soit capable de penser, de décider et d'agir par lui-même, de se fixer à lui-même ses propres buts et ses règles d'existence – ce qui est d'ailleurs le sens étymologique du mot autonomie. En un mot, elle lui prescrit de se construire et de se conduire comme un être à la fois libre et original. Cela implique notamment que chacun soit capable d'assumer par lui-même l'ensemble des injonctions des rapports capitalistes de production ; par exemple, qu'il soit capable de faire valoir par lui-même ses propriétés, aussi bien subjectives (ses qualités, ses aptitudes, ses talents, son savoir) qu'objectives (sa fortune, ses relations sociales, ses positions institutionnelles) dans le jeu de la concurrence sur le marché, selon le cas, du travail, des marchandises ou du capital ; ou encore qu'il soit capable de trouver par lui-même un / e conjoint / e (ou une série successive de conjoint / es) sur le marché matrimonial ; etc. En définitive, la dépendance impersonnelle de chacun à l'égard des rapports capitalistes de production exige de lui d'être capable d'innovation, de hardiesse, de goût de l'aventure et du risque, poussé jusqu'aux limites de la légalité et de la moralité (et quelquefois au-delà !) pour ouvrir et explorer de voies nouvelles. En un mot : qu'il soit entreprenant dans les domaines d'activité qui sont les siens. Ce qui ne signifie pas seulement ni nécessairement être entrepreneur, même si l'entreprise capitaliste est la forme la plus immédiatement appropriée sous laquelle se réalise cette injonction de mettre toute son énergie, son imagination, son intelligence et en définitive son génie au service de la reproduction du capital.

Car cette double face de la dépendance impersonnelle dans laquelle se trouve placé l'individu au sein du capitalisme – la proscription de toute atteinte aux principes présidant à ses rapports de production (à commencer par la sacro-sainte propriété privée des moyens de production) doublée de la prescription d'être pleine-

ment capable d'en assumer par soi-même les exigences, mais aussi d'en exploiter toutes les potentialités et même d'en bouleverser à l'occasion les modalités présentes de fonctionnement – n'est pas sans rapport avec la dialectique d'invariance et de changement qui caractérise la reproduction de ces rapports, sur laquelle je m'attarde dans d'autres articles de l'ouvrage (cf. *Flexibilité* et *Réforme*). La reproduction des rapports capitalistes de production implique en effet des individus, qu'ils soient salariés ou capitalistes, d'être capables d'assumer, activement (par leurs inventions ou innovations) ou du moins passivement (par leur adaptation, par la modification de leurs activités, comportements, aptitudes), les exigences de transformation continuelle des conditions matérielles, organisationnelles, intellectuelles de la production et, de proche en proche, de l'ensemble de la *praxis* sociale, transformation sans laquelle la permanence du capital ne saurait être assurée.

J'appelle *assujettissement des individus* l'ensemble du processus précédemment analysé ainsi que son résultat, la situation (le rapport à soi, aux autres et au monde) qu'il produit pour l'individu. En les émancipant tendanciellement de tout rapport personnel de dépendance tout comme en les plaçant dans des rapports impersonnels de dépendance, le capitalisme assujettit les individus : il les transforme en *sujets*, au double sens de ce dernier terme. D'une part, il en fait des sujets au sens d'êtres strictement subordonnés au pouvoir despotique du capital, tel qu'il se manifeste et se réalise à travers un ensemble de systèmes de rapports impersonnels (le marché, la société civile, l'Etat). D'autre part, il en fait des sujets au sens d'êtres autonomes, dans la diversité des déterminations de l'autonomie précédemment distinguées : d'êtres capables d'agir, de décider et de penser par eux-mêmes, dans l'ensemble de leurs sphères ou domaines d'activité. Entre ces deux faces de la subjectivité, il y a en principe complémentarité ; mais on devine aussi l'existence entre elles d'une tension sinon d'une contradiction potentielle. Certes, tant qu'elle se maintient dans le cadre des rapports constitutifs du capitalisme, l'autonomie des individus est au service de ces rapports, elle en est une modalité de fonctionnement, elle est une injonction de ces rapports soumettant les individus aux exigences contradictoires de leur reproduction, faite autant de changement que d'invariance ; et elle renforce donc en définitive la dépendance des premiers à l'égard des seconds. Mais, précisément, les individus peuvent aussi être contraints ou même simplement choisir de re-

tourner leur autonomie contre ces mêmes rapports, de la transformer en un principe de contestation, de subversion et en définitive de transformation révolutionnaire de ces derniers.

Les figures de l'individu-sujet

Scrutons de plus près cet individu-sujet, cet individu assujetti au double sens que je viens de définir, pour déterminer plus exactement les différentes figures qu'il revêt : ses différents aspects, ses différentes faces, ses différents éléments constitutifs, etc.

Une première triade : *propriété* - *liberté* - *égalité* en fixe les principaux attributs. Cet individu assujetti est d'abord un propriétaire privé, le propriétaire de sa propre personne et de ses propres biens, ces derniers fussent-ils réduits à sa seule force de travail ; propriété dont le droit formel sinon l'objet (le contenu) est garanti inaliénable. De cette propriété de sa personne et de ses biens, cet individu est absolument libre de faire l'usage qu'il veut, dans les limites de ses propres capacités (de son pouvoir effectif) et du respect du droit de propriété d'autrui, donc de la personne et des biens d'autrui, qu'il ne peut s'approprier par conséquent qu'en passant accord avec ce dernier sous forme d'un rapport marchand et contractuel. Enfin, dans ses rapports à autrui, autrement dit dans ses rapports aux autres individus tout comme dans son rapport à la société dans son ensemble (représentée par les autorités légitimement constituées en son sein), l'individu-sujet se voit garantir une égalité de traitement de droit relativement à tous les autres. Je ne m'attarde pas davantage sur ces trois attributs essentiels dans la mesure où ils font chacun l'objet d'un article spécifique dans cet ouvrage, au sein desquels leur contenu est précisé à chaque fois, avec les contradictions qu'il recèle.

Ses trois attributs (propriété, liberté, égalité), l'individu-sujet va les faire valoir dans l'ensemble des domaines, sphères, champs de la *praxis* sociale où il agit. Ainsi apparaissent ses différents modes d'existence et de manifestation, ses différentes modalités. Il se présente tout d'abord comme *un sujet économique*, un propriétaire privé de biens qui tente de valoriser ces derniers (d'en conserver et, si possible, d'en accroître la valeur marchande) en participant, d'une manière ou d'une autre, au système généralisé d'échanges marchands que constitue l'économie capitaliste, donc en intervenant comme échangiste sur un ou plusieurs marchés. Là, au sein de l'arène du marché, il peut 'librement', c'est-à-dire en dehors de tout rapport de dépendance direct à l'égard d'autrui

et des liens (affectifs, moraux, esthétiques, érotiques, etc.) qui en découlent, tenter de défendre ses intérêts singuliers, faire valoir ses talents et faire fructifier son bien en conséquence.

A ce titre déjà, mais plus largement encore, l'individu se présente aussi comme un *sujet juridique*, un sujet pourvu de droits (à la liberté et à la sûreté de sa personne et des siens, à la propriété et à la sécurité de ses biens, etc.) qu'il peut et doit faire valoir dans des rapports contractuels à autrui, rapports respectant à la fois l'autonomie de la volonté et la réciprocité des engagements des contractants, chaque individu-sujet acquérant dans et par ces rapports des droits et des devoirs, des prétentions légitimes et des obligations proportionnés à ceux des autres parties contractantes. Ce n'est d'abord que dans et par l'échange marchand que les individus revêtent cette subjectivité juridique. Mais dans la mesure où, à l'intérieur d'une société capitaliste, les rapports essentiels médiatisant l'existence individuelle tendent tous à devenir des rapports d'échange, les individus y endossent nécessairement cette forme de manière permanente. Si bien que la personnalité juridique finit par y apparaître comme appartenant intrinsèquement, substantiellement, naturellement en somme, à l'individu-sujet. Bref, la subjectivité juridique se trouve fétichisée comme une «*qualité naturelle*» de l'individu, et les droits acquis par ce dernier dans le cadre d'une socialité historiquement déterminée (la forme civile de la société) finissent eux-mêmes par apparaître sous la forme fétichisée de «*droits naturels de l'homme*» (cf. *Société civile*).

L'individu se présente, en troisième lieu, sous la forme du *sujet éthique*, de la personne morale, auquel est dû un respect inconditionnel en tant que tel et qui, réciproquement, se doit de manifester un tel respect à l'égard des autres individus, dans les différents rapports qu'ils peuvent nouer entre eux. En tant que forme revêtue par l'individu assujetti, la personnalité morale découle, comme la personnalité juridique dont elle est d'ailleurs complémentaire, de la généralisation des rapports marchands. En effet, la catégorie de personne morale, c'est-à-dire l'idée de la valeur suprême et de l'égalité de principe de tous les individus en tant que personnes, qui fonde l'impératif moral du respect, découle directement de l'acte d'échange marchand, elle est même une condition essentielle de ce rapport. Car, pour qu'un tel rapport puisse se nouer, les individus doivent réciproquement respecter l'autonomie de leur volonté, ne pas recourir à la violence et à la contrainte, se traiter mutuel-

lement en *alter ego*, faisant valoir les mêmes droits et les mêmes prétentions et possédant de ce fait une égale dignité et valeur. Bref, ils doivent se traiter mutuellement en personnes morales. Toutes déterminations que l'extension de la forme juridique, parallèlement à celle de la forme marchande, ne fera que renforcer. La généralisation des rapports marchands et contractuels a ainsi constitué un puissant facteur de moralisation de la vie sociale. Et, comme dans le cas de la personnalité juridique et pour les mêmes raisons, la personnalité éthique, simple forme prise par l'individualité dans le cadre de rapports sociaux déterminés, va se trouver fétichisée en une détermination substantielle de l'individu, lui appartenant intrinsèquement. C'est donc là encore dans l'intégralité des actes de son existence sociale que l'individu est censé se manifester comme personne morale, et être traité comme tel par autrui. Ce qui n'empêche évidemment pas l'immoralité de s'immiscer dans bon nombre de rapports interindividuels.

L'individu-sujet se présente encore, en quatrième lieu, sous la forme du *sujet politique*, du citoyen, pourvu à ce titre du droit de concourir, à égalité formelle de statut avec l'ensemble des autres individus-sujets, à la formation de la loi et au gouvernement de l'Etat, soit directement soit par l'intermédiaire de représentants désignés par lui à cette fin. Cette modalité de l'individu-sujet est d'ailleurs étroitement corrélée à la forme de pouvoir public impersonnel que revêt l'Etat au sein du capitalisme (cf. *Etat*).

En dernier lieu, l'individu se présente sous la forme de *sujet philosophique*, capable d'autoréflexion et, plus largement, de rationalité. Car l'évolution quotidienne de l'individu dans ce «*royaume de l'abstraction*» qu'est l'univers social façonné par la généralisation de la circulation marchande et capitaliste le contraint à se poser (pratiquement) et à se penser (idéologiquement) comme sujet rationnel. A propos du moindre de ses actes, il lui faut subordonner ses particularités concrètes, donc se subordonner lui-même en tant qu'individu, sous des déterminations abstraites et générales, se mesurer (dans tous les sens du mot) aux exigences de ces dernières. Qu'il s'agisse de déterminer la valeur économique, juridique, éthique ou politique d'un objet, d'un acte, d'une parole, d'une situation, c'est à chaque fois la capacité de subsumer une particularité concrète à la généralité abstraite d'une règle formelle qui est exigée de lui. Bref, chacun de ses actes le requiert comme sujet rationnel. Plus exactement : comme sujet d'une rationalité formelle et instrumentale. Une rationalité formel-

le, trouvant son paradigme dans les disciplines logico-mathématiques, puisqu'elle se réduit en définitive à vérifier la conformité d'une réalité déterminée à un ensemble de règles formelles. Mais aussi une rationalité instrumentale, définie par la capacité à adapter des moyens à des fins déterminées. Car l'exigence de conformité à ces règles générales une fois posée, toute la démarche du sujet ne peut que consister en un calcul des moyens adaptés à la réalisation de ses propres fins singulières dans le cadre fixé par les rapports réifiés et abstraits dont se compose la société capitaliste. Ce n'est donc pas seulement *l'homo œconomicus*, le sujet économique, qui se trouve ainsi en proie au désir et à l'exigence d'une « optimisation » de sa démarche, mais l'individu-sujet tout entier, dans la totalité de ses déterminations et de ses figures.

Si l'on tente à présent de synthétiser les développements précédents, c'est le concept d'*individualisme* qui s'impose. A condition cependant de ne pas réduire le sens de ce terme à ses connotations morales péjoratives habituelles, pour le transformer en un concept capable de caractériser la situation de l'individu-sujet dans l'ensemble de ses déterminations. A commencer par son rapport à lui-même, où il nous apparaît comme un individu à la fois *autocentré* (centré sur lui-même, principalement voire exclusivement occupé et préoccupé de soi, de sa personne et des siens, de sa propriété privée et de ses intérêts singuliers) *et auto-activé* (capable de trouver en lui-même les ressorts de son activité, donc de se motiver et de se mobiliser par lui-même, et qui d'ailleurs ne peut et doit compter en définitive que sur lui-même pour parvenir à ses fins). Ce qui laisse aussi clairement entendre que, dans ses rapports aux autres, il s'agit d'un individu *privé* : un individu coupé, séparé des autres (par son individualisme) et, qui plus est, opposé aux autres dans la lutte concurrentielle, dans la guerre de tous contre tous qu'est la lutte des places, ne s'associant le cas échéant avec d'autres que dans la mesure où ses intérêts singuliers rendent une pareille association possible, profitable ou tout simplement nécessaire. Enfin, dans ses rapports au monde en général (les rapports à ses groupements particuliers d'appartenance, à la société globale ou à l'humanité dans son ensemble), il s'agit d'un individu *fétichisé*, d'un individu fétichisant sa propre individualité et l'individualité en général, non seulement au sens vulgaire du terme (surinvestissant et survalorisant son moi sur un mode narcissique) mais encore au sens savant de ce même terme mis en usage par Marx : loin de concevoir son existence comme

sujet et l'ensemble des déterminations subjectives précédentes comme le produit des rapports sociaux spécifiques (les rapports constitutifs du capitalisme), donc comme le résultat d'une configuration sociale particulière et d'une époque déterminée de l'histoire sociale de l'humanité, cet individu tend au contraire à concevoir spontanément sa subjectivité (son statut d'individu-sujet) comme une réalité substantielle, comme une donnée naturelle ou même métaphysique. Un individu qui, du même coup, tend à réduire la société à une sorte de collection (de somme) d'individus existant en et par eux-mêmes, indépendamment des rapports sociaux qui les lient et qui ne seraient que des déterminations extérieures et contingentes à leur égard.

On aura reconnu ici la condition sociale de possibilité du paradigme atomistique ou individualiste qui caractérise non seulement la conception la plus courante du monde social mais encore bien des courants au sein des sciences sociales (en particulier sous la forme de l'individualisme méthodologique). Cependant, avant même de générer un mode spécifique de représentation du monde social, l'individualisme dont il est ici question constitue, notamment dans sa dimension fétichiste, le mode d'existence et d'action de l'individu-sujet dans le monde capitaliste qui est le sien, dans les rapports sociaux au sein desquels il évolue, qui tout à la fois lui donnent naissance et dont il constitue réciproquement l'agent et l'acteur principal. La représentation individualiste du monde ne fonctionne ici que comme un adjuvant idéologique de l'individualisme pratique au travers duquel se constitue et opère l'individu-sujet ; et, comme toute idéologie à portée morale, elle consiste à faire de nécessité vertu, c'est-à-dire à exalter le repli étroit sur soi, la mobilisation intense de soi et l'engagement total de soi dans la lutte concurrentielle avec les autres, allant de pair avec l'exaltation de la liberté et de la créativité individuelles, que les rapports capitalistes de production requièrent de toute manière des individus, quelquefois comme la condition la plus immédiate de leur survie.

De l'individualité autonome à l'individualité autoréférentielle

Le libéralisme classique exprime très largement cette conception individualiste, donc fétichiste, de l'individualité dont je viens de déployer les principaux moments. En témoigne notamment le fait que ces trois concepts-clés, propriété, liberté, égalité, corres-

pondent aux trois principaux attributs de l'individu-sujet. Ce paradigme se retrouve par conséquent aussi à l'arrière-plan du néolibéralisme, qui en est l'héritier contemporain. Cependant ce dernier porte aussi la marque des transformations les plus récentes qu'a connues, au sein du capitalisme contemporain, la condition de l'individu-sujet, transformations qui en ont accentué ou infléchi certains des traits constitutifs. Il convient par conséquent de mentionner rapidement les principales de ces transformations, sans pouvoir me proposer ici de les analyser aussi minutieusement qu'elles le mériteraient.

Globalement, au sein du capitalisme contemporain, disons depuis au moins les lendemains de la Seconde Guerre mondiale, sous l'effet de l'emprise croissante des rapports capitalistes de production sur l'ensemble des sphères de la *praxis* sociale, on a assisté au parachèvement du processus d'assujettissement des individus, dans le double sens précédemment entendu. Cela s'est traduit, d'une part, par le franchissement de quelques degrés supplémentaires sur la voie de l'émancipation des individus au sein et à l'égard des rapports personnels de dépendance. En témoignent notamment l'évolution des rapports intergénérationnels (entre les parents et leurs enfants, entre les enseignants et leurs élèves, etc.), marquée par une autonomisation plus précoce et plus profonde des jeunes à l'égard de leurs aînés, tout comme celle des rapports entre genres, par exemple au sein des couples, caractérisée par une autonomie plus grande des femmes à l'égard des hommes. Simultanément, le relâchement des quelques liens communautaires de dépendance (à l'égard de la religion, de la nation, de la classe, de la profession, etc.), qui avaient persisté voire s'étaient même renforcés au premier temps du capitalisme, s'est également accentué. Tandis que, d'autre part, notamment au cours des toutes dernières décennies, dans le contexte de crise générale du mode capitaliste de production et sous l'incitation des politiques néolibérales, l'injonction d'autonomie faite aux individus par les rapports capitalistes de production s'est elle aussi considérablement accrue. Pensons par exemple aux exigences d'adaptation constante et de non moins constante mobilisation de soi dont sont porteuses la flexibilité et la précarité qui sont les marques propres des transformations actuelles du rapport salarial.

De la conjonction de cette indépendance personnelle renforcée et de cette dépendance impersonnelle accrue a résulté une

nouvelle figure de l'individu-sujet, accentuant mais infléchissant aussi bon nombre des traits de la figure antérieure, classique, de ce dernier. De nombreux auteurs (Richard Sennet[33], Christopher Lasch[34], Gérard Mendel[35], Gilles Lipovetsky[36], etc.) ont éclairé quelques aspects de cette transfiguration ainsi que de leurs tenants et aboutissants. Il me semble que l'on peut synthétiser les résultats de leurs analyses, pour autant qu'ils convergent, en disant que cette transfiguration nous fait passer d'une individualité simplement *autonome* à une individualité qui se veut et se pense *autoréférentielle*. Par quoi il faut entendre une individualité poussant son individualisme jusqu'au point d'exiger de devenir la seule mesure du monde, des autres et de soi-même, jusqu'à vouloir décider par exemple de son nom, de la silhouette de son corps et même de son sexe.

Ce n'est pas le lieu ici de développer toutes les implications d'une pareille transfiguration de l'individu-sujet. Il me suffit d'avoir indiqué son existence et son sens général, dans la mesure où elle compte incontestablement parmi les processus qui peuvent générer ou conforter l'adhésion idéologique que le néolibéralisme (ses valeurs) peut rencontrer de la part d'individus qui sont ou seront pourtant les victimes des politiques qu'il inspire ou conduit.

Pour finir, je me contenterai de souligner la nature profondément contradictoire de cette figure de l'individualité. Alors qu'elle exige en principe une indépendance totale de l'individu, sa dépendance à l'égard des rapports capitalistes de production se renforce considérablement, ne serait-ce que du fait de l'affaiblissement du soutien que l'individualité autonome classique pouvait encore recevoir de la part des rapports personnels et communautaires dans lesquels elle restait insérée et qui se sont singulièrement distendus. Ou encore, alors que l'autoréférence est censée garantir au sujet une totale liberté d'autodéfinition, elle débouche chez bon nombre d'individus sur une profonde crise d'identité, incapables qu'ils sont de se doter d'une identité ou de la maintenir. Autrement dit, poussé à bout, l'individualisme se retourne contre l'individu et le menace en définitive d'anéantissement : de l'engloutir dans son propre vide.

Insécurité

Chevalier des temps modernes, l'entrepreneur capitaliste s'enivre volontiers de sa geste conquérante. Il se présente couramment comme cet homme qui n'hésite pas à prendre des risques, à se lancer dans l'aventure de la «*libre entreprise*», à affronter la haute mer du marché, là où d'autres, frileux et peureux, préfèrent vivre quiètement au port, à l'abri de la protection de l'Etat ou de toute autre forme de régulation collective volontaire. Telle serait la supériorité morale du premier sur les seconds, supériorité qui justifierait par avance et son pouvoir et ses gains. Et soumettre tous les hommes aux risques du marché est bien un des leitmotive du discours néolibéral en même temps qu'un des objectifs des politiques néolibérales. Sous ce rapport aussi, l'idéal néolibéral est de faire de chacun de nous un capitaliste !

De l'insécurité générée par le marché en général…

Car qu'est-ce qu'un marché ? C'est un système (une totalité, une unité résultant de l'organisation des interrelations entre un ensemble d'acteurs socio-économiques) qui présente un caractère double et contradictoire. D'une part, ces acteurs sont des acteurs privés (individuels ou collectifs) : des propriétaires privés (selon le cas de marchandises, de forces de travail, de capitaux) qui agissent en fonction de leur seul intérêt privé, donc d'une manière totalement indépendante les uns des autres et indifférente les uns aux autres, sans aucune coordination a priori entre eux. Tandis que, d'autre part, leurs actions ne s'en déterminent pas moins réciproquement (par exemple par l'intermédiaire de la concurrence entre eux, par l'intermédiaire de l'action réciproque entre offre et demande). Si bien que, bien que *formellement indépendants* les uns des autres en tant que propriétaires privés et personnes privées, ces acteurs n'en sont pas moins *réellement interdépendants* les uns des autres : les résultats des actions de chacun dé-

pendent de ceux de tous les autres et réciproquement (cf. *Individualité*).

La résultante de la conjonction de ces deux caractéristiques est que cette interdépendance prend une forme parfaitement aveugle, à la fois imprévisible et incontrôlable par les différents acteurs pris individuellement. Par exemple la forme d'un système de prix, d'un taux de profit moyen, d'un taux d'intérêt moyen ou d'un taux de rente moyen, et de leur évolution.

Ce n'est pas que ce système ne dispose pas de régulations internes. Au contraire, les marchés se régulent d'eux-mêmes sous l'effet de la concurrence qui se développe entre les différents acteurs économiques qui y interviennent. Et les (néo)libéraux n'ont de cesse de vanter cette étonnante capacité des marchés de se réguler par eux-mêmes… en oubliant de souligner qu'il s'agit d'une régulation *ex post* et non pas d'une régulation *ex ante* : d'une régulation qui intervient après coup, une fois les décisions prises et les actions engagées par les acteurs individuels, comme résultante aveugle de ces décisions et de ces actions, et non pas comme leur résultat prévisible et contrôlé comme ce serait le cas si ces mêmes décisions et actions étaient coordonnées entre elles, par exemple dans le cadre d'une économie planifiée. Autrement dit, lorsque la division sociale du travail prend une forme marchande, sa résultante générale échappe nécessairement aux producteurs.

Pour s'en rendre compte, prenons l'exemple de l'activité d'un simple capitaliste. Avec son capital (son capital propre ou un capital de prêt), il acquiert des moyens de production et embauche des forces de travail, dans le but de produire des marchandises avec profit. Ces marchandises ne sont cependant vendables, autrement dit il ne va pouvoir réaliser leur valeur en récupérant son capital engrossé d'un profit, qu'à la condition que le travail (mort et vivant) qu'il a ainsi mis en valeur soit ce que Marx appelle du *travail socialement nécessaire* : un travail qui corresponde à un besoin social, qualitativement et quantitativement déterminé, ainsi qu'un travail qui corresponde au moins aux normes moyennes de durée, d'intensité, de productivité en vigueur dans la branche de production qui est la sienne.

Savoir si c'est le cas ou non et dans quelle mesure c'est le cas, voilà ce qu'il ne saura qu'une fois qu'il aura mis ses marchandises sur le marché. Seul le marché validera, en tout ou en partie, le travail qu'il aura dépensé comme un travail socialement nécessaire. Dans le cas contraire, le travail dépensé ne sera pas validé :

tout se passe alors comme si le marché déclarait que ce travail a été dépensé inutilement d'un point de vue social. Et tant pis pour ceux qui l'ont fourni !

Autrement dit, dans cette économie marchande généralisée qu'est l'économie capitaliste, des forces productives (des moyens de production, des forces de travail) sont mises en œuvre alors même qu'on ne sait pas si et dans quelle mesure leur mise en œuvre est socialement nécessaire. C'est le marché, autrement dit la résultante aveugle et incontrôlée de l'ensemble des décisions économiques individuelles, qui en décidera en déclarant périodiquement non nécessaires des fractions plus ou moins importantes de ces forces productives, c'est-à-dire en les éliminant. Tel est le prix à payer pour que les marchés s'autorégulent… Et c'est cette forme de régulation, économiquement absurde et socialement sauvage, que les (néo)libéraux admirent comme l'indice de la rationalité du marché !

En conséquence, dans une telle économie, tout acteur, qu'il soit capitaliste ou simple salarié, est en permanence menacé d'être victime des effets globaux (en termes de croissance ou de contraction de l'offre ou de la demande, d'évolution des prix, de la productivité, des taux d'intérêt, etc.) d'un système qu'il aura contribué à engendrer mais qui risque à tout moment de se retourner contre lui précisément parce qu'il est imprévisible et incontrôlable. C'est la menace de la faillite pour les uns et du licenciement pour les autres, c'est l'insécurité pour tous.

… à l'insécurité sur le marché du travail en particulier

L'insécurité que le marché fait peser sur tous les acteurs économiques, quel que soit leur statut, se redouble dans le cas des travailleurs salariés. En effet, ce qui définit en propre la situation de ces derniers est la transformation de la force de travail en marchandise, une marchandise qui s'échange sur un marché particulier, le marché du travail. Or cette transformation présuppose à son tour deux conditions préalables, toutes deux facteurs supplémentaires d'insécurité pour le travailleur salarié.

En premier lieu, son expropriation en tant que producteur. En effet, pour être contraint de mettre en vente sa force de travail, il faut ne pas ou ne plus être en état de vendre ni le produit de son travail ni son travail lui-même (sous forme de services), tout simplement parce qu'on n'est plus en moyen de produire par soi-mê-

me, dépourvu que l'on est de tout moyen de production propre. A fortiori est-on dans ce cas dépourvu de la capacité de produire par soi-même ou avec d'autres ses propres moyens de consommation. Un travailleur salarié est donc d'abord et fondamentalement un producteur exproprié : un individu capable subjectivement de produire (il possède une force de travail, une puissance de travail) mais incapable objectivement de produire (il ne possède pas les conditions objectives de la production : les moyens de production).

De là résulte l'insécurité foncière de la condition salariale. En effet, pour s'approprier ses moyens de consommation, le salarié doit pouvoir vendre sa force de travail, il lui faut trouver un tiers qui ait un intérêt quelconque à acheter sa force de travail pour la mettre en œuvre en tant que telle. Or, rien ne lui garantit qu'une telle éventualité se produise. Comme toute autre marchandise mise sur le marché, la force de travail peut ne pas trouver d'acquéreur. Ou bien encore, elle peut ne se vendre que dans des conditions (de durée, de fréquence et de prix) qui ne garantissent pas l'entretien de son propriétaire. Si bien qu'être contraint de vendre sa force de travail, c'est toujours en un sens jouer son existence à la roulette russe.

A la précédente condition du rapport salarial doit nécessairement s'en adjoindre une seconde pour que ce rapport puisse prendre forme : le producteur doit aussi être un « *travailleur libre* », selon l'expression ironique employée par Marx. Une expression à double sens en effet, ambivalente, comme l'est d'ailleurs la situation du travailleur salarié.

Positivement, le travailleur salarié est un « *travailleur libre* » au sens où il n'est pas (ou plus) prisonnier de rapports de dépendance personnels ou collectifs, comme c'était le cas du membre des sociétaires communautaires (à base de propriété communautaire de la terre), ou celui de l'esclave et du serf. Le travailleur salarié est un homme libre de sa personne, de ses facultés et de ses biens. C'est la condition même pour qu'il puisse mettre en vente sa force de travail.

Mais, négativement, le travailleur salarié est un « *travailleur libre* » au sens d'un individu dépourvu de toute solidarité communautaire ou collective tout comme de toute protection personnelle. Autant dire que c'est un individu qui ne peut compter que sur lui-même pour parvenir à vendre sa force de travail dans des conditions qui lui permettent de s'assurer ses moyens de consommation

nécessaires ; qui plus est, un individu qui, en sa qualité de travailleur, va devoir affronter la concurrence de tous les autres travailleurs sur le marché du travail. Car, de ce côté-là aussi, la solidarité fait défaut, tant du moins que l'organisation syndicale et, plus généralement, les organisations de classe que les travailleurs peuvent construire ne viennent pas limiter cette concurrence, sans jamais parvenir à la supprimer complètement cependant.

En somme, ce «*travailleur libre*» qu'est le travailleur salarié est un individu privé, au double sens du propriétaire privé de sa propre personne (force de travail) et d'un individu isolé de tous les autres et même opposé à tous les autres par la guerre de tous contre tous qu'est la concurrence ainsi que par l'individualisme qu'elle développe universellement. L'isolement concurrentiel des travailleurs salariés constitue en ce sens, pour chacun, un facteur supplémentaire d'insécurité.

La gestion néolibérale de l'insécurité sociale

Ce sont ces différents facteurs structurels d'insécurité sociale, inhérents aux rapports capitalistes de production, que le programme de contre-réformes néolibérales a entrepris de majorer. Y contribue le développement du procès post-fordiste de production exigeant la flexibilisation et la précarisation des conditions d'usage et d'échange de la force de travail. Cela s'articule avec l'exacerbation de la concurrence sur le marché du travail dans un contexte de chômage structurel persistant et de 'mondialisation' de la circulation des marchandises et des capitaux, de déréglementation des marchés – et notamment du marché du travail dans le but de le soumettre à une régulation purement concurrentielle –, ainsi que de démantèlement de l'Etat-providence, donc des systèmes publics de protection sociale auxquels sont progressivement substituées les différentes formules d'assurance privée. Y contribue de même l'affaiblissement de la capacité collective d'organisation et de lutte des travailleurs (cf. *Flexibilité, Fonds de pension, Libéralisation, Mondialisation* et *Workfare*).

Cependant, en étendant et en aggravant ainsi considérablement l'insécurité sociale, la mise en œuvre des politiques néolibérales ne va pas sans poser un réel problème aux artisans mêmes de ces politiques, aux gouvernements à la solde de la bourgeoisie ainsi qu'à cette dernière plus directement. Car avec l'insécurité objective grandissante de leurs conditions matérielles et institutionnelles d'existence, tout comme avec le sentiment

croissant d'insécurité (la peur du lendemain) qui en résulte pour eux risquent aussi de grossir le mécontentement de tous ceux et de toutes celles qui en sont victimes ainsi que leur propension à la révolte. Autrement dit, l'accumulation et le renforcement des facteurs d'insécurité objective et subjective constituent aussi une bombe à retardement qui menace d'exploser un jour entre les mains de ses propres artificiers. En somme, la politique insécuritaire de la bourgeoisie ne la fragilise pas moins elle-même potentiellement.

Pour déjouer ce piège dans lequel ils risquent de se prendre eux-mêmes, les gouvernants néolibéraux peuvent compter, en premier lieu, sur les effets de désorganisation et de démobilisation collective que génère l'approfondissement de l'insécurité sociale. Celle-ci engendre en effet, au moins dans un premier temps, une réaction individualiste de sauve-qui-peut, par définition peu propice à la révolte et a fortiori à la lutte collective. C'est sur cette attitude que parie le discours néolibéral quand il se lance dans l'apologie de l'individualisme entrepreneurial et patrimonial : quand il propose à chacun de se traiter lui-même telle une sorte d'entreprise privée, cherchant à valoriser au mieux son « *capital humain* », et d'accumuler par ce moyen les actifs patrimoniaux qui sont censés le mettre à l'abri des aléas du marché (cf. *Capital humain*).

Cependant, si pareil discours peut au départ duper n'importe qui, il ne continue à séduire à l'arrivée que les gagnants au jeu de la concurrence interindividuelle sur le marché, lesquels sont par définition une minorité. A l'immense majorité des perdants, il risque d'apparaître au mieux alors comme un leurre, au pire comme un mensonge cynique. En particulier lorsqu'il devient manifeste que les gagnants sont précisément ceux qui ont su se mettre à l'abri de la concurrence, autrement dit se soustraire aux risques des marchés. Comme c'est le cas des grandes entreprises transnationales qui reconstituent, au niveau du marché mondial, les structures d'oligopoles faites d'ententes ou de partages implicites du marché que la 'mondialisation' néolibérale a supprimées au niveau national. Ou comme c'est le cas avec les dirigeants de ces mêmes grandes entreprises qui n'hésitent pas à faire subir à leurs salariés toutes les rigueurs de la noble insécurité du marché, sous forme de compression des coûts salariaux et de licenciements collectifs, tout en sachant le moment venu ouvrir pour eux-mêmes le parachute doré de leurs *stock-options* et de leur somptueuse indemnité de départ[37].

L'apologie néolibérale du marché, parant les nécessités implacables de ce dernier des couleurs de la vertu entrepreneuriale et patrimoniale, risque donc d'être un peu courte pour répondre à l'angoisse de tous ceux qui sont d'ores et déjà victimes de l'insécurité sociale générée par le marché ou qui craignent de le devenir un jour proche. Mais les insuffisances de la rhétorique peuvent toujours se compenser par… une volée généreuse de coups de trique. Autant dire que la gestion néolibérale de l'insécurité sociale fait nécessairement appel, en second lieu, à un renforcement de tout l'arsenal de l'Etat pénal : du durcissement du code pénal à l'augmentation du nombre des condamnations et des incarcérations en passant par le gonflement de l'effectif des «*forces de sécurité*». Car, pour lutter contre les effets de l'insécurité grandissante des conditions d'existence, notamment au sein de certaines couches ou catégories populaires, en termes d'anomie, de délinquance et de criminalité, et bien évidemment pour prévenir toute révolte collective de leur part, les gouvernements néolibéraux, prompts à effectuer des coupes claires dans les budgets sociaux de l'Etat, n'ont pas hésité à augmenter ces dernières années les dépenses consacrées au renforcement des appareils policiers, judiciaires et pénitentiaires. Comme Loïc Wacquant a eu l'occasion de le montrer sur l'exemple des Etats-Unis, ce pays du libéralisme réellement existant, le démantèlement de l'Etat social ne peut qu'aller de pair avec le développement de l'Etat pénal : là où la cotisation sociale et la prestation sociale sont renvoyées aux poubelles de l'Histoire, c'est la matraque et la chaise électrique que l'ont (re)met en service[38]. Il n'y a là au demeurant nulle contradiction d'un point de vue (néo)libéral : parmi les quelques missions régaliennes auxquelles les (néo)libéraux se proposent de réduire l'Etat, l'exercice du monopole de la violence légitime, notamment dans le but de défendre la sacro-sainte propriété privée, figure en bonne place (cf. *Etat*). Le policier, le juge et le maton sont bien les gardiens tout attitrés de la liberté telle que le conçoit le (néo)libéralisme.

Pour conjurer la menace potentielle que constitue pour eux l'aggravation de l'insécurité sociale dont ils sont les artisans, gouvernements néolibéraux et entrepreneurs capitalistes peuvent compter, en dernier lieu, sur les mouvements d'extrême droite que cette aggravation alimente tout aussi bien. D'une part, en détournant la révolte potentielle des victimes de cette insécurité des véritables coupables de cette dernière vers des responsables ima-

ginaires (les populations immigrées, les étrangers, les figures de l'altérité en général), en la pervertissant en une attitude de ressentiment (de colère passive, de rage impuissante), en la stérilisant en définitive sous la forme d'une nouvelle délégation de leur pouvoir (de leur capacité d'agir collectivement) à des hommes providentiels, ces mouvements jouent un rôle de chiens de garde du capital auprès des couches populaires qu'ils séduisent. D'autre part, et de ce fait, conformément à leurs orientations idéologiques propres, ils servent d'ores et déjà couramment d'alliés ou d'appuis aux partis néolibéraux dans les coalitions gouvernementales dirigées par ces derniers ; pensons ici par exemple à la double expérience Berlusconi en Italie ou l'alliance entre FPÖ (Parti libéral d'Autriche) et ÖVP (Parti populaire autrichien) en Autriche. Ces formations d'extrême droite se font ainsi les instruments de l'hégémonie de la bourgeoisie au sein des classes populaires, tout en divisant politiquement ces dernières et en les affaiblissant globalement par conséquent[39]. En somme, par le biais de ces mouvements, le néolibéralisme parvient non seulement à conjurer la menace que fait peser sur lui-même la montée de l'insécurité sociale qu'il orchestre mais encore à en tirer bénéfice pour se renforcer.

Libéralisation

«*Laissez-faire, laissez-passer !*»[40] Ce slogan a constitué le cri de ralliement de tous les libéraux au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle, dans leurs luttes en faveur de la «*libre entreprise*» et du «*libre-échange*». Quelque deux siècles plus tard, le mot d'ordre de «*libéralisation*» condense à lui seul, dans une certaine mesure, le programme néolibéral, dans un monde pourtant très différent, ne serait-ce que parce qu'il a connu entre-temps une phase pendant laquelle la reproduction du capital a été en partie contenue sinon freinée dans le cadre des Etats-nations. Revenons brièvement sur cette phase pour mieux éclairer le sens et les enjeux de la présente rupture en cours.

Retour sur la phase fordiste

Cette phase s'étend en gros de l'issue de la précédente crise structurelle du capitalisme, centrée sur les années 1930, donc des lendemains de la Seconde Guerre mondiale à l'ouverture de la présente crise structurelle au cours des années 1970. On la caractérise habituellement par l'accumulation du capital à la fois rapide et continue qu'elle a connue, les fameuses «*trente glorieuses*» célébrées par Fourastié. Mais, notamment depuis les travaux de l'école de la régulation[41], on sait que cette accumulation a eu pour condition de possibilité un repli et un enfermement relatifs du procès global de reproduction du capital dans le cadre de l'Etat-nation, du moins en ce qui concerne les Etats centraux, qui en ont été les principaux artisans et les principaux bénéficiaires.

Cette 'nationalisation' relative du procès de reproduction du capital a été alors rendue nécessaire par les exigences nées du niveau de développement atteint par ce dernier dans ces mêmes Etats centraux au cours du premier tiers du XX^e^ siècle. Tout d'abord, par celles de la régulation d'un marché national de plus en plus oligopolistique, c'est-à-dire dominé par de puissants groupes industriels et financiers, constituant des capitaux haute-

ment concentrés et centralisés. L'équilibre dynamique entre offre et demande sur un tel marché passe alors par une répartition adéquate et contrôlée entre salaires et profits des gains de productivité que permettent d'obtenir l'extension et le perfectionnement continus des méthodes tayloriennes et fordiennes de production. Une telle répartition devient une nécessité dans un régime d'accumulation du capital à dominante intensive, fondée sur l'extraction de plus-value relative, qui accroît par conséquence de manière structurelle le risque de crise de surproduction liée à la sous-consommation relative des salariés. Et l'autorégulation concurrentielle n'y suffit plus, comme l'a prouvé surabondamment l'impuissance des politiques libérales à sortir de la dépression des années 1930 en comptant sur les seules «*forces du marché*», d'autant plus qu'elles sont précisément compromises par l'évolution des marchés vers une structure oligopolistique. Il faut alors organiser la répartition des gains de productivité par l'intermédiaire de conventions collectives (au niveau des entreprises et des branches industrielles) mais aussi d'une politique salariale instituant notamment des normes nationales en matière de rémunération salariale, de conditions d'emploi, de conditions de travail, de classification professionnelle, de carrière, etc.

Le niveau de concentration et de centralisation du capital atteint au niveau national ne s'accompagne pas seulement de la constitution d'un marché oligopolistique. Il implique encore, à titre de présupposé autant que de conséquence, une socialisation accrue des conditions générales de la production capitaliste. Pour m'en tenir à celles de ces conditions qui s'articulent le plus immédiatement à cette dernière, je mentionnerai la socialisation de la (re)production d'une partie du travail mort (sous forme de la constitution de vastes infrastructures productives socialisées, notamment en ce qui concerne les moyens de communication et les moyens de transport) mais aussi d'une bonne partie du travail vivant (sous forme de la constitution de systèmes publics de protection sociale des salariés, sans même évoquer plus avant le développement nécessaire de l'appareil de formation générale et de qualification professionnelle, initiale et continue, de la force de travail). L'ensemble aboutissant à une expansion des entreprises publiques (*sui generis* ou par nationalisation d'entreprises privées), des équipements collectifs, des services publics, etc.

Mais les précédentes transformations ne peuvent pas se comprendre, enfin, sans envisager la configuration particulière des

rapports de classes caractéristiques du fordisme. Selon des péripéties, un rythme et des spécificités institutionnelles propres à l'histoire sociale et politique des différents Etats-nations centraux, les luttes de classes y ont abouti à la conclusion d'un compromis entre bourgeoisie et prolétariat, qui a été en fait le facteur décisif de la 'nationalisation' du procès de reproduction du capital ici envisagée. Selon les termes de ce compromis fordiste, pour prix de son renoncement à la lutte révolutionnaire, de sa 'soumission volontaire' à la domination capitaliste dans ses formes renouvelées (à commencer par les formes tayloriennes et fordiennes de sa propre exploitation), le prolétariat des Etats-nations centraux obtient une garantie (relative) de plein emploi, une hausse de son niveau de vie, du pouvoir d'achat de son salaire réel, effet direct du partage des gains de productivité précédemment mentionné, une baisse tendancielle de son temps de travail (sur la semaine, l'année, l'ensemble de la vie active), la satisfaction de certains de ses besoins collectifs (en matière de logement, de protection sociale contre les accidents du travail, la maladie et la vieillesse, en matière de formation générale et professionnelle, de loisirs et de culture, etc.), qui lui permettent de sortir de la situation de pauvreté et de précarité qui avait été jusqu'alors le lot de l'immense majorité de ses membres. Evidemment, l'entrée du prolétariat dans cette logique de compromis a eu pour condition préalable la prédominance du modèle social-démocrate du mouvement ouvrier au sein du prolétariat ; et ses organisations (partis, syndicats, associations) en ont été des acteurs essentiels[42].

La conséquence générale de cet ensemble de transformations dans le régime du procès global de reproduction du capital a été de produire le passage d'un Etat libéral, simple garant des conditions monétaires et juridiques d'un fonctionnement supposé autonome des marchés, apparemment extérieur à ce fonctionnement, à un Etat intervenant ouvertement au sein de ces derniers, gérant en fait l'ensemble du procès de reproduction du capital dans le cadre national. En allant du plus général au plus particulier, on peut ainsi distinguer quatre niveaux d'intervention de l'Etat dans ce procès.

Au niveau le plus général, l'Etat se présente comme le produit et l'agent de l'institutionnalisation du compromis fordiste. Selon le cas, il s'institue directement comme cadre, animateur et garant d'un 'dialogue' permanent entre les différentes classes sociales (plus exactement entre leurs organisations représentatives, professionnelles, syndicales, partisanes), donc comme médiateur entre

l'ensemble des «*partenaires sociaux*» (l'expression naît alors pour désigner la volonté de 'pacifier' la lutte des classes dans et par le compromis fordiste). Ou encore, il favorise le développement de structures de négociation entre ces mêmes acteurs, depuis les comités d'entreprises jusqu'au Parlement, en passant par les négociations dans les différentes branches professionnelles, éventuellement les organismes à gestion paritaire administrant la protection sociale, etc.

A un niveau immédiatement inférieur, il se présente comme le maître d'œuvre des conditions générales de la production capitaliste. A des degrés divers et sous des formes différentes d'une nation à l'autre, il va prendre en charge, comme je l'ai déjà signalé plus haut, la production et la reproduction des moyens socialisés de production. Autrement dit, l'Etat va souvent se faire entrepreneur en assurant la production de certaines matières de travail (matières premières et énergie : charbon, pétrole, gaz, élasticité, uranium) tout comme de certains moyens de travail (les infrastructures productives socialisées : routes, autoroutes, ports, aéroports, moyens de transport, moyens de communication, recherches scientifiques et techniques, etc.)

Mais, à ce même niveau, il va tout aussi bien devenir le maître d'œuvre de la reproduction de la force sociale de travail. Et ce de différentes manières, là encore variables d'une nation à l'autre : en instituant un salaire minimum, garant d'une norme sociale minimale de consommation ; en instituant un salaire indirect, donc une socialisation d'une partie de la masse salariale de manière à compléter le salaire direct (en cas de charges supplémentaires liées à la présence d'enfants) ou à se substituer à lui quand il vient à faire défaut (en cas de maladie, d'accidents du travail, d'infirmité, de chômage ou lors de la retraite) ; en assurant plus largement encore le développement des équipements collectifs et des services publics nécessaires à la reproduction élargie de la force de travail, notamment la construction de logements sociaux, le développement de la médecine hospitalière, la «*démocratisation*» de l'enseignement secondaire puis supérieur, la construction d'équipements culturels et sportifs de masse, etc.

A un troisième niveau, l'Etat va assurer la régulation du cycle économique, du procès immédiat de reproduction du capital, dans le cadre du marché national. Il s'agit ici de prévenir tout blocage du processus de l'accumulation à dominante intensive, du type de celui qu'on a connu dans les années 1930. A cette fin, il s'agit

pour l'Etat de superviser le partage des gains de productivité entre salaires et profits, de manière à assurer l'équilibre dynamique entre l'offre et la demande. Et il recourt à cette fin à trois instruments essentiels de politique économique. En premier lieu, la politique salariale : il contrôle l'évolution de la masse salariale d'une part par la fixation du salaire minimum et, à travers lui, plus ou moins directement, de toute la hiérarchie salariale, d'autre part par la fixation des différents revenus sociaux (les prestations qui composent le salaire indirect). En deuxième lieu, la politique budgétaire : en jouant sur le montant mais aussi sur la nature de ses recettes (impôts, tarifs publics) tout comme de ses dépenses (masse salariale des agents de l'Etat, dépenses d'équipements, remboursement de la dette publique), l'Etat peut peser directement sur le rapport offre / demande de manière à le (ré)équilibrer. En dernier lieu, la politique monétaire, qui possède elle-même une double face. Interne : l'encadrement du crédit permet à l'Etat (via la banque centrale) de contrôler la création de monnaie par les banques, qui constitue l'un des facteurs déterminant le rythme de l'accumulation. Externe : le taux de change de la monnaie nationale permet à l'Etat, selon les cas, d'accélérer ou de freiner les échanges extérieurs, de marchandises ou de capitaux, donc là encore de favoriser ou de ralentir (mais aussi d'orienter) la dynamique de l'accumulation du capital dans le cadre des frontières nationales. On aura reconnu là les instruments classiques des politiques économiques d'inspiration keynésienne qui auront permis, trois décennies durant, d'éviter toute récession majeure à l'économie capitaliste au sein des Etats centraux. C'est pourquoi certains auteurs dénomment keyneso-fordiste cet Etat interventionniste, de même que le compromis qui le fonde.

A un dernier niveau, enfin, l'Etat se présente comme le régulateur de la concurrence intercapitaliste dans les limites de ses frontières et de ses compétences nationales, là encore avec des variantes nationales évidentes quant aux formes et à l'intensité de son intervention. Il s'agit pour lui d'orienter le processus de concentration et de centralisation du capital national, dans un triple objectif : favoriser la constitution de quelques pôles moteurs de l'économie nationale, de taille (déjà) à se déployer sur le marché mondial ; assurer une certaine cohérence et autosuffisance de l'appareil productif national, sur le plan industriel et financier, de manière à pouvoir résister à la concurrence étrangère mais aussi de manière à préserver ses intérêts propres, par exemple d'ordre

militaire ; veiller enfin à un certain équilibre dans le développement socio-économique de l'ensemble du territoire national ou, du moins, à limiter les déséquilibres qui peuvent s'y développer ; ce qui revient à conduire une certaine planification spatiale de l'accumulation dénommée « *aménagement du territoire* ».

En définitive, la phase fordiste aura permis le parachèvement de l'édification de l'Etat-nation du moins dans les Etats centraux. Et, du même coup, considérée dans une perspective historique, elle apparaît comme le point d'aboutissement de la longue période du devenir-monde du capitalisme au cours de laquelle le monde capitaliste a pris la forme d'un système hiérarchisé d'Etats-nations. Et ce d'autant plus que la période fordiste a vu se réaliser la fin des grands empires coloniaux constitués lors des phases antérieures, les anciennes colonies accédant à l'indépendance cherchant elles-mêmes à se constituer en Etats-nations, avec des succès très variables. Si bien que la période fordiste aura également coïncidé avec l'universalisation du modèle de l'Etat-nation (cf. *Mondialisation*).

La libéralisation interne

J'ai exposé ailleurs les différentes causes qui ont concouru au freinage puis au blocage de la dynamique de l'accumulation fordiste ; ainsi que la manière dont la bourgeoisie tente depuis lors de refonder une dynamique d'accumulation en impulsant toute une série de transformations du procès de production répondant au paradigme de l'entreprise fluide, flexible et diffuse (cf. *Flexibilité*). Les politiques néolibérales, qui s'initient à la fin des années 1970 et qui ont été conduites depuis lors d'une manière méthodique par les gouvernements de l'ensemble des Etats centraux, qu'ils aient été prétendument de gauche ou ouvertement de droite, tout comme par les instances gérant le capitalisme sur le plan mondial (BRI, FMI, Banque mondiale, OMC, OCDE, G7, etc.), constituent le second volet de cette même tentative ; et c'est essentiellement à ce titre que je les analyserai ici.

Ces politiques présentent une double face. L'une, interne, opère au sein des différents Etats, à l'initiative de leurs gouvernements respectifs ; l'autre, externe, opère à l'articulation entre les Etats, à l'initiative souvent de ces mêmes gouvernements aussi bien que des instances précédemment mentionnées prenant en charge la gestion du capitalisme au niveau mondial. C'est dire que cette distinction entre face interne et face externe est large-

ment artificielle et répond essentiellement aux exigences analytiques de l'exposé. D'autant plus que, dans l'un et l'autre cas, ce sont les mêmes présupposés et principes qui sont mis en œuvre.

En effet, conformément à son fétichisme du marché, le néolibéralisme tient l'Etat pour le principal responsable de la crise structurelle dans laquelle s'est enfoncé le capitalisme au cours des années 1970 : par l'ensemble de ses interventions, l'Etat keynéso-fordiste aurait profondément perturbé le fonctionnement des marchés, rendant en bonne partie inopérantes leur vertu autorégulatrice et leur tendance à produire un « *optimum économique* », à réaliser un équilibre satisfaisant au mieux l'intérêt général grâce à la poursuite méthodique de son intérêt particulier par chacun des agents économiques (cf. *Marché*). Dès lors, la conséquence s'impose d'elle-même : pour ramener l'économie capitaliste sur la voie d'une croissance salutaire pour tous, il suffirait de mettre fin aux interventions de l'Etat au sein des marchés et, par conséquent, de démanteler tout l'appareillage législatif, réglementaire, administratif rendant possibles de telles interventions, de manière à rétablir partout la seule régulation concurrentielle.

Sur le plan interne, avec évidemment là encore des variantes et des inflexions nationales, cela passe, en premier lieu, par la privatisation des entreprises publiques (l'Etat n'aurait pas à se mêler de produire des biens et des services marchands), des services publics (auxquels il faudrait substituer des entreprises capitalistes prestataires de services marchands mises en concurrence les unes avec les autres) et même des équipements collectifs, y compris et surtout dans des secteurs aussi décisifs que l'enseignement et la santé (cf. *Services d'intérêt général*). Ce qui est ici visé, c'est, d'une part, l'abaissement du coût de production de ces services et équipements, donc des 'frais généraux' que la société (la reproduction sociale) fait peser sur le capital, dans la mesure où les entreprises capitalistes sont censées être plus efficaces que l'Etat dans l'usage productif du travail mort et du travail vivant ; et c'est, d'autre part, l'ouverture de nouveaux champs et opportunités de valorisation au capital (industriel, commercial ou financier) par appropriation par ce dernier des branches les plus rentables du secteur public. C'est ainsi que la perspective pour le capital financier (les compagnies d'assurances, les fonds de pension, les fonds de placement) de mettre la main ne serait-ce que sur une partie des milliers de milliards d'euros qui continuent à être prélevés chaque année de par le monde par les systèmes publics de protec-

tion sociale (de la santé et de la vieillesse), et qui, par conséquent, leur échappent encore, doit hanter les rêves les plus doux de ses gestionnaires. Que cela risque de s'accompagner pour les salariés d'une inégalité croissante dans l'accès aux soins médicaux et de la perte de tout droit réel à toucher une pension de retraite dès lors que celle-ci ne sera fondée que sur des parts de ce capital fictif que constituent des fonds de pension, voilà précisément ce que les champions de la cause néolibérale se gardent de divulguer (cf. *Fonds de pension*).

Toujours sur ce même plan interne, les politiques néolibérales exigent, en second lieu, la déréglementation de tous les marchés, l'abolition de toutes les règles (lois, normes, contrôles a priori ou a posteriori, etc.) régissant encore ces derniers, dès lors qu'elles sont de nature à fausser «*la libre concurrence*» entre les agents économiques. Cela vaut pour le marché des marchandises, qu'il faut donc libérer du carcan des prix administrés que la période fordiste avait laissé subsister dans certaines branches (par exemple pour des moyens de consommation de base) ou qu'elle avait même introduits (par exemple dans les branches où l'Etat cherchait à soutenir l'accumulation, en particulier l'agriculture). Mais cela vaut également pour le marché du capital-argent (le marché monétaire et financier), ce qui implique l'abandon par l'Etat de toute fixation administrative des taux d'intérêt et, plus largement, de tout mécanisme d'encadrement de la création monétaire par le système bancaire, tout comme l'abandon de tout contrôle du taux de change de la monnaie, rendu de toute manière nécessaire par la libéralisation du mouvement externe des capitaux sur laquelle je reviendrai. La politique monétaire se réduit dès lors aux seules mesures anti-inflationnistes garantissant la stbilité de la monnaie, confiées à la banque centrale dont l'indépendance par rapport aux autorités gouvernementales doit être en principe garantie. Et cette furie de déréglementation vaut enfin et surtout pour le marché du travail (de la force de travail) dont l'encadrement fordiste du rapport salarial est censé fausser le fonctionnement concurrentiel. En conséquence il faut abolir tout à la fois : la réglementation légale ou conventionnelle des conditions d'embauche, d'emploi et de licenciement de la main-d'œuvre salariée, cette dernière devant être entièrement soumise aux exigences de flexibilité du capital ; l'existence de seuils minimaux, légaux ou conventionnels, en matière de salaire, le salaire devant pouvoir fluctuer à la baisse jusqu'à retrouver le point d'équilibre

entre offre et demande de travail, censé faire disparaître le chômage ; l'indexation des salaires sur les prix et sur la productivité, les salaires ne devant progresser au mieux qu'au rythme de la croissance économique générale ; le principe de la négociation collective et centralisée du contrat de travail, partant des conditions de rémunération, d'emploi et de travail, auquel les politiques néolibérales cherchent à substituer une individualisation la plus poussée possible du rapport salarial.

A la lecture de ces lignes, on devine aisément que, par-delà et à travers le démantèlement méthodique de la réglementation de l'Etat keynéso-fordiste et le retour à un Etat libéral, il s'agit en fait de «*faire payer la crise aux travailleurs*» (salariés). D'une part, en imposant une baisse du «*coût salarial*» (au moins en termes relatifs) et un partage de la «*valeur ajoutée*» plus favorable aux entreprises, soit en langage marxiste une hausse du taux de plus-value, condition nécessaire sinon suffisante d'un redressement du taux de profit. D'autre part et surtout, il s'agit de placer collectivement les travailleurs dans une situation où le rapport de forces ne peut que leur être défavorable, par le développement du chômage et de la précarité, de manière à ce qu'ils soient contraints de se plier aux exigences de fluidité, de flexibilité et de diffusion du procès post-fordiste de production.

La déréglementation néolibérale des marchés s'accompagne en dernier lieu, comme sa conséquence presque inévitable, de la dérégulation étatique de ces mêmes marchés, du renoncement par l'Etat à réguler des marchés censés se réguler par eux-mêmes et ne se déréguler précisément que du fait de l'intervention inopportune et perturbatrice des Etats. Au demeurant, la privatisation et la déréglementation privent l'Etat de ses instruments keynésiens de régulation. La déréglementation du marché du travail conduit à considérer le salaire comme un prix (celui de la force de travail) comme un autre devant fluctuer au gré des rapports changeants entre offre et demande, ce qui exclut la possibilité pour l'Etat de conduire une quelconque politique salariale et encore moins de s'en servir comme d'un instrument de régulation conjoncturelle de l'économie. L'austérité budgétaire à laquelle les politiques néolibérales soumettent l'Etat, en exigeant qu'il en revienne à un strict équilibre entre dépenses et recettes, le prive aussi du levier régulateur que constituait, pendant la phase fordiste, l'endettement public à des fins de relance économique, en comptant sur les effets de cette dernière en termes d'augmentation des rentrées fiscales pour éponger la dette

publique ainsi créée. Enfin, avec le renoncement à l'encadrement du crédit et la perte de tout contrôle sur le taux de change de la monnaie nationale du fait de la libre circulation des marchandises et des capitaux, c'est l'instrument de la politique monétaire qui se trouve également relégué au musée des antiquités des politiques économiques. Sous l'impulsion des politiques néolibérales, l'ensemble des Etats centraux s'est ainsi volontairement dessaisi au cours des trois dernières décennies de tout moyen de réguler un tant soit peu le procès immédiat de reproduction du capital.

Et, dans ces conditions, il est à peine besoin de mentionner que, sous l'incidence de ces mêmes politiques, ces mêmes Etats ont renoncé, sauf rarissimes exceptions, à toute intervention dans le jeu de la concurrence entre capitaux et capitalistes. C'est l'abandon de toute politique industrielle sectorielle et de ses moyens (subventions, prêts bonifiés, tarifs publics avantageux, monopole des marchés publics), de même que de toute politique d'aménagement du territoire. C'est au libre jeu de la concurrence seul qu'il s'agit de déterminer la division sociale et spatiale du travail, de choisir quelles sont les branches de la production et quelles sont les régions qui sont vouées à se développer et celles qui sont condamnées à péricliter.

A travers cet abandon de toute régulation des marchés, les politiques néolibérales cherchent également à faire payer la crise… aux capitalistes ou, du moins, à une partie d'entre eux. Non pas par un souci de justice sociale répartissant équitablement le poids de la crise entre capital et travail. Il s'agit tout simplement d'apurer les comptes entre capitalistes. Car, lorsque le taux de profit baisse, c'est dans un sens qu'il y a trop de capitaux en fonction dans la société pour la masse globale de plus-value à répartir entre eux. Par conséquent, il faut détruire une partie de ces capitaux, soit de manière absolue (éliminer les entreprises les moins rentables), soit de manière relative (procéder à des restructurations techniques, financières, juridiques, donc procéder à des opérations de concentration et de centralisation par fusion et absorption). Cette répartition des pertes entre capitalistes, puisque c'est de cela qu'il s'agit, s'effectue normalement par l'intermédiaire de la concurrence qu'il s'agit donc de faire jouer à plein ; mais la politique économique peut aussi y prendre sa part par le biais de la restriction du crédit, de la compression des subventions et des commandes publiques et de la libération des échanges extérieurs, sur lesquels il est temps de se pencher.

La libéralisation externe

Le compromis fordiste avait essentiellement pour cadre et support l'Etat-nation qu'il confortait en retour. Et la régulation du régime fordiste d'accumulation présupposait un relatif recentrage du procès immédiat de reproduction du capital sur les différents Etats-nations, autrement dit des économies nationales relativement autocentrées et par conséquent repliées sinon fermées sur elles-mêmes. C'était la condition, d'une part, pour que le partage de la «*valeur ajoutée*» produite nationalement vienne alimenter à la fois la croissance de la consommation productive nationale (la demande en provenance des entreprises nationales) et la croissance de la consommation improductive nationale (la demande en provenance des ménages et des administrations); d'autre part, pour que les actions correctrices et régulatrices de l'Etat keynésien *via* la politique salariale, la politique budgétaire et la politique monétaire puissent s'exercer efficacement. Et c'est d'ailleurs ce qui va se produire, pour partie au moins: dans tous les Etats capitalistes centraux entrant dans la logique fordiste d'accumulation, la part des échanges extérieurs dans le volume général de leurs échanges marchands diminue entre les années 1930 et les années 1950.

Une telle condition était cependant intenable à terme. D'une part, parce qu'elle est contraire au principe même d'une économie capitaliste dont l'expansion productive, commerciale, financière implique l'abolition de toutes les barrières physiques et de toutes les frontières politiques. Rappelons-nous l'avertissement de Marx: «*La tendance à créer* le marché mondial *existe donc immédiatement dans la notion de capital. Toute limite lui paraît comme un obstacle à surmonter.*»[43] D'autre part et surtout, parce que la dynamique même de l'accumulation fordiste devait de toute manière l'amener à déborder les frontières nationales que sa propre régulation imposait, en se mettant ainsi en contradiction avec elle-même.

Et, de fait, à l'initiative tout d'abord des Etats-Unis puis de la toute jeune Europe communautaire, on assiste à une (ré)internationalisation de la circulation du capital (capital-marchandise et capital-argent) à partir de la fin des années 1950. Ce mouvement va s'accélérer au cours de la décennie suivante, au fur et à mesure où l'épuisement du régime fordiste d'accumulation va faire sentir ses effets. Pour y faire face, d'une part, les principales économies

capitalistes vont en effet développer les échanges commerciaux entre elles, en profitant de leur spécialisation progressive dans la division internationale du travail, dans le but de lutter contre le ralentissement des gains de productivité par l'allongement des séries et des économies d'échelle et contre la saturation progressive de la norme de consommation par l'ouverture de nouveaux marchés extérieurs. D'autre part et simultanément, on va assister à une première vague d'investissements directs internationaux, d'exportation et d'importation de capitaux productifs, entre les Etats capitalistes centraux ou de ceux-ci en direction d'Etats semi-périphériques, dans le but soit, là encore, de conquérir des marchés extérieurs en contournant les politiques commerciales protectionnistes, soit de profiter de zones de plus bas salaires ou de moindre conflictualité ouvrière pour lutter contre la dégradation de la profitabilité du capital dans les formations centrales.

C'est ainsi que, dès le milieu des années 1960, on assiste à une internationalisation des marchés (des marchandises et des capitaux) mais aussi du procès capitaliste de production, les différents segments des procès de production tendant à devenir autant d'ateliers répartis à travers le monde, le tout à l'initiative et sous la direction d'entreprises multinationales (de grands groupes industriels ou industrialo-financiers) qui se constituent et commencent à faire parler d'elles à cette occasion. Avec pour triple conséquence une interpénétration et une interdépendance accrues entre les différentes économies nationales : chacune dépend de plus en plus des autres pour ses échanges (pour ses approvisionnements en moyens de production et pour l'écoulement de ses produits) comme pour son financement (ses investissements en capitaux) ; une mise en concurrence accrue de ces mêmes économies nationales, tendant à accentuer leur spécialisation fonctionnelle, chacune tendant à se concentrer sur les secteurs ou les segments productifs pour lesquels elle possède des avantages comparativement aux autres, de manière à accroître sa compétitivité ; enfin, de ce fait même, une hiérarchisation accrue des différentes économies nationales au sein de cette nouvelle division internationale du travail, selon les secteurs et segments sur lesquels chacune se spécialise précisément. Tous mouvements dont on sait qu'ils n'ont fait que s'accentuer au cours de la décennie suivante, au fur et à mesure que la crise du régime fordiste d'accumulation s'est approfondie.

Dans ces conditions, les mécanismes assurant jusqu'alors la régulation de ce régime au sein des différents Etats-nations deve-

naient non seulement inefficaces mais contre-productifs. Car, dès lors qu'une part croissante de la demande nationale (en provenance des entreprises ou des ménages) s'adresse à l'offre étrangère du fait de l'internationalisation de la circulation des marchandises, tandis que, simultanément, une part croissante des profits nationaux sont réinvestis à l'étranger et alimentent l'offre étrangère et que, réciproquement, une part croissante des profits étrangers viennent s'investir pour former l'offre au sein de l'économie nationale, c'est la possibilité même d'équilibrer le rapport offre / demande sur le marché national qui devient plus difficile, pour ne pas dire impossible. Et, en particulier, les mécanismes classiques, de type keynésien, par lesquels l'Etat tente de parvenir à réaliser cet équilibre sont en fait condamnés à embrayer sur le vide.

Bien plus, pour autant qu'ils aient encore un impact, de vertueux, ces mécanismes deviennent alors vicieux du point de vue de la poursuite de l'accumulation du capital elle-même. En effet, comme je l'ai rappelé plus haut, toute la régulation fordiste reposait sur une croissance proportionnée des salaires et des profits, de manière à ce que s'établisse un équilibre interne (sur le plan national) entre croissance de la consommation (de la demande) et croissance de la production (accumulation). Or, tout change du moment où chaque économie nationale se trouve de plus en plus ouverte sur l'ensemble des autres économies nationales et surtout mise en concurrence avec elles. En effet, dès que chaque capital national se met à subir la pression de la concurrence internationale, dès qu'il s'agit pour lui d'être le plus compétitif possible sur le marché mondial, alors il lui faut au contraire réduire au maximum les coûts, tous les coûts : celui du capital-argent (les taux d'intérêt), celui du capital constant (le prix des moyens de production), surtout celui du capital variable (la masse salariale : ce qui implique de réduire le nombre des travailleurs employés, donc d'augmenter au maximum la durée, l'intensité et la productivité du travail, et de réduire les salaires réels, directs et indirects), celui enfin de la reproduction sociale en général (ce qui implique de réduire la part des recettes publiques prélevée sur la plus-value). Et, dans ces conditions, tous les mécanismes propres à la régulation fordiste, garantissant plus ou moins le plein emploi, la croissance des salaires réels, la prise en charge par l'Etat de la satisfaction d'un certain nombre de besoins sociaux (logement, santé, éducation, etc.) deviennent autant d'obstacles à la poursuite de l'accumulation dans ce nouveau contexte d'internationalisation

accrue des économies capitalistes. Des obstacles qu'il s'agit d'écarter en démantelant ces mécanismes.

Et c'est très précisément ce que les politiques néolibérales ont entrepris à partir de la fin des années 1970, comme nous l'avons vu. En s'attaquant aux mécanismes keyneso-fordistes de régulation des économies nationales, elles ont en fait porté le coup de grâce à un mode de régulation qui non seulement avait été rendu obsolète par le déplacement du centre de gravité du procès immédiat de reproduction du capital du niveau national au niveau mondial mais qui, de surcroît, constituait désormais un frein à ce déplacement. Et tout l'objectif immédiat de ces politiques, sur le plan externe, va être ici de faciliter, d'amplifier et d'accélérer ce mouvement, dont les capitaux transnationaux industriels, commerciaux et financiers sont à la fois les principaux moteurs et les principaux bénéficiaires.

Elles se proposent ainsi, en premier lieu, de libéraliser la circulation du capital sous toutes ses formes, d'instituer le principe d'une libre circulation non seulement du capital-marchandise (libéralisation du commerce international) mais encore du capital-argent (libéralisation des investissements internationaux, directs ou indirects, le capital-argent devant être libre de s'engager et de se dégager au gré des nécessités et des possibilités, des contraintes et des opportunités de sa valorisation, et ce sous ses formes industrielle aussi bien que commerciale et financière)[44]. On compte parmi les principales réalisations de cette première dimension de la libéralisation externe : la multiplication des accords de libre-échange bi- ou multilatéraux au cours des trois dernières décennies ; la constitution en cours ou en projet de vastes zones de libre-échange (on pense immédiatement à l'Union européenne, mais la constitution de l'ASEAN, celle du Mercosur ou du Pacte andin ou encore la conclusion de l'ALENA tout comme le projet de l'étendre à l'ensemble du continent américain relèvent de la même dynamique) ; la transformation du GATT en OMC, dont l'activité constante depuis sa création vise à libéraliser totalement le commerce international, à réaliser par conséquent un seul et même marché mondial sur lequel produits (biens et services) et conditions de production puissent librement s'échanger ; l'abandon par la quasi-totalité des Etats des politiques d'encadrement du crédit et l'assouplissement des règles prudentielles jusqu'alors imposées aux activités de crédit bancaire, ainsi que celui de tout contrôle des changes, au même titre que l'ouverture des différents marchés fi-

nanciers nationaux aux opérateurs étrangers et la possibilité pour une banque nationale de consentir des prêts en une monnaie étrangère tout comme d'accepter des dépôts en monnaies étrangères de la part d'étrangers, etc. La liberté ainsi acquise par le capital de circuler sans entraves et sous toutes ses formes à travers les frontières contraste singulièrement avec la persistance voire le renforcement simultané du contrôle de la circulation des hommes et des femmes aux frontières de bon nombre d'Etats conduisant pourtant des politiques néolibérales. *Quod licet Jovi non licet bovi*[45] : ce qui est permis au dieu capital ne l'est visiblement pas aux simples mortels humains. Autre forme et aspect du fétichisme capitaliste.

La réalisation de ce marché unique mondial ne serait évidemment pas parfaite si elle excluait certains secteurs ou certaines branches d'activité. Aussi le volet externe de la libéralisation comprend-il, en second lieu, l'abolition de toute forme de monopole national, qu'il soit public ou privé. Ne doivent pas davantage échapper à cette injonction les services publics (de transport et de télécommunications mais aussi de santé, d'éducation, de culture, etc.) qui, à la faveur de leur privatisation partielle ou totale, sont également voués à être livrés à la concurrence internationale. L'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui constitue l'une des trois annexes de l'OMC, a ainsi prévu de les mettre à l'ordre du jour d'un cycle spécifique de négociations qui ont débuté à Doha en novembre 2001 pour s'achever par un constat d'échec à Genève en juillet 2006. Provisoirement. Car il ne fait pas de doute que la libéralisation des services publics reste inscrite à l'agenda de toutes les organisations internationales administrant les politiques néolibérales ; et qu'en conséquence cet échec risque bien de n'être que temporaire, si les populations ne se mobilisent pas davantage contre des mesures qui conduiraient directement à un renchérissement important du coût de ces services, par conséquent à d'importantes inégalités quant à leur accès, sans compter la dégradation probable de leur qualité. La facilité avec laquelle a déjà été réalisée la libéralisation des transports (maritimes, aériens, demain ferroviaires) et des télécommunications (poste, téléphone, Internet) tout comme l'indifférence relative face à la libéralisation rampante du secteur des services de santé (notamment l'hôpital public) font craindre le pire pour l'avenir sur ce plan (cf. *Services d'intérêt général*).

Dès lors, que reste-t-il entre les mains des différents Etats ? En quoi peut encore consister leur politique économique ? Dépourvue

de toute portée et efficacité régulatrice, elle doit se contenter, d'une part, d'appuyer (financièrement, juridiquement, diplomatiquement, le cas échéant militairement même) les entreprises d'origine nationale, maintenant un lien significatif avec le territoire national et capables de se déployer sur le marché mondial, autrement dit capables de s'insérer dans les oligopoles déjà constitués ou en voie de constitution au sein de la plupart des branches de la division mondiale du travail ; ou, inversement, d'organiser le repli voire la disparition pure et simple d'entreprises nationales en déconfiture, parce que précisément incapables de soutenir la concurrence internationale. Tandis que, d'autre part, l'Etat ne peut plus veiller sur le développement économique et social national qu'en cherchant à rendre «*attractif*» le territoire national, c'est-à-dire en cherchant à y attirer et à y maintenir des capitaux devenus nomades, jouant systématiquement de la mise en concurrence entre les territoires (les continents, les nations, les régions, les métropoles). Ce qui implique évidemment de se plier aux exigences de ces capitaux. Et si certaines de ces exigences (par exemple un haut niveau de formation générale et professionnelle de la main-d'œuvre, un tissu dense d'équipements collectifs et de services publics de qualité, des réseaux de sous-traitants performants, etc.) peuvent se conjuguer de manière bénéfique avec les intérêts des populations locales, d'autres (des bas salaires, des conditions d'emploi flexibles, un niveau d'imposition peu élevé, des subventions diverses, la création de zones franches, etc.) sont directement contraires à ces intérêts, en conduisant quelquefois les Etats à se lancer dans une course au moins-disant en matière fiscale, sociale ou écologique. Ce qui soumet d'ailleurs ces politiques d'attractivité à de sérieuses tensions voire à des contradictions.

Quant à la régulation du procès immédiat de reproduction du capital, elle se trouve elle-même déplacée du niveau national au niveau supranational. Et elle s'y réduit soit à l'action normalisatrice (au sens d'élaboration de normes professionnelles) d'agences privées (du type ISO) au pouvoir d'action très limité ; soit à des recommandations de bonne conduite adressées aux entreprises (du type des normes prudentielles que la BRI tente, sans beaucoup de succès, de faire adopter par les banques transnationales depuis une vingtaine d'années) ; soit enfin à des opérations de sauvetage en catastrophe lorsque, en cas faillite de quelque grand groupe transnational ou, pire encore, de l'éclatement d'une bulle spéculative, il s'agit d'éviter la propagation du risque systé-

mique : du risque que la défaillance de quelques gros capitaux ou que l'effondrement de quelques actifs financiers importants (monnaies, titres de la dette d'Etat, actions ou obligations privées, etc.) n'entraînent ceux de toute l'économie mondiale, du fait de l'interconnexion de tous les marchés précisément engendrée par la libéralisation. Ainsi en a-t-il été par exemple lors de la crise financière internationale de 1997-1998, originellement localisée en Asie du Sud-Est pour se propager rapidement à la Russie puis au Mexique et au Brésil, et qui n'a pu se résorber que moyennant une injection massive de liquidités par le FMI, avec l'aide des principaux Etats capitalistes (Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, France, Japon), jouant ainsi le rôle de prêteur international en dernier ressort, de manière à éviter l'effondrement de toutes les Bourses du monde. Car c'est peu dire que le régime d'accumulation instauré à la faveur de la libéralisation du mouvement international du capital est fondamentalement instable.

Comme pour son pendant interne, il convient de souligner l'étroite articulation de ce volet externe de la libéralisation avec le déploiement de ce que j'ai nommé le procès post-fordiste de production, notamment dans sa dimension de diffusion spatiale (cf. *Flexibilité*). L'éclatement du procès de production en une multitude de segments hiérarchisés par et autour des directions des grands groupes transnationaux, coordonnant l'ensemble du réseau de leurs filiales et de leurs sous-traitants, revêt en effet une dimension internationale et même intercontinentale, en donnant lieu à la conclusion d'alliances stratégiques entre des firmes multinationales (sous forme par exemple de filiales communes), à d'innombrables pratiques de sous-traitance internationale en cascade ou encore à la création de *joint ventures* (d'entreprises mixtes). Toutes innovations qui requièrent une parfaite liberté de circulation du capital sous toutes ses formes.

Et, là encore par conséquent, on devine que, par-delà l'objectif apparent de libéralisation, s'en dessine un autre, moins évident, encore que les avancées actuelles sur la voie de sa réalisation le rendent de plus en plus manifeste : *accroître la mise en concurrence internationale des travailleurs*. Aux formes déjà anciennes de cette mise en concurrence passant par le biais du commerce international et de l'immigration, donc de la circulation internationale du capital-marchandise et des forces de travail, qui se sont pour partie accrues, s'ajoute désormais celle opérant par le biais de la libéralisation de la circulation du capital-argent, des in-

vestissements directs (sous forme de filiales, d'absorptions ou de fusions) tout comme des investissements indirects (sous forme d'achat de titres sur les marchés monétaires, financiers, immobiliers, etc.). Les délocalisations industrielles, les transferts de procès entiers de production ou de segments de ces procès, des formations centrales vers les formations semi-périphériques voire périphériques, en constituent la forme la plus spectaculaire et la plus brutale, la plus cynique souvent quand elle n'a pas d'autre but immédiat que de «*créer de la valeur pour l'actionnaire*». Dans tous les cas cependant, cette mise en concurrence internationale accrue des travailleurs vise à déstabiliser les fractions centrales du prolétariat mondial, en les mettant directement en concurrence avec l'immense «*armée industrielle de réserve*» du prolétariat mondial, les milliards d'individus plus ou moins récemment expropriés (principalement arrachés à la terre) et qui s'entassent dans les périphéries des mégalopoles, dans les zones industrielles ou des zones portuaires, où ils sont prêts à se louer à des conditions d'emploi, de travail et de rémunération sans commune mesure avec le niveau de celles que les salariés des formations centrales étaient parvenus à arracher au capital au cours des décennies antérieures, notamment pendant la période fordiste. A travers sa circulation internationale accrue, l'objectif du capital est bien ici de remettre en cause ces avantages conquis par les travailleurs centraux, comme Marx l'avait pressenti il y a près de cent cinquante ans, en observant la mise en concurrence des travailleurs britanniques avec leurs collègues de classe du continent: «*De nos jours, ces aspirations ont été de beaucoup dépassées, grâce à la concurrence cosmopolite dans laquelle le développement capitaliste a jeté tous les travailleurs du globe. Il ne s'agit plus seulement de réduire les salaires anglais au niveau de ceux de l'Europe continentale, mais de faire descendre, dans un avenir plus ou moins prochain, le niveau européen au niveau chinois.*»[46]

Un changement d'époque

Au terme de l'analyse des différents aspects des politiques de libéralisation menées depuis près de trois décennies, une première conclusion s'impose. Si ces politiques créent incontestablement les conditions d'une liberté accrue pour le capital, la possibilité pour lui d'étendre et d'intensifier à la fois sa domination et son exploitation du travail tout en en renouvelant les formes, elles signifient *ipso facto* moins de liberté pour les travailleurs, em-

ployés ou chômeurs, 'garantis' ou précaires, dont elles accroissent la charge en termes de contrainte, de peine, de pauvreté, en définitive de misère. Et l'on retrouve une fois de plus le renversement fallacieux et cynique auquel procède la novlangue néolibérale pour laquelle l'institution de moins de liberté pour l'immense majorité de l'humanité est célébrée comme l'avènement d'un nouveau règne de la liberté… pour le capital.

Une seconde conclusion s'impose simultanément quant à la signification historique du néolibéralisme. La fonction historique du libéralisme classique avait été de démanteler les structures précapitalistes faisant obstacle au développement du capitalisme naissant. Celle des politiques néolibérales est au contraire de démanteler les structures mises en place, dans le cadre du compromis fordiste et de l'Etat interventionniste, précisément pour pallier les insuffisances du libéralisme classique d'un double point de vue : celui de la régulation de l'accumulation du capital et celui de la solution de la «*question sociale*». Autrement dit, les politiques néolibérales ont entrepris de défaire tout l'édifice institutionnel construit dans une large mesure *contre* le libéralisme classique, discrédité pendant l'entre-deux-guerres sur le double plan économique et politique. Dans cette mesure même, elles peuvent s'assimiler à une sorte de revanche historique du libéralisme contre ses deux rivaux, le keynésianisme et le «*socialisme*» (en fait la social-démocratie), et, plus largement, comme une sorte de revanche de classe, de la part des éléments des classes possédantes qui n'avaient accepté les termes du compromis fordiste que contraints et forcés.

En ce sens, leur adoption par la classe dominante à partir de la fin des années 1970 signe bien une rupture. Rupture de caractère historique d'ailleurs : alors que, trois décennies durant, le compromis fordiste et son cadre institutionnel avaient constitué la base socio-économique de son pouvoir politique, c'est sur son démantèlement que la classe dominante parie désormais pour assurer son salut. Ce qui revient pour elle à reconnaître que la crise ouverte au milieu des années 1970 n'est pas qu'un simple fléchissement conjoncturel, mais bien une crise structurelle, dont l'issue suppose une refondation totale de son mode de domination.

Autant dire que ce revirement aura signifié l'entrée dans une nouvelle phase de la lutte des classes. En gros, pendant la période fordiste, la lutte des classes avait pris la forme d'une 'guerre de position' : d'une sorte de bras de fer dans le champ clos et le cadre

institutionnel engendré par le compromis fordiste, chacune des deux classes fondamentales (bourgeoisie et prolétariat) travaillant qui à en élargir qui en rétrécir le champ général et les termes particuliers. L'offensive néolibérale a marqué, au contraire, l'entrée dans une 'guerre de mouvement', dans laquelle il s'agit à la fois d'enfoncer le front de l'ennemi, de lui faire perdre des positions antérieurement acquises et de provoquer en définitive sa débandade. Et la libéralisation de la circulation du capital aura précisément eu en définitive ce sens : remettre en cause les acquis économiques, sociaux, politiques et idéologiques mêmes que le compromis fordiste avait valus au prolétariat au sein des différents Etats-nations en contournant le cadre institutionnel de ce compromis, en l'occurrence les Etats-nations. Les politiques néolibérales auront favorisé cette prise à revers du travail par le capital qu'aura été la transnationalisation de ce dernier, ce contournement du dispositif institutionnel national dans le cadre duquel les acquis du compromis fordiste avaient été obtenus, conjointement par la lutte et la négociation (cf. *Mondialisation* sur la notion de transnationalisaton).

Du même coup, en invalidant de manière radicale la stratégie, les formes de lutte, les organisations mêmes du modèle social-démocrate du mouvement ouvrier qui avaient fini par s'imposer à ce dernier jusqu'à le scléroser dans les Etats centraux, le néolibéralisme place le prolétariat mondial face à un immense défi : celui de refonder sa lutte d'auto-émancipation sur de nouvelles bases, tant spatiales (il ne pourra s'agir d'emblée que d'un mouvement lui-même transnational) que programmatiques. Face à la domination universelle du capital qui, notamment par le biais des politiques néolibérales, s'empare de l'intégralité de la planète et se soumet l'humanité entière, le défi est bien aujourd'hui de créer les conditions de l'assomption communiste de l'humanité : de la réalisation d'une communauté humaine universelle maîtresse de son destin collectif dans la mesure même où elle organisera sur une base rationnelle sa propre reproduction matérielle et institutionnelle[47].

Liberté

Comme son nom même l'indique, le libéralisme est une doctrine qui exalte en principe la liberté, sous toutes ses formes. Et le néolibéralisme est, sous ce rapport comme sous bien d'autres, son héritier fidèle. Dans ces conditions, comment expliquer que l'un et l'autre sont si fréquemment des discours de maîtres, qui justifient en définitive la domination de la bourgeoisie ? Bien plus, comment se fait-il que, loin que leur valorisation de la liberté alimente un quelconque esprit de révolte, elle débouche non moins fréquemment sur une apologie de la soumission au capital et à l'Etat, plus largement à l'ordre social existant ? Pour expliquer de pareils renversements, qui conduisent en définitive à couvrir l'oppression du manteau de la liberté, il faut commencer par se pencher sur la singulière conception de celle-ci que véhicule le (néo)libéralisme. On constatera alors que le ver est bien dans le fruit.

La conception (néo)libérale de la liberté

Pour le (néo)libéralisme, la liberté est essentiellement celle de l'individu, dont elle constitue d'ailleurs, l'un des attributs majeurs. Quant aux libertés collectives, elles sont au mieux conçues et acceptées comme des extensions ou même de simples conditions des libertés individuelles (c'est par exemple le cas pour ce qu'on nomme les libertés publiques : liberté d'expression, de circulation, de réunion, d'association, etc.). Quand elles ne sont pas, au contraire, purement récusées comme autant de menaces potentielles pour les libertés individuelles ; ainsi bon nombre d'auteurs néolibéraux contestent-ils la notion de liberté syndicale (droit à constituer des organisations syndicales, droit pour ces organisations de conclure des conventions collectives contraignantes pour tous les individus, salariés et employeurs, entrant dans le champ d'application de la convention, etc.) sous le prétexte qu'elle restreint précisément la liberté individuelle.

Qui plus est, l'individu dont seule la liberté importe ici est lui-même conçu d'une manière essentiellement individualiste. Soit comme un individu autocentré, replié sur soi, principalement voire exclusivement occupé et préoccupé par lui-même et par ses intérêts singuliers, ne comptant que sur lui-même pour les satisfaire et, de ce fait, comme un individu privé, séparé des autres et même opposé à eux dans et par une constante concurrence, une continuelle lutte des places pour l'accès aux «*ressources rares*»: diplômes, emplois, logements, conjoints, positions institutionnelles enviables, honneurs, etc. Sur ces différents points ainsi que sur d'autres que j'aborderai dans les lignes suivantes, je renvoie à l'article consacré à la notion d'individualité dans cet ouvrage.

Dans ces conditions, le (néo)libéralisme est conduit à ne concevoir la liberté, pour l'essentiel, que sous les trois figures suivantes, étroitement liées entre elles et d'ailleurs complémentaires. En premier lieu, *la liberté économique*. Présupposant la propriété privée de sa personne et de ses biens dans la totalité de ses déterminations (*usus, fructus, abusus*), cette dernière se définit par la capacité offerte à l'individu de jouir de sa propriété comme il l'entend, de la faire fructifier par son travail mais aussi, le cas échéant, en exploitant le travail d'autrui (sous une forme salariée) – c'est ce qu'on entend par «*liberté d'entreprendre*», par la «*libre entreprise*» – et, enfin, par la capacité, sur cette base, d'échanger le produit de son travail personnel ou de son entreprise personnelle contre celui d'autrui dans le cadre des rapports marchands et contractuels (cf. *Propriété*). On reconnaît ici la «*libre circulation*» des marchandises et de leurs conditions de production (capital-argent, moyens de production et forces de travail), dont la revendication a été la marque propre et constante du libéralisme dès ses origines et dont il s'est fait derechef le champion dans le cadre de la 'mondialisation' actuelle (cf. *Libéralisation* et *Mondialisation*).

A cette liberté économique s'adjoint *une liberté politique* qui en est à la fois le prolongement et le complément. Elle se réduit pour l'essentiel à l'exercice par les individus, d'une part, de leur subjectivité juridique, de leur statut de sujet de droit, dans le cadre de la société civile, fondée sur la contractualisation généralisée des rapports sociaux (cf. *Société civile*); d'autre part, de leur subjectivité politique, de leur statut de citoyen, dans le cadre de l'Etat de droit (cf. *Etat*). En effet, en sa qualité de pouvoir public impersonnel, de pouvoir de la loi fixant les conditions générales de la jouissance de la propriété privée, du fonctionnement du marché et de

l'exercice de la subjectivité juridique, l'Etat de droit autorise et même requiert le concours de tous les individus en leur qualité de citoyens, à égalité formelle de conditions, à la formation de la loi, soit directement (dans le cadre d'une démocratie directe, ce qui n'est qu'exceptionnellement le cas), soit indirectement (dans le cadre d'une démocratie indirecte, par représentants interposés).

L'édifice de la conception (néo)libérale de la liberté se couronne enfin d'*une liberté idéologique*. Entendons par là la liberté de conscience, la liberté de choisir par soi-même son mode de pensée et de vie, de choisir par conséquent ses propres normes et valeurs esthétiques, éthiques, politiques, religieuses, etc., dans les limites fixées par le respect de la liberté d'autrui, par la loi (fixant les conditions générales d'exercice des libertés individuelles) et par ce que les mœurs (les usages et les coutumes) du temps et du lieu tolèrent. Cette liberté idéologique présuppose évidemment l'autonomie du sujet individuel, la capacité de l'individu de penser, de décider et d'agir par lui-même, impliquant notamment son autoréflexion (la capacité de juger par soi-même, de se former par soi-même une opinion réfléchie) et son libre-arbitre (la capacité de se déterminer par soi-même par-delà toutes les déterminations voire tous les déterminismes, extérieurs ou intérieurs, qui pèsent sur soi).

Le renversement de la liberté en aliénation

Il est assez facile de montrer en quoi de pareilles figures de la liberté se renversent en leurs contraires, en donnant naissance et en légitimant du même coup autant de figures de l'aliénation, voire de l'oppression. Ce dont les auteurs (néo)libéraux, selon les cas, n'ont cure, feignent de ne pas s'apercevoir ou, pour les plus lucides et honnêtes, s'étonnent sans en comprendre les raisons, en concluant à l'existence d'indépassables et douloureuses «*antinomies de la liberté*».

Ainsi la liberté économique, telle que l'entend le (néo)libéralisme, donne-t-elle lieu à une aliénation économique généralisée. Aliéner son propre bien et, du même coup, s'aliéner dans l'échange marchand, voilà l'alpha et l'oméga de la liberté économique prônée par le (néo)libéralisme. Car qu'est-elle sinon la disposition offerte à chacun de se déposséder de son propre bien, du produit de son propre travail, pour l'échanger contre le bien d'autrui, le produit du travail d'autrui ? La «*liberté des échanges*», la «*liberté du marché*», ce n'est que l'opportunité offerte à chacun de

perdre la maîtrise sur les produits de son propre travail et, par conséquent, l'opportunité offerte de perdre tous ensemble la maîtrise du produit global du travail social. C'est l'institution d'un système d'échanges généralisé dans et par lequel les produits des travaux des hommes échappent à leur contrôle non seulement individuel mais collectif, pour se mettre à vivre de leur propre vie. Ces produits prennent alors des formes, celles de marchandise, d'argent, de capital, sous lesquelles leurs propres producteurs ne les reconnaissent plus comme tels ; ils acquièrent alors des propriétés : des valeurs, des prix, des taux de profit, des taux d'intérêt, des taux de rente, etc., qui semblent ne plus rien leur devoir et qui les dominent de toute leur abstraction réifiée ; et ils finissent par se retourner contre eux en les appauvrissant voire les exproprient, en leur faisant perdre avec leurs moyens de production la maîtrise sur les conditions matérielles même de leur existence. Ainsi est-ce pour avoir trop produit de marchandises d'un certain type (du blé ou des automobiles par exemple) que certains producteurs (agriculteurs, ouvriers, cadres ou même capitalistes) se trouvent définitivement ruinés ; ou encore, c'est parce que les marchandises qu'ils représentent ne se vendent plus (ou plus suffisamment), que les capitaux qu'ils représentent ne se valorisent plus (ou plus suffisamment), que les terres, les terrains ou les immeubles qu'ils représentent ne rapportent plus (ou plus suffisamment), que les détenteurs de titres de propriété ou de crédit, simples épargnants ou gestionnaires de fonds de placement transnationalisés, découvrent un beau matin que ces derniers ne sont plus que des bouts de papier sans aucune valeur et qu'ils se découvrent du même coup eux-mêmes ruinés. A chaque fois, c'est le produit du travail humain autonomisé qui se retourne contre son producteur ou propriétaire marchand pour l'accabler, c'est la chose qui décide du sort de l'homme, c'est le mort qui saisit le vif.

Mais il n'est pas besoin d'attendre et d'atteindre de telles extrémités pour que la liberté économique, telle que la conçoit le (néo)libéralisme, s'avère source d'oppression. En finissant par ruiner l'immense majorité des producteurs marchands, en ne leur laissant comme seule propriété économique que leur force de travail et comme seule issue pour tenter de survivre de mettre celle-ci en vente auprès des détenteurs de moyens de production et de capital-argent, bref en les transformant en «*travailleurs libres*», le marché censé réaliser la liberté économique crée en fait les

conditions de la domination et de l'exploitation du travail salarié par le capital. La liberté est alors celle de dominer et d'exploiter le travail d'autrui, dans la limite de la résistance que celui-ci peut opposer. Le tout sous le couvert de la «*libre circulation*» de la force de travail comme marchandise : du libre échange de celle-ci contre un salaire, échange censé placer face à face deux propriétaires privés tout aussi libres l'un que l'autre, à égalité de prétentions et d'obligations. De liberté, il ne reste plus alors que celle du renard libre dans le poulailler libre, selon la formule consacrée, la liberté pour le premier de saigner les occupants du second.

Le même renversement s'opère au niveau de la liberté politique, elle aussi conduit à une aliénation généralisée. Car l'Etat qui en est le cadre et la condition signifie par sa seule existence l'incapacité dans laquelle se trouve la société capitaliste de s'instituer en et par elle-même, autrement dit la nécessité dans laquelle elle se trouve de se dédoubler en société et Etat, d'en passer pour se diriger, s'organiser et se contrôler par une instance extérieure et supérieure qui la domine. Il y a là une aliénation de la puissance sociale (de la capacité d'action de la société sur elle-même) sous forme d'un pouvoir politique matérialisé dans des appareils plus ou moins diversifiés et ramifiés, dont l'emprise sur la société et ses membres tend d'ailleurs à s'accroître au fur et à mesure que l'Etat devient le maître d'œuvre des conditions générales de la reproduction du capital.

La forme de pouvoir public impersonnel, d'Etat de droit, que revêt en l'occurrence l'Etat ne change rien à l'affaire. Elle ne fait que traduire la nature des conditions sociales (économiques et juridiques) mêmes de cet Etat, elle porte en somme la marque de fabrique du capital. Car la séparation et l'opposition entre Etat de droit, d'une part, société civile et marché, d'autre part, n'est en définitive que le développement nécessaire des séparations et oppositions inhérentes au marché et à la société civile : séparation et opposition entre les individus en tant que sujets économiques (propriétaires privés), médiatisés par des rapports marchands, séparations et oppositions entre ces mêmes individus en tant que sujets juridiques (sujets de droit), médiatisés par des rapports contractuels. Comme je le montre dans l'article *Etat* du présent ouvrage, c'est en effet le jeu de ces séparations et oppositions, en définitive des conflits entre intérêts privés (ceux des individus privés), tel qu'il se déroule au sein des rapports marchands et

contractuels, qui rend nécessaire l'intervention d'une instance extérieure et supérieure (en l'occurrence l'Etat) pour garantir la médiation économique (monétaire) ainsi que la médiation juridique (l'exécution des contrats) – et c'est dans cette mesure même que l'Etat capitaliste revêt la forme générale de pouvoir public impersonnel, d'Etat de droit. Une société qui repose sur des rapports marchands et contractuels, soit en définitive sur la propriété privée, est nécessairement une société qui se condamne à se placer sous la dépendance d'une instance étatique qui la domine, elle et chacun de ses membres, en tant que pouvoir public impersonnel, qui est amené à restreindre les libertés individuelles autant qu'il les garantit.

Quant au fait que, dans le cadre de cet Etat de droit, et conformément à son concept, la participation des individus à la formation de la loi en leur qualité de citoyens est non seulement possible mais encore nécessaire, il ne corrige pas davantage l'aliénation politique en question. Au contraire, il la renforce en la légitimant. En effet, sous sa forme habituelle d'exercice d'une démocratie représentative, cette participation se réduit à la désignation de représentants et, à travers eux, de gouvernants et d'administrateurs sur lesquels les citoyens n'exercent, la plupart du temps, plus aucun contrôle et qui peuvent, pour leur part, se prévaloir de l'onction démocratique qu'ils ont reçue pour les placer au contraire sous leur autorité. La fameuse formule de Rousseau, selon laquelle «*l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté*»[48] prend alors toute sa portée contradictoire et involontairement ironique : la liberté devient le port de chaînes (législatives, réglementaires, administratives) qu'on a soi-même forgées et dans lesquelles on s'est soi-même emprisonné.

Et le renversement de la liberté en aliénation n'est pas moins patent sur le plan idéologique. Dans la mesure où la liberté consiste, ici, à présupposer que tout individu est doté d'un libre arbitre qui lui permet de se déterminer sans que rien ni personne le détermine, voire à exiger de l'individu qu'il se comporte comme s'il était doté d'un tel libre arbitre (cf. *Individualité* au sujet du processus d'assujettissement de l'individu au sein des rapports capitalistes de production), elle opère fréquemment comme un mirage qui masque les déterminations et ressorts profonds de l'action individuelle. Cela conduit au mieux les individus à faire de nécessité vertu : à valoriser comme résultant de leur propre choix ce qui leur est de toute manière imposé par leurs conditions

sociales d'existence, y compris dans ce que ces dernières peuvent avoir d'oppressives pour eux. Mais cela peut aussi conduire quelquefois à être tenu voire à se tenir pour responsable et, le cas échéant, pour coupable de ses actes, de ses comportements, de ses attitudes, en définitive de son sort : c'est au nom de sa liberté présupposée par les rapports sociaux actuels que le *loser* est tenu pour responsable de l'échec de son existence, que le chômeur est tenu pour responsable voire coupable de son inemploi et le pauvre de sa pauvreté, que le délinquant est tenu pour coupable de son infraction, même lorsqu'il est avéré à chaque fois que leurs conditions sociales d'existence ont largement contribué à générer la situation incriminée. Dans toutes ces occurrences, la liberté supposée de l'individu se referme sur lui comme un piège qui le conduit à accepter voire à aimer son propre esclavage, ce qui est bien la pire aliénation qui soit.

Les développements précédents n'entendent pas démontrer que la liberté, telle que la conçoit et la pratique le (néo)libéralisme, n'est qu'une illusion et qu'un mensonge. Plus sérieusement, ils attirent l'attention sur le fait que la liberté ainsi conçue et pratiquée est contradictoire : elle engendre dans et par son développement sa propre négation. Dans cette mesure, elle n'est illusoire et mensongère que pour autant qu'elle ignore cette contradiction, liée à ses propres prémisses (les rapports capitalistes de production), en générant finalement une inversion de l'aliénation en liberté qui est bien caractéristique de la novlangue néolibérale.

Marché

Au sein du panthéon (néo)libéral, le marché occupe l'une des toutes premières places. Au sein de cette idéologie, il constitue en effet un fétiche majeur. Ce fétichisme du marché a essentiellement pour effet et fonction de masquer ou de travestir les rapports de production sur lesquels repose le marché.

Le fétichisme (néo)libéral du marché

Dans son sens premier, un marché est le lieu où se rencontrent acheteurs et vendeurs pour procéder à des échanges marchands ; ainsi parle-t-on par exemple de la place du marché. Métaphoriquement, au sein de l'économie politique, un marché désigne un système de rapports marchands, possédant une certaine capacité d'autorégulation du fait de la pression qu'exercent les uns sur les autres acheteurs (porteurs d'une demande) et vendeurs (porteurs d'une offre) ainsi que de la concurrence qui s'établit aussi bien entre acheteurs qu'entre vendeurs. Ainsi peut-on parler de marché des biens et des services, de marché du travail (en fait des forces de travail) ou encore de marché du capital (dès lors que l'argent devient marchandise en sa qualité de capital-argent potentiel).

Les économistes se félicitent ordinairement de cette capacité d'autorégulation des marchés, qui leur conférerait une certaine rationalité. Les (néo)libéraux vont bien plus loin en faisant du marché le modèle de toute rationalité, que toute activité sociale devrait tenter d'imiter (tout devrait fonctionner comme un marché) ou, à défaut, auquel toute activité sociale devrait se subordonner. Aux yeux des uns et des autres, le marché présente en effet deux vertus essentielles.

En premier lieu, non seulement il disposerait d'une capacité d'autorégulation qui en assurerait en permanence l'équilibre ; mais encore cet équilibre serait optimal, en ce sens qu'il assurerait la conjonction des intérêts particuliers et de l'intérêt général. Dans une «*économie de marché*», une économie régulée par le

marché (comme est censée l'être l'économie capitaliste), chacun n'est tenu que de poursuivre la réalisation de son intérêt particulier, propre, personnel, conformément à la vision individualiste du monde social qui est celle du (néo)libéralisme (cf. *Individualité*). Et, pourtant, ce faisant, ce dernier affirme que chacun travaillerait ainsi, à son insu et de surcroît, à la réalisation de l'intérêt général : à la réalisation de l'intérêt de tous les autres membres de la société. Du fait de l'équilibre général vers lequel tendraient spontanément les marchés, «*l'économie de marché*» assurerait donc la conjonction entre les multiples intérêts particuliers et l'intérêt général. Une bonne nouvelle qui ira sans doute droit au cœur de tous les damnés de la Terre… précisément condamnés à la misère et à l'exclusion par «*l'optimum du marché*» !

Dans le livre IV de son ouvrage intitulé *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (publié en 1776), qui passe couramment pour l'un des textes fondateurs du libéralisme économique, Adam Smith a livré une formule métaphorique restée célèbre de cette croyance en la conjonction entre intérêts particuliers et intérêt général, l'image de «*la main invisible*» du marché. Formule qui a été depuis reprise sous de multiples formes différentes dans la tradition libérale :

«*Comme chaque individu s'efforce dans la mesure du possible à la fois d'employer son capital à soutenir l'industrie domestique, et de diriger cette industrie de façon à ce que son produit puisse être de la plus grande valeur, chaque individu travaille donc forcément à rendre le revenu annuel de la société aussi grand que possible. Certes, il n'entre généralement pas dans son intérêt de faire avancer l'intérêt public, et il ne sait généralement pas non plus combien il le fait avancer. En préférant soutenir l'activité domestique que l'activité étrangère, il ne vise que sa propre sécurité ; et, en dirigeant cette industrie de façon que son produit puisse être de la plus grande valeur, il ne vise que son propre gain. Et il est en ce cas, comme en bien d'autres, conduit par une main invisible pour faire avancer une fin qui ne faisait point partie de son intention. Et ce n'est pas toujours le pire pour la société qu'elle n'en fît point partie. En poursuivant son propre intérêt, il fait souvent avancer la société puis efficacement que s'il y visait vraiment.*»[49]

Ainsi, selon Adam Smith et la pensée libérale en général, le mécanisme du marché, par son caractère autorégulateur et harmonieux – c'est cela que désigne en définitive la métaphore de «*la main invisible*» –, fait de la poursuite égoïste de son seul intérêt

particulier par chacun des agents économiques opérant sur le marché la condition suffisante et le moyen en définitive le plus efficace de la réalisation de l'intérêt général.

Nulle nécessité par conséquent que s'en mêle la main visible du pouvoir d'Etat. Et c'est là la seconde vertu majeure du marché selon les libéraux. En effet, non seulement l'intervention de l'Etat n'est pas nécessaire, puisque le marché est censé s'équilibrer de lui-même ; mais encore elle n'est pas souhaitable. Car le marché ne peut être autorégulateur qu'à l'expresse condition que rien (pas même l'Etat, surtout pas l'Etat) ne vienne faire obstacle à la concurrence entre les acheteurs et entre les vendeurs ni à la pression réciproque des uns sur les autres. Toute intervention extérieure dans le jeu de la concurrence ne peut que perturber ce jeu et nuire à l'efficacité réputée de sa règle.

En particulier, toute fixation administrative des prix (par exemple sous forme d'un salaire minimum), toute manipulation de l'offre ou de la demande par des moyens administratifs (contrôle du crédit, redistribution des revenus, constitution d'entreprises publiques fonctionnant en marge des marchés concurrentiels, etc.) est une hérésie économique d'un point de vue (néo)libéral. Une pareille intervention, quels qu'en soient les intentions et les motifs, ne peut, selon lui, que se révéler néfaste, voire désastreuse, en perturbant le mécanisme régulateur et harmonieux du marché et en aggravant en définitive les maux qu'elle prétend corriger (cf. *Libéralisation* et *Workfare*). L'Etat doit se contenter, d'une part, d'écarter tout ce qui fait ou peut faire obstacle au marché (à la libre circulation des marchandises et de leurs conditions de production : capital-argent, moyens de production et forces de travail) et à la régulation marchande (par la concurrence) : les barrières légales ou coutumières, les privilèges de droit ou de fait, les situations de monopole, etc. ; tandis que, d'autre part, il doit garantir les instruments de fonctionnement du marché, en l'occurrence la monnaie et le droit (l'exécution des contrats). Autrement dit, assurer le cadre monétaire et juridique (éventuellement judiciaire) à l'intérieur duquel le marché peut et doit fonctionner. Et c'est tout.

Le libéralisme tend donc à réduire l'Etat à ses seules fonctions dites régaliennes : battre la monnaie (garantir l'équivalent général monétaire) ; dire le droit (rendre justice) ; exercer le monopole de la violence légitime, à l'intérieur (assurer la police) comme à l'extérieur (par la diplomatie et la force armée). L'Etat doit se limiter à être le garant (monétaire, juridique et répressif) du bon

fonctionnement des marchés. Et c'est là d'ailleurs toute la vertu du marché selon les libéraux : il nous libérerait de l'Etat, toujours suspect à leurs yeux d'être potentiellement synonyme d'arbitraire ou même de tyrannie.

Soit dit en passant, cela revient malgré tout à reconnaître que le marché n'est pas un mécanisme parfaitement autosuffisant, puisqu'il lui faut les garanties et l'appui de l'Etat pour établir et maintenir un certain nombre de conditions (externes) de son fonctionnement. En fait, il faut bien d'autres conditions sociales encore au fonctionnement (apparemment) autonome (autorégulateur) des marchés. Mais le libéralisme les ignore purement et simplement (cf. *Etat*).

L'irrationalité foncière du marché

Il y a en fait bien d'autres choses que les (néo)libéraux ignorent ou, du moins, feignent d'ignorer à propos du marché. Tout simplement parce que, comme tout bons fétichistes qu'ils sont, ils concentrent leur attention sur le résultat (les produits du travail humain dans leurs rapports marchands réciproques) en omettant de scruter et d'analyser les processus producteurs de ce résultat, en l'occurrence *les rapports de production* qui sous-tendent le marché et qui rendent compte de son existence et de ses limites foncières.

Ainsi commencent-ils par omettre et occulter que le marché présuppose, tout à la fois, la propriété privée des moyens de production et la fragmentation du procès social de production, de l'activité économique de la société dans son ensemble, en une myriade de procès de travail privés (les différentes entreprises indépendantes ou capitalistes), résultant d'initiatives et d'activités individuelles ou collectives non coordonnées les unes avec les autres et s'opposant dans et par la concurrence, chacun produisant dans son coin en portant le produit de son travail sur le marché en espérant pouvoir l'y vendre. La production sociale ne répondant ainsi à aucun plan d'ensemble, cela ne peut aboutir qu'à des déséquilibres sur le marché (ce qui correspond aux crises, sectorielles ou générales, conjoncturelles ou structurelles), se traduisant selon le cas par des pénuries ou par des excès d'offre, que le marché est certes en état de rééquilibrer mais en vouant régulièrement une partie de la production sociale à la destruction et une partie des producteurs à la ruine, et en installant en définitive un régime d'insécurité économique et sociale permanent (cf. *Insécurité*).

Ainsi tout marché et sa prétendue « rationalité harmonieuse » reposent-ils fondamentalement sur l'aliénation des producteurs : sur la perte de leur maîtrise de leur propre produit, du produit de leur propre activité, qui non seulement leur échappe mais peut se retourner contre eux pour les réduire à la misère. Autrement dit, derrière et dans la pseudo-rationalité du marché se manifeste l'irrationalité de rapports de production dans lesquels le produit commande au producteur et les choses autonomisées sous forme de marchandises, d'argent et de capital dominent les hommes. Et c'est cette irrationalité qui donne naissance au fétichisme du marché dont les penseurs néolibéraux sont les grands prêtres.

L'occultation du capital

L'occultation libérale des rapports de production ne s'en tient pas là. L'exaltation libérale des vertus de « *l'économie de marché* » omet encore de signaler que celle-ci ne se définit pas seulement par le fait que la plus grande part, qui va d'ailleurs en s'accroissant, du produit du travail social prend une forme marchande, devient marchandise pour s'échanger sur le marché ; mais encore par le fait que ce sont aussi et surtout les conditions mêmes de la production qui sont devenues marchandises : tant ses conditions matérielles (les moyens de production : la terre et les richesses naturelles, les outils et les machines, les infrastructures productives socialisées, etc.) que ses conditions humaines (les forces de travail, les capacités physiques, morales et intellectuelles que les hommes peuvent investir dans leurs activités productives). Or la condition même pour que forces de travail et moyens de production deviennent eux aussi des marchandises est que les deux aient été séparés l'un de l'autre, de fait et de droit, autrement dit que les producteurs aient été *expropriés* : qu'ils aient été privés de toute propriété et possession de moyens de production, réduits à l'état d'individus dépourvus de toute propriété économique hormis celle de leur force de travail ; tandis que, inversement, les moyens de production, bien que produits du travail social dans son ensemble, leur font désormais face comme propriété privée d'une minorité de membres de la société. C'est de cette situation d'expropriation seule que peut naître la nécessité pour les uns de vendre leur force de travail et la possibilité pour les autres de la leur acheter. Et d'en user, c'est-à-dire de l'exploiter, à des fins de valorisation de leur capital.

Ainsi ce que masque l'apologie (néo)libérale de « *l'économie de marché* », mettant unilatéralement l'accent sur la circulation

des marchandises et sa prétendue rationalité, c'est l'expropriation des producteurs qui est la condition même du capital comme rapport de production et de la transformation de la majeure partie du produit du travail social en marchandises. L'irrationalité foncière de cette « *économie de marché* » ne tient pas seulement au fait que les producteurs y perdent en permanence la maîtrise de leurs produits, dont la ronde infernale les menace constamment de ruine ; mais encore, et plus fondamentalement, au fait que l'immense majorité des producteurs y ont déjà perdu la maîtrise de leurs propres moyens de production, qui servent dans les mains d'autrui comme moyens de leur domination et de leur exploitation. Là encore, le produit domine le producteur, le travail mort (passé, matérialisé dans les moyens de production) exploite le travail vivant (les dépenses actuelles de forces de travail).

Le fétichisme (néo)libéral du marché est donc une religion barbare dont le dieu caché, jamais dénommé comme tel par lui parce que tabou, n'est autre que le capital. Une religion qui exalte la soumission (pouvant aller jusqu'au sacrifice) des hommes aux produits de leur propre travail, ainsi que l'exploitation (pouvant aller jusqu'à la mort) du travail des hommes par l'intermédiaire des résultats antérieurs de leur travail sur lesquels ils ont perdu toute maîtrise. Une religion qui exalte le vampirisme du capital – cette divinité pétrifiée dans des objets (des moyens de production et des moyens de consommation) ainsi que des signes (des signes monétaires, des titres de crédit et de propriété) – qui exige pour rester en vie d'absorber en permanence le travail de centaines de millions d'hommes et de femmes qu'il exploite de par le monde, tout en en vouant bien plus encore à la pauvreté, à la misère et en définitive à la mort, parce qu'il n'a pas la nécessité ou la possibilité de les employer (donc de les exploiter), tout en les privant (les expropriant) de toute capacité à produire par eux-mêmes de quoi satisfaire leurs besoins vitaux.

La conclusion s'impose d'elle-même : le bonheur de l'humanité suppose de renverser et de briser à jamais cette idole. Et la première condition d'un pareil geste iconoclaste salutaire est de refuser l'usage de mots et d'expressions tels que « *marché* », « *économie de marché* », « *rationalité de marché* », etc., en leur substituant systématiquement ceux de capital, économie capitaliste, irrationalité capitaliste, etc.

Mondialisation

Dans le cadre de la vision néolibérale du monde, la cause est entendue : nous serions entrés depuis quelques décennies dans l'ère de la mondialisation, celle de l'ouverture sans retenue des frontières nationales aux mouvements des marchandises et des capitaux, celle de l'intercommunication universelle entre les êtres humains dont l'extension exponentielle de l'Internet et la diffusion du tourisme de masse compteraient parmi les symboles en même temps que les manifestations les plus banales, celle du « *dialogue entre les civilisations* » qui peut cependant aussi virer à leur confrontation. Vouloir s'y opposer serait vain ; ce ne pourrait être l'affaire que d'esprits étroits et rétrogrades, héritiers des passéistes qui ont dénoncé, en leur temps, qui la diffusion du chemin de fer et du bateau à vapeur, qui celle de la radiodiffusion et de la télévision, pourtant autant d'étapes sur la voie du progrès. Car, s'ils concèdent à la limite qu'elle peut poser quelques problèmes d'adaptation qui seront transitoires, les tenants néolibéraux de la mondialisation nous assurent qu'elle ne peut finalement qu'être heureuse : elle nous promet un avenir radieux, sur la base d'une conjugaison optimale des activités humaines au sein d'un marché mondial enfin unifié, gage de pacification des relations entre les hommes. On se doute bien que la réalité est à cent lieues de ce tableau irénique et apologétique.

Trois idées fausses

Pour commencer, l'ensemble des discours développant la vision précédente s'alimentent à trois idées qui leur servent de présupposés communs et qui, à ce titre, sont rarement exposées et encore moins interrogées comme telles. Commençons par en prendre conscience pour en dénoncer l'inanité[50].

Selon la première de ces idées, la plus naïve mais aussi la plus répandue, la mondialisation aurait débuté dans les années 1970, au mieux au cours de la décennie précédente, notamment avec la

constitution des premières firmes multinationales, états-uniennes puis européennes, autrement dit avec les premiers capitaux industriels, commerciaux, bancaires ou financiers capables de concevoir et de poursuivre des stratégies cohérentes de mise en valeur au niveau mondial, en combinant l'action de filières établies dans différents Etats à la fois. Or quiconque a su conserver un minimum de culture historique sait que la prétendue mondialisation n'est jamais que la dernière phase en date d'un processus qui a débuté il y a au moins un demi-millénaire maintenant, avec ce que nos maîtres d'école nous ont désigné comme les «*grandes découvertes*» de la fin du XV^e^ siècle. Celles-ci inaugurent en fait une vaste expansion commerciale et coloniale de l'Europe occidentale qui va aboutir, en moins d'un siècle, à la colonisation des Amériques, à l'encerclement d'une Afrique transformée en réservoir de main-d'œuvre servile pour les précédentes ainsi qu'à la pénétration des Européens dans les mondes marchands asiatiques, prenant appui sur une première vague de colonisation de Ceylan, de l'Indonésie et des Philippes notamment. Interconnectant déjà les différents continents en un même marché, cette expansion commerciale et coloniale a aussi commencé à spécialiser les territoires extra-européens en fonction des exigences des métropoles européennes, en hiérarchisant par conséquent les différentes parties de ce premier monde capitaliste, et en permettant ainsi à l'Europe d'accumuler les moyens (techniques, économiques, juridiques, politiques, scientifiques) de ce saut qualitatif qu'allait constituer, à partir de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, ce qu'on nomme habituellement bien que improprement «*la révolution industrielle*».

Faut-il de même rappeler combien cette dernière aura permis aux puissances européennes, Royaume-Uni en tête, de se lancer dans une deuxième vague de colonisation, absorbant pour le coup la quasi-totalité du continent africain et la plus grande part du continent asiatique, pour les transformer en périphéries, c'est-à-dire les soumettre à un processus de domination et d'exploitation conduisant à les remodeler profondément en réservoirs de main-d'œuvre et de matières premières et en débouchés de produits manufacturés au bénéfice des premières ? Et faut-il enfin rappeler que, depuis au moins le milieu du XIX^e^ siècle, toutes les grandes crises économiques ont d'emblée été mondiales ; et que les deux affrontements militaires majeurs entre puissances centrales sur lesquels ces crises ont débouché au cours de la première moitié

du XX^e siècle sont communément connus sous la dénomination de « *guerres mondiales* » ? Une dénomination appropriée si l'on veut bien considérer que ces affrontements ont eu le monde tout à la fois pour théâtre et pour enjeu, leur issue décidant de qui dirigerait le club des puissances impérialistes se partageant la planète. Faut-il des preuves supplémentaires de ce que la 'mondialisation' capitaliste est bien antérieure à la seconde moitié du XX^e siècle ?

Les lignes précédentes conduisent directement à remettre aussi en cause la deuxième des idées reçues véhiculées par les discours célébrant la nouveauté de la mondialisation. Il apparaît en effet que cette dernière n'est pas seulement le point d'arrivée du devenir historique du capitalisme mais tout aussi bien son point de départ, qu'elle n'en est pas seulement un résultat mais encore un présupposé : une condition de possibilité que le capitalisme n'a fait que développer et approfondir, étendre et conforter au cours de son devenir historique pluriséculaire.

En effet, comme je l'ai suggéré plus haut, le parachèvement de la formation des rapports capitalistes de production, en gestation en Europe occidentale depuis le Moyen Age central, n'aurait pas pu avoir lieu sans son expansion commerciale et coloniale entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. C'est elle qui lui a fourni la matrice des quatre dimensions de ce parachèvement qu'ont constitué l'accumulation de capital-argent (sous forme de capital marchand, commercial et financier), l'expropriation élargie des producteurs immédiats, la subordination grandissante des procès de travail aux exigences de la valorisation du capital (sous forme tout d'abord de la manufacture puis de la proto-industrie), enfin la formation des premiers marchés intérieurs (réunissant marché métropolitain et marché colonial). Autrement dit, c'est la 'mondialisation' d'un protocapitalisme mercantile qui a rendu possible le parachèvement du capital comme rapport de production et l'avènement consécutif du mode de production capitaliste[51].

Cela présuppose évidemment un élément de permanence au cours du devenir historique du capitalisme. Et les développements antérieurs suggèrent nettement qu'il s'agit du *monde* capitaliste, entendu comme un espace présentant une structure bien singulière, faite à la fois d'homogénéisation (dans et par le marché mondial), de fragmentation (entre des puissances politiques rivales) et de hiérarchisation (notamment entre des formations centrales et périphériques). C'est cette structure qui aura servi de cadre et de creuset

permanents, depuis des siècles, aux rapports capitalistes de production ; et toute l'histoire de la 'mondialisation' capitaliste n'est que celle des transformations continuelles de cette structure.

Quant à la dernière des trois idées reçues qui alimentent les discours néolibéraux sur la mondialisation, elle consiste à concevoir cette dernière comme un processus principalement voire exclusivement économique, dans la lignée de l'économisme qui constitue l'un des éléments structurels du fond idéologique du (néo)libéralisme. Contre cette approche réductrice de la 'mondialisation', il s'agit au contraire d'affirmer que, s'il constitue son moment le plus manifeste parce que le plus dynamique, le devenir-monde du capital comme rapport de production s'accompagne nécessairement de celui de tous les autres moments de son procès global de reproduction. Il va ainsi de pair avec la 'mondialisation' des conditions sociales générales de la production et de la circulation du capital : par exemple, avec la 'mondialisation' du rapport salarial et de ses médiations (la famille nucléaire, la consommation marchande, la formation scolaire) ou avec la 'mondialisation' de la concentration urbaine et de l'organisation de l'espace-temps social autour et à partir des centres urbains ; tout comme avec la 'mondialisation' de la structure de classes caractéristique du capitalisme et celle des luttes de classes auxquelles elle donne naissance ; avec la 'mondialisation' enfin de la forme capitaliste de l'Etat comme pouvoir public impersonnel. Si bien que c'est à la 'mondialisation' non pas du seul capital comme rapport de production mais bien de l'ensemble du capitalisme comme mode de production que l'on a affaire. Avec évidemment des spécificités de forme et de rythme de développement entre les différents moments du procès global de reproduction du capital précédemment distingués ; ce qui rend la 'mondialisation' d'autant plus complexe et chaotique,

En définitive, la critique des trois idées précédentes conduit à abandonner le terme de 'mondialisation' ou l'anglicisme 'globalisation' qui en est l'équivalent, pour leur substituer l'expression sans doute moins élégante mais autrement plus correcte de *devenir-monde du capitalisme*, dont le moteur est le procès global de reproduction du capital, dans l'ensemble de ses moments. Elle seule permet d'indiquer clairement que nous avons affaire à un processus complexe, mêlant un devenir historique pluriséculaire à la permanence d'un monde à la fois homogène, fragmenté et hiérarchisé, au sein duquel ce qui se 'mondialise' n'est pas seulement le capital mais bien l'ensemble du capitalisme.

Est-ce dire qu'il ne s'est rien produit de nouveau au cours de trois ou quatre dernières décennies, phase du devenir-monde du capitalisme pour laquelle ont précisément été proposées les notions de mondialisation et de globalisation ? Bien au contraire. Raisonner en termes de devenir-monde du capitalisme oblige à mais permet aussi de préciser la spécificité de cette phase, ses enjeux propres. On peut résumer ces derniers en disant que cette phase est celle de la transition de l'internationalisation à la transnationalisation du procès global de reproduction du capital[52].

De l'internationalisation…

Pour des raisons qui tiennent en définitive à la fragmentation du capital social en une multiplicité de capitaux en concurrence, donc à la propriété privée des moyens de production, le marché mondial généré par l'universalisation des rapports capitalistes de production se fragmente nécessairement en un ensemble de compartiments ou de départements, entre lesquels la circulation du capital (sous sa double forme de capital-marchandise et de capital-argent) reste toujours formellement possible mais en étant subordonnée à l'autorisation et au contrôle de pouvoirs d'Etats qui en définissent et en défendent les frontières constitutives. Au sein de chacun de ces compartiments ou départements du marché mondial, certains capitaux (les capitaux indigènes) sont autorisés à opérer librement : à vendre et à acheter, à s'investir et se désinvestir, à se concurrencer réciproquement tout comme à se combiner (s'associer, fusionner, etc.) réciproquement ; alors que les autres capitaux (les capitaux allogènes) se voient imposer certaines conditions (plus ou moins défavorables) et certaines restrictions (plus ou moins importantes) à leur accès à ce marché, pouvant aller jusqu'à l'interdiction pure et simple d'y opérer. Si bien que chacun de ces compartiments ou départements du marché mondial constitue à la fois un marché intérieur (pour les premiers) et un marché extérieur (pour les seconds).

La première forme historique de cette fragmentation du marché mondial, qui s'esquisse dès le protocapitalisme mercantile précédemment évoqué et qui se renforce singulièrement à partir de la 'révolution industrielle', est celle qui coïncide avec la formation des Etats-nations. Chacun de ces Etats va constituer un tel compartiment ou département du marché mondial. Plus exactement – et c'est là un premier élément de définition, qui ne saurait cependant épuiser cette dernière – chaque Etat-nation se forme et

se définit comme un espace autonome de reproduction immédiate du capital, soit un espace autonome de valorisation et d'accumulation du capital. Autonome au sens propre du terme : un espace qui dispose de sa propre loi. Or la seule loi qui régule la reproduction immédiate du capital n'est autre que la loi de la valeur. C'est dire qu'il n'y a constitution d'un Etat-nation que pour autant qu'on assiste à la nationalisation de la loi de la valeur, et ce en un double sens. D'une part, chaque Etat-nation va tenter de se constituer en un espace autonome de formation et de réalisation de la valeur comme forme du travail social, autrement dit en un espace autonome de socialisation marchande du travail : c'est très exactement ce qu'on désigne habituellement sous les termes de marché national. D'autre part, chaque Etat va tenter de faire prévaloir les valeurs nationales, celles qui se forment dans et par ce marché, sur les valeurs internationales, celles qui résultent de la circulation et donc aussi de la concurrence internationale des capitaux, en usant soit de politiques libérales (libre-échangistes) au cas où les capitaux nationaux occupent une position favorable ou même dominante sur le marché mondial (les valeurs nationales sont inférieures aux valeurs internationales), soit au contraire de politiques protectionnistes au cas où les capitaux nationaux sont en situation défavorable sur le marché mondial (les valeurs nationales sont supérieures aux valeurs internationales). On devine évidemment que, dans ces conditions, la nationalisation de la loi de la valeur est elle-même l'enjeu des rapports de force entre Etats, qu'elle est donc inégalement réalisée selon les positions occupées par ces derniers sur le marché mondial, et qu'elle ne peut en définitive jamais qu'être imparfaite, même et y compris dans les plus puissants de ces Etats, étant donné la persistance inévitable d'une part d'ouverture du marché national sur le marché mondial.

Cependant, la nationalisation de la loi de la valeur n'aurait jamais pu avoir lieu, les différents marchés nationaux n'auraient jamais pu se former, même d'une manière imparfaite, si les Etats-nations n'avaient simultanément pris en charge, directement ou indirectement, la formation des conditions sociales générales de la production capitaliste – et c'est là un second élément de définition de l'Etat-nation. Celui-ci va ainsi assurer, en premier lieu, la formation des conditions générales de la circulation du capital au sein du marché national. D'une part, en contribuant à son unification matérielle (par la construction des infrastructures matérielles

des voies de communication), monétaire (par l'imposition et la protection de la monnaie nationale), juridico-administrative (par la constitution d'un territoire et d'une population soumis à un même ensemble de lois et de règlements), culturels (par l'imposition d'une langue nationale ou d'un ensemble limité de langues nationales), etc. D'autre part, en veillant à sa protection par des moyens juridico-administratifs appropriés : l'interdiction d'importer ou d'exporter certains produits (produits de base ou produits stratégiques), le monopole des marchés publics et du commerce extérieur pour les capitaux nationaux, la promotion de l'agriculture et de l'industrie indigènes par des aides et des subventions diverses, l'érection de barrières douanières, la conclusion d'accords commerciaux avec d'autres Etats, etc. ; mais aussi, à l'occasion, par des moyens militaires : par des guerres défensives, visant à préserver le territoire et, par conséquent, les ressources du marché intérieur convoitées par un Etat étranger au service d'une fraction rivale du capital mondial, ou, au contraire, par des guerres offensives, visant à accéder de force à des marchés extérieurs ou même à se les approprier (s'en approprier les ressources et les débouchés), de manière à étendre d'autant le marché intérieur. Et l'Etat-nation va assurer de la même manière, en second lieu, la formation des conditions générales du procès immédiat de production du capital, notamment celle des éléments socialisés du travail mort (par exemple les infrastructures productives ou la recherche scientifique et technique), tout comme celle des éléments socialisés du travail vivant, la reproduction socialisée de la force de travail (par exemple par des politiques sociales ou par le système d'enseignement). Le degré et les formes d'implication de l'Etat dans la constitution de ces conditions sociales générales du procès immédiat de reproduction du capital seront évidemment variables dans l'espace (d'un Etat à l'autre) tout comme dans le temps (d'une phase à l'autre du devenir historique, y compris au sein d'un même Etat). Mais partout l'Etat y aura joué un rôle essentiel, fût-ce seulement en tant que maître d'œuvre coordonnant la production de certaines de ces conditions par des agents non étatiques.

Dans la perspective ouverte par les analyses précédentes, le marché mondial apparaît ainsi à la fois fragmenté et hiérarchisé en une multitude de marchés nationaux, chacun d'entre eux servant de base de développement à une fraction territorialisée du capital mondial total dans ses rapports de concurrence et de riva-

lité avec les autres fractions. Et nous venons de voir que chacun des différents Etats joue ainsi un rôle décisif dans l'unification et dans la protection de son marché national et, par conséquent, de la fraction du capital qui s'y trouve territorialisée et qui y prospère. Chacun de ces Etats est de ce fait même un élément-clé dans la production des conditions qui déterminent la position relative de cette fraction du capital, donc de la formation sociale dont elle constitue la base matérielle, dans la hiérarchie mondiale, dans le dégradé des inégalités de développement qui caractérise le marché mondial. Et, pour ces mêmes raisons, l'Etat détermine tout aussi bien la possibilité de conserver ou, éventuellement, d'améliorer cette position, en compensant un retard de développement ou en accentuant encore une position favorable.

En conséquence, dans un tel espace mondial essentiellement conflictuel et instable, les différentes classes sociales occupant un territoire déterminé peuvent espérer conserver ou améliorer leurs conditions d'existence en se constituant en un Etat ou en appuyant un Etat capable de leur permettre de défendre ou de conquérir des positions avantageuses dans l'arène internationale, en un mot, en se soudant avec d'autres classes en un bloc national, sous l'égide d'un Etat. C'est évident le cas de la classe dominante, qui a intérêt à s'assurer le soutien des classes dominées en les 'fusionnant' dans un pareil bloc, puisque cela renforce ses positions (démographiques, économiques, politiques, militaires) dans son affrontement contre les autres fractions du capital mondial. Mais cela peut aussi être le cas, bien qu'à des titres divers et dans des proportions inégales, pour les différentes classes dominées, y compris le prolétariat, qui, en acceptant de faire bloc avec 'leur' classe dominante, de devenir leurs alliées ou même simplement des appuis à son pouvoir d'Etat, peuvent espérer, elles aussi, tirer parti du renforcement des positions de 'leur' Etat dans l'arène internationale. Loin d'être seulement l'effet illusoire de l'emprise sur elles de l'idéologie nationaliste, ce calcul politique indique au contraire l'existence de conditions objectives de possibilité sinon d'une collaboration des classes au sein de l'espace national, du moins de la conclusion d'un système d'alliances et de compromis entre l'ensemble de ces classes. Ce qui n'exclut pas des luttes entre elles pour se partager les bénéfices ou les pertes de l'insertion de la formation nationale dans le marché mondial.

Dans cette perspective, l'Etat-nation se laisse encore définir comme un bloc social, c'est-à-dire un système d'alliances et de

compromis entre différentes classes, fractions, couches sociales, généralement sous hégémonie bourgeoise ; alliances nouées autour du projet de conquérir, de renforcer ou simplement de maintenir une position (des avantages relatifs) au sein de l'espace mondial que génère le devenir-monde du capital, sur la base d'un développement plus ou moins autonome d'une fraction du capital mondial ; alliances structurées par l'appareil d'Etat et prenant appui sur lui. C'est là un troisième et dernier élément de définition de l'Etat-nation qui vient prolonger et compléter les deux précédemment exposés.

La formation de tels blocs nationaux a été un facteur supplémentaire de fragmentation de l'espace géopolitique du capitalisme. Tout au long des trois derniers siècles, cet espace s'est singularisé par la formation, la persistance (plus ou moins forte) et même par l'émergence constante de nouveaux Etats-nations, servant tout à la fois de relais mais aussi de boucliers par rapport aux pressions de l'économie capitaliste mondiale. C'est par l'intermédiaire des Etats que les différentes communautés nationales, résultats des compromis et des alliances entre classes sociales, peuvent tenter de se mettre (plus ou moins) à l'abri du marché mondial ou, au contraire, de s'y insérer de manière plus ou moins favorable. Quoi qu'il en soit, la nécessité pour les Etats d'assurer les conditions générales de la reproduction des rapports de classes, sous domination de la classe capitaliste, dans le cadre de compromis institutionnalisés, n'a pas moins introduit de multiples facteurs de coupure / fracture / cassure dans l'homogénéité de l'économie capitaliste mondialisée que les exigences propres au procès de reproduction immédiat du capital.

Résumons. La fragmentation du monde capitaliste en un ensemble hiérarchisé d'Etats-nations, qui s'esquisse pendant la première période du devenir-monde du capitalisme, dominée par ce que j'ai dénommé le protocapitalisme mercantile, et qui se confirme et se renforce singulièrement à partir de la 'révolution industrielle' (du parachèvement des rapports capitalistes de production au sein des Etats centraux), est donc l'œuvre même de ce devenir-monde. Autrement dit, le système des Etats-nations a constitué, pendant de longs siècles (au moins à partir du XVIII^{e}), la forme même du monde capitaliste. La 'mondialisation' du capitalisme s'est d'abord réalisée sous la forme d'une internationalisation, non pas au sens du développement de relations purement externes entre des Etats-nations qui se seraient constitués indé-

pendamment les uns des autres, en dehors de leurs rapports réciproques, pour n'entrer qu'ultérieurement et accidentellement en rapport, mais au sens d'un processus qui, dans le mouvement même où il unifie dans une certaine mesure l'ensemble de la planète dans et par un même marché mondial, la fragmente et la hiérarchise simultanément en ces unités sociales et politiques distinctes et tendant à l'autonomie que sont les Etats-nations. Ces derniers, de surcroît, se génèrent réciproquement à travers leurs rapports faits selon les cas de coopération, d'alliance, de concurrence, de rivalité et même, à l'occasion, de lutte à mort. En somme, le système des Etats-nations a été la première forme historique sous laquelle s'est réalisée la structure faite à la fois d'homogénéisation, de fragmentation et de hiérarchisation que l'universalisation des rapports capitalistes de production impose nécessairement au monde qu'il s'approprie : au monde dont il prend possession en le transformant, en lui imposant précisément cette marque distinctive, conforme à ses exigences propres.

… à la transnationalisation

J'ai montré ailleurs pourquoi et comment l'ensemble des moments précédents de la constitution des Etats-nations se sont trouvés singulièrement renforcés pendant la phase fordiste, du moins au sein des Etats centraux. Si bien que cette phase du devenir-monde du capitalisme peut d'autant plus facilement passer pour l'apogée de l'internationalisation du procès global de reproduction du capital qu'elle aura simultanément coïncidé avec l'universalisation du modèle de l'Etat-nation, que ce soit à travers la décolonisation (l'accession des anciennes colonies à l'indépendance politique) ou à travers la constitution des Etats soi-disant socialistes, ces deux derniers mouvements s'entremêlant et se renforçant d'ailleurs. Mais, comme bien souvent, l'apogée non seulement précède mais encore prépare le déclin. Et la phase fordiste n'aura pas fait exception à cette quasi-loi historique, elle qui aura accumulé les moyens d'un débordement par le capital des limites des différents marchés nationaux, en conduisant à rendre inopérants et même contre-productifs les mécanismes de régulation étatique de l'accumulation dans le cadre de ces derniers, mécanismes qui avaient pourtant assuré la stabilité dynamique du fordisme, en ouvrant ainsi la voie à la rupture néolibérale qui leur aura donné le coup de grâce, en privant enfin les Etats-nations d'une large part de leur souveraineté économique antérieure (cf. *Libéralisation*).

Il s'agit ici d'effectuer un pas supplémentaire dans l'analyse en montrant que ce qui se trouve ainsi remis en cause, c'est plus radicalement la forme internationale de la structure du monde capitaliste et, par conséquent, l'Etat-nation lui-même en tant qu'élément de cette configuration structurelle. La thèse ici développée est qu'à la forme internationale de cette structure tend aujourd'hui à se substituer une forme transnationale. Ce que l'on dénomme improprement et confusément mondialisation ou globalisation pour caractériser la phase actuelle du devenir-monde du capitalisme est en fait une transnationalisation, au sens d'un mouvement qui traverse de part en part les Etats-nations, en les débordant aussi bien par le bas que par le haut, et qui tend par conséquent sinon à les détruire radicalement (bien que ce soit quelquefois aussi le cas) du moins à les invalider en tant que forme dominante et a fortiori exclusive de la médiation étatique. En bref, nous sommes en train d'assister au divorce du couple pluriséculaire Etat-nation[53].

Le débordement des Etats-nations par le bas réfère au développement de *la métropolisation* du procès global de reproduction du capital, qui remet en cause la cohérence socio-spatiale des Etats-nations et qui se rit bien souvent de leurs frontières. Différents travaux de géographie économique ont en effet mis en évidence que non seulement les investissements directs internationaux se localisent essentiellement dans les Etats de la Triade (Etats-Unis, Europe occidentale, Japon) ainsi que dans les Etats semi-périphériques proches qui leur sont associés ; mais que, dans ces derniers eux-mêmes, ils tendent à se concentrer au sein ou au voisinage immédiat d'un petit nombre de grandes agglomérations et de leurs périphéries régionales immédiates. Jouent en ce sens tout à la fois : les économies d'échelle, qui réduisent les coûts de transaction entre les capitaux ainsi que les coûts des conditions générales extérieures de production et de circulation du capital ; la concentration en un même lieu des principaux facteurs nécessaires à la mise en œuvre de l'investissement (main-d'œuvre qualifiée, potentiel de recherche-développement, équipements collectifs et services publics de qualité) ; les effets de synergie entre les différentes entreprises et l'ensemble de ces facteurs sous forme de réseaux favorisant la circulation de l'information, la formation des personnes, l'innovation technique et scientifique, la constitution d'une culture d'entreprise et d'une éthique du travail abstrait, etc. Sans compter tout simplement

l'ampleur du marché local ou régional. Si bien qu'en définitive, l'investissement attire l'investissement ; les entreprises multinationales attirent les entreprises multinationales. Et cela est encore plus vrai pour les centres mondiaux (les maisons mères) de ces dernières, qui se concentrent dans un petit nombre de métropoles mondiales.

L'existence de tels centres urbains ou aires métropolitaines et, à défaut, leur création (difficile) constituent d'ailleurs aujourd'hui l'un des objectifs et l'un des instruments favoris des politiques d'attractivité des territoires pratiqués par les différents Etats-nations, mais aussi, de plus en plus, par les différents pouvoirs publics locaux (Etats fédérés, régions, districts urbains, grandes métropoles, etc.), qui sont ainsi mis systématiquement en concurrence sur le marché mondial des capitaux (des investissements directs internationaux). L'« *attractivité d'un territoire* », quel qu'il soit, dépend ainsi de plus en plus de l'existence en son sein de telles aires métropolitaines concentrant toute la panoplie des conditions (technico-scientifiques, économiques, politiques, culturelles) du développement capitaliste.

De ce fait, ce processus de métropolisation favorise le développement les régions où de tels districts existent ou parviennent à se former, tandis qu'il pénalise, au contraire, celles des régions qui en sont dépourvues. La mise en concurrence systématique des territoires reproduit nécessairement, au niveau des Etats centraux et semi-périphériques qui en sont le champ, des phénomènes d'inégal développement entre espaces régionaux, combinant surdéveloppement des uns et marginalisation tendancielle des autres, semblables à ceux que l'on observe au niveau mondial entre Etats centraux, Etats semi-périphériques et Etats périphériques. Et on devine aisément que ce processus va à l'encontre de toute possibilité et en définitive de toute volonté d'assurer cohérence et équilibre dans la division spatiale du travail et, plus largement, dans le développement économique et social respectif des différentes régions composant un même territoire national.

A quoi s'ajoute que de tels districts ou aires tendent de plus en plus souvent, dans les zones frontalières, à s'émanciper des frontières nationales en prenant un caractère directement transnational, en rapport d'ailleurs avec le développement transnational (sous forme d'alliances transnationales, d'accords transnationaux de sous-traitance ou de franchise, etc.) des entreprises qui viennent s'y établir. Ce que favorisent par ailleurs les intégrations

continentales, autrement dit la constitution d'ensembles économiques continentaux.

Quant au débordement de l'Etat-nation par le haut, il réfère précisément à la constitution tendancielle de systèmes continentaux d'Etats. La formation d'un tel système répond cependant à un certain nombre de conditions parmi lesquelles doivent impérativement figurer :

– une dynamique d'extension et d'intensification des relations économiques et culturelles entre un ensemble d'Etats-nations voisins, conduisant à une intrication grandissante entre les différentes unités politiques qu'ils constituent ;

– l'élaboration collective par ces Etats (leurs gouvernements respectifs) d'une série de normes communes (techniques, juridiques, administratives), la construction d'institutions communes, enfin le développement de politiques communes visant à réglementer et réguler les rapports entre eux, de manière à faire de l'ensemble tout à la fois une zone de paix (en rendant la guerre impossible entre eux), une aire de codéveloppement économique et social voire un foyer original de civilisation (sur la base de foyers antérieurs, historiquement constitués et renforcés) ;

– enfin une politique extérieure commune sur les grands enjeux mondiaux (écologique, démographique, économique, politique, etc.), permettant aux instances représentatives du système d'Etat de parler d'une seule voix ; autrement dit, une dynamique tendant à l'élaboration et à la défense d'une politique extérieure commune, dans sa double face diplomatique et militaire, s'appuyant sur les institutions nécessaires à la mise en œuvre d'une telle politique.

Cela revient en définitive à dire que chaque système d'Etat peut et doit être considéré comme constituant, au moins potentiellement, le représentant et le défenseur de la fraction du capital mondial territorialisée en lui, comme cela a été le cas des différents Etats-nations lors de la période antérieure du devenir-monde du capitalisme. Autrement dit, ces systèmes d'Etats sont tendanciellement les analogues actuels et futurs des Etats-nations dont ils sont destinés à reprendre les fonctions relativement au procès global de reproduction du capital, dans un contexte qui ne permet plus à ces derniers de les remplir, et auxquels ils sont par conséquent tout aussi bien destinés à se substituer.

Au sein d'un tel système d'Etats, les différents Etats-nations ne sont pas placés sur un pied d'égalité. Au contraire, comme

bien d'autres formes d'alliance, un tel système n'exclut nullement une hiérarchie entre ses différents membres : il peut très bien réunir une puissance centrale (ou un groupe de puissances centrales), des formations (Etats ou régions) semi-périphériques au sein desquelles le mode capitaliste de production se diffuse rapidement, voire des formations (Etats ou régions) périphériques.

De tels systèmes vont en principe bien au-delà des simples accords, bilatéraux ou multilatéraux, de libre-échange entre Etats, tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entré en vigueur en 1994 entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique, ou la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) proposée par les Etats-Unis pour tout le continent américain ; au-delà même de la simple union douanière, telle que celle réalisée par le Mercosur. Ils ne se réduisent pas non plus à l'intégration régionale plus ou moins informelle telle que celle qui se dessine, par exemple, depuis trois décennies en Asie du Sud-Est dans le cadre de l'ASEAN (*Association of Southeast Asian Nations*). Un système d'Etats, tel que je l'entends ici, constitue non seulement un espace économiquement intégré, au sein duquel les marchandises et les capitaux peuvent circuler librement tout en se faisant concurrence, mais encore un espace institutionnellement unifié par une réglementation commune de cette circulation et de cette concurrence, dans le but de reconstruire, à un niveau supranational, une souveraineté étatique sur la sphère économique qui ne peut plus guère s'exercer au niveau national, vidée de contenu qu'elle a été à ce niveau par le processus de transnationalisation du capital. Si l'Union européenne remplit déjà la première de ces conditions, elle est très loin de satisfaire à la seconde ; et, d'ailleurs, les politiques néolibérales qui l'inspirent actuellement tournent radicalement le dos à un pareil objectif. C'est dire que, pour l'instant, le concept de système d'Etats précédemment exposé définit un possible, au mieux en cours de réalisation partielle. La thèse ou plutôt l'hypothèse ici avancée est que la transnationalisation du procès de reproduction du capital en rendra la formation à terme non seulement probable mais aussi, dans une certaine mesure, nécessaire dans les différentes occurrences évoquées précédemment et d'autres sans doute encore.

Dans le cadre de tels systèmes continentaux d'Etats, l'appareil d'Etat est amené à se démultiplier, les différents Etats nationaux qui en sont membres étant conduits à transférer, de gré ou de force, certaines de leurs fonctions et de leurs prérogatives anté-

rieures soit à des instances supérieures (des instances supranationales, constitutives et représentatives du système d'Etats en tant que tel), soit à des instances inférieures (des instances infranationales, d'ordre régional ou local, pouvant elles-mêmes d'ailleurs revêtir une dimension transnationale, en liaison avec le développement des régions métropolitaines transnationales précédemment évoquées)[54]. Cette démultiplication est en définitive liée à une spatialisation différentielle et inégale des trois procès partiels composant le procès global de reproduction dans la phase actuelle du devenir-monde du capitalisme.

Le procès immédiat de reproduction du capital se déploie aujourd'hui essentiellement au niveau mondial. Ce qui revient à dire que la loi de la valeur tend aujourd'hui à fonctionner à ce niveau, bien que sous une forme encore imparfaite et incohérente. En ce qui concerne ce procès, c'est donc le niveau mondial qui s'avère déterminant relativement aux autres niveaux (national et régional). Ce sont les exigences de la valorisation et de l'accumulation du capital à ce niveau, telles qu'elles s'expriment à travers les intérêts immédiats des oligopoles industrialo-financiers dominant les différentes branches de production et les différents secteurs du marché mondial, qui prévalent sur celles qui peuvent persister aux niveaux inférieurs. Par exemple, l'exigence d'un fonctionnement de la loi de la valeur à ce niveau, donc de la formation de prix de production mondiaux, implique la mise en concurrence directe (tendanciellement au moins) de tous les capitaux singuliers sur le marché mondial (du moins dans les branches transnationalisées), avec pour conséquence l'aggravation des inégalités continentales, nationales et régionales de développement, sur la base des productivités inégales du travail et de tout ce qui les détermine. Et les politiques néolibérales de déréglementation des marchés nationaux n'ont pas eu d'autres finalités et résultats, sous ce rapport, que d'organiser cette mise en concurrence.

Au regard de ce procès, les fonctions de l'Etat, sous la forme des différents systèmes d'Etats et de leurs instances de coordination (FMI, Banque mondiale, OCDE, G7, OMC, etc.), demeurent ce qu'elles ont toujours été. Il lui appartient de garantir aussi bien les droits de propriété (sur la marchandise, l'argent, le capital et ses fruits : profits, intérêts, rentes), donc l'exécution des contrats, que la stabilité de l'équivalent général monétaire, deux conditions majeures du procès immédiat de reproduction du capital. La transnationalisation du capital (sous ses différentes formes fonc-

tionnelles) ne pourrait avoir lieu sans l'universalité de cette garantie étatique des droits de propriété. Quant à la monnaie, sa dématérialisation quasi complète n'a fait que renforcer le rôle crucial de l'Etat (par l'intermédiaire des banques centrales, de la Banque des règlements internationaux (BRI), du FMI et de la Banque mondiale) dans la gestion de la contrainte monétaire, tant au niveau international qu'au niveau national, rôle encore accru dans les situations de crise monétaire ou financière. Ce qu'il importe ici de relever, c'est que la médiation étatique ne peut plus remplir ces fonctions traditionnelles que dans le cadre d'institutions transnationales liant les Etats-nations entre eux et les contraignant tous, que ce soit directement au sein des différents systèmes continentaux d'Etats ou plus largement encore au sein des différentes instances qui se chargent de la gestion du procès immédiat de reproduction du capital au niveau mondial et qui viennent d'être évoquées.

Pour sa part, le procès de (re)production des conditions sociales générales de la production capitaliste est, dans la phase actuelle du devenir-monde du capitalisme, pris en charge de moins en moins par les différents Etats-nations et de plus en plus par les pouvoirs publics périphériques (régionaux ou même locaux), dans des rapports complexes et mouvants à des acteurs civils (entreprises, mouvements associatifs, pratiques citoyennes alternatives, etc.), en relation avec les contraintes et les opportunités créées par le développement des inégalités régionales de développement. Autrement dit, on assiste à une régionalisation ou même à une localisation de ce niveau du procès global de reproduction du capital. D'où le vaste processus de décentralisation et de déconcentration de l'appareil d'Etat dans les formations capitalistes centrales au cours des deux dernières décennies ; et la montée en puissance des instances locales et régionales (quelquefois elles-mêmes transnationales) qui s'y manifeste. Pensons, par exemple, à l'implication grandissante de ces instances dans la formation des conditions de reproduction du travail mort socialisé (les infrastructures collectives) ou du travail vivant socialisé (la force sociale de travail : enseignement, recherche, etc.). Et nous avons vu comment la transnationalisation du capital soutient et conditionne ce processus via le phénomène de métropolisation, dans la mesure où c'est de la densité et la qualité de ces conditions que dépend en bonne partie la localisation des capitaux et, partant, la dynamique économique des territoires. Autrement dit, la régiona-

lisation est paradoxalement une des voies de la transnationalisation.

Quant au procès de reproduction des rapports de classes et des classes sociales elles-mêmes, il continue pour l'essentiel à s'opérer dans le cadre maintenu des Etats-nations. C'est d'ailleurs la raison essentielle du maintien de ce cadre. En effet, dans le contexte actuel de transnationalisation du capital, alors que la classe capitaliste (du moins sa fraction hégémonique) se transnationalise de plus en plus elle-même, la reproduction de sa domination en tant que classe passe par le maintien des fragmentations et hiérarchisations entre espaces nationaux au sein du marché mondial, partant par le maintien des fragmentations et hiérarchisations entre prolétariats nationaux, et par l'enfermement de leurs luttes dans le cadre étroit de leurs espaces nationaux respectifs. Mais, du même coup, ce qui reste des Etats-nations se trouve singulièrement fragilisé. C'est qu'à ce niveau et dans ce cadre, la médiation étatique peine à assurer ses fonctions de reproduction des rapports de classes, notamment parce que les conditions matérielles et institutionnelles de l'hégémonie de la classe dominante lui échappent de plus en plus, en tendant à se déplacer d'une part au niveau supranational, d'autre part au niveau infranational. Autrement dit, l'Etat national dispose de moins en moins des moyens nécessaires à la reproduction de la domination de classe, notamment dans son moment d'hégémonie.

Deux conclusions s'imposent au terme de cet article. La première est que, loin de constituer cet espace parfaitement unifié et uniformisé ou tendant du moins à l'unification et à l'uniformisation économiques, politiques et culturelles que suggèrent les mots mondialisation et plus encore globalisation, la transnationalisation du procès global de reproduction du capital conduit à reproduire, sous une nouvelle forme, la structure caractéristique du monde capitaliste, faite d'homogénéisation tendancielle sans doute, mais aussi de fragmentation et de hiérarchisation, que présentait déjà l'ancien système des Etats-nations qu'elle tend à invalider. C'est cette continuité structurelle que l'usage des mots mondialisation ou globalisation masque sous l'apparence d'une discontinuité formelle. La raison ultime de cette permanence structurelle gît dans le capital lui-même comme rapport de production, impliquant avec la propriété privée des moyens de production l'expropriation des producteurs mais aussi la mise en concurrence systématique des capitaux singuliers. Autrement dit,

il est impossible au capital d'unifier réellement le monde ; cette unification ne peut se faire que contre le capital et en dehors du capitalisme, soit au-delà de lui.

Ma seconde conclusion est que, dans sa phase actuelle de transnationalisation, le devenir-monde du capitalisme aboutit à spatialiser de manière inégale et différentielle les trois procès partiels dont se compose le procès global de reproduction du capital, à les faire coïncider avec trois niveaux d'organisation socio-spatiale différents mais articulés entre eux. Au niveau mondial se déploie le procès immédiat de reproduction du capital, seul à s'universaliser véritablement, tout en reproduisant en son sein les anciennes divisions locales, régionales et nationales. Au niveau national se focalise le procès de reproduction des rapports de classes, seule la fraction oligopolistique de la classe dominante se transnationalisant, la perpétuation de la domination du prolétariat impliquant au contraire le maintien des divisions nationales. Enfin, au niveau régional-local, tend à se concentrer le procès de (re)production des conditions sociales générales de la production capitaliste, prises en charge conjointement par les périphéries étatiques et leurs antennes civiles dans un cadre globalement surdéterminé par l'Etat central (national). On assiste ainsi à une contradiction grandissante entre, d'une part, la *déterritorialisation* tendancielle du procès immédiat de reproduction du capital et des instances étatiques qui en assurent la gestion et la régulation ; et, d'autre part, la nécessaire *territorialité* des instances étatiques qui assurent la gestion et la régulation des deux autres moments du procès global de reproduction. Et là encore, on reconnaît une détermination inhérente au capital qui, comme valeur en procès, ne peut exister qu'en tendant à faire constamment abstraction de sa propre substance, le travail social dans l'ensemble de ses conditions et déterminations physiques et humaines, en se mettant du même coup en contradiction avec lui-même.

Propriété

La seule forme de la propriété que le (néo)libéralisme reconnaisse comme légitime est la propriété privée. Quand il parle de propriété sans plus de précision, c'est toujours et exclusivement d'elle qu'il est question, comme s'il n'en existait ou ne pouvait en exister aucune autre. Il la reconnaît comme l'un des attributs essentiels de l'individualité, au même titre que la liberté et que l'égalité. Il la tient, légitimement au demeurant, pour l'institution majeure du capitalisme. Et c'est à ce titre qu'il la défend en définitive[55].

Depuis le XVIII[e] siècle, le droit de propriété (privée) constitue l'un des pivots de la pensée politique et juridique occidentale. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 en fait, en son article 17, «*un droit inviolable et sacré, (dont) nul ne peut être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité*». C'est là une formulation somme toute modérée que l'on retrouve dans le droit français ultérieur, puisqu'elle oppose à ce droit «*inviolable*» des limites qui lui ont effectivement été imposées à certains moments de notre histoire. En revanche, à l'instar de la Constitution des Etats-Unis, d'autres ordres juridiques nationaux ont tendu à privilégier l'approche absolue de cette même propriété soutenue par le (néo)libéralisme. Celle-ci postule que la propriété des biens ne doit, hormis des strictes exigences d'ordre public, connaître aucune entrave relative à l'usage (*usus*), à la mise en valeur (*fructus*) et à l'aliénation (*abusus*) qui en définissent le champ complet.

Des confusions et des occultations intéressées

La sacralisation de la propriété privée, aux dépens des différentes formes de la propriété publique et de la propriété sociale[56], repose de ce fait sur plusieurs confusions grossières qui embrouillent les esprits pour le plus grand bénéfice du capital et de

son propriétaire, la bourgeoisie. Confusions quant à la nature du *bien* possédé, en premier lieu : on met en effet sur le même plan à la fois les biens à usage personnel, dont les individus jouissent seuls ou à titre de membre d'un groupe familial ou d'un ménage, et les moyens sociaux nécessaires à leur production (terre, immeubles, infrastructures productives, usines et magasins, savoirs et savoir-faire accumulés, etc.). A quoi s'ajoute, en second lieu, une confusion bien plus grave encore portant sur le *rapport* entre le bien possédé et son possesseur, autrement dit sur le contenu même du rapport de propriété : on met alors sur le même plan la possession d'un bien (qu'il s'agisse d'un bien de consommation ou d'un moyen de production) qui résulte, à un titre ou à un autre, du travail personnel de son propriétaire ou qui en est la condition, et la possession d'un bien qui résulte, surtout lorsqu'il s'agit d'un moyen de production, de l'appropriation privative de tout ou partie d'un travail social (collectif) et / ou qui est la condition d'un tel travail. Au terme de cette double opération, la possession par un individu d'une automobile ou d'un logement, fruit de son labeur personnel, est assimilée à la propriété privée de moyens de production – qui peuvent être des systèmes de production, d'échange ou de communication immenses – résultant de l'accumulation, des décennies durant, des fruits de la coopération de dizaines voire de centaines de milliers de travailleurs salariés, telle que celle qui constitue aujourd'hui les capitaux transnationalisés qui dominent le marché mondial.

La forme capitaliste de propriété, dans et par laquelle se réalisent la domination et l'exploitation du travail salarié, peut ainsi se donner comme la condition de la liberté individuelle, occultant par là même le fait pourtant fondamental que cette propriété présuppose l'expropriation des producteurs. L'appropriation par une minorité sociale (la classe capitaliste) des moyens sociaux de production a en effet pour condition fondamentale et pour conséquence inéluctable la dépossession de l'immense majorité des membres de la société de tous moyens de ce type et la réduction de leur propriété à leur seule force de travail qu'ils sont dès lors contraints d'aliéner dans le cadre d'un rapport salarial, dans le meilleur des cas. Exemple archétypique de cette inversion du sens des mots qui est le propre de la novlangue (néo)libérale, consistant à exalter une forme de propriété qui repose sur l'expropriation de la majeure partie de l'humanité, synonyme pour une fraction importante d'entre elle de pauvreté, de misère et

d'exclusion, en définitive d'absence pour elle de toute forme de propriété.

Les confusions précédentes occultent également, avec moins de succès cependant, la formidable contradiction qui gît au cœur de l'appropriation privative du travail social, qui est en définitive l'essence de la propriété capitaliste. Contradiction que le capitalisme ne cesse de reproduire à une dimension toujours élargie au fil de son accumulation, dans la mesure où celle-ci implique une socialisation grandissante du travail lui-même. Le capital socialise en effet le procès de travail, en organisant la coopération des travailleurs à une échelle sans cesse élargie, en approfondissant continûment la division des tâches productives entre eux, en accroissant sans cesse la part de travail mort, passé, matérialisé dans les matières et les moyens de travail, par rapport au travail vivant (la dépense immédiate de forces de travail), en enrôlant à son service l'ensemble des sciences expérimentales de la nature et plus largement l'ensemble du savoir humain, fruit de tout le développement historique de la civilisation. Si bien qu'aujourd'hui toute marchandise, de la plus vulgaire boîte de petits pois jusqu'à l'infrastructure productive la plus sophistiquée (une raffinerie ou sidérurgie pilotée par ordinateur par exemple), n'est jamais que la sommation matérialisée d'innombrables actes productifs, répartis dans l'ensemble de l'espace mondial et du temps historique. Et c'est ce travail socialisé que le capital prétend cependant enfermr dans le cadre de la propriété privée, de sorte que les résultats d'une coopération vaste et complexe, à dimension proprement historique-mondiale, sont appropriés par des individus ou des groupes extrêmement limités.

Cette contradiction est d'ailleurs à la racine même des crises capitalistes. Celles-ci résultent toujours en dernière instance de ce que trop de travail social (travail vivant et travail mort) a été engagé sous forme de travaux privés (d'investissements d'entrepreneurs ou de groupes privés) par rapport à la quantité de moyens de production et de moyens de consommation (biens et services) que la société peut consommer sous forme de marchandises, dans le cadre des rapports capitalistes de propriété et de distribution. Avec pour conséquences inévitables à la fois une crise de réalisation (l'impossibilité de vendre tout ce qui a été produit) et une crise de valorisation (l'impossibilité de valoriser le capital à un taux suffisant pour permettre et susciter son accumulation continue), ainsi que les désastres socio-économiques qui en résul-

tent (faillites, licenciements collectifs, montée du chômage, austérité salariale, etc.).

Il convient d'avoir à l'esprit ces quelques éléments d'analyse critique de la propriété privée, que son apologie (néo)libérale a précisément pour effet d'occulter, si l'on veut tenter d'évaluer ses formes et ses avancées contemporaines, qui toutes renforcent sa dictature sur l'ensemble de nos conditions d'existence. Les développements suivants en donnent quelques exemples, précisément réévalués dans cette perspective.

Les avancées tentaculaires du capital financier

L'un des buts et des résultats majeurs du processus de libéralisation des deux dernières décennies – processus encore inachevé pour ceux qui ne lui voient pas de limites – a été d'étendre considérablement la sphère de la propriété privée (cf. *Libéralisation*). La contradiction entre la socialisation du travail et l'appropriation privative de ses fruits s'en trouve accrue d'autant, mais ce n'est pas là le souci du capital ou de ses défenseurs néolibéraux. D'autant plus que la question de la forme de la propriété des moyens de production est malheureusement devenue une question taboue pour les dirigeants syndicaux et politiques comme d'ailleurs pour la majorité des intellectuels qui se disent de gauche, tous continuant à être paralysés par l'expérience désastreuse de feu le prétendu «*socialisme réellement existant*». Mais elle ne l'est certes pas pour la bourgeoisie mondiale. Car, pour cette dernière, la question de la propriété (des moyens de production) revêt plus que jamais une importance stratégique dont ses différentes composantes nationales et sectorielles ne font pas mystère. Les grands groupes industriels et financiers, les institutions internationales du capitalisme ainsi que les médias à leur service n'ont eu cesse de lancer campagne sur campagne contre ce qui reste de la propriété publique (les entreprises et les services publics). Ils ont réclamé et ont souvent obtenu ou sont en passe d'obtenir des gouvernements le démantèlement et la privatisation de tous les secteurs, notamment dans les services, qui échappaient encore à la valorisation directe du capital, et cela même dans les cas où la propriété collective de services publics clés, pourtant marqués par un sous-investissement chronique, a servi de soutiens permanents à l'accumulation du capital pendant en gros le demi-siècle de gestion fordiste de cette dernière. Ils se préoccupent donc vivement de l'extension du champ de la propriété privée, de même

qu'ils s'intéressent aux formes de celle-ci qui satisferont le mieux les exigences du capital financier, dont des fonds de pension et les fonds de placement constituent aujourd'hui le cœur.

Depuis le début des années 1990, en effet, on assiste au sein de la sphère du capital à une transformation profonde de la définition même de la propriété, des droits qui lui sont afférents (ceux de l'actionnariat devenu tout-puissant) et des attentes que les actionnaires font 'légitimement' valoir en termes de rentabilité de leurs parts de propriété. Ici la «*contre-révolution conservatrice*» néolibérale prend appui sur la revitalisation contemporaine de cette institution très particulière du capitalisme qu'est le marché secondaire des titres (la Bourse). Cette institution garantit aux actionnaires, en deçà des crises financières graves, la liquidité de leurs actifs, la possibilité de se défaire à volonté de cette fraction de leur propriété qui a pris la forme des parts de telle ou telle entreprise ou de leurs créances sur ces dernières. Les marchés boursiers sont ainsi passés en quelques années du statut de marchés où se négocient des titres à celui de marchés où les entreprises sont négociées, échangées, agglomérées ou démantelées. Il y a une vingtaine d'années encore, il était de bon ton d'ironiser sur les «*jeux de mécanos*» des ministères de l'Industrie, poursuivant selon une logique fordiste des rêves de constitution d'un puissant secteur nationalisé aujourd'hui passés de mode. Depuis lors, ces jeux ont été dépassés, et de très, très loin, par ceux des marchés boursiers, aussi bien en dimension qu'en démesure et en gaspillage. La propriété des titres étant devenue liquide et capable de circuler en un clin d'œil (le temps de presser sur une touche d'ordinateur) d'un bout à l'autre de la planète, les actionnaires estiment que le capital physique (les moyens de production) et surtout les salariés doivent avoir la même liquidité, avec la possibilité d'être eux-mêmes proprement liquidés, jetés au rebut. Et c'est ainsi que le conseil d'administration d'un fonds de pension, largement anonyme et ignorant des enjeux industriels et sociaux de ses actes, peut décider du jour au lendemain de la restructuration ou de la fermeture de dizaines d'établissements et, à travers ces mesures, du licenciement de centaines de milliers de travailleurs, dans le seul but de «*créer de la valeur*» pour l'actionnaire, donc pour les propriétaires privés du capital des entreprises.

Comme si cela n'était pas suffisant, le capital financier multiplie les pressions pour faire main basse sur les différentes formes

socialisées du rapport salarial, les différents systèmes de protection sociale sur fonds publics, édifiés au cours de décennies passées, notamment en réponse aux luttes des travailleurs visant à s'assurer des protections collectives contre la propriété capitaliste. La transformation des régimes de retraite par répartition au profit de fonds de pension, tout comme les incitations fiscales à développer des formules d'épargne salariale fournissent deux exemples parmi d'autres possibles de la tentative de s'approprier, sous forme d'assurances privées, dont la maxime individualiste est «*à chacun selon ses moyens*», la part de la richesse sociale jusqu'à présent socialisée (centralisée sous formes de fonds publics et redistribuée sous forme d'allocations sociales) selon le principe socialiste «*à chacun selon ses besoins*» (cf. *Charges sociales* et *Fonds de pension*). Simultanément, ce que vise l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), dont la négociation reste à l'ordre du jour à l'OMC en dépit de ses échecs répétés, c'est, sous couvert de liberté de l'investissement et de l'offre marchande de services privés, la transformation des services publics (notamment d'enseignement et de santé) en marchés accessibles, comme aux Etats-Unis, uniquement à ceux qui ont les moyens monétaires de satisfaire des besoins une nouvelle fois considérés sous le seul angle de l'individualisme patrimonial (cf. *Services d'intérêt général*).

Les brevets, appropriation privée du savoir socialisé et instruments de domination

Le terrain le plus récent de l'offensive des ayatollahs de la propriété privée – qui est aussi, faute de précédent pour s'en défendre, peut-être le plus gravement compromis – est celui de l'appropriation privative de plus en plus accentuée aussi bien des connaissances scientifiques que de cette forme particulière de patrimoine commun de l'humanité que constitue le vivant, les mécanismes de production et de reproduction biologique et la biodiversité. Car c'est sur l'ensemble des conditions tant matérielles qu'intellectuelles du procès de production, œuvre du travail historique-social de l'humanité tout entière, que le capital entend désormais faire main basse en les livrant à l'appropriation privative marchande. Cet objectif tient à la place prise par la science et la technique en cours de fusion sous la forme de la technoscience (la connaissance scientifique comme force productive directe) dans la concurrence capitaliste ; mais il exprime aussi la nécessité pour

le capital de trouver continuellement de nouveaux champs de valorisation afin de repousser le moment où les crises éclatent sous les effets de limitation de sa valorisation. Il correspond enfin à l'une des tendances les plus profondes du capitalisme, qui le distingue de toutes les formes d'organisation sociale qui l'ont précédé, à savoir le mouvement qui le pousse vers une appropriation de l'ensemble des conditions de la *praxis* sociale, pour faire de celles-ci autant de médiations de son mouvement de reproduction[57].

La «*protection de la propriété intellectuelle*» est ainsi au cœur de la question du prix – expression de leur position de monopole collectif – que les grands groupes pharmaceutiques occidentaux ont voulu imposer aux Etats et peuples pauvres, dont l'Afrique du Sud, pour l'accès aux thérapies contre le sida, en même temps qu'ils engageaient des procédures au sein de l'OMC pour obtenir que l'Inde et le Brésil se voient interdire la production et la vente, y compris chez eux, des produits génériques combattant les effets de la pandémie. Une vaste campagne internationale a été menée, qui s'est ensuite prolongée lors de la conférence de l'OMC à Doha en 2001. Les groupes pharmaceutiques ont finalement dû consentir à de petites concessions, mais la «*protection de la propriété intellectuelle* » et le régime des brevets n'ont pas été remis en cause pour autant, pas plus que leur extension au vivant. Il est donc légitime d'en reparler ici, d'autant plus que la question est bien loin de se limiter au seul exemple de l'industrie pharmaceutique ici retenu.

Chaque fois qu'un groupe pharmaceutique transnational appose son brevet sur un médicament, il s'approprie, pour en faire un élément de renforcement d'une position monopoliste et la base d'un flux correspondant de profits et de rentes liées aux licences de fabrication, des connaissances scientifiques accumulées historiquement, produites socialement et financées publiquement[58]. Le produit breveté est toujours la conséquence à la fois d'une longue accumulation générale de savoirs faite indépendamment du groupe qui brevette et le résultat de travaux précis de chercheurs qui travaillent, sur financement étatique, dans les laboratoires publics (généralement universitaires) d'un ou souvent de plusieurs Etats, ou encore dans de petites firmes. Le brevet organise et défend juridiquement ce processus d'expropriation des chercheurs et des Etats qui les financent – ou, au mieux, de paiement de leur contribution à vil prix. Le brevet permet ensuite aux groupes oli-

gopolistiques de transformer le savoir social ainsi privatisé en mécanisme d'extraction de flux de rentes et en instrument de domination sociale et politique. Dans les années 1930 et 1940, il n'existait ni aux Etats-Unis ni dans l'écrasante majorité des Etats du globe de brevetage des médicaments[59]. La production de la pénicilline découverte par Fleming quelques années auparavant a ainsi pu se diffuser rapidement et à faible coût et sauver très vite des dizaines de milliers de vies humaines. Quelque cinquante ans plus tard, en revanche, au moment où se finalisait le traité de Marrakech (conclu en 1994) qui allait donner naissance à l'OMC, les Etats-Unis ont pris la tête du lobby des groupes pharmaceutiques pour imposer à l'ensemble des Etats membres de cette nouvelle organisation, quels que soient leurs ressources ou leur niveau de développement, l'adoption dans des délais très courts du droit de la «*protection de la propriété intellectuelle*» auquel même les pays de l'OCDE ne s'étaient ralliés qu'avec énormément de lenteur et de réticences.

Le brevet est bien l'une des formes de la propriété privée capitaliste dont la légitimité paraît pourtant la plus contestable. D'autant plus que l'extension internationale actuelle de la «*protection de la propriété intellectuelle*» aux gènes ou aux séquences de gènes des végétaux et des animaux, dont ceux de l'espèce humaine, heurte certains principes juridiques et éthiques fondamentaux et suscite une forte résistance dans de très nombreux pays[60]. Que représente en effet le brevetage systématique du vivant, si ce n'est une appropriation privative des mécanismes de production et de reproduction biologique qui sont et devraient rester le patrimoine de l'humanité tout entière ? L'UNESCO protège à juste titre des villes et des sites des ravages potentiels de leur appropriation privative. Le patrimoine biologique de la planète Terre devrait-il être traité différemment sous prétexte que son appropriation privative est potentiellement source d'énormes profits et de rentes oligopolistiques pour les groupes pharmaceutiques ? Le processus de sa soumission au droit de la «*protection de la propriété intellectuelle*», qui revient ni plus ni moins qu'à instituer la privatisation des molécules et des gènes récoltés par les équipes des groupes pharmaceutiques et agrochimiques dans les pays tropicaux, a pu être caractérisé à juste titre comme une «*nouvelle étape des enclosures*» (Vandana Shiva)[61]. Parallèlement le développement d'organismes génétiquement modifiés (OGM), leur substitution plus ou moins forcée aux plants traditionnels dans

l'agriculture, traduit un processus analogue, parachevant ainsi l'expropriation des producteurs, ici les agriculteurs, à l'égard de la possession et de la maîtrise de leurs propres moyens de production et, partant, de leurs conditions d'existence, par lequel le capital a entamé, il y a plusieurs siècles, son devenir-monde.

Arrêter une fuite en avant désastreuse sur le plan écologique

La propriété privée capitaliste et les droits qu'elle confère sont de même au cœur de la crise écologique. Celle-ci s'enracine dans le fait que la valeur d'usage, ici celle des ressources naturelles du globe et la biosphère, n'intéresse le capitalisme que pour autant qu'elle peut servir de support à la valorisation du capital, en définitive à la production de marchandises avec profit. Elle est la conséquence du productivisme le plus souvent aveugle, au mieux à horizon court, dont la recherche du profit est porteuse et que la domination des investisseurs financiers aggrave encore. C'est la propriété privée du sol, du sous-sol, de leurs ressources et, plus largement, de l'ensemble des éléments naturels, qui est le fondement de leur exploitation débridée et de leur dégradation continue.

Ce sont pourtant des extensions ou des applications de l'appropriation privative qui sont prônées comme offrant la solution de la crise écologique. Ainsi la Convention de Rio (1992) généralement présentée comme une étape importante dans la protection de l'écologie planétaire est en fait un vecteur du renforcement des droits du capital sur la nature. Elle reconnaît certes que les paysans et les communautés indigènes ont utilisé et conservé les ressources génétiques depuis des temps immémoriaux, mais elle ne leur accorde aucun droit de gestion ou de propriété sur ces ressources. Sous la pression des Etats-Unis, la Convention a exclu une partie décisive de ces ressources localisées dans les banques nationales et internationales de gènes, source de profits pour les groupes alimentaires qui vendent les semences. La 'philosophie' de cette approche a été formulée par l'OCDE : « *La préservation des ressources de la biodiversité serait mieux assurée si elles étaient privatisées, plutôt que soumises à un régime de libre accès, dans lequel les utilisateurs pratiqueraient une exploitation à court terme selon le principe 'premier arrivé, premier servi'.* »[62]

Les derniers rapports de la commission scientifique des Nations Unies établissent que la dégradation de la biosphère a atteint un point tel qu'il est devenu prévisible que, pour certaines

régions et les populations qui y vivent, essentiellement situées dans des pays du Sud ou de l'ancien Est, les conditions physiques et non plus seulement sociales de la reproduction de la vie en société sont désormais menacées à court terme (entre une et trois générations). Les gouvernements des Etats capitalistes développés et les institutions internationales n'en considèrent pas moins que c'est toujours en termes de droits de propriété privée et de marchés où ces droits se négocieraient qu'il faut raisonner. C'est à cela qu'ont abouti en effet les négociations consécutives à l'accord de Kyoto (1997). La création et la circulation marchande de «*droits à polluer*», qui ouvrent un nouveau champ à la spéculation financière, ne traduisent pas simplement les pressions exercées par les Etats-Unis pour se soustraire à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, dont ils sont les plus gros producteurs. Le choix de ce qui est présenté comme un simple «*outil technique*» vient en fait réaffirmer le caractère intangible de la propriété privée ainsi que des droits qu'elle conférerait de détruire les conditions de reproduction de certaines parties du monde, afin de défendre les privilèges des autres parties et de faire perdurer un mode de développement écologiquement désastreux dont la filière pétro-automobile est la cheville ouvrière.

Et surtout ce choix donne une idée de l'aveuglement de décideurs économiques et politiques auxquels leur fétichisme du marché et de ses supposées vertus régulatrices fait ériger ce dernier en panacée contre un mal dont la dictature des marchés est précisément l'une des principales raisons. Responsable de la crise écologique, l'appropriation privative de la nature est prescrite par les professeurs Diafoirus du néolibéralisme comme la solution de cette crise. Autant proposer de sauver un noyé en le faisant boire.

Quelques propositions pour commencer à mettre fin à la dictature de la propriété privée

De quelque côté qu'on se tourne, l'institution de la propriété privée, dont le néolibéralisme a accru et continue à étendre l'emprise, aiguise la contradiction entre le caractère social du travail, des moyens de production et des ressources naturelles et les effets directs et indirects, socialement et écologiquement de plus en plus désastreux, de leur appropriation privative. Non seulement celle-ci stérilise le développement des capacités productives des femmes et des hommes qui composent la société – au plan matériel, politique et psychique –, mais elle conduit encore à l'involu-

tion de ces capacités en autant de forces destructrices. Ainsi une part très importante de la recherche scientifique et technologique est-elle orientée vers des objectifs militaires ou dirigée vers l'appropriation-expropriation du vivant. Mais c'est aussi la vie quotidienne qui est contaminée. C'est parce que les individus se trouvent prisonniers d'un processus de privatisation poussé à ses plus extrêmes conséquences, donc privés de toute insertion dans un ordre symbolique collectif, dans un « habitat » imaginaire commun, qu'un nombre grandissant d'entre eux peinent à construire, maintenir et développer leur identité personnelle et, partant, à communiquer avec les autres comme à participer activement à l'appropriation (ou la réapproptiation) de leurs conditions d'existence, sous la forme d'un combat politique. Comme aux autres niveaux de manifestation de la contradiction, la privatisation (le repli individualiste) stérilise ici les forces productives (en l'occurrence symboliques et imaginaires) développées et les potentialités de création individuelle et collective ouvertes par la socialisation[63].

Il est donc nécessaire et même urgent de formuler des propositions destinées à remettre en question la dictature de la propriété privée sur tous les aspects de notre existence. Et de lutter pour faire prendre en compte ces propositions par les mouvements qui cherchent à s'opposer à la 'mondialisation' néolibérale actuelle.

La Terre et l'ensemble de ses richesses, qu'elles soient minérales, végétales ou animales, doivent être tenues comme le patrimoine commun et indivise de l'humanité tout entière, présente et à venir. Toute appropriation privative de ces richesses, en tout ou seulement en partie, est fondamentalement illégitime. Il ne peut être reconnu tout au plus à toute partie de l'humanité (individu ou collectivité) qu'un droit d'usage sur une partie de ces richesses ; droit assorti de l'expresse condition que cet usage ne soit pas préjudiciable au restant de l'humanité, présente ou future. En conséquence, il faut déclarer tout particulièrement illégitime la grande propriété privée foncière, dont l'effet est soit de stériliser les terres en interdisant leur occupation (c'est le cas de grandes parties du Brésil), soit d'en détruire à vive allure les ressources (c'est le cas de la forêt amazonienne, pour en rester à l'exemple brésilien). Il faut donc aussi appuyer les luttes paysannes visant à se réapproprier la terre. A fortiori faut-il continuer, plus que jamais, à s'opposer à toute tentative d'appropriation privative des mécanismes de reproduction biologique, à travers le brevetage de séquences du

génome des organismes vivants ou la production d'OGM ; de même qu'à l'établissement d'un marché des droits à polluer.

En second lieu, la propriété privée (l'appropriation privative) de moyens sociaux de production (moyens produits par un travail socialisé et ne pouvant être mis en œuvre que par un travail socialisé) doit également être tenue pour fondamentalement illégitime. La propriété de pareils moyens appartient à la société (potentiellement à l'humanité dans son ensemble), les travailleurs qui les mettent en œuvre n'ayant pour leur part qu'un droit d'usage subordonné à cette propriété sociale. Un premier pas consisterait à affirmer la supériorité du droit des travailleurs sur celui des propriétaires-actionnaires et des managers, notamment pour tout ce qui concerne les décisions affectant directement leurs conditions de travail et d'existence. Mais il faut aussi défendre le principe que les questions relatives à la production et à l'usage de ces moyens – les lieux de leur implantation, les choix technologiques pour leur développement – relèvent d'abord de la décision de la société tout entière, et ensuite de celle du travailleur collectif qui en assure l'usage productif. La prise des décisions à leur sujet devant emprunter des formes démocratiques renouvelées[64].

A fortiori, l'appropriation privée de moyens sociaux (publics ou socialisés) de consommation – les équipements collectifs, les services publics, les fonds socialisés de protection sociale – doit-elle être tenue pour fondamentalement illégitime. La propriété de pareils biens et services est l'œuvre inaliénable des communautés sociopolitiques (communes, régions, nations, groupes de nations) qui les ont historiquement constitués et auxquelles seules, sous la forme de la délibération et de la décision démocratiques, doit revenir le pouvoir de les diriger et de les administrer.

Deux idées à méditer pour finir. D'une part, la richesse sociale produite est le résultat non seulement d'un travail vivant largement socialisé, mais encore du travail mort, antérieurement accumulé sous forme de connaissances scientifiques et de moyens de production, qui sont le produit et la propriété de l'humanité passée tout entière. A ce titre, tout individu a droit à une part de cette richesse, à titre de dividende du patrimoine collectif de l'humanité à laquelle il appartient. La concrétisation de cette idée peut prendre des formes multiples (elle alimente déjà bon nombre de propositions d'institution d'un revenu social garanti), les plus intéressantes étant celles s'inspirant du vieil adage communiste : « *de chacun selon ses possibilités, à chacun selon ses besoins* ».

De ce fait, d'autre part, la totalité du savoir humain, comme plus largement du patrimoine culturel de l'humanité, doit être considérée comme la propriété commune et indivisible de l'humanité. Tout homme et femme doit donc jouir d'un droit inaliénable à l'usage de ce savoir et de cette culture. Aucun obstacle économique, éthique, politique ou religieux ne saurait être dressé sur la voie de cet usage, à l'expresse condition qu'il ne nuise pas au restant de l'humanité. En conséquence, il importe au contraire que tout le savoir humain et ses instruments de production et de diffusion (y compris électroniques) soient versés dans le domaine public et mis gratuitement à la portée de tous. C'est ce qui fonde l'opposition à tous les projets de privatisation du savoir ou de ses modes de diffusion du type de ceux qui restent actuellement en discussion à l'OMC, ainsi que l'exigence de repenser les conditions de la démocratisation de l'enseignement au niveau planétaire.

Réforme

J'ai déjà mentionné par ailleurs une des caractéristiques majeures du mode capitaliste de production, qui le distingue fortement des précédents : il ne peut se reproduire sans se transformer en permanence, le maintien de ses rapports de production passe par l'ébranlement continuel de tout l'édifice social dont ils constituent la base (cf. *Flexibilité* et *Insécurité*). Et j'en ai indiqué les raisons fondamentales. Il s'agit, d'une part, de la lutte des classes qui oppose le capital au travail salarié et dont l'enjeu est l'extorsion par le premier au second du maximum de surtravail sous forme de plus-value. A quoi se surajoute, d'autre part, la lutte entre les différentes fractions de la bourgeoisie (industrielle, commerciale, financière), comme entre les capitalistes individuels (la concurrence intercapitaliste), dont l'enjeu est la répartition entre eux de ce butin collectif.

Il faut avoir présent à l'esprit ces considérations si l'on veut comprendre les raisons des transformations qui ont affecté le sens de ce mot aujourd'hui perverti par le néolibéralisme, comme tant d'autres : celui de réforme. Car elles permettent de comprendre immédiatement que la réforme est le mode de permanence propre au capitalisme ; mais aussi que le contenu et l'orientation dominante des réformes dont se nourrit la reproduction du capital dépendent fondamentalement du rapport de forces entre capital et travail salarié.

Réforme et révolution

Au tournant du XX^e^ siècle, au sein des organisations politiques fédérées au sein de la II^e^ internationale social-démocrate (au sens que ce terme possède à l'époque et qui fait dire à un Lénine au moins jusqu'en 1914 qu'il est social-démocrate) s'est déroulé un vif débat opposant réformistes (alors qualifiés de « *révisionnistes* ») et révolutionnaires. Selon les premiers, le socialisme pouvait se construire progressivement, au sein même du ca-

pitalisme, à travers un certain nombre de réformes plus ou moins radicales (appelées par la suite «*réformes de structure*»), telles que la municipalisation du sol (pour mettre fin à la spéculation foncière), la nationalisation des grands groupes industriels et financiers, l'encadrement du crédit, la réglementation du rapport salarial par des conventions collectives et la législation du travail, l'institution d'un appareil public de protection sociale, etc. Pour les seconds, au contraire, seule une rupture révolutionnaire, impliquant notamment l'expropriation de la bourgeoisie et des propriétaires fonciers ainsi que la réappropriation par les travailleurs des moyens sociaux de production, le tout dans le cadre d'une dictature du prolétariat, pouvait engager la société sur la voie du socialisme.

Après 1914 (l'éclatement de la Première Guerre mondiale) et surtout après 1917 (la révolution en Russie, la prise du pouvoir par les bolcheviques et l'établissement du soi-disant régime soviétique), au sein des Etats capitalistes centraux, le débat a continué à opposer social-démocrates réformistes, partisans de la recherche de formules de compromis entre grand capital et mouvement ouvrier organisé, et léninistes de toutes obédiences partisans de la construction de régimes dont l'URSS représentait, peu ou prou, à leurs yeux le modèle. Les premiers ont fini par l'emporter sur les seconds lorsque, à partir des années 1930, dans un contexte de dépression économique profonde, de faillite idéologique et politique du libéralisme classique et d'affrontements entre démocraties parlementaires, dictatures militaires et régimes fascistes, les luttes de classes ont abouti, dans l'ensemble de ces Etats, au compromis fordiste[65]. Pour prix de son renoncement à la lutte révolutionnaire, le prolétariat européen et nord-américain se voyait alors garantir le plein emploi, la réduction de son temps de travail, la croissance de son pouvoir d'achat et l'accession à une consommation marchande sans cesse étendue, une socialisation de la protection sociale de l'enfance, de la maladie, de l'infirmité, de la vieillesse, etc. La réforme devenait ainsi synonyme de conquêtes par les travailleurs d'acquis sociaux, par le biais de leurs luttes, relayées par leurs organisations syndicales et leurs représentants politiques sociaux-démocrates, même si ces derniers pouvaient quelquefois (notamment en France) continuer à développer une idéologie et une phraséologie révolutionnaires, promettant la «*rupture avec le capitalisme*» à la première occasion qui leur serait donnée d'exercer le pouvoir d'Etat.

Bref, qu'elle ait été conçue comme une fin en soi, devant garantir l'amélioration continue des conditions d'existence des travailleurs dans le cadre désormais intangible du capitalisme ou qu'elle ait été conçue comme autant d'acquis destinés à faire évoluer le rapport de forces en faveur de travailleurs, jusqu'à rendre l'indispensable rupture révolutionnaire possible, la réforme était pensée et pratiquée par les frères ennemis du mouvement ouvrier comme quelque chose de positif, même si les révolutionnaires la soupçonnaient toujours de pouvoir ouvrir la voie menant du compromis avec l'ennemi à la compromission avec lui. Evaluation en définitive partagée par la partie la plus éclairée de la grande bourgeoisie, comprenant que ces réformes ménageaient, en dépit des apparences, ses intérêts les plus fondamentaux, en assurant la perpétuation des conditions générales de sa domination et en renforçant son hégémonie, non seulement sur le prolétariat mais encore sur les autres fractions ou couches de la classe dominante, tout comme sur les autres classes possédantes. En somme, sous la dénomination vague de «*progrès social*», la réforme faisait consensus entre la quasi-totalité des forces sociales en présence.

Réforme et contre-révolution

C'est sans doute ce qui a incité cette même fraction hégémonique de la classe dominante (le grand capital) à se saisir de ce terme pour masquer le sens réel des transformations socio-économiques qu'elle a entreprises, à partir de la fin des années 1970, dans un contexte historique très différent. Contexte caractérisé, d'une part, par une nouvelle et très profonde crise économique mondiale du capitalisme, dans laquelle celui-ci est entré dans le cours de cette même décennie et dont il n'est toujours pas sorti ; d'autre part, par une rapide transnationalisation du capital, destinée sinon à résoudre cette crise, du moins à s'y adapter autant que possible, en en faisant payer le prix aux travailleurs, non seulement dans les Etats capitalistes développés mais sur toute la planète.

Pareille transnationalisation passe par la destruction, tantôt rapide et brutale, tantôt lente et progressive, de bon nombre des acquis de la période antérieure, autrement dit des réformes entreprises et conduites dans le cadre du compromis fordiste. Qu'il s'agisse de démanteler la réglementation légale et conventionnelle du rapport salarial, de manière à flexibiliser et précariser toujours davantage les formes et les conditions d'emploi aussi bien

que de rémunération salariale (cf. *Libéralisation*) ; ou de démanteler les systèmes socialisés de protection sociale face à la maladie (l'assurance maladie) ou face à la vieillesse (l'assurance vieillesse) pour leur substituer des formes d'assurance privée, sans doute fructueuses pour le capital financier mais désastreuses pour tous ceux qui ne peuvent pas se les payer et même éventuellement pour ceux qui peuvent se les payer (quand les fonds de pension font faillite par exemple) (cf. *Fonds de pension*) ; ou qu'il s'agisse encore de soumettre de la manière la plus directe et la plus brutale les services publics (par exemple le système de formation initiale et continue) aux impératifs étroits du capital, en les transformant en autant de branches de la valorisation de ce dernier (cf. *Services d'intérêt général*).

Toutes ces « réformes » d'inspiration néolibérale ont été inscrites à l'agenda de la quasi-totalité des gouvernements de la planète depuis deux décennies et ont connu partout des réalisations plus ou moins abouties. Evidemment impopulaires, puisque destinées à liquider bon nombre des acquis antérieurs des travailleurs, elles ne peuvent pas se justifier seulement par la prétendue nécessité qui présiderait à leur introduction ; par exemple par les contraintes de la mondialisation. Pour se légitimer, il leur faut encore convaincre leurs présentes et futures victimes de ce qu'elles préparent des lendemains qui chantent, que le marché universel, mondial non seulement en ce qu'il couvre la planète entière mais encore en ce qu'il englobe toutes les sphères de l'existence humaine et de la réalité naturelle, sera un nouveau paradis sur Terre, notamment en ce qu'il permettra à chacun de valoriser son « *capital humain* » tout comme son épargne monétaire, de faire prospérer sa propriété (privée) et d'étendre le champ de sa liberté (individuelle), en se libérant notamment de la tutelle pesante de l'Etat et du poids excessifs des « *charges sociales* » et des prélèvements obligatoires en général, etc. Et c'est bien à cette fin que toutes les politiques néolibérales se parent des oripeaux de la réforme.

Parler de réforme à propos d'une entreprise fondamentalement réactionnaire (car, au sens propre du terme, les politiques néolibérales visent par certains de leurs aspects à ramener le salariat vers la situation qu'il a connue antérieurement aux réformes social-démocrates) voire contre-révolutionnaire (car, par certains de leurs aspects, elles visent même à écraser le mouvement ouvrier, à priver les travailleurs de toute autonomie d'action, d'organisation et de pensée) n'est sans doute pas une opération idéolo-

gique trop difficile pour des partis et des hommes politiques de droite, dont l'adhésion à la thématique réformiste n'a été pour certains, pendant la période antérieure, qu'opportuniste. On est là dans le pur style de la novlangue néolibérale qui parle de réforme pour couvrir une «*révolution conservatrice*».

Et le plus singulier, n'est-ce pas que les héritiers de la tradition réformiste – les dirigeants politiques et syndicaux de la gauche qui persiste à se dénommer social-démocrate – ne sont pas les derniers à participer à ce marché de dupes. Continuer à se proclamer social-démocrate et à faire croire que l'on assume l'héritage historique de la social-démocratie comme l'ont fait Hollande, Strauss-Kahn ou Fabius après Mitterrand, Rocard et Jospin en France, Schröder en Allemagne, Blair en Grande-Bretagne, D'Alema en Italie, alors que les politiques qu'ils ont conduites ou qu'ils conduisent détruisent méthodiquement les acquis du réformisme social-démocrate, c'est évidemment autrement plus difficile et en définitive casse-gueule. Car ces 'réformistes' néolibéraux, ces partisans d'un social-néolibéralisme qu'ils sont devenus, qui travaillent désormais à défaire ce que leurs ancêtres proclamés ont construit, scient manifestement la branche sur laquelle ils persistent à vouloir s'asseoir : ils se font les artisans ou les partisans de politiques qui ne peuvent que leur aliéner le gros du monde salarial qui devrait constituer leur base sociale et électorale.

Services d'intérêt général

La privatisation des équipements collectifs et des services publics figure à l'agenda des programmes politiques néolibéraux. Celle-ci peut s'opérer de deux manières différentes. Soit de manière radicale, en confiant la production ou la gestion de ces équipements et services, comme celles de n'importe quel autre bien ou service, à des entreprises capitalistes privées. Soit de manière progressive, en autorisant de telles entreprises à produire et à commercialiser de tels équipements et services en venant concurrencer leurs opérateurs publics traditionnels, en créant donc un marché des équipements collectifs et des services publics, en contraignant du même coup les opérateurs publics à s'aligner à terme sur les critères et modes de gestion et de production des opérateurs privés. Bref, la « libéralisation du marché des services publics et des équipements collectifs » n'est que le cheval de Troie de leur privatisation, elle en crée les conditions de possibilité sur le double plan économique et politique et finit par la rendre nécessaire.

Dans tous les Etats au sein desquels des gouvernements ont appliqué des politiques néolibérales au cours des deux dernières décennies, pareille privatisation a été mise en œuvre à des degrés divers et sous des formes diverses, selon l'une ou l'autre des deux modalités précédentes. Ces gouvernements ont reçu en cela le secours d'initiatives internationales allant dans le même sens. Ainsi l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a vainement tenté de faire adopter par ses membres entre 2001 et 2006, faisait-il de cette privatisation un de ses objectifs majeurs. Au sein de l'Union européenne, c'est par le biais de la fameuse directive Bolkestein, du nom du commissaire européen qui en a été le rapporteur et le commis-voyageur, que le même projet a été soutenu : vivement contestée par l'ensemble des organisations syndicales européennes, cette directive a finalement été adoptée, sous une forme cependant amendée, par le Parlement européen en novembre 2006. C'est dans

le cadre de cette directive que l'expression de «*services d'intérêt général*» a vu le jour pour désigner certains services publics mais aussi l'usage de certains équipements collectifs.

Cette expression peut se comprendre de deux manières différentes. Sans doute est-elle une nouvelle manifestation de la novlangue néolibérale. Parler de «*services d'intérêt général*» pour des services publics et des équipements collectifs que l'on entend privatiser – donc remettre directement ou indirectement entre les mains d'entreprises privées pour qu'elles en fassent autant de supports de valorisation pour leurs capitaux et d'enrichissement des particuliers qui en sont les propriétaires, et dont on s'apprête du même coup à rendre l'accès au public payant ou tout simplement plus coûteux, avec pour conséquence inévitable d'en exclure une partie dudit public – relève bien en un sens de cette inversion du sens des mots dont la novlangue néolibérale s'est fait une marque de fabrique. Mais, simultanément, la terminologie particulière à laquelle ce même discours recourt en l'occurrence pour désigner ce type de marchandise tout comme les dispositifs juridiques particuliers qu'il a fallu adopter pour en assurer ou tenter d'en assurer la privatisation laissent deviner la spécificité des objets et des procès que le capital entend ici se soumettre et les problèmes propres que cette appropriation soulève.

Cette seconde interprétation de l'expression «*services d'intérêt général*» se trouve renforcée par le constat que les réalisations en la matière, pour n'être pas négligeables loin de là, sont encore très éloignées de ce qu'elles devraient être au regard des programmes qui les ont inspirés. Et il est plus étonnant encore d'entendre des voix commencer à s'élever, dans les rangs mêmes des classes dominantes, pour s'inquiéter de certaines conséquences de pareilles politiques, voire pour demander de suivre des voies exactement inverses. Bref, il s'agit de comprendre ici pourquoi, en fait, la privatisation des services publics et des équipements collectifs présente des difficultés spécifiques et constitue même, dans une certaine mesure au moins, une impasse du point de vue du capital lui-même.

Les conditions sociales générales de la reproduction du capital

Commençons par déterminer la signification des services publics et des équipements collectifs au regard de l'existence de ce rapport de production central qu'est le capital et des conditions de sa reproduction qui constitue le processus générateur et ordonna-

teur du mode capitaliste de production. Certaines de ces conditions peuvent être assurées par le capital lui-même, dans le cours de son procès de production. Ce sont ce qu'on peut appeler ses conditions immédiates de reproduction. Par exemple, la plus-value formée peut se convertir en capital additionnel (donner lieu à des investissements), donc alimenter l'accumulation de capital sans laquelle la reproduction du capital deviendrait rapidement impossible. Ou encore, la section productrice des moyens de production peut fournir au capital les innovations techniques (de nouveaux moyens de production : de nouveaux matériaux, de nouvelles machines, de nouveaux systèmes techniques, etc.) également nécessaires à la poursuite de l'accumulation du capital. Le capital pourvoit ici par lui-même à ses besoins.

La reproduction du capital suppose cependant encore d'autres conditions qu'aucun des multiples capitaux singuliers (les entreprises privées) pris isolément ni même tous ces capitaux pris ensemble ne sont en mesure de produire par eux-mêmes ou à eux seuls. Ces conditions concernent aussi bien le procès de circulation du capital (les échanges marchands, les achats et les ventes, à travers lesquels s'effectue sa reproduction) que son procès de production proprement dit.

Le procès de circulation suppose ainsi, en premier lieu, que soit établi et garanti un équivalent monétaire, c'est-à-dire un objet (tant que la monnaie reste métallique) ou un signe (à partir du moment où la monnaie se trouve dématérialisée) qui soit reconnu et accepté par tous (donc finalement imposé à tous), capitalistes, salariés ou producteurs indépendants, comme représentant universel de la valeur : chacun acceptera de le recevoir en échange de sa propre marchandise (produit de son travail ou simple force de travail) parce qu'il est assuré qu'il lui permet inversement de se procurer n'importe quelle autre marchandise. Tout le système marchand, interconnectant les différents marchés (des marchandises, de la force de travail et du capital), s'écroulerait si un tel équivalent marchand ne pouvait pas être institué ou venait à disparaître ; ou si sa valeur intrinsèque était manipulable par tel agent privé, à son bénéfice exclusif et au détriment de celui des autres. C'est bien pourquoi son institution et sa gestion doivent être confiées à un organisme public, capable d'en imposer le respect aux agents privés et indépendant de chacun d'eux.

De même le procès de circulation du capital suppose-t-il l'établissement de normes juridiques permettant l'établissement et

l'exécution des relations contractuelles, sans lesquelles il n'y a pas non plus de relations marchandes possibles. Ces normes doivent de même être et rester indépendantes des différents acteurs privés et être garanties de surcroît par un pouvoir public capable de s'imposer à ces derniers pour les obliger, le cas échéant, à exécuter leurs obligations contractuelles. Là encore, le système marchand tout entier s'écroulerait sans de telles normes et un tel pouvoir pour les garantir ; ou il se trouverait irrémédiablement mis en péril dès lors que de telles normes ou un tel pouvoir commencent à faire défaut (cf. *Etat*).

Le procès de production du capital suppose également de telles conditions sociales générales, de bien plus grande ampleur et conséquence encore. Celles-ci concernent, d'une part, un ensemble de moyens sociaux de production qui ne peuvent être produits par des capitaux singuliers, soit parce que leur production défie (en tout ou en partie) l'exigence de valorisation du capital (les avances de capital, notamment fixe, à consentir seraient trop lourdes et trop peu rentables, au moins dans un premier temps ; ou celles qui ont été antérieurement consenties sont devenues trop lourdes ou trop peu rentables) ; soit parce que leur production et leur utilisation (leur consommation productive) mettent en jeu l'organisation sociale tout entière. Ainsi en est-il ou en a-t-il été, selon le cas, pour la production de certaines matières de travail (par exemple le charbon et l'acier à certaines époques) ; de certains moyens de travail (en particulier la production du savoir scientifique et de ses applications techniques) ; de certaines infrastructures productives socialisées (notamment les moyens de communication : routes, autoroutes, ports et aéroports, réseaux de transport d'énergie ou d'information, etc.).

A quoi s'ajoute, d'autre part, un ensemble de moyens sociaux de consommation, assurant la reproduction de la force sociale de travail : non seulement son entretien au quotidien, mais encore sa reconstitution tout au long de la vie des travailleurs, ainsi que sa reproduction intergénérationnelle. Celle-ci ne saurait en effet se réduire à la seule circulation marchande de la force de travail (à la vente de la force de travail contre un salaire et à l'achat de moyens personnels de consommation grâce à ce même salaire). Elle suppose plus largement un ensemble de moyens socialisés de consommation, sous forme de socialisation du salaire (versement différé d'une partie du salaire sous forme de prestations sociales) (cf. *Charges sociales*), de services publics (par exemple d'ensei-

gnement, d'hygiène et d'assistance, de loisirs et de culture, etc.) ainsi que d'équipements collectifs (à commencer par un parc de logements sociaux).

Certes, contrairement aux conditions générales du procès de circulation, il n'y a pas ici d'impossibilité de principe à ce que ces conditions générales du procès de production soient l'œuvre de capitaux singuliers, en partie au moins. Savoir ce qui de ces conditions générales va être pris en charge par des capitaux singuliers, selon un classique processus de production capitaliste, et ce qui au contraire va leur échapper pour être produit dans des secteurs et selon des normes para ou extra-capitalistes est à chaque fois (dans chaque situation historique, sociale et politique déterminée) une question d'opportunité (pour le capital) comme de rapports de forces (dans la lutte des classes). Mais qu'il s'agisse des moyens sociaux de production ou des moyens sociaux de consommation, leur caractère social (le fait qu'ils doivent être produits ou consommés socialement, donc collectivement) requiert de toute façon l'intervention de l'Etat, pour fixer des normes générales selon lesquelles ces moyens seront produits ou seront consommés (par exemple accessibles par le public), ne serait-ce que pour garantir leur cohérence intrinsèque ainsi que leur suffisance (par rapport aux besoins sociaux qu'ils doivent satisfaire).

Les raisons de la privatisation

La présence de l'Etat est donc requise dans la production des conditions sociales générales de la reproduction du capital. Ce qu'atteste d'ailleurs l'évolution historique des sociétés capitalistes depuis leur origine : on trouve là une des deux raisons de fond de l'intervention grandissante de l'Etat dans leur vie économique, sociale et culturelle. L'autre (que je dois me contenter de simplement évoquer ici) étant la pression dans ce sens exercée par le mouvement ouvrier, du moins par la partie de celui-ci qui a été placée sous hégémonie social-démocrate à partir de la fin du XIX^{e} siècle. Alors comment expliquer que les capitalistes eux-mêmes et leurs représentants (leur commis politiques et leurs idéologues) s'efforcent au contraire d'évincer l'Etat de cette production depuis deux bonnes décennies ? Les raisons en sont multiples. J'en distinguerai quatre.

La première est d'ordre idéologique. Ni les capitalistes ni leurs représentants ne raisonnent, du moins spontanément, dans

les termes précédents. Leur idéologie (au sens de leur conception du monde) spontanée est et reste ce qu'elle a toujours été depuis que la bourgeoisie s'est affirmée comme classe dominante : le libéralisme. Or, pour ce dernier, le marché est le mode d'organisation à la fois normal et optimal des sociétés humaines. Non seulement, le marché est tenu, par lui, pour autorégulateur (en vertu de l'équilibre qu'est censé produire et toujours rétablir la concurrence) ; mais encore il serait capable d'assurer l'harmonie entre l'intérêt général et les multiples intérêts particuliers : dans et par le marché, en vertu de la mise en concurrence des individus, que ce soit en leur qualité de producteurs ou comme consommateurs, en ne faisant que poursuivre son intérêt particulier, chacun d'entre eux concourt pourtant à son insu à la réalisation des conditions de l'intérêt général. Belle fable mille fois répétée depuis la fameuse image de la « *main invisible* » du marché peinte par Adam Smith dans son *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776) (cf. *Marché*).

Dans ces conditions, l'Etat ne peut être au mieux qu'un mal nécessaire. Il ne faut le tolérer que là et quand on ne peut pas s'en passer : par exemple pour battre la monnaie, dire le droit et rendre la justice, assurer la police et mener la guerre, construire les équipements collectifs nécessaires tant que les capitalistes ne peuvent pas s'en charger, etc. Pour le reste, il faut le tenir à l'écart autant que faire se peut. Telle est du moins la leçon que les néolibéraux, inspirateurs des réformes libérales en cours, ont retenue d'Adam Smith et des autres penseurs libéraux classiques et qu'ils diffusent, à longueur d'éditoriaux, de conférences, de cours, de manuels, etc. depuis quelques décennies. Le meilleur Etat, c'est le moins d'Etat possible ; et tout doit être fait pour réduire l'Etat à la portion congrue en réduisant sans cesse le périmètre de son intervention (cf. *Etat*).

Cependant, le libéralisme ne serait pas l'idéologie de la bourgeoisie s'il ne légitimait pas, simultanément, ses intérêts les plus immédiats. Si la privatisation des services publics et des équipements collectifs est aujourd'hui à l'ordre du jour de tous les programmes politiques, c'est donc aussi parce qu'elle offre (au moins en apparence et dans l'immédiat) de nouvelles perspectives de valorisation à des capitaux singuliers, non seulement financiers mais aussi industriels et commerciaux. Ainsi en va-t-il pour les industries du secteur des télécommunications qui, avec la diffusion des « *nouvelles techniques de l'information et de la communication* »

(NTIC), allant du téléphone portable à l'ordinateur portatif et aux multiples réseaux mondiaux mis en place, ouvrent des perspectives d'investissements rentables au capital, d'autant plus que le coût de mise en place, de l'entretien et du développement des infrastructures a été ou va continuer à être pris en charge par l'Etat (donc par les contribuables) – on est ici dans le classique scénario consistant à privatiser les profits tout en socialisant les coûts. Ainsi en va-t-il de même pour les capitaux financiers du secteur des assurances que font rêver les 450 milliards d'euros de cotisations prélevés chaque année en France (qui ne sert ici que d'exemple) pour assurer le financement de la protection sociale : pour s'en approprier, ne fût-ce qu'une partie, encore faut-il que les gouvernants organisent sciemment la faillite des systèmes publics de protection sociale pour rendre apparemment nécessaire et désirable le recours aux systèmes privés d'assurance maladie, d'assurance vieillesse, d'assurance chômage, etc. (cf. *Fonds de pension*).

La pression en ce sens se fait d'autant plus aiguë que, ne l'oublions pas, le capitalisme est engagé sur le plan mondial, depuis trois décennies maintenant, dans une crise structurelle dont l'issue ne se dessine toujours pas. Le fameux « *bout du tunnel* », que tant de 'visionnaires' de Chirac à de Villepin en passant par Barre, Mauroy, Fabius, Rocard, Balladur, Juppé, Jospin et Raffarin (pour me limiter toujours à l'exemple français) ont cru successivement apercevoir, se faisant toujours attendre, la soif du capital en investissements rentables ne le pousse pas seulement à sans cesse durcir l'austérité salariale et dégrader les conditions d'emploi et de travail dans les formations centrales, à délocaliser de plus en plus ses investissements de celles-ci vers les formations périphériques ou semi-périphériques, à se lancer dans des mouvements spéculatifs alimentant des bulles de plus en plus énormes, etc. Cette soif exige aussi que de nouveaux secteurs d'investissement lui soient sans cesse ouverts ; et c'est ainsi que la privatisation des services publics et des équipements collectifs est devenue une « *nouvelle frontière* » pour le capital, que celui-ci entend bien franchir au plus vite.

La privatisation des services publics et des équipements collectifs est, en troisième lieu, le moyen pour le capital de chercher à se débarrasser de ces bastions du prolétariat concentré dont le monopole étatique a permis la constitution au cours de la période fordiste et quelquefois bien avant. Souvent fortement organisés syndicalement, adossés à une tradition de lutte, ayant su de ce fait

arracher des avantages en termes de conditions d'emploi, de travail et de rémunération, ces bastions ont souvent servi et servent encore là où ils continuent d'exister de ferment et de moteur pour les luttes de l'ensemble du salariat. Parvenir à disperser ces travailleurs entre de multiples entreprises concurrentes, les soumettre au régime commun du secteur privé, leur faire perdre du coup avec leurs avantages leur statut de modèle et d'exemple aux yeux des autres salariés mais aussi leurs positions de force leur permettant de les entraîner dans les luttes, tels sont aussi quelques-uns des enjeux de la privatisation que, dans leur cynisme, ses défenseurs avouent quelquefois volontiers. En somme, la privatisation des équipements et des services publics doit également se comprendre comme un moment de la lutte de classes que le capital mène contre le salariat, sous couvert précisément des politiques néolibérales.

Il est enfin une dernière raison à cette libéralisation qui s'ajoute aux trois précédentes. Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, historiquement, le capitalisme s'est structuré sur le plan mondial en un système hiérarchisé d'Etats-nations ; et c'est dans le cadre de ces derniers que, pour l'essentiel, ont été produites jusqu'à présent les conditions générales de la reproduction du capital, et notamment les services publics et les équipements collectifs qui sont autant de moyens sociaux de production et de consommation. Or on sait que l'une des raisons aussi bien que l'un des enjeux de l'actuelle crise structurelle du capitalisme mondial résident dans la transnationalisation du capital dont la libéralisation des échanges commerciaux, des investissements directs et des flux financiers, le tout sous la direction des firmes transnationales, est l'aspect le plus immédiatement visible mais aussi le plus superficiel. Car cette dernière affecte nécessairement aussi l'ensemble des conditions sociales générales de la reproduction du capital. Qu'il s'agisse de maîtriser au niveau planétaire les effets écologiques du développement capitaliste (réchauffement climatique) ; ou de concevoir, construire, mettre en œuvre des équipements collectifs au niveau planétaire ; ou encore de définir au niveau planétaire ou au niveau d'un système continental plus ou moins cohérent d'Etats (telle l'Union européenne) un ensemble de normes en matière de protection sociale, ne serait-ce que pour y unifier les conditions de la concurrence entre capitaux, dans ces exemples ce qui est à chaque fois remis en cause, c'est le monopole historiquement constitué par chaque Etat com-

me maître d'œuvre des conditions générales de la reproduction du capital dans un espace déterminé, en rapport avec une fraction du capital mondial et des luttes de classes auxquels son développement a donné lieu (cf. *Mondialisation*).

Cette remise en cause des monopoles publics nationaux offre aux capitaux privés l'opportunité de se faire valoir comme des concurrents sérieux des Etats en tant qu'agents de la nécessaire transnationalisation des conditions générales de la reproduction du capital. Ainsi a-t-on vu, par exemple, le capital bancaire transnationalisé (les grandes banques transnationales privées) prétendre définir seul les normes de régulation de ses activités en les réduisant à de simples règles prudentielles ; de même, toute une tendance se dessine pour confier aux oligopoles mondiaux (aux groupes composés à chaque fois d'un petit nombre de très grandes entreprises transnationales dominant les marchés sur lesquels elles interviennent) la charge exclusive de la régulation de ces marchés. Qu'il y ait là de leur part une prétention exorbitante ne fait pas de doute. Mais il n'en est pas moins vrai que, face à des Etats encore fortement impliqués dans et mobilisés par la production et la gestion des conditions sociales générales de la reproduction du capital au sein de leurs espaces nationaux respectifs et qui ont, de ce fait, du mal à s'engager dans la transnationalisation de ces conditions, les capitaux singuliers peuvent faire figure de pionniers et de têtes chercheuses en la matière.

Le prix de la privatisation pour le capital

La privatisation des équipements collectifs et services publics est aujourd'hui suffisamment avancée pour qu'un premier bilan puisse en être dressé. Et il n'est pas bien fameux. Car, si elle a permis à des capitaux singuliers de réaliser de somptueuses affaires et si elle s'annonce encore comme un eldorado pour bon nombre d'entre eux, du point de vue du capital social, de l'ensemble des capitaux en fonction dans la société, et par conséquent du point de vue du rapport capitaliste de production à la reproduction duquel ces équipements et services servent de conditions générales, elle est plutôt désastreuse ou promet de l'être. De ce point de vue, elle présente en effet trois défauts majeurs.

En premier lieu, elle est facteur d'incohérence. La privatisation de ces services et équipements tend en effet à substituer de multiples acteurs privés, qui plus est concurrents entre eux, au seul acteur public qu'était jusqu'à présent l'Etat. Sans vouloir

surestimer la rationalité de ce dernier, nettement plombée par son caractère bureaucratique, force est de constater que cette multiplicité concurrentielle est inévitablement un facteur de désordre et de désorganisation dans la mesure où elle interdit ou du moins rend bien plus difficile toute coordination dans l'action entre les différents acteurs et ne garantit nullement la cohérence globale de leur action. La multiplication des incidents (sous forme de retards) mais aussi des accidents (mortels) suite à la privatisation des chemins de fer britanniques en a fourni un exemple à la fois spectaculaire et dramatique, obligeant le gouvernement de Tony Blair à renationaliser l'organisme de gestion du réseau ferré britannique, en dépit de ses orientations social-libérales.

Cette incohérence a des conséquences pour le capital lui-même. Passé un certain degré, elle ne peut pas ne pas avoir des effets négatifs sur l'efficacité générale du travail social, autrement dit sur sa productivité. Là encore, l'exemple le plus probant nous est fourni par le secteur des transports. L'abandon de toute politique cohérente de développement des différents modes de transport de la part des pouvoirs publics aux différents niveaux (continental, national, régional), avec sa dimension de planification, favorisant du coup les modes privés de transport (l'automobile individuelle et le poids lourd), joint à l'exigence d'une production fluide et flexible nécessitant des flux tendus (cf. *Flexibilité*), conduit ainsi progressivement à la saturation complète du réseau routier et autoroutier, synonyme de perte de temps et donc de rentabilité pour le capital. Sans compter évidemment les dégâts écologiques et sociaux d'une pareille carence de politique des transports.

En deuxième lieu, la privatisation est facteur de dégradation de la qualité des équipements collectifs et des services publics. Tout simplement parce qu'elle en soumet la production ou la consommation à la logique de la valorisation du capital. Le secteur de la production de l'énergie électrique nous en fournit d'ores et déjà l'exemple. La privatisation des opérateurs publics et l'abandon consécutif de toute politique de planification de la production en la matière, censée être heureusement remplacée par les investissements privés guidés par la rationalité du marché, ont conduit à la situation, proprement inimaginable il y a encore quelques années, de mettre régulièrement des régions entières au sein des Etats capitalistes les plus développés (y compris par conséquent leurs industries et leurs commerces) à la merci de coupures de courant voire d'une panne générale – cela s'est déjà

produit sur la côte Est des Etats-Unis en août 2003, en Italie en septembre 2003 ou encore dans toute une partie de l'Europe occidentale en novembre 2006. Comme dans de vulgaires Etats dits sous-développés. Tout cela parce que les opérateurs privés n'ont pas pu ou voulu procéder aux investissements nécessaires, jugés trop coûteux ou insuffisamment rentables ; ni se coordonner suffisamment entre eux ; ou encore parce que certains créent délibérément les conditions d'un déficit d'offre pour faire grimper les prix. Car, sous ce rapport, la privatisation n'a certes pas tenu ses promesses, ainsi que la grande presse économique, pourtant toute gagnée aux thèses néolibérales, a fini par le reconnaître : dans tous les Etats européens où est d'ores et déjà intervenue la libéralisation de la production et de la commercialisation de l'électricité, le kilowattheure a vu son prix augmenter dans des proportions bien plus importantes que dans les Etats qui ne se sont pas encore abandonnés aux délices de la privatisation.

Dans le même ordre d'idées, on peut imaginer ce que deviendrait la formation générale et professionnelle des salariés si, demain, le service public d'enseignement était privatisé au profit d'entreprises privées prestataires de savoir. Ce n'est pas seulement les inégalités dans l'accès au savoir qui s'aggraveraient brutalement, mais encore le niveau général de formation qui se dégraderait irrémédiablement. Sous ce rapport, l'exemple étatsunien mérite d'être médité : de tous les Etats centraux, les Etats-Unis est celui dans lequel à la fois la poursuite des études supérieures revient le plus cher et dont le niveau général de formation qu'il assure est le plus médiocre, précisément parce que c'est celui où la formation est la plus privatisée qui soit.

C'est le moment de rappeler que, comme de nombreuses études l'ont montré, la productivité moyenne du travail social ne dépend pas seulement des moyens de travail mis en œuvre ou des modes d'organisation du travail adoptés dans les ateliers ou les bureaux, au sein des entreprises, mais encore, beaucoup plus largement, de la densité et de la qualité des équipements collectifs et des services publics qui constituent l'environnement des entreprises. Ainsi s'explique que la France soit, proportionnellement, après la Chine mais pour d'autres raisons qu'elle, le deuxième Etat destinataire et récepteur d'investissements directs étrangers : son coût salarial moyen y contribue certes, mais aussi précisément la qualité persistante (pour l'instant) de ses services publics et équipements collectifs, facteur d'une des productivités du travail parmi les plus éle-

vées du monde. On retrouve ici l'idée développée au début de cet article : ces équipements et services constituent bien des conditions médiates de production et de reproduction du capital tout aussi importantes que ses conditions immédiates.

En troisième lieu enfin, il faut mentionner que la privatisation est un facteur de surcoût. Pour toute une série de raisons que je ne peux ici que mentionner sans pouvoir davantage les développer : des déséconomies d'échelle, des investissements qui se doublonnent, des frais de commercialisation entraînés par la concurrence (sous forme par exemple du marketing et de publicité) ou, au contraire, la constitution d'oligopoles privés qui s'entendent pour ne pas se concurrencer sur les prix en fixant des tarifs élevés bénéfiques pour tous (cf. par exemple l'entente entre Bouygues, Orange et SFR sur le marché de la téléphonie mobile en France et celle entre E.ON, EnBW, RWE et Vatenfall sur le marché de l'électricité en Allemagne). Ainsi la privatisation des services publics et des équipements collectifs se traduit-elle partout et toujours par une augmentation de leurs prix, contrairement aux promesses (illusoires ou mensongères) des idéologues néolibéraux.

Pour me limiter à un seul autre exemple que celui déjà mentionné de l'électricité, le coût de la gestion de l'assurance maladie en France ne s'élève qu'à 4 % de la totalité des recettes de l'assurance maladie ; alors que, aux Etats-Unis, les frais correspondants de la plupart des HMO (*Health Maintenance Organization*), qui sont pourtant les organismes privés d'assurance maladie les plus performants, sont proportionnellement trois à quatre fois plus élevés. Et, alors que les dépenses de santé ne s'élèvent qu'à 9,6% du PIB en France, elles représentent 14,6% de celui des Etats-Unis, soit moitié plus, pour un résultat plutôt moindre si l'on en juge d'après les indicateurs habituels de morbidité et de mortalité[66]. Evidemment, c'est d'abord l'assuré qui paie la différence. Mais, à moins d'exclure l'assurance maladie de la norme de consommation des salariés, le salaire doit en inclure le coût, sous une forme ou une autre. Et ce coût finit donc toujours par se répercuter de manière négative sur la valorisation du capital. Aussi n'est-il pas très étonnant que des voix se soient récemment élevées parmi le grand patronat états-unien, celui qui est à la tête des grandes entreprises qui assument le coût de cette assurance pour leurs salariés, pour demander que soit créé un système public national d'assurance maladie. Et tout cela au pays du libéralisme réellement existant !

Vers une inévitable réétatisation

La conclusion qui se dégage de l'analyse précédente est que la privatisation des équipements collectifs et des services publics est une impasse du point de vue du capital lui-même. Et qu'il lui faudra nécessairement, à terme, y mettre fin et procéder, le cas échéant, à leur réétatisation.

Evidemment, celle-ci ne consistera sans doute pas en un pur et simple retour au *statu quo ante*. D'une part, une partie en restera sans doute privatisée ; sans qu'il soit possible de prévoir dès maintenant comment se fera le départ entre secteur privé et secteur public. D'autre part, cette réétatisation n'aura pas lieu dans le seul cadre des Etats nationaux mais épousera plus sûrement le cadre institutionnel, qui se dessine dès aujourd'hui, d'Etats démultipliés entre des instances supranationales (celles de systèmes d'Etats continentaux dont l'Union européenne offre un exemple inachevé), nationales et infranationales (régionales). Dans ce cadre, il est prévisible que des médiations civiles autres que les entreprises capitalistes (les mouvements coopératifs, mutualistes ou associatifs) seront amenées à jouer un rôle également plus important (cf. *Mondialisation*). Mais l'avenir en la matière dépendra aussi et même surtout de la capacité du mouvement social d'intervenir dans ce processus pour en infléchir le cours dans le sens des intérêts des travailleurs.

Société civile

L'expression de société civile a commencé sa carrière politique dans la seconde moitié des années 1970. Son émergence précède de peu la déferlante des politiques néolibérales et de leur discours de légitimation. De fait, ses premiers promoteurs n'ont pas été alors des penseurs néolibéraux mais des représentants de la soi-disant «*deuxième gauche*». Dans l'esprit de ces derniers, cette notion désignait une zone de la pratique sociale intermédiaire entre le marché et l'Etat, champ ouvert aux activités autonomes des individus, des groupements affinitaires, des associations, etc., allant jusqu'à y inclure éventuellement les syndicats. Se réclamant de l'autogestion, exaltant les capacités d'auto-activité de ces différents acteurs, la «*deuxième gauche*» proposait un modèle de socialisme qui se voulait alternatif aussi bien de la social-démocratie classique qu'au «*socialisme réellement (in)existant*» sévissant dans les pays de l'Est, communiant dans un même culte de l'Etat. Se présentant volontiers comme libertaire, elle en appelait à l'élargissement du champ d'activité et au renforcement du pouvoir des différents acteurs de ladite «*société civile*», soit pour pallier les défauts de la gestion étatique de la société (c'était la version gestionnaire), soit pour saper l'Etat à la base en réalisant l'idéal d'une démocratie directe généralisée (c'était la version romantique révolutionnaire).

La trajectoire ultérieure de cette «*deuxième gauche*», au cours de la décennie suivante durant laquelle elle aura été, en France du moins, le fourrier du néolibéralisme au sein de la gauche gouvernementale, en se transformant ainsi pour de bon en une «*seconde droite*», doit nous alerter sur le caractère pour le moins douteux de la notion de société civile dont elle a fait son cheval de bataille et sa bannière. De fait, et c'est ce que je voudrais montrer, cette notion fait intégralement partie de la représentation néolibérale et même tout simplement libérale du monde social, aussi marquée au coin du fétichisme que celles de marché ou d'Etat auxquelles elle

fait pendant et dont elle constitue le complément. Et comme ces dernières, elle est un dispositif destiné tant à masquer qu'à justifier l'oppression, sous prétexte d'exalter l'autonomie des individus.

Sa prégnance idéologique ne peut cependant s'expliquer que par la forme générale que revêtent les rapports entre ces derniers. C'est par son examen que je vais débuter. Il va nous permettre de comprendre que la notion de société civile ne désigne pas seulement une construction idéologique mais encore un mode spécifique de construction du social.

La contractualisation généralisée des rapports sociaux

Partons d'une définition de la société civile. Une définition purement extensive, telle que celle esquissée plus haut, faisant mention d'un champ déterminé de rapports sociaux, ne peut suffire. Elle se heurte en effet immédiatement à la question des frontières dudit champ, tout comme à celle du commun dénominateur des pratiques et des rapports sociaux compris dans ce champ. Qu'y a-t-il de commun à l'ensemble de ces derniers qui autorise à les inclure dans un même champ ? Qu'est-ce qui assure la civilité de la société civile ? Réponse : *le contrat*, la forme contractuelle du rapport social. La société civile, c'est la société en tant qu'elle tend à se réduire à un tissu de rapports contractuels. Et le projet politique des partisans de la société civile n'est autre que celui d'une contractualisation généralisée des rapports sociaux.

Reste à savoir ce qu'est le contrat et, surtout, sur quoi peut se fonder cette tendance en même temps que cette volonté de contractualisation généralisée. Pour répondre à cette double interrogation, il faut, une fois de plus, se tourner vers les spécificités des rapports capitalistes de production.

Parmi ces spécificités figure le fait que ces rapports sont des rapports marchands. Tous les rapports entre agents sociaux, qu'ils soient capitalistes ou travailleurs salariés, y prennent une forme marchande, même s'ils ne se réduisent pas, évidemment, à cette forme (cf. *Marché*). C'est en tant qu'acheteurs et vendeurs que les capitalistes se font alternativement face dans l'entrelacement marchand de leurs capitaux. Et c'est aussi en tant qu'acheteurs et vendeurs que capitalistes et travailleurs salariés s'affrontent. Du moins tant qu'on en reste dans la sphère de la circulation, celle à l'intérieur de laquelle la force de travail s'échange contre un salaire et ce même salaire contre des moyens de consommation, qui sont eux-mêmes pour l'essentiel des marchandises produites sous une forme

capitaliste et par l'intermédiaire desquelles le capital se met en valeur. Enfin, capitalistes aussi bien que travailleurs salariés entretiennent de même des rapports marchands avec les producteurs non capitalistes, les producteurs dits indépendants, qui sont propriétaires des moyens de production qu'ils mettent en œuvre.

Mais tout rapport marchand, au cours duquel des marchandises sont échangées entre elles par l'intermédiaire de la monnaie, est toujours aussi, nécessairement, un rapport contractuel entre les dépositaires ou propriétaires de ces marchandises. C'est ce que Marx avait déjà souligné dans le chapitre II du Livre I du *Capital* précisément intitulé « Des échanges » :

« *Pour mettre ces choses en rapport les unes avec les autres à titre de marchandises, leurs gardiens doivent eux-mêmes se mettre en rapport à titre de personnes dont la volonté habite dans ces choses mêmes, de telle sorte que la volonté de l'un est aussi la volonté de l'autre et que chacun s'approprie la marchandise étrangère en abandonnant la sienne, au moyen d'un acte volontaire commun. Ils doivent donc se reconnaître réciproquement comme propriétaires privés. Ce rapport juridique, qui a pour forme le contrat, légalement développé ou non, n'est que le rapport des volontés dans lequel se reflète le rapport économique.* »[67]

Dans ce rapport, chacun des échangistes se voit reconnaître, par les autres tout comme par la société dans son ensemble (les autorités et institutions qui la représentent), la qualité de *sujet juridique*, de sujet de droit : d'individu porteur de prétentions qu'il peut légitimement faire valoir face à autrui. Cette subjectivité juridique se définit notamment par la triade propriété / liberté / égalité, dans la mesure où un individu ne peut contracter que sur la base de la pleine possession et de sa personne et de ses biens, en s'engageant librement dans le contrat, au sens où il est censé agir en cela conformément à la pleine autonomie de sa volonté, le tout à égalité de droits et de devoirs, de prétentions et d'obligations, avec les autres contractants (cf. *Individualité*).

La forme contractuelle des rapports économiques et son corrélat immédiat, la subjectivité juridique reconnue aux acteurs économiques, trouvent donc leur base matérielle en même temps que leur condition sociale de possibilité dans la structure marchande de la société capitaliste. Mais cela ne signifie pas que ces formes vont se limiter aux seuls rapports économiques. Au contraire, elles vont tendre à se généraliser à l'ensemble des rapports sociaux, quels qu'en soient les contenus (les agents, les terrains, les enjeux).

En effet, une fois dégagée et formalisée comme telle sur la base du développement de la sphère marchande, la forme contractuelle peut s'appliquer à tout autre rapport social, quel qu'en soit le contenu propre. Il suffit pour cela que, dans le rapport social considéré, les agents de ce rapport se voient attribuer les qualités reconnues aux agents du rapport marchand, soit les différents attributs du sujet juridique. Autrement dit : qu'ils soient considérés comme des individus privés, libres de leur personne et de leurs biens, détenteurs de droits manifestant et légitimant leurs intérêts particuliers, et dont la volonté est présumée autonome, capable de se déterminer par elle-même et de faire face, à égalité de conditions de droit, aux volontés des autres individus, des autres sujets de droit.

Bien plus, une telle généralisation de la forme contractuelle n'est pas seulement une possibilité mais encore une nécessité au sein de la société capitaliste. Dans une société dont tous les membres doivent constamment entrer dans des rapports contractuels, donc revêtir la forme de sujets de droit, de sujets juridiques, pour pouvoir effectuer les actes sociaux essentiels dont dépend leur (sur)vie économique, au quotidien et tout au long de leur existence, cette forme finit par acquérir une consistance singulière. Elle ne prend plus l'apparence d'une détermination liée à une forme particulière (la forme contractuelle) des rapports sociaux entre les individus, conditionné par l'existence d'un certain type de rapports de production (les rapports capitalistes), historiquement déterminés ; elle prend, au contraire, l'apparence d'un attribut que ces mêmes individus semblent posséder par eux-mêmes, substantiellement, en leur qualité de personnes humaines, indépendamment de leurs rapports sociaux et des rôles et statuts que ceux-ci leur confèrent. Autrement dit, vu la prégnance qu'elle acquiert dans la vie économique des individus, la subjectivité juridique prend une apparence de naturalité telle qu'elle semble résulter de la personnalité même des individus en question et non pas de la forme spécifiquement marchande que les rapports capitalistes de production impriment à leurs relations réciproques. En un mot, la subjectivité juridique va, elle aussi, faire l'objet d'un véritable fétichisme qui va se traduire dans la pratique institutionnelle tout comme dans la croyance collective consistant à attribuer à toute personne humaine en tant que telle la qualité de sujet de droit et à exiger le respect inconditionnel de cette qualité dans l'intégralité des circonstances de son existence sociale, dans la totalité des pratiques et des rapports avec ses congénères.

Ce fétichisme de la subjectivité juridique procède en somme d'une double opération de réduction et d'extrapolation, à la fois mentale et sociale, pratique et idéologique : réduction de l'individualité sociale, de la qualité de sujet social de l'individu, de son être social, à la catégorie d'échangiste marchand, aux déterminations juridiques à la fois attribuées aux individus et qui leur sont présupposées par l'acte d'échange marchand (par exemple la propriété privée, l'autonomie de la volonté, etc.) ; et extrapolation de ces mêmes déterminations juridiques, acquises et confirmées continuellement par la multiplicité des actes d'échange marchand qui forment la trame de l'existence économique des individus comme de la société prise dans son ensemble, à la totalité des situations dans lesquelles les individus entrent en relation les uns avec les autres, y compris en dehors de la sphère des échanges marchands, autrement dit à la totalité de leurs rapports sociaux[68].

Autant dire – et c'est la conséquence directe extrêmement importante de ce fétichisme qui nous intéresse ici – que, dans une société capitaliste, tous les rapports sociaux, et non pas les seuls rapports marchands qui assurent sa base économique, vont prendre la même forme juridique que ces derniers, à savoir une forme contractuelle. Autrement dit, au sein du capitalisme, on va assister à une contractualisation généralisée des rapports sociaux, à la généralisation tendancielle à tous les rapports sociaux, quel qu'en soit le contenu effectif, de la forme contractuelle, avec ses déterminations et ses implications spécifiques : autonomie présumée des volontés individuelles, égalité formelle des droits et des devoirs, réciprocité des engagements, etc. C'est ainsi que les rapports les plus divers et les plus inattendus vont prendre une forme contractuelle et par conséquent juridique : ceux entre époux, ceux entre parents et enfants, ceux entre voisins ou co-occupants temporaires d'un véhicule de transport en commun, ceux entre membres d'une même association ou d'un même syndicat, ceux entre administrateurs et administrés (par exemple entre le fisc et les contribuables), etc.

Pareille généralisation est rendue possible par l'extrême simplicité et souplesse de la forme contractuelle, qui est capable de s'adapter aux contenus sociaux les plus divers. Mais elle est aussi tout simplement nécessaire parce que, d'une part, dans ce type particulier de société qu'est le capitalisme, du fait du fétichisme de la subjectivité juridique, les individus sont réputés être des sujets de droit dans *tous* les actes et *toutes* les circonstances de leur existence, quel que soit le contenu concret des relations dans les-

quelles il entre avec d'autres individus ; d'autre part, parce que la forme contractuelle du rapport social est la seule qui convienne à des sujets de droit, la seule qui respecte les qualités juridiques essentielles (propriété, liberté, égalité) que le statut de sujet de droit leur attribue mais qu'il requiert aussi d'eux.

La société capitaliste prend ainsi nécessairement la forme de société civile, d'une société composée de longues chaînes continues et enchevêtrées de rapports contractuels entre l'ensemble de ses membres individuels. Cette forme *civile* de la société capitaliste n'est donc en définitive que le pendant et le complément de la forme *marchande* de sa base économique. En somme, le contrat devient la forme générale des rapports entre les hommes dans une société où le rapport marchand est la forme générale des rapports de production (des rapports entre producteurs) et la marchandise la forme générale des produits du travail social. Là où les choses prennent la forme générale de marchandises et les rapports entre les choses la forme générale de rapports marchands, les hommes prennent la forme générale de sujets de droit et les rapports entre les hommes la forme générale de rapports contractuels.

Contractualisation et assujettissement

Les développements précédents établissent suffisamment le caractère fétichiste des discours et des pratiques qui se réfèrent à la notion de société civile, en tant qu'ils occultent le processus de production de cette dernière, en contribuant par conséquent à sa naturalisation. Ces discours et ces pratiques présentent la forme civile des rapports sociaux comme une forme naturelle, normale, évidente (allant de soi), alors qu'elle résulte de l'emprise sur la société des rapports capitalistes de production, donc d'une organisation socio-économique historiquement déterminée. Ils prolongent ainsi et ils renforcent du même coup le fétichisme économique (celui de la marchandise, de l'argent et du capital), dont le fétichisme juridique (le fétichisme du contrat, de la subjectivité juridique et de la forme civile de la société) est le pendant et le complément. Surtout, ils contribuent à conforter toutes les illusions que ce fétichisme colporte, illusions particulièrement dangereuses et néfastes en tant qu'elles tendent à piéger les dominés, en les rendant non seulement aveugles à leur propre domination mais encore complices de leur propre domination.

De cet effet désastreux, le rapport salarial offre un premier exemple. Sous son aspect de rapport contractuel (le contrat de tra-

vail), il transforme le salarié en un propriétaire privé de sa force de travail, qui vend cette dernière à ce titre, donc en principe librement, en négociant les conditions de cette vente (les conditions d'échange et d'usage de sa force de travail, soit ses propres conditions de rémunération, d'emploi et de travail) en principe à égalité de droit (de prétentions et d'obligations) avec celui qui la lui achète (par hypothèse un capitaliste). Or propriété, liberté et égalité, ces trois composantes de la subjectivité juridique sont ici également illusoires et fallacieuses. Car la propriété de sa force de travail, la seule qui lui soit en définitive parfaitement assurée, repose en fait sur son expropriation : sur sa dépossession des moyens de production qui lui font face comme capital (comme matérialisation du capital), moyens sans lesquels sa force de travail n'est rien, une simple potentialité. Dans ces conditions, sa liberté est tout autant illusoire. Si formellement, comme tout propriétaire d'une marchandise, le salarié peut refuser de la vendre et ne la vend que de son plein gré, sa situation de producteur exproprié le contraint de fait à mettre sa marchandise en vente, car c'est par l'intermédiaire de cette seule vente qu'il peut espérer se procurer les moyens de consommation nécessaires à son entretien. Qui plus est, des moyens de consommation temporaires, si bien qu'il est contraint de renouveler constamment la vente de sa force de travail : en somme, sa liberté le condamne à se vendre sa vie durant ! Quant à l'égalité de droit dont il jouit en principe face au capitaliste, elle n'est pas moins illusoire et fallacieuse que les deux précédentes composantes de sa subjectivité juridique. Car différents éléments se combinent pour déséquilibrer le rapport entre eux. La vente de la force de travail est plus vitale pour l'un que son achat n'est pour l'autre. Sans compter que, comme Marx l'a montré, la dynamique générale de l'accumulation du capital engendre en permanence, avec une surpopulation relative lui servant d'« *armée industrielle de réserve* », un déséquilibre entre offre et demande de forces de travail individuelles particulièrement préjudiciable aux propriétaires de ces dernières et aux prétentions qu'ils peuvent espérer faire valoir en les mettant en vente. Tant du moins qu'ils ne s'organisent pas, au moins sous forme syndicale, pour rééquilibrer un tant soit peu le rapport de forces en leur faveur.

Illusoires et trompeuses sur le terrain des rapports marchands, la forme contractuelle et la subjectivité juridique le sont plus encore lorsque, comme nous y invitent les tenants de la société civile, on exporte ces formes sur d'autres terrains, autrement dit

quand on en fait l'enveloppe d'autres rapports sociaux. Par exemple, ceux entre gouvernants et gouvernés.

Dans le contexte de l'actuelle transnationalisation des rapports capitalistes de production, les Etats-nations sont conduits à se désengager d'un certain nombre de missions et de fonctions dont ils s'étaient chargés dans les phases antérieures du devenir-monde du capitalisme (cf. *Mondialisation*). Ce processus revêt différentes formes et modalités qui se combinent : à côté de la privatisation brutale ou rampante de certains services publics ou équipements collectifs (cf. *Services d'intérêt général*), on assiste à une vaste décentralisation du pouvoir d'Etat, donc au renforcement des pouvoirs publics locaux (municipalités, régions, provinces, communautés, etc.) mais aussi, en liaison avec ce dernier mouvement, à la délégation à des organes de la société civile (groupements de particuliers, mouvements associatifs, entreprises, etc.) de certaines missions ou fonctions antérieures des pouvoirs publics. Cette sous-traitance par des organismes civils de fonctions et de missions politiques ne concerne pas seulement les politiques sociales ou culturelles, les actions humanitaires ou l'animation sociale, dont certaines font traditionnellement partie de leur champ d'action. Elle peut quelquefois s'étendre jusqu'à certaines fonctions dites régaliennes de l'Etat ; pensons par exemple à la manière dont certaines associations de quartier peuvent se voir confier des missions de surveillance dans le cadre des dispositifs de «*police de proximité*», autrement dit dans le quadrillage policier de la population.

Dans tous les cas, cette collaboration entre organes de la société civile et pouvoirs publics locaux a lieu sous une forme contractuelle, impliquant une réciprocité des engagements de la part des deux parties. Elle n'en implique pas moins un jeu de dupes. Les partisans de la société civile peuvent se féliciter de cette contractualisation des rapports entre gouvernants et gouvernés, dont ils vanteront les vertus : pacification du champ politique, contrôle accru des élus locaux par les citoyens, développement de la démocratie participative voire directe, consolidation du civisme, etc. Les plus radicaux, aux accents libertaires, feront valoir que c'est là un moyen pour la société de (re)conquérir du pouvoir sur l'Etat. On peut aussi, inversement, y voir plus volontiers une manière pour le second d'instrumentaliser la première, et y compris de transformer tous les agents civils en agents de l'Etat, autrement dit en agents de la normalisation des rapports

sociaux et des pratiques sociales, de manière à les rendre conformes aux exigences de la reproduction du capital, en les conduisant ainsi à intégrer idéologiquement toutes ces exigences sous couvert de pratiquer «*une bonne gouvernance*» et de se montrer «*responsables*» – et ce ne sera pas là le moindre bénéfice de l'opération. Car le contrat passé entre pouvoirs publics locaux et organismes civils est particulièrement léonin : étant donné la dépendance financière des seconds à l'égard des premiers mais aussi la concurrence qui les oppose fréquemment entre eux, il est facile aux bailleurs de fond de mettre au pas les éventuels récalcitrants ou ceux qui se montreraient trop contestataires et de se choisir les partenaires les plus dociles[69].

On observe des résultats analogues lorsqu'on contractualise les rapports entre administrations et administrés, notamment dans le cadre des politiques sociales, comme c'est de plus en plus souvent le cas depuis une vingtaine d'années. Prenons l'exemple du revenu minimum d'insertion (RMI). Lors de son institution fin 1988, ses promoteurs se sont félicités que le législateur ait assorti l'attribution de cette allocation, qui permet à peine de survivre (elle se situe entre 60% et 80% du seuil de pauvreté), de l'obligation faite à l'allocataire de signer un «*contrat d'insertion*» : il s'engage à effectuer des démarches destinées à assurer à terme son insertion ou sa réinsertion sociale et professionnelle (recherche d'emplois, stage de formation ou de qualification, apurement de dettes, cure de désintoxication, etc.) La non-signature d'un tel contrat ou le non-respect des engagements contractuels peuvent entraîner une suspension voire une suppression du versement de l'allocation. On s'est cependant rapidement aperçu que près de la moitié des allocataires ne signaient pas de contrat ; et que, dans le cas contraire, leurs engagements étaient souvent purement formels voire irréalisables : on leur demande par exemple de déployer des efforts pour trouver un emploi alors qu'on sait pertinemment qu'il n'y a pas d'emplois pour eux.

Dès lors, que peut bien signifier l'obligation faite aux allocataires de signer un tel contrat et de remplir leurs obligations contractuelles ? Il s'agit tout simplement de les moraliser. En premier lieu, de réveiller en eux leur sens des responsabilités : d'ancrer en eux l'idée que leur avenir dépend de leur propre mobilisation (volonté, courage, actions entreprises, etc.) selon le vieux principe : «*Aide-toi, et le Ciel t'aidera !*» Mais aussi de stimuler leur bonne volonté : car, du moment où il leur est impossible de

s'insérer réellement sur le plan professionnel et social, que va-t-on exiger d'eux, sinon qu'ils manifestent leur bonne volonté, par des efforts aussi redoublés que vains, la bonne volonté étant le principe même de toute moralité ? Et c'est enfin une manière de culpabiliser les bénéficiaires dans tous les cas (et ils sont nécessairement les plus fréquents) où ils ne peuvent rien faire pour se réinsérer et où ils échouent dans leurs tentatives – car il n'y a pas de conscience morale sans sentiment de culpabilité.

Autrement dit, sous couvert de la forme juridique du contrat, c'est bien en l'occurrence un retour vers une tentative de solution morale de la « *question sociale* ». Il est d'ailleurs symptomatique de ce point de vue que l'on retrouve, dans le dispositif du RMI, un trait de la formule mère de cet archétype de solution morale de cette question qu'a été le paternalisme : l'assistance individuelle, la relation individuelle entre l'assisté et son protecteur ou bienfaiteur, le travailleur social prenant aujourd'hui la place occupée hier par la « *dame patronnesse* ».

A travers la diversité des exemples précédents se dégage une conclusion d'ordre général quant à l'effet idéologique engendré par la contractualisation des rapports sociaux. Cette dernière est en fait une des procédures majeures par lesquelles se produit dans la société capitaliste l'assujettissement des individus, leur réduction au statut de sujets au double sens de ce terme, qui est une exigence essentielle de la reproduction du capital (cf. *Individualité*). Car la situation proprement contradictoire qui est faite par le capitalisme à l'individu est celle, d'une part, d'un être certes libéré (au moins en principe ou tendanciellement) de toute dépendance d'ordre personnel ou communautaire, de toute tutelle au sens classique du terme, donc d'un individu privé et autonomisé, mais aussi, simultanément, celle d'un individu placé sous une dépendance multiforme, d'ordre impersonnel, à l'égard de rapports sociaux réifiés (les rapports marchands, les rapports juridiques, les instances administratives et politiques, etc.). Opposées, ces deux faces de la situation de l'individu sous le capitalisme sont aussi complémentaires : son indépendance personnelle doit lui permettre de s'adapter constamment aux contraintes changeantes et aux injonctions fluctuantes des instances impersonnelles auxquelles il est soumis. La contractualisation des rapports sociaux a précisément pour effet sinon pour fonction de normaliser et de discipliner les individus, en leur faisant intérioriser leur sujétion au double sens précédent du terme.

Workfare

Ce terme d'origine anglo-saxonne pourrait se traduire par «*rendre le travail payant*». Dans l'esprit de ses promoteurs néolibéraux, il est destiné à se substituer à cet autre terme de même origine, *welfare* (bien-être). Mais tandis que la période fordiste a compté sur l'Etat (le fameux *Welfare State*, mal rendu en français par Etat-providence) pour assurer le bien-être de l'ensemble de la population, en le chargeant de créer les conditions institutionnelles du plein emploi et de la croissance des salaires réels ainsi que de secourir les chômeurs éventuels et les inactifs en général par des allocations sociales, les néolibéraux voient au contraire dans ces mécanismes les principaux responsables du chômage qui ne cesse de sévir. Et, conformément à leur fétichisme du marché, ils comptent uniquement sur le rétablissement de «*la concurrence libre et non faussée*» sur le marché du travail pour faire disparaître le chômage et permettre à tous ceux qui le peuvent d'accéder à un emploi rémunérateur… aux conditions du marché, c'est-à-dire du capital, en contraignant le cas échéant les 'bénéficiaires' d'allocations sociales à occuper de tels emplois. Car, à leurs yeux, le 'travailleur libre' ne l'est jamais autant que lorsqu'il est contraint par la nécessité économique de faire usage de sa 'liberté' en se portant sur le marché du travail !

L'analyse néolibérale du chômage

Le (néo)libéralisme part, entre autres dogmes, du présupposé que, laissé à lui-même, régulé par conséquent par la seule concurrence entre les échangistes (acheteurs et vendeurs), un marché ne peut jamais se trouver durablement en déséquilibre (cf. *Marché*). En effet, lorsqu'un déséquilibre (un excès d'offre ou un excès de demande) s'y manifeste, le mouvement des prix rétablit par lui-même l'équilibre, pour peu que rien ne vienne l'entraver. L'excès d'offre d'une marchandise d'un certain type provoque, par exemple, une baisse de son prix. Ce qui conduit, d'une part, à en

augmenter la demande, d'autre part, à en restreindre l'offre, parce que certains producteurs de ce type de marchandise se trouvent ruinés par cette baisse ou en abandonnent la production au profit de celle d'autres marchandises ; si bien que l'équilibre entre offre et demande se trouve à nouveau rétabli au bout d'un certain temps. Et un processus analogue se produit en cas d'excès de la demande : les prix montent, en déprimant la demande et en suscitant inversement une offre supplémentaire, par investissement de capitaux attirés par la perspective de profits élevés dus au renchérissement des marchandises. Là encore, l'équilibre ne manque pas de se rétablir au bout d'un certain temps.

Et le marché du travail ne ferait en rien exception à cette loi générale. S'il se crée un excès de demande de travail par rapport à l'offre de travail (ce qui définit la situation de chômage), le prix de cette marchandise particulière qu'est le travail (en fait, la force de travail) va diminuant. Avec pour double effet d'en augmenter la demande (les employeurs seront incités à embaucher davantage si le prix du travail, le coût salarial, diminue) et d'en diminuer l'offre (les salaires baissant, certains individus seront incités à ne plus se porter sur le marché du travail, à préférer l'inactivité au travail). Là encore, au bout d'un certain temps, l'équilibre ne peut pas manquer de se rétablir sur le marché du travail. Dans ces conditions, il ne peut pas y avoir de chômage structurel (un chômage de masse durable), tout au plus un chômage conjoncturel (le temps que l'ajustement précédent se produise) ou frictionnel (le temps de passer d'un emploi à un autre).

Les théoriciens néolibéraux nous assurent donc qu'un chômage étendu dans l'espace et dans le temps est impossible. Et pourtant, c'est la réalité quotidienne actuelle de dizaines de millions d'individus au sein des Etats centraux – sans même évoquer l'immensité de la «*surpopulation relative*» dans les Etats périphériques. Dès lors, comment en expliquer l'existence ? Ne faut-il pas supposer que certains des présupposés du raisonnement précédent (l'existence d'individus parfaitement rationnels, leur possibilité d'accéder à une information claire et parfaitement partagée sur l'état des marchés, une entière liberté de circulation du capital et du travail, l'indépendance réciproque de l'offre et de la demande de travail, etc.) ne sont que rarement réalisés voire pour partie tout à fait irréalisables parce qu'irréalistes ? Si certains économistes (néo)libéraux ont fini par en convenir, en relativisant leurs principes ou en les complexifiant par la prise en compte

d'autres présupposés ou variables, les tenants purs et durs de la doctrine ne l'entendent évidemment pas de la sorte. Si la réalité ne se conforme pas à la théorie, ce n'est certainement pas – fétichisme du marché oblige – la théorie qui a tort et qui demande à être révisée ; c'est, proclament-ils, la réalité qui a tort et qui demande à être 'réformée' pour être rendue conforme aux exigences de la théorie. Autrement dit, si le marché du travail connaît un déséquilibre permanent sous forme d'un chômage structurel comme c'est le cas aujourd'hui, c'est que son 'bon' fonctionnement se trouve entravé, que sa régulation par le jeu de l'action réciproque de l'offre et de la demande se trouve perturbée, que la concurrence entre acheteurs et entre vendeurs n'y est pas «*libre et non faussée*». Et il n'y a, dès lors, pas de tâche plus urgente ni plus utile à entreprendre que de repérer et d'écarter les facteurs de perturbation responsables de ce déséquilibre, de sorte à ce qu'il cesse.

Et c'est là l'objectif de toutes les politiques de l'emploi d'inspiration néolibérale conduites depuis deux bonnes décennies dans les Etats centraux sous l'égide du *workfare*. Partie prenante des mesures de libéralisation interne (cf. *Libéralisation*), ces politiques de l'emploi s'en prennent à la réglementation du marché du travail instaurée pendant la période fordiste. Deux séries de dispositifs sont particulièrement visées : ceux instituant un salaire minimum et ceux garantissant des indemnités de chômage.

Vivent les travailleurs pauvres !

L'institution d'un salaire minimum, professionnel (au niveau d'une branche déterminée) ou interprofessionnel (au niveau national), par voie contractuelle (conventionnelle) ou par voie légale, a été l'un des acquis de la lutte des travailleurs pendant la période fordiste ainsi que l'un des mécanismes de base de la régulation du cycle économique dans le cadre des politiques keynésiennes. Les néolibéraux le rendent au contraire coresponsable du maintien d'un chômage de masse à un haut niveau : en instituant un plancher en dessous duquel le salaire ne peut pas baisser, il rend impossible l'ajustement de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Car, pour que cet ajustement ait lieu, il faut, comme nous l'avons vu, que le salaire puisse baisser jusqu'au point où le prix du travail (de la force de travail) suscite exactement une offre équivalente à la demande résiduelle. Conclusion : il faut supprimer tout mécanisme institutionnel garantissant une

rémunération salariale minimale, pour soumettre le prix de la force de travail au libre jeu des rapports entre offre et demande et permettre à celles-ci de s'ajuster l'une à l'autre.

Signalons immédiatement certaines conséquences implicites de ce raisonnement. En exigeant de réduire la force de travail à une simple marchandise, en feignant d'ignorer d'une part que celle-ci est inséparable de son propriétaire (le 'travailleur libre'), d'autre part que sa circulation (son échange contre un salaire) est vitale pour ce dernier, la volonté de régir le marché du travail par des mécanismes purement concurrentiels revient à condamner, le cas échéant, les travailleurs à accepter des baisses de salaire drastiques, avec les conséquences qui s'ensuivent sur leurs conditions d'existence, voire à les condamner à l'exclusion et à la misère et, finalement, tout simplement à la mort. On ne saurait mieux illustrer, une nouvelle fois, la dimension mortifère de cette conception réifiée et réificatrice du monde qui est celle du néolibéralisme, qui conditionne la possibilité des hommes de vivre, de disposer des moyens de consommation nécessaires à leur entretien, aux nécessités et possibilités de la valorisation du capital. Mais les économistes, hommes politiques et journalistes néolibéraux n'en ont cure, eux qui réclament sur tous les tons depuis des lustres la suppression du salaire minimum.

En fait, en dépit de leurs recommandations et injonctions répétées à ce sujet, ils ne sont pas parvenus à obtenir la suppression radicale du salaire minimum là où il existait déjà, comme en France par exemple. D'une part, à cause de l'impopularité d'une telle mesure, d'autre part, et plus probablement, à cause de la crainte (inavouée) d'une partie d'entre eux que cette suppression pourrait enclencher une spirale déflationniste du type de celle qu'ont connue les économies occidentales dans les années 1930, lorsque la baisse des salaires sous l'effet du chômage ou de mesures gouvernementales autoritaires, loin de relancer la machine économique, a aggravé la dépression en contractant la demande, en aggravant du coup la situation économique des entreprises, les conduisant à licencier et à baisser les salaires, dans un cercle vicieux sans fin. Et c'est sans doute aussi le spectre d'une pareille spirale qui explique la récente institution d'un salaire minimum par certains gouvernements européens, pourtant d'orientation néolibérale ; cela a été le cas au Royaume-Uni en 1999 et en Irlande en 2000 ; et il en est aujourd'hui question en Allemagne et en Autriche.

Pour autant, il ne faudrait pas trop hâtivement en conclure que les néolibéraux ont échoué sur ce point. Car, à défaut de pouvoir jeter le salaire minimum par-dessus bord, ils ont tout simplement entrepris de le contourner. L'exemple français est sous ce rapport intéressant à observer : si le salaire minimum (le SMIC) y a bien été maintenu comme référence et obligation légales dans les négociations individuelles ou collectives des contrats de travail, cela n'a pas empêché les employeurs d'obtenir, grâce aux politiques néolibérales de l'emploi, de s'affranchir du niveau minimal de rémunération salariale qu'il définit en principe. En premier lieu, par les allégements de « *charges sociales* » sur les bas salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC. Car, dans la mesure où ces « *charges* » sont en fait *aussi* une partie du salaire (elles constituent la part socialisée du salaire, abondant le fonds salarial social à partir duquel est versé le salaire indirect sous la forme des différentes allocations sociales – cf. *Charges sociales*), ces allégements constituent bel et bien une manière pour le capital de s'affranchir d'une partie du coût de reproduction de la force de travail en en reportant la prise en charge sur le revenu général de la société par l'intermédiaire de l'impôt, qui se substitue aux cotisations sociales pour financer le fonds salarial social. Et, dans le cas des salariés dont le salaire direct est fixé au SMIC, cela revient en fait pour le capital à pouvoir acheter leur force de travail en dessous du coût salarial minimum, en dessous du prix global minimal fixé pour l'achat de n'importe quelle force de travail.

Encore l'opération est-elle, dans cas, directement indolore pour le salarié qui continue à percevoir un salaire direct équivalent au SMIC. Ce n'est plus le cas des salariés (en fait essentiellement des femmes) rémunérés au SMIC et employés à temps partiel et dont le salaire direct peut être, de ce fait, inférieur (jusqu'à près de 50%) au salaire minimum. Autrement dit, par le développement du travail à temps partiel, le capital a trouvé à placer des centaines de milliers de salariés en dessous de ce qui constitue en principe une rémunération salariale minimale. Et le développement du travail précaire a le même effet pour le salarié, puisqu'il peut de même ramener sa rémunération mensuelle moyenne sur l'année en deçà du salaire minimum.

A quoi il convient d'ajouter, en troisième lieu, le développement des différentes formes de ce qu'euphémiquement on nomme des « *quasi-emplois* », autre invention des actuelles politiques de l'emploi. Il s'agit d'emplois pour lesquels les salariés reçoivent

un salaire inférieur au salaire minimum, parce qu'ils sont statutairement à temps partiel, sous prétexte qu'ils ne sont pas rentables ou qu'on leur fait bénéficier d'une formation destinée à les rendre plus performants ; tandis que l'employeur touche des aides ou des subventions de la part de l'Etat – ce qui lui permet quelquefois de pouvoir les employer (donc les exploiter) quasi gratuitement. J'y reviendrai.

En quatrième lieu, il faut prendre en considération le développement des emplois de «*services à la personne*» : à côté des traditionnelles employées de maison, sous l'effet de mesures fiscales généreuses en faveur des ménages aisés ou riches, on a vu (ré)apparaître d'autres catégories de serviteurs, larbins et autres bon(ne)s à tout faire, chargés notamment de s'occuper des enfants ou des personnes âgées dépendantes. Dans leur cas, la rémunération horaire particulièrement basse (pour une assistante maternelle, le salaire minimum horaire est par exemple de 28,125 % du SMIC !) se conjugue avec de faibles volumes d'emploi pour générer des revenus professionnels souvent misérables.

En dernier lieu enfin, on peut mentionner le développement discret de formes d'emplois qualifiés d'hybrides, parce qu'intermédiaires entre l'emploi salarié et l'emploi indépendant. Il s'agit généralement d'anciens salariés devenus de faux indépendants parce qu'ils restent totalement prisonniers des contrats de sous-traitance qui les lient à une entreprise en particulier (souvent leur ancienne entreprise), contrats dans le cadre desquels ils se trouvent surexploités (leur rémunération est inférieure à la valeur de leur force de travail et se situe fréquemment en dessous du salaire minimum). Pratique qui s'est développée au cours des deux dernières décennies notamment au sein du bâtiment et du transport routier.

La résultante générale a été la multiplication des travailleurs pauvres. Censées «*rendre le travail payant*», les politiques de *workfare* se traduisent donc ici par un appauvrissement d'une partie importante du monde salarial, auquel aura également contribué la diminution de près d'une dizaine de points depuis le début des années 1980 de la part des salaires dans la «*valeur ajoutée*». En France, ce sont ainsi entre 30% et 40% des salariés du secteur privé et semi-public qui ont perçu en 2002 une rémunération salariale mensuelle moyenne inférieure au SMIC[70] ! Auxquels il convient d'ajouter un sixième de salariés rémunérés au SMIC alors qu'on en comptait proportionnellement moitié moins au début des années 1990[71]. Pas étonnant dans ces conditions que,

comme dans la plupart des Etats centraux, la *« pauvreté laborieuse »* soit devenue aujourd'hui la principale forme de pauvreté en France : les trois quarts des ménages pauvres comptent aujourd'hui au moins une personne active.

Haro sur les chômeurs !

Les politiques de l'emploi d'inspiration néolibérale s'en prennent également à l'indemnisation des chômeurs et, plus largement, aux allocations qui permettent à des inactifs de vivre (en fait : de survivre péniblement) en marge du marché du travail, par exemple au revenu minimum d'insertion (RMI). A l'indemnisation du chômage, les néolibéraux adressent essentiellement deux reproches. D'une part, elle gonflerait artificiellement le nombre des chômeurs, soit en permettant à des individus inemployables parce qu'ils ne seraient pas assez performants (pas assez formés, trop âgés, malades chroniquement ou partiellement invalides) de se maintenir sur le marché du travail, soit en dissuadant des individus parfaitement employables de rechercher un emploi avec la diligence et le zèle requis, dans la mesure où elle allégerait la pression de la nécessité économique pesant sur eux. En somme, loin de secourir le chômeur, l'indemnisation du chômage le condamnerait ou l'inciterait à rester au chômage. Et ce d'autant plus que, d'autre part, en leur évitant de devoir prendre immédiatement le premier emploi disponible, elle accroîtrait les exigences des chômeurs en matière de conditions d'emploi, de travail et de rémunération, en poussant donc les salaires à la hausse. Quant aux allocations versées aux inactifs, elles présentent aux yeux des néolibéraux le défaut majeur de leur permettre de rester précisément inactifs, en constituant ainsi ce qu'ils nomment des « *trappes à inactivité* » : pourquoi un Rmiste reprendrait-il un emploi alors que celui-ci, la plupart du temps, ne lui assure qu'un gain monétaire supplémentaire limité ? Bref, l'ensemble de ces dispositifs ne perturbent pas moins le fonctionnement de la loi de l'offre et de la demande sur le marché du travail que l'existence d'un salaire minimum ; et il faudrait également les démanteler à ce titre. Sans compter que, de surcroît, ils limitent la valorisation du capital par l'intermédiaire des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) qui les financent.

Là encore, on ne peut qu'être frappé par le cynisme d'un tel raisonnement. Il est singulier, par exemple, que les néolibéraux se préoccupent tant de supprimer ces « *trappes à inactivité* » que

sont censés constituer les revenus de misère que perçoivent les allocataires des différents minima sociaux (ils se situent tous entre 50 % et 80 % du seuil officiel de pauvreté) et qu'ils ne disent mot de ces «*trappes à inactivité*» que constituent les profits, dividendes, intérêts et rentes que perçoivent les titulaires de confortables patrimoines de rapport, qui leur permettent non seulement de vivre sans travailler (puisqu'ils vivent du travail des autres) mais encore de s'enrichir en dormant – à l'image de Mme Liliane Bettencourt qui a perçu l'équivalent de 15 700 fois le SMIC en 2005[72]. Visiblement l'existence des premières est plus préoccupante à leurs yeux que celle des secondes ; le fait que les unes soient des « trappes à pauvreté » alors que les secondes sont des « trappes à richesse » n'y est sans doute pas pour rien ! Car on retrouve ici cette constante de la pensée conservatrice selon laquelle la pauvreté est scandaleuse, la richesse non, alors que la seconde a pourtant la première pour condition.

Non moins cynique est la considération de ce que les allocations de chômage seraient trop élevées, ce qui dissuaderait les chômeurs de reprendre un emploi. Si les allocations de chômage sont censées être en mesure d'exercer une telle action, alors même que le montant maximum de l'allocation de solidarité spécifique que le chômeur touche en fin de droit s'élève à 14,51 euros au 1er janvier 2007, soit 435 euros par mois, ne faudrait-il pas en déduire que c'est le niveau de bon nombre de salaires qui est en fait trop bas ? Curieusement, c'est là une conclusion qui n'a effleuré aucun de ces esprits pourtant pénétrants que sont les économistes et idéologues néolibéraux…

Le raisonnement précédent fait aussi apparaître l'étroitesse de certains de leurs présupposés. Plutôt que de pester contre l'existence d'une indemnisation du chômage ou contre celle de différents minima sociaux qui dissuaderaient leurs bénéficiaires de prendre ou de reprendre un emploi, ne conviendrait-il pas plutôt qu'ils s'interrogent sur le fait que, comme nous l'avons vu plus haut, près de 40% des salariés du secteur privé ont en 2002 fait le 'choix' de travailler en moyenne pour moins d'un SMIC par mois alors qu'ils auraient pu s'abandonner aux joies du farniente assisté par l'Etat. Car ce fait est doublement polémique à leur égard : ne ruine-t-il pas l'idée que le chômage serait volontaire, qu'il procéderait de la mauvaise grâce des chômeurs à (ré)occuper un emploi, encouragée par le généreux dispositif d'indemnisation du chômage ? Et ne conduit-il pas, de même, à remettre en question

l'idée que le niveau de la rémunération salariale serait la seule ou du moins la principale motivation du salarié ?

Quoi qu'il en soit, comme pour ce qui est du salaire minimum, l'entreprise de démolition sociale néolibérale a dû se contenter, jusqu'à présent au moins, de demi-mesures en ce qui concerne le démantèlement des dispositifs d'indemnisation des chômeurs. Nulle part, elle n'a réussi ni même tenté de les démanteler totalement. Certains Etats (par exemple l'Italie, la Grèce, la Corée du Sud) les ont même instaurés ou renforcés récemment. Là encore, sans doute par crainte des réactions des principaux concernés, mais aussi d'une plus large fraction de la population, tant l'aide aux plus démunis fait partie de l'acquis civilisationnel. Mais aussi par crainte, là encore, des effets dépressifs sur la demande que la suppression de ces revenus sociaux ne manquerait pas de produire : le spectre keynésien continue à hanter la mémoire de nos gouvernants, sinon celle de leurs mentors néolibéraux.

Mais cela ne les a pas empêchés de s'en prendre malgré tout aux victimes du chômage, à défaut de s'en prendre au chômage lui-même. Pour continuer à m'en tenir à l'exemple français, au fil des réformes successives de l'assurance chômage, on a durci et les conditions d'accès à cette dernière (par allongement de la durée minimale de cotisation pour avoir droit à percevoir des allocations de chômage) et les conditions de perception des allocations, tout en en réduisant la durée. Depuis septembre 2005 a ainsi été mis en place un système de réduction du montant des allocations à chaque refus par le chômeur d'un emploi proposé par l'Agence nationale de l'emploi (ANPE) : de 20% à la suite du premier refus, de 50% à la suite du deuxième et de 100% après le troisième, même si les propositions d'emploi qui lui sont faites ne correspondent pas à sa spécialité ou à sa qualification ou qu'elles sont incompatibles avec ses contraintes de résidence ou de vie familiale. Et le nombre des radiations administratives mensuelles de chômeurs, conduisant à la suppression de leur droit à toute indemnisation, sous prétexte d'une recherche insuffisante d'emploi de leur part, a crû considérablement au cours des deux dernières années, permettant au gouvernement d'annoncer triomphalement une baisse continue du chômage. A quand le rétablissement du travail forcé ou des *workhouses* ?

Et c'est le même surcroît de contrainte qui s'exerce à l'égard des inactifs réputés employables, par exemple les Rmistes. A la faveur du transfert de l'ensemble du dispositif de l'Etat central

aux Conseils généraux et dans le cadre des «*plans départementaux d'insertion*», la pression s'est accrue, via les travailleurs sociaux qui les encadrent, pour les obliger à signer un «*contrat d'insertion*» prévoyant souvent de la part des allocataires des actions effectives de recherche d'emploi ou de remise en état (sur le plan de l'accès au logement ou aux soins) ou à niveau (sur le plan professionnel), dans l'objectif de les renvoyer le plus vite possible sur le marché du travail – avec, là encore, à la clé le chantage à la suppression de l'allocation ou sa suppression effective en cas de non-exécution des obligations du contrat par l'allocataire. Ici les politiques de *workfare* se ramènent à une véritable guerre contre les pauvres, en les punissant en quelque sorte de ne pas trouver et de ne pas occuper des emplois inexistants ou, en tout cas, en nombre insuffisant.

Et avec l'institution en 2004 d'une déclinaison du RMI, le «*revenu minimum d'activité*» (RMA), inspiré du *Tempory Assisance for Needy Family* (Assistance temporaire pour familles nécessiteuses) états-unien, la chasse aux «*faux chômeurs*» rejoint l'objectif de baisse du coût du travail. En acceptant par exemple d'exercer un emploi de vingt heures par semaine rémunéré au SMIC, un allocataire du RMI vivant seul percevra un gain supplémentaire mensuel de l'ordre de 120 euros. Et c'est très exactement ce qu'il en coûtera mensuellement à son employeur pour disposer de ce salarié durant ces vingt heures par semaine, soit 1,5 euro de l'heure, puisque c'est lui désormais qui percevra l'équivalent du montant du RMI au titre de l'aide à la création de ce type d'emplois. Ainsi, sous prétexte d'«*activer*» les chômeurs et de leur «*faciliter le passage de l'assistanat à l'activité professionnelle*», les politiques néolibérales de *workfare* sont en fait déjà parvenues, en ce qui concerne ces emplois, à réduire le «*coût du travail*» pour le capital en plein cœur de l'Europe occidentale à un niveau équivalent à celui qui sévit dans les zones industrielles au Pakistan ou en Chine. «*Rendre le travail payant*» disent-ils : on aura compris pour qui !

PETIT DICTIONNAIRE DES IDÉES REÇUES DU NÉOLIBÉRALISME

Ou comment apprendre la novlangue néolibérale en quelques formules et slogans qui feront mouche dans la conversation courante du café du Commerce

Capital humain Le louer : « C'est le capital le plus précieux ! » « Chacun en est pourvu autant qu'il lui en faut ! » « Il est du devoir de chacun de faire prospérer le sien autant que possible ! » « Que chacun devienne à lui-même son propre entrepreneur et sa propre entreprise ! »

Charges sociales « Elles sont trop lourdes ! » « Elles dissuadent d'entreprendre ! » « Elles découragent ceux et celles qui veulent travailler ! » « Elles ne servent qu'à entretenir les bons à rien et les fainéants ! » Ne pas hésiter à évoquer le chômeur que l'on connaît et qui préfère vivre du RMI plutôt que de reprendre un emploi ; ou le collègue tire-au-flanc qui multiplie les congés de maladie.

Dette publique S'en indigner. « C'est un gouffre sans fond ! » Evoquer le tonneau des Danaïdes. « L'Etat fait de la mauvaise graisse ! Il faut le mettre au régime sec ! » En profiter pour pester contre les impôts et les prélèvements obligatoires en général, qui dissuadent de travailler et d'entreprendre : « Il faut faire baisser

les impôts » « Sinon pourquoi travailler davantage puisque tout part pour les impôts ? » Le tout sur le ton de l'indignation rageuse.

Egalité S'en méfier. Etre pour mais avec modération : « Il en faut, mais pas trop ! » Et haro sur l'égalitarisme ! Evoquer le spectre de la Terreur et du Goulag : « L'enfer du socialisme est pavé des bonnes intentions de l'égalitarisme ! » Pour finir, ne pas hésiter à se lancer dans un plaidoyer en faveur de l'égalité des chances – se féliciter par exemple de la présence d'enfants d'ouvriers immigrés à Sciences Po, ce qui prouve bien au demeurant combien la République est généreuse.

Etat Toujours s'en plaindre. « C'est un parasite et un vampire qui vit aux crochets de la société » ; « Toute la paperasse et la réglementation bureaucratiques entravent l'initiative et l'esprit d'entreprise. » S'enhardir à l'occasion jusqu'à utiliser des formules aux accents libertaires : « La liberté individuelle est incompatible avec l'existence de l'Etat. » Ne concéder que du bout des lèvres la nécessité de l'Etat… « Pour assurer l'ordre ! » Mais ne pas préciser lequel. Se replier en définitive sur une position moyenne : « Il faut de l'Etat, mais le moins possible ! » Formule à énoncer de préférence de manière sentencieuse, en l'accompagnant d'un hochement de menton et d'un regard circulaire entendu.

Flexibilité « C'est la rançon de l'efficacité ! » « Impossible de s'y opposer à l'heure de la mondialisation ! » « L'adaptation, c'est la loi même de la vie ! » « Savoir s'adapter et se remettre en question est une marque d'intelligence. » Ironiser sur les psychorigides qui critiquent la flexibilité. D'un ton docte : « C'est la condition même de l'homme post-moderne ! »

Fonds de pension « C'est le seul espoir de sauver nos retraites ! Sans eux, on court à la catastrophe ! » Effrayer l'interlocuteur sceptique en évoquant le *papy boom* et l'effondrement des naissances. Puis jouer sur le réflexe individualiste : « Il n'y a pas de raison que je paye pour la retraite des autres. Chacun n'a qu'à épargner pour lui-même. » De plus : « Sans des fonds de pension à la française, les entreprises françaises vont passer sous la coupe des fonds de pension anglo-saxons et japonais. » Tandis que : « Grâce aux fonds de pension, les Français deviendront propriétaires de leurs entreprises et se réconcilieront avec le capitalisme. »

Individualité Commencer toutes ses phrases par « Moi, je… ». Chercher à se singulariser en toute occasion. Soigner tout particulièrement son look. Faire preuve d'originalité ; cultiver le paradoxe ; suivre les modes tout en les critiquant. Mais se montrer sensible aux grandes causes humanitaires et solidaire face au malheur des autres. Ne pas manquer d'exprimer son profond respect des droits de l'homme, la seule charte politique qui vaille, la seule en tout cas compatible avec l'individualisme.

Insécurité Faire l'apologie du risque (modéré). « Qui ne risque rien n'a rien ! » « La fortune sourit aux audacieux ! » « Le profit, le bénéfice et l'intérêt sont les fruits du risque. » Oublier de mentionner la rente. S'en prendre à l'Etat et notamment à l'Etat-providence qui amollit le goût du risque et qui tue par conséquent l'esprit d'entreprise. « L'Etat offre trop de protection ! Il génère la routine ! Il favorise le repli sur l'acquis ! » Et terminer par l'apologie de l'aiguillon de la noble lutte concurrentielle sur le marché. Quant à ses victimes, « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » !

Libéralisation « Laissez-faire, laissez-passer : c'est la loi de la vie ! » « Il faut rendre leur liberté aux entreprises et aux entrepreneurs. » « L'Etat ne doit pas se mêler d'économie, pas plus que les entrepreneurs ne se mêlent de politique ! » Car : « L'entreprise privée est la forme la plus efficace d'organisation économique. » Au demeurant : « Tout le monde a à gagner à la libéralisation des échanges. » Et se féliciter par exemple de la baisse du prix des vols qu'a permise la libéralisation des transports aériens : « On trouve des billets pour Londres ou Marrakech à 1 euro ! » Tandis que : « Le protectionnisme, c'est le Goulag plus la pénurie ! D'ailleurs, regardez Cuba et la Corée du Nord ! »

Liberté Chanter la liberté : « Liberté, liberté chérie, Combats avec tes défenseurs ! » Célébrer la liberté sous toutes ses formes : « La liberté, c'est le marché plus la démocratie. » Et ajouter d'un air entendu : « D'ailleurs, l'une ne va pas sans l'autre ! » Affirmer sans retenue sa croyance dans la liberté humaine : « L'homme est un être libre. Tous les régimes politiques doivent respecter cette liberté. » Et dénoncer toutes les critiques du libéralisme ou du néolibéralisme comme des pensées totalitaires qui menacent la liberté individuelle, « la seule qui vaille ».

Marché En parler sur un ton exalté : « Pas de liberté sans marché ! », « Les ennemis du marché sont les ennemis de la liberté ! » Ironiser : « D'ailleurs, même les socialistes sont pour ! Ne parlent-ils pas de 'socialisme de marché'? » S'enhardir : « Le marché est l'état naturel de la société ! » « Le marché est déjà tout entier contenu dans l'échange d'un silex contre un os gravé ! » En conclure : « Le marché est indépassable. » Evoquer sur un ton entendu « l'intelligence des marchés » ; et ajouter sur un ton réfléchi : « Mais il arrive aux plus hautes intelligences de faillir ! »

Mondialisation « On ne peut pas y échapper ! L'ouverture des frontières est devenue une nécessité. » « On ne peut pas réaliser le capitalisme dans un seul pays ! Pas plus que le socialisme d'ailleurs ! » Dénoncer les antimondialistes ou altermondialistes comme des nationalistes rétrogrades, héritiers de Méline et de Staline à la fois. « A terme, la mondialisation ne peut qu'être heureuse pour tous ! » Expliquer que les délocalisations créent déjà plus d'emplois en Europe et dans le restant du monde qu'elles n'en détruisent ; et qu'elles vont permettre aux ouvriers chinois d'atteindre rapidement le niveau de vie des ouvriers européens. Ajouter sans malice : « Et réciproquement ! » D'ailleurs : « Ceux qui sont contre sont hypocrites ! Car qui n'a jamais acheté une chemise *made in India* ou un téléviseur *made in China* ? » Et enchaîner en parlant de ses dernières vacances à l'étranger…

Propriété Louer la propriété (privée) comme le principal acquis de la civilisation. « Elle seule assure la dignité de l'individu. » Se montrer intransigeant : « On ne plaisante pas avec la propriété ! » Marteler : « C'est le droit naturel le plus sacré ! » « Les ennemis de la propriété sont ceux du genre humain ! » Ironiser : « D'ailleurs même les communistes chinois ont fini par être pour ! » Et agiter une nouvelle fois le spectre du Goulag.

Réforme La défendre en toutes circonstances. Faire l'éloge du réformisme (sans préciser lequel) contre les archaïsmes. Et surtout déplorer que « la France est irréformable ! ».

Services d'intérêt général « Les services publics sont inefficaces parce que bureaucratiques ! Il faut les privatiser. » « En plus, on n'y fait toujours grève, il est temps d'y mettre les salariés au pas ! » « L'Etat ne doit pas se mêler de produire, il faut laisser cela

aux entreprises ! » « Tout le monde y sera gagnant, à commencer par le client. » Ne plus parler du public. Et donner dans le genre savant : « La régulation marchande est bien plus efficace que la réglementation étatique ! » Ce qui permet d'enchaîner sur le plaidoyer plus général en faveur du marché.

Société civile Défendre l'idée de droit naturel : « Tout homme possède naturellement des droits. » Faire remarquer que le marché et l'Etat démocratique sont respectueux de ces droits, en tant qu'ils reposent l'un et l'autre sur des contrats. Plaider en faveur d'une contractualisation de tous les rapports sociaux. En particulier : « Il faut substituer le contrat à la loi. » Et en profiter au passage pour taper sur l'Etat réglementaire et bureaucratique.

Workfare « Les chômeurs sont des fainéants ! » « Celui qui veut vraiment travailler trouve toujours un emploi ! » « L'Etat-providence favorise l'oisiveté ! » « On aide trop les gens ! » Parler de l'ami qui connaît un voisin qui est au RMI depuis des années et qui préfère vivoter aux crochets de la société plutôt que de travailler. « Il faut sortir les gens de l'assistanat ! Même si on les y contraints, c'est en définitive pour leur bien ! » « Il vaut mieux un 'petit boulot' que pas de boulot du tout ! » « Le travail, c'est la liberté ! »

CONCLUSION

Les Soviétiques avaient l'habitude de dire que la *Pravda* (en russe : La Vérité), organe du comité central du défunt Parti communiste d'Union soviétique, méritait bien son titre puisqu'il suffisait de la lire pour apprendre en effet la vérité… à l'expresse condition cependant d'en prendre systématiquement le contrepied. En ce sens, elle était bien à l'image d'un régime se dénommant soviétique, alors qu'il était né de la destruction des soviets (en russe : les conseils) d'ouvriers et de soldats qui, conjointement aux communes paysannes, avaient été les véritables acteurs de la révolution et les seuls organes du pouvoir autonome des masses populaires.

Il en va aujourd'hui de même pour le discours néolibéral qui colonise les scènes médiatique et politique. Je pense en effet avoir montré que, pour entendre la vérité en écoutant ce discours, il faut en inverser non moins systématiquement les termes. Chacun d'entre eux est soit un mot-valise qui passe son contraire en contrebande, soit un mot-écran qui fait obstacle à l'usage de son contraire, soit quelquefois les deux à la fois. A commencer par son maître mot de liberté qui, dans son usage (néo)libéral, ne fait que signifier et exiger la soumission volontaire à l'ordre économique et politique imposé par le capital.

Un tel degré de concentration de l'illusion et du mensonge est en lui-même l'indice de la tendance totalitaire de la domination

capitaliste dans sa phase actuelle. Une domination que le discours néolibéral propose en effet d'étendre non seulement à la planète entière mais encore à l'ensemble des sphères de l'existence sociale, à partir de son noyau dur et générateur qu'est l'appropriation privative des forces productives de la société, dans une sorte de fuite en avant qui ressemble de plus en plus à une course vers les abîmes. Pensons par exemple à la manière dont la 'mondialisation' néolibérale est en train d'aggraver la crise écologique. Soumettre tout et tous à la loi mortifère du capital sous le couvert fallacieux d'un épanouissement de la liberté individuelle, tel est le sens ultime du discours néolibéral.

C'est dire aussi que ce discours procède d'un cynisme radical. Cynisme de l'exaltation de l'individualité, alors que les politiques néolibérales empêchent le plus grand nombre de construire ou d'épanouir leur individualité. Cynisme de l'exaltation de la propriété (privée), alors que l'extension de la sphère de cette dernière que le néolibéralisme propose et organise ne peut signifier qu'une aggravation de l'expropriation de l'immense majorité de l'humanité à l'égard de ses conditions de travail et d'existence en général. Cynisme de l'exaltation de la liberté individuelle pour enrober, sous couvert de libéralisation, des mesures qui ne visent qu'à renforcer davantage encore l'exploitation et la domination capitalistes du plus grand nombre. Cynisme de l'exaltation de l'égalité formelle alors que, sous l'effet des politiques néolibérales, les inégalités réelles se sont remises à s'aggraver dans tous les domaines. Cynisme de l'exaltation de la flexibilité du travail, alors qu'elle signifie l'inflexibilité du capital. Cynisme de l'exaltation des fonds de pension qui, sous couvert de pseudo-problèmes démographiques, ne vise qu'à ouvrir de nouveaux champs à la valorisation du capital financier, en menaçant du coup de plonger les retraités dans la pauvreté et la misère. Cynisme de l'exaltation des risques soi-disant assumés par les capitalistes, alors que ce sont les travailleurs licenciés et les populations prises en otage par des installations industrielles polluantes et menaçantes qui en encourent réellement tous les jours. Cynisme de la dénonciation de l'assuré social comme rentier à une époque où le capital financier met le monde entier en coupe réglée pour assurer leurs dividendes et leurs rentes aux actionnaires. Cynisme des politiques de *workfare* qui promettent de «*rendre le travail payant*» alors qu'elles ne visent qu'à appauvrir encore les travailleurs déjà les plus pauvres et à forcer des chômeurs ou des inactifs à (re)prendre le

premier boulot de m… venu, en les mettant à la disposition quasi gratuite de leurs employeurs.

Dans son *Traité du savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*, Raoul Vaneigem rappelle qu'en décembre 1792 les sans-culottes de la rue Mouffetard ont adressé à la Convention, cet assemblée de bourgeois fraîchement parvenus, un libelle intitulé : « *Vous foutez-vous de nous ? Vous ne vous en foutrez plus longtemps.* » C'est un semblable message qu'il est temps de faire résonner aux oreilles de tous les thuriféraires de la religion néolibérale, celle qui organise des sacrifices humains pour assurer la survie de ces fétiches barbares qui ont nom marchandise, argent, capital, marché, société civile, Etat, etc., autant de rapports sociaux réifiés et déifiés devant lesquels ils se prosternent. Et c'est un semblable message qu'on les charge de transmettre à leurs propres maîtres, les capitalistes et les gouvernements à leur solde, ces grands saigneurs de la guerre civile permanente qui se mène contre l'humanité sous couvert de « *l'économie* ».

Strasbourg, printemps 2005-printemps 2007

NOTES

[1] J'aurai l'occasion de revenir de manière plus détaillée sur certains de ses aspects au fil de l'ouvrage.

[2] Engels & Marx, *L'Idéologie allemande*, 1ère partie, Feuerbach, Editions Sociales, 1966, page 74.

[3] D'une manière générale, l'étude des idéologies gagnerait à une analyse détaillée des procédures rhétoriques qu'elles mettent en œuvre. Car, même si une idéologie ne se réduit jamais à des phénomènes de langage ni à une langue, celle-ci en constitue cependant toujours le noyau. Cet ouvrage n'est qu'une modeste contribution à une pareille analyse.

[4] Cf. à ce sujet *La reproduction du capital,* Lausanne, Editions Page deux, 2001 ; et Antoine Artous, *Le fétichisme chez Marx*, Syllepse, 2006.

[5] *Le Capital*, Paris, Editions Sociales, 1960, tome VIII, page 208.

[6] *Théories sur la plus-value*, Paris, Editons Sociales, 1978, tome 3, page 582.

[7] Ainsi peut-on qualifier par exemple les différentes modélisations mathématiques de l'économie néoclassique qui servent de justifications théoriques au discours néolibéral. Car, en tant que phénomène sociopolitique, le néolibéralisme se présente *aussi* comme une religion, dans toutes ses dimensions de foi individuelle, d'institution ecclésiale (avec sa hiérarchie de grands prêtres et de petits clercs) et de théologie, inévitablement traversée de querelles d'école.

[8] Certains des articles ici réunis ont été précédemment publiés dans le bulletin militant *A Contre-Courant*, entre le printemps 2005 et le printemps 2007 (*A Contre-Courant*, BP 2123, 68060 Mulhouse Cedex ; www.acontrecourant.org). Ils ont tous été revus et souvent complétés pour la présente édition.

[9] Cela n'est vrai que pour autant que le salaire, qui est *le prix* auquel s'échange la force de travail, correspond effectivement à *la valeur* de cette dernière. Car, comme pour toute autre marchandise, il peut arriver que le prix de la force de travail s'écarte temporairement voire durablement de sa valeur, du fait d'un déséquilibre entre offre et demande de forces de travail sur le marché du travail. Je ne tiens pas compte ici de cette incidence qui peut cependant être très importante.

[10] En fait, ces prestations peuvent aussi pour partie être financées plus largement par l'impôt, autrement dit par un prélèvement sur la richesse générale produite ou consommée annuellement au sein de l'Etat-nation considéré. La part revenant respectivement aux cotisations sociales et à l'impôt dans le financement des prestations sociales varie d'un Etat à l'autre, essentiellement en fonction de l'histoire de la lutte

des classes à l'intérieur des différents Etats. Là encore impossible d'entrer davantage dans ces considérations au sein de cet article.

[11] Pour approfondir l'analyse des « charges sociales » en termes de composante du salaire, je renvoie aux deux ouvrages de Bernard Friot, *Puissance du salariat*, La Dispute, 1998 ; *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, La Dispute, 1999.

[12] Cf. Pietro Basso, *Temps modernes, horaires antiques. La durée du travail au tournant d'un millénaire*, Lausanne, Editions Page deux, 2005.

[13] Nous en avons donné une petite idée, Roland Pfefferkorn et moi-même, dans *Déchiffre les inégalités*, Syros-La Découverte, 2e édition, 1999, chapitre 3. Voir aussi Roland Pfefferkorn, *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classes, rapports de sexes,* La Dispute, 2007.

[14] Cf. François Chesnais, *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 2e édition, 1997, page 56.

[15] La plupart des arguments précédents ont été empruntés à Tony Andréani et Marc Feray, *Discours sur l'égalité parmi les hommes*, Paris, L'Harmattan, 1993 (chapitres 1 et 3 notamment).

[16] Cf. à ce sujet *Déchiffrer les inégalités*, Editions Syros-La Découverte, 2e édition, 1999, chapitre 10.

[17] Il faut signaler l'existence, au sein de la mouvance néolibérale, d'un courant marginal, se dénommant selon le cas libertarien, libéral-libertaire ou anarchocapitaliste qui maintient envers et contre tout l'idée que le capitalisme (réduit à la combinaison marché + société civile) peut se passer de l'Etat. Ses représentants les plus connus sont David Nolan aux Etats-Unis et Henri Lepage en France.

[18] Evgueni Pasukanis, *La théorie générale du droit et le marxisme* [1924], Paris, EDI, 1970, page 131.

[19] Cette forme générale d'Etat de droit ne préjuge ni du contenu de classe de cet Etat ni des modalités de l'exercice de son pouvoir : une dictature militaire ou un Etat fasciste n'en conservent pas moins *la forme* d'Etat de droit qu'une démocratie parlementaire.

[20] Pour un développement plus conséquent de cette thèse, je renvoie à *La reproduction du capital*, Lausanne, Page deux, 2001, passim.

[21] *Le Manifeste du Parti communiste,* in Karl Marx et Friedrich Engels, *Œuvres choisies en deux volumes*, Editions du Progrès, Moscou, tome 1, page 25.

[22] Je m'inspire ici librement des analyses de Benjamin Coriat, *L'atelier et le chronomètre*, Paris, Christian Bourgois, 2e édition, 1994, et *L'atelier et le robot*, Paris, Christian Bourgeois, 2e édition, 1994 ; de Robert Boyer et Jean-Pierre Durant, *L'après-fordisme*, Paris, Syros, 1993 ; de Jean-Pierre Durand et Nicolas Hatzfeld, *La chaîne et le réseau*, Lausanne, Page deux, 2002.

[23] J'insiste sur le fait que ce que je viens de présenter n'est qu'un idéal-type, un modèle abstrait, qui prétend simplement rendre compte de la cohérence de certaines tendances actuellement à l'œuvre dans le pro-

cès de production. D'une part, ces tendances se réalisent très inégalement selon les continents, les Etats, les secteurs et les branches de la division sociale du travail ; si bien que les procès de travail concrets mêlent, juxtaposent et superposent en fait fréquemment des éléments hétérogènes : pour partie post-fordistes, pour partie fordistes, pour partie même pré-fordistes. D'autre part, la mise en œuvre de ces tendances ne va pas non plus sans contradictions, qui en contrecarrent et en ralentissent la diffusion mais sur lesquelles je dois ici faire l'impasse.

[24] La France ne sert ici que d'exemple illustratif. L'argumentation développée a, quant à elle, une portée plus générale qui peut s'appliquer, *mutatis mutandis*, à n'importe quelle autre situation nationale.

[25] Cf. Nicolas Delalande, « La déroute des fonds de pension », *Alternatives Economiques*, n° 255, février 2007.

[26] *Fondements de la critique de l'économie politique* [*Grundrisse*], Paris, Anthropos, 1967, tome 1, page 100.

[27] *Id*., pages 100-101.

[28] *Id.*, page 101.

[29] Cette opposition entre rapports personnels et rapports impersonnels de dépendance et de subordination me paraît heuristiquement bien plus riche que celles introduites aux mêmes fins (saisir la spécificité de la forme capitaliste de société et de socialisation) par Tönnies (communauté *versus* société) ou par Durkheim (solidarité mécanique *versus* solidarité organique) et dont la tradition sociologique a fait pourtant bien plus grand cas.

[30] Pour une analyse détaillée de ces trois systèmes de rapports impersonnels, je renvoie aux articles de cet ouvrage qui en traitent respectivement.

[31] *Un chapitre inédit du* Capital, Paris, Union Générale d'Editions, collection 10/18, 1971, page 195.

[32] *Id*., page 202.

[33] Richard Sennett, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Le Seuil, 1979 ; *Le travail sans qualité : les conséquences humaines de la flexibilité*, Paris, Albin Michel, 2000 ; La culture du nouveau capitalisme, Paris, Albin Michel, 2006.

[34] Christopher Lasch, *La culture du narcissisme*, Paris, Flammarion, 2000.

[35] Gérard Mendel, *Quand plus rien ne va de soi*, Paris, Robert Laffont, 1979 ; *54 millions d'individus sans appartenance*, Paris, Robert Laffont, 1983 ; *Construire le sens de sa vie*, La Découverte, 2004.

[36] Gilles Lipovetski, *L'ère du vide*, Paris, Gallimard, 1983 ; *Métamorphoses de la culture libérale – Ethique, médias, entreprise,* Montréal, Editions Liber, 2002.

[37] Au moment même où j'écris ces lignes, on annonce simultanément le licenciement de dix mille salariés par Airbus et le montant de l'indemnité de départ (8,3 millions d'euros) de son ex-PDG, Noël Forgeard, pourtant largement responsable des licenciements précédents. Non sans qu'il se soit auparavant rendu coupable d'un délit d'initiés en réalisant ses *stock-options* avant la chute des cours, en empochant au passage 2,5 millions d'euros de 'plus-value'. Et ce n'est là qu'un exemple parmi des dizaines d'autres possibles de cette capacité des capitalistes non pas à courir des risques mais à en faire courir par 'leurs' salariés… pour leur plus grand bénéfice.

[38] Loïc Wacquant, *Les prisons de la misère*, Paris, Raison d'agir, 1999 ; et *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, 2004.

[39] Pour une analyse plus détaillée de ces mouvements, cf. *Le Spectre de l'extrême droite. Les Français dans le miroir du Front national*, Paris, Editions de l'Atelier, 1998 ; et *L'actualité d'un archaïsme. La pensée d'extrême droite et la crise de la modernité*, Lausanne, 2e édition, 1999.

[40] L'origine de l'expression est discutée. Elle est attribuée par le libéral Turgot (1721-1781) au physiocrate Vincent de Gournay (1712-1759). Mais on en trouve des préfigurations chez des auteurs mercantilistes antérieurs tels Boisguilbert (1646-1714).

[41] Cf. notamment Michel Aglietta, *Régulation et crises du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy, 2e édition, 1996 ; Robert Boyer, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, La Découverte, 1986 ; et Robert Boyer (dir.), *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2e édition, 2002. J'en reprends l'essentiel des thèses en les infléchissant selon ma propre conceptualité marxiste cependant.

[42] Pour une présentation détaillée du modèle social-démocrate du mouvement ouvrier et une discussion du sens et de la portée de la notion de compromis fordiste, je renvoie à ce que j'en ai dit dans *Du Grand Soir à l'alternative. Le mouvement ouvrier européen en crise*, Paris, Editions Ouvrières (Editions de l'Atelier), 1991, chapitres 1 et 2.

[43] *Fondements de la critique de l'économie politique*, Paris, Anthropos, 1967, tome 1, page 364.

[44] Cf. à ce sujet François Chesnais, *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 2e édition, 1997.

[45] Ce qui est permis à Jupiter ne l'est pas à un simple bœuf. Vieil adage latin.

[46] *Le Capital*, Paris, 1950, Editions Sociales, tome III, pages 41-42. Merci à François Chesnais de m'avoir indiqué ce passage.

[47] Cf. mon article « Actualiser le communisme », *Carré Rouge*, n° 18, été 2001 ; et le texte collectif « Penser le socialisme, le communisme aujourd'hui » figurant sur le site de la revue *Carré Rouge* (www.carre-rouge.org) et de la revue *A l'Encontre* (www.alencontre.org).

[48] *Le Contrat Social*, I, 8 in Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social et autres œuvres politiques*, Paris, Garnier Frères, 1975, page 247. Cependant Rousseau définit ainsi la liberté morale et non pas la liberté politique.

[49] *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, PUF, livres III-IV, 1995, pages 512-513.

[50] Je condense ici des thèses plus amplement développées et argumentées dans l'Introduction générale de *La préhistoire du capital. Le devenir-monde du capitalisme I*, Lausanne, Editions Page deux, 2006.

[51] Telle sera la thèse qui servira de fil conducteur du livre II de *Le devenir-monde du capitalisme*.

[52] Les pages suivantes condensent des thèses que je compte développer et argumenter dans les livres III et IV de *Le devenir-monde du capitalisme*.

[53] J'ai déjà eu l'occasion de développer en partie cette thèse dans *Le crépuscule des Etats-nations*, Lausanne, Page deux, 2000. J'ai conscience du caractère imparfait de la dénomination de *transnationalisation* qui traduit notre manque de recul historique relativement à la période nouvelle du devenir-monde du capitalisme dans laquelle nous sommes entrés, qui de ce fait ne se laisse encore caractériser que négativement, par les transformations qu'elle fait subir à la précédente forme nationale de l'Etat en tant que médiation centrale du procès global de reproduction du capital.

[54] J'ai analysé cette démultiplication de l'Etat dans « De l'Etat 'inséré' à l'Etat 'démultiplié'» in *Le Crépuscule des Etats-nations*, op. cit.

[55] Ce qui suit reprend pour l'essentiel une version développée de l'article paru sous le titre « A bas la propriété privée ! » dans *Le Monde Diplomatique* d'octobre 2003. L'une et l'autre version ont été conçues et rédigées avec François Chesnais. Qu'il soit remercié ici de m'en avoir autorisé l'usage dans le cadre de la présente publication.

[56] Avec des approches différentes quant au sens exact de ces termes, cf. Yves Salesse, *Réformes et révolution : propositions pour une gauche de gauche*, Contre-feux, Agone, Marseille, 2001 ; et Robert Castel dans son dialogue avec Claudine Haroche *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Fayard, Paris, 2001.

[57] C'est une thématique que j'ai longuement développée dans *La reproduction du capital*, Lausanne, Editions Page deux, 2001.

[58] Cf. François Chesnais, *La mondialisation du capital*, Paris, Syros, 2e édition, 1997.

[59] Cf. Mohamed Larbi Bouguerra, « Dans la jungle pharmaceutique », *Le Monde Diplomatique*, mars 2001.

[60] Cf. Jean-Pierre Berlan (dir.), *La guerre au vivant : OGM et mystifications scientifiques*, Marseille, Agone, 2000, notamment son chapitre sur la brevetabilité du vivant.

[61] Cf. *Ethique et agro-industrie. Main basse sur la vie*, Paris, L'Harmattan, 1996.

[62] Cf. J. Martinez-Alier, *Getting Down to Earth : Practical Applications of Ecological Economics*, Island Press, Washington, D.C., 1996.

[63] J'ai développé ce thème dans « Le traumatisme ordinaire » in *L'actualité d'un archaïsme*, Lausanne, Editions Page deux, 1999. Il marque l'une des limites de l'individualité autoréférentielle dont il est question dans l'article *Individualité*.

[64] Voir sur ce point les propositions de la Fondation Copernic, *L'appropriation sociale*, Paris, Syllepse, 2002.

[65] Pour une présentation détaillée de ce compromis et de sa dynamique historique, je me permets de renvoyer à *Du Grand Soir à l'alternative. Le mouvement ouvrier européen en crise*, Editions Ouvrières (Editions de l'Atelier), 1991.

[66] Cf. Marc Chevalier et Guillaume Duval, « Assurance maladie : vive le monopole ! », *Alternatives Economiques*, n° 227, juillet-août 2004, pages 10-11.

[67] *Le Capital,* Editions Sociales, Livre I, tome 1, page 95.

[68] Pour une analyse plus détaillée de la subjectivité juridique et de son fétichisme, je renvoie à l'ouvrage fondamental de Evguéni Pasukanis, *La théorie générale du droit et le marxisme* (1924), Paris, EDI, 1970.

[69] Tous ces thèmes étaient déjà présents dans *La néo-social-démocratie ou le capitalisme autogéré*, Paris, Le Sycomore, 1980, écrit en collaboration avec Jean-Marie Heinrich. L'avenir nous a donné raison au-delà de toute désespérance, si l'on en juge par exemple par le développement dans les deux décennies suivantes des politiques de la ville, ainsi que l'a montré Sylvie Tissot dans *L'Etat et les quartiers*, Le Seuil, 2007.

[70] Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), *La France en transition 1993-2005*, La Documentation Française, 2006, page 118.

[71] *Id*., page 113.

[72] Selon la bien dénommée revue *Capital*, n°181, octobre 2006.

BIBLIOGRAPHIE

Artous Antoine, Maler Henri et Texier Jacques, *Marxisme et appropriation sociale*, Paris, Syllepse, 2003.

Attac, *Le Petit Alter. Dictionnaire altermondialiste*, Paris, Mille et une nuits, 2006.

Chesnais François, *La mondialisation du capital*, Paris, Syros,, 2e édition, 1997.

Chesnais François (coordinateur), *La finance mondialisée, racines sociales, configuration et conséquences*, La Découverte, Paris, 2004.

Concialdi Pierre, *Retraites : on vous ment !,* Paris, Mango, 2005.

Coutrot Thomas, *Critique de l'organisation du travail*, Paris, La Découverte, 1999.

Dejours Christophe, *Souffrance en France : la banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.

De Montlibert Christian, *La violence du chômage*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2001.

Dixon Keith, *Les évangélistes du marché. Les intellectuels britanniques et le néo-libéralisme*, Paris, Ed. Liber-Raisons d'agir, 1998 ; *Un abécédaire du blairisme. Pour une critique du néo-libéralisme guerrier*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2005.

Dumenil Gérard et Lévy Dominique, *Crise et sortie de crise. Ordre et désordres néolibéraux*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000.

Duval Guillaume, *Le libéralisme n'a pas d'avenir*, Paris, La Découverte, 2003.

Fondation Copernic, *Un social-libéralisme à la française ?,* Paris, Syllepse, 2001 ; *L'appropriation sociale*, Paris, Syllepse, 2002 ; *Les retraites au péril du libéralisme*, Paris, Syllepse, 2002, 3e édition ; *Diagnostics pour sortir du libéralisme*, Paris, Syllepse, 2003 ; *Main basse sur l'assurance maladie,* Paris, Syllepse, 2003.

Friot Bernard, *Puissance du salariat*, La Dispute, 1998 ; *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, La Dispute, 1999.

Halimi Serge, *Le Grand Bond en arrière. Comment l'ordre libéral s'est imposé au monde*, Paris, Fayard, 2004.

Husson Michel, *Misère du capital. Une critique du néolibéralisme*, Paris, Syros, 1996 ; *Les ajustements de l'emploi. Pour une critique de l'économétrie bourgeoise*, Lausanne, Page deux, 1999 ; *Le grand bluff*

capitaliste, Paris, La Dispute, 2001 ; *Les casseurs de l'Etat social. Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La Découverte, 2003.

Husson Michel (dir.), *Travail flexible, salariés jetables. Fausses questions et vrais enjeux de la lutte contre le chômage*, Paris, La Découverte, 2006.

Lordon Frédéric, *Fonds de pension, pièges à cons ?,* Paris, Raison d'agir, Paris, 2001.

Renard Thierry & de Cleyre Voltairine, *Le Medef, un projet de société*, Paris, Syllepse, 2001.

Wacquant Loïc, *Les prisons de la misère*, Paris, Raison d'agir, 1999 ; *Punir les pauvres. Le nouveau gouvernement de l'insécurité sociale*, Marseille, Agone, 2004.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Capital humain	25
Charges sociales	29
Dette publique	39
Egalité	45
Etat	53
Flexibilité	61
Fonds de pension	75
Individualité	91
Insécurité	105
Libéralisation	113
Liberté	133
Marché	141
Mondialisation	147
Propriété	165
Réforme	179
Services d'intérêt général	185
Société civile	199
Workfare	209
Petit dictionnaire des idées reçues du néolibéralisme	219
Conclusion	225
Notes	229
Bibliographie	235